This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

The
Gordon Lester Ford
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncey Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library

Bi
D4

Blanc

DHW

HISTOIRE

DE

DIX ANS

1830 — 1840.

II.

Troyes. — Typographie de Cardon.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS.

Troyes. — Typographie de Cardon.

Publie par Pagnerre

RÉVOLUTION FRANÇAISE

HISTOIRE
DE
DIX ANS
1830—1840

PAR M. LOUIS BLANC

Cinquième Édition

TOME DEUXIÈME

PARIS.
PAGNERRE, ÉDITEUR,
Rue de Seine, 14 bis.
1846

EFB

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
159075
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899.

TABLE DES MATIÈRES.

DEPUIS LE MOIS DE JUILLET 1830 JUSQU'A LA FIN DU MOIS D'OCTOBRE 1831.

CHAPITRE Ier. . . . . page 1

Tableau de la situation générale de l'Europe en 1830.

CHAPITRE II. 31

Avénement de la bourgeoisie. — Misère et mécontentement du peuple. — Vains témoignages d'allégresse et d'orgueil. — Popularité du nouveau roi. — Le prince de Condé à Saint-Leu. — Lettres inédites du duc d'Orléans. — Testament en faveur du duc d'Aumale. — Histoire de la mort mystérieuse du prince de Condé. — Sensation profonde que cette nouvelle produit sur le peuple.

CHAPITRE III. 69

Politique extérieure. — Lettre de Louis-Philippe à l'empereur Nicolas. — Dispositions des divers cabinets de l'Europe. — Joie des Anglais. — Le roi d'Espagne ne reconnaît pas Louis-Philippe; mot de Louis-Philippe sur Ferdinand VII; moyens employés pour amener la reconnaissance du Cabinet de Madrid; les réfugiés espagnols poussés sur les Pyrénées, abandonnés ensuite. — Le gouvernement des clubs. — Emeute à Bruxelles. — Dispositions de la bourgeoisie belge. — Le prince d'Orange à Bruxelles; son portrait. — Vues du Palais-Royal sur la Belgique. — Politique des marchands. — Nomination irrégulière de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres; son portrait; funestes effets de son influence; son incapacité. — Réponse de Nicolas à Louis-Philippe. — Révolution en Belgique. La Belgique intéressée à se réunir à la France; efforts du Palais-Royal pour empêcher ce résultat; deux partis à Bruxelles, les patriotes et les Orangistes. — Bombardement d'Anvers. Exclusion des Nassau. — Scènes d'enthousiasme à Paris. — Bataillon envoyé en Belgique par la société des Amis du Peuple.

CHAPITRE IV. 109

MM. de Polignac, de Peyronnet, de Guernon-Ranville et Chantelauze, au donjon de Vincennes. — On nomme des commissaires pour les interroger. — Singulières dissidences. — Vues de M. Mauguin; son portrait. — Interrogatoire des ex-ministres : leur attitude; singulière assurance du prince de Polignac. — On prépare tout pour sauver les accusés. — Le roi laisse éclater son horreur pour la peine de mort. — Débats parlementaires sur l'abolition de cette peine. — Indignation croissante du peuple; émeute de Vincennes. — Mot du roi sur Pétion. — Violentes

déclamations et perfides manœuvres. — Proclamation de M. Odilon Barrot; on veut l'exclure des affaires; scène étrange entre le roi et M. Dupont (de l'Eure). — Les doctrinaires sortent du Conseil. — Pourquoi. — Nouveau ministère; M. Laffitte président du Conseil; son système peu différent de celui des doctrinaires; définition des doctrinaires. — Résultats désastreux de deux mois de règne. — Parti qu'on cherche à tirer du procès des ex-ministres.

CHAPITRE V. 137

Politique extérieure de la France; son principe. — Nouveau *Congrès de Vienne*. — M. Gendebien à Paris. — Interpellation de M. Mauguin aux ministres; discours de M. Bignon; émotion qu'il produit. — Congrès belge; sa physionomie; indépendance de la Belgique proclamée. — Protocole du 20 décembre; protestation de M. Falk; protestation du roi Guillaume. — Question du Luxembourg; rôle de M. de Talleyrand à Londres. — M. Laffitte éprouve de l'éloignement pour le roi; à quelle occasion; lettre singulière. — Communication ministérielle aux Chambres; détails caractéristiques. — Le principe de non-intervention proclamé solennellement par le président du Conseil; sensation en Europe. — Conjuration en Pologne; Wysocki, Zaliwski et leurs compagnons; le grand-duc, son portrait, sa sécurité. — Nuit du 29 novembre à Varsovie. — Chlopicki au pouvoir; sa profonde incapacité. — Fuite de Constantin. — Enthousiasme des Polonais : les Clubs. — Frayeurs de Chlopicki; sa violence dans la faiblesse; il s'empare de la dictature. — Royauté future de Czartoryski. — Les doctrinaires de Varsovie. — Lubecki part pour Saint-Pétersbourg. — Ce que la France pouvait pour la Pologne, et ses sympathies. — Entrevue étrange entre E. Biernacki et le consul de France à Varsovie, M. Durand. — La Pologne abandonnée.

CHAPITRE VI. 169

La Cour des pairs constituée en cour de justice. — Essai d'omnipotence judiciaire. — Les ministres sont amenés à Paris; attitude calme du peuple; précautions injurieuses. — Mort de Benjamin Constant; ses funérailles; son extrême misère dans les derniers jours de sa vie; son portrait. — Interrogatoire des ex-ministres devant la Cour des pairs; leur attitude; dispositions formidables. — Scène émouvante jouée par M. de Sémonville. — Réquisitoire. — Discours touchant de M. de Martignac. — M. de Peyronnet devant ses juges. — Triomphe oratoire de M. Sauzet. — Indignation dans le peuple. — Audience du 20 décembre; le Luxembourg assiégé par la multitude, émoi à la Chambre des députés. — Éléments pour une révolution : bonapartistes, légitimistes, républicains. — Artillerie de la garde nationale; manœuvres pour la diviser. — Dispositions et aspect de la Cour. — Étranges défiances du Château; le préfet de police suspect. — Proclamation menaçante de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. — Mission de M. Madier de Montjau. — Le peuple soulevé; les accusés précipitamment ramenés à Vincennes; frayeur des juges : arrêt. — Nuit du 21 décembre dans la cour du Louvre. — Agitation du lendemain; promenade d'étudiants; Lafayette apaise la foule; il compromet sa popularité. — Destitution de Lafayette; Dupont (de l'Eure) se retire des affaires. — La révolution est close.

CHAPITRE VII. 223

Belgique : candidatures du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg. — Démenti donné à M. Sébastiani dans le congrès belge. — Lo Belgique protestant contre la politique de la France; enthousiasme des Belges pour le duc de Leuchtemberg. — M. Bresson et lord Ponsomby à Bruxelles. — Envoi de M. Lœvestine en Belgique; il promet l'acceptation de la couronne pour le duc de Nemours, et engage sa

parole d'honneur. — Le duc de Nemours est élu par le congrès et la candidature du duc de Leuchtemberg écartée. — Le roi des Français refuse la couronne offerte à son fils. — Joie des Anglais; situation critique de l'Angleterre à cette époque. — La Belgique à jamais irritée. — Pologne : manifeste polonais. — M. de Mortemart nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; étranges circonstances de cette nomination; lettres de MM. de Nesselrode et Pozzo di Borgo. — Chlopicki dépose la dictature, à Varsovie; Radzivill nommé généralissime de l'armée polonaise; la diète prononce la déchéance de la maison de Romanoff; sensation produite en France par ces nouvelles. — Accablement de l'empereur Nicolas; il craint la guerre; il craint son frère. — Entrée de Diébitch en Pologne. — Bataille de Grochow.

CHAPITRE VIII. 251

Définition du système politique de la France. — Budget de 1831. — Situation intellectuelle et morale de la société : Saint-Simoniens ; républicains-démocrates ; Église française. — M. de Lamennais ; son caractère ; ses doctrines; procès de l'*Avenir*. — Travaux législatifs : loi sur le jury ; loi municipale : conditions du pouvoir mal comprises. — Agitations. — Service funèbre à Saint-Germain-l'Auxerrois ; l'église envahie ; inertie singulière du pouvoir ; ses véritables causes ; mot du roi. — Pillage de l'archevêché. — La cathédrale sauvée. — Aspect de Paris dans les saturnales du mardi-gras. — Scènes législatives. — La Bourse complice de l'émeute ; ordre d'arrestation lancé contre M. Ouvrard. — Fleurs de lys effacées ; croix abattues. — Le roi sacrifie ses armoiries. — Troubles dans Paris. — Portrait de M. Dupin. — Loi électorale : ses vices. — Loi sur la garde nationale. — Révolution d'Italie; son importance ; son caractère. — Le fils aîné du roi confident des conspirateurs italiens. — Le duc de Modène complice douteux de Menotti. — Nuit du 3 février à Modène. — L'insurrection se propage dans toute l'Italie. — Rome menacée ; une lettre du Palais-Royal ; on abandonne les insurgés après les avoir encouragés. — Retraite de M. Laffitte ; causes réelles de cette retraite. — Jugement sur le ministère de M. Laffitte.

CHAPITRE IX. 309

Seconde phase du gouvernement de la bourgeoisie. — Casimir Périer premier ministre ; son ascendant sur la Chambre ; ses rapports avec le roi ; son programme. — Séance du 18 mars. — L'Italie abandonnée ; les réfugiés italiens persécutés à Lyon et à Marseille. — Les Autrichiens envahissent l'Italie. — Piége tendu au gouvernement de Bologne ; il fait désarmer les Modenais. — Mission confiée à M. Hubert ; M. Hubert à Paris. — Les Autrichiens à Bologne. — Convention d'Ancône. — Vengeances et perfidie du Vatican. — Comment le gouvernement français est jugé en Italie. — Rappel du général Guilleminot ; véritables motifs de ce rappel. — Violences de Casimir Périer. — Histoire des sociétés populaires ; *Société des Amis du Peuple*. — Progrès du parti républicain, son but ; sa physionomie ; son premier procès. — Décoration de juillet : troubles. — Éloignement de Casimir Périer pour le roi. — Le roi s'absente de la capitale ; son passage à Metz. — Menaces adressées au maréchal Soult par Casimir Périer. — Dissolution de la Chambre.

CHAPITRE X. 347

Chambre nouvelle. — M. Odilon Barrot et M. Mauguin. — Préoccupations de la France : événements extérieurs. — Comment la France pouvait intervenir en Pologne. — Victoire de Dwernicki. — Skrzynecki nommé généralissime : choix funeste. — Combats de Waver et de Dembewilkie; bataille d'Iganie. — Invasion

du choléra ; envoi de médecins français en Pologne. — L'Europe épouvantée. — L'Autriche viole le principe de non-intervention : Dwernicki désarmé. — Mouvements des armées russe et polonaise ; bataille d'Ostrolenka. — Arrivée d'Orloff au camp de Pultusk ; mort subite de Diébitch. — Mort de Constantin. — Rumeurs. — La princesse de Lowicz. — Un couronnement à Moscou. — La France insultée par don Miguel; expédition du Tage. — L'amiral Roussin. — Histoire de la Conférence de Londres.

CHAPITRE XI. 387

Attente générale. — Discours de la couronne. — Lutte dernière entre M. Laffitte et M. Casimir Périer. — Les assertions du discours de la couronne démenties dans le Parlement anglais. — Mensonge de l'alliance anglaise : outrages à la France. — Note du 19 avril 1831 publiée : sensation dans le public. — Scène préparée à la Chambre des Pairs. — Anniversaire de la révolution ; fausse nouvelle répandue ; explosion du sentiment national. — Intervention d'une armée française en Belgique : caractère de cette intervention; sa moralité ; ses résultats. — Courageuse attitude du roi de Hollande vis-à-vis des cinq grandes Cours ; il maintient la paix à son profit en n'ayant pas peur de la guerre. — Evacuation de la Belgique par l'armée française sur l'ordre de la Conférence ; le lion de Waterloo toujours debout. — Scandales financiers, marchés fameux.

CHAPITRE XII. 421

Dispositions des diverses Puissances à l'égard de la Pologne : vues secrètes de l'Autriche. — M. Walewski à Londres et M. Zaluski à Bruxelles. — Contraste entre la politique du Cabinet de Saint-James et la politique du Palais-Royal. — Guerre de Pologne. — Paskéwitch ; nouveau plan de campagne. — Mouvements de l'armée russe; funeste indécision de Skrzynecki ; causes de cette indécision ; dépêches de M. Sébastiani ; lettres de M. de Flahaut. — Scènes anarchiques dans Varsovie. — Triomphe de Dembenski ; on le nomme généralissime. — Nuit du 15 août. — Krukoviecki, dictateur. — Nouveau généralissime : conseil de guerre ; Ramorino est envoyé sur la rive droite. — Bataille de Varsovie. — Négociations ; assaut ; capitulation de Praga. — Chute de la Pologne. — Paris se soulève. — Orages parlementaires. — Effet produit en Europe par la prise de Varsovie. — Traité des 24 articles dirigé contre la France. — Situation générale de l'Europe à la fin d'octobre 1831.

DOCUMENTS HISTORIQUES. 463

Lettre de Louis-Philippe à l'empereur de Russie. — Arrêt de la Cour des pairs contre les ministres de Charles X. — Note de M. de Saint-Aulaire au cardinal Bernetti.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la situation générale de l'Europe en 1830.

Un peuple déchaîné, victorieux et maître de lui ; trois générations de rois fuyant sur les mers ; la bourgeoisie apaisant la foule, l'éconduisant, se donnant un chef ; les nations qui s'agitent trompées dans leur espoir et regardant du côté de la France, immobile sous un roi nouveau ; l'esprit révolutionnaire flatté d'abord, comprimé ensuite, et finissant par éclater en efforts prodigieux ou en scènes terribles ; des complots, des égorgements ; trois cents républicains livrant bataille dans Paris à toute une armée ; la propriété attaquée par de hardis sectaires ; Lyon soulevé deux fois et inondé de sang ; la duchesse de Berri ressuscitant le fanatisme de la Vendée et flétrie par ceux de sa famille ; des procès inouïs ; le choléra ; au dehors, la paix incertaine, quoique poursuivie avec une obstination ruineuse ; l'Afrique dévastée au hasard, l'Orient abandonné ; au dedans, nulle sécurité ; toutes les révoltes de l'intelligence et des essais fameux ; l'anarchie industrielle à son comble ; le scandale des spéculations aboutissant à la ruine ; le pouvoir décrié ; cinq tentatives de régicide ; le

peuple sourdement poussé à de vastes désirs ; des sociétés secrètes ; les riches alarmés, irrités, et à l'impatience du mal joignant la peur d'en sortir..... Tel est le tableau que présente l'histoire des dix dernières années.

Sous le rapport purement politique, elle se partage en trois grandes périodes :

Dans la première, qui s'étend depuis l'établissement de la dynastie d'Orléans jusqu'à la chute du ministère Laffitte, le pouvoir se montre inquiet, faible, chancelant ; il ne vit que de concessions trompeuses, il ne se développe qu'au moyen de la ruse. Rapprochées par des intérêts communs, par de communes espérances, la bourgeoisie et la royauté se prêtent un mutuel appui : le principe parlementaire et le principe monarchique s'allient momentanément. C'est l'époque de fondation.

La seconde période embrasse le ministère de M. Casimir Périer, continué par le ministère de MM. Thiers et Guizot. Le pouvoir, attaqué violemment, se défend avec violence. Entre la bourgeoisie et la royauté des dangers communs resserrent l'alliance déjà conclue : le principe parlementaire et le principe monarchique semblent se confondre. C'est l'époque de lutte.

Dans la troisième et dernière période, les vices du régime se manifestent. Le pouvoir, cessant d'être menacé d'une manière sérieuse, s'affaisse sur lui-même d'abord, puis se divise. La bourgeoisie et la royauté commencent à se séparer. La Chambre devient factieuse, et le ministère corrupteur. La rivalité des deux principes se déploie avec tous ses inconvénients, tous ses dangers. C'est l'époque de décadence.

Mais, avant de raconter les détails de ce grand drame,

il importe de montrer dans quel état la révolution de juillet surprenait l'Europe.

La révolution de juillet produisit dans le monde un tressaillement universel. Les peuples que les traités de 1815 avaient asservis, s'agitèrent. L'apparition du drapeau tricolore flottant sur l'hôtel du consulat de France à Varsovie, fit battre d'espoir le cœur fidèle des Polonais, nos anciens frères d'armes. A Bruxelles, à Liége, à Anvers, on se demanda enfin en vertu de quel droit deux millions de Hollandais commandaient à quatre millions de Belges. Les provinces rhénanes qui, sans parler notre langue, voulaient garder nos lois, désirèrent nous appartenir, par orgueil. Une fermentation redoutable se manifesta au sein des universités allemandes, jusqu'alors tourmentées par de vagues aspirations vers la liberté. Mais rien de comparable au mouvement dont l'Italie se sentit animée. Jusque dans les États-Romains l'enthousiasme fut immense. La foule se pressait dans les rues, sur les places, dans tous les lieux publics, autour des voyageurs français; on leur faisait lire à voix haute les journaux de leur pays; et lorsqu'ils avaient raconté de cette sorte à la foule avide et recueillie quelques-uns des prodigieux événements dont les bords de la Seine venaient d'être le théâtre, des applaudissements unanimes retentissaient, mêlés à des cris et à des sanglots. Il est presque littéralement vrai que, durant plusieurs jours, les Italiens ne cessèrent de regarder du côté des Alpes, croyant à toute heure en voir descendre les Français. La révolution de 1830 empruntait de l'éloignement je ne sais quel caractère merveilleux; et le peuple de France revivait aux yeux de l'Europe étonnée, dans les gigantesques proportions que

lui avaient données la République, et après la République, l'Empire.

En Angleterre l'émotion fut profonde. Les journaux y célébrèrent à l'envi l'héroïsme des Parisiens, et de toutes parts on y ouvrit des souscriptions en faveur des blessés. Ces démonstrations n'étaient sincères et désintéressées que de la part des radicaux. Les whigs éclatèrent en joyeux transports, parce que, dans leurs espérances, ils avaient toujours associé au mouvement qui les porterait aux affaires, le triomphe du libéralisme français. Mais les tories, chose étrange en apparence, les tories eux-mêmes se montrèrent insensibles au malheur qui frappait une famille royale, et le ministère Wellington sembla sourire à une crise qui, pourtant, devait entraîner sa chute.

C'est qu'il y avait ici, pour les tories, une question plus haute que toutes les questions de parti : celle de la suprématie de l'Angleterre en Europe. L'aristocratie anglaise, comme toutes les aristocraties, apporte dans l'accomplissement de ses desseins beaucoup de clairvoyance et de suite. Elle savait que, sous Charles X, il avait été question de livrer aux Français la rive gauche du Rhin, et aux Russes, Constantinople. Elle savait aussi que le duc d'Orléans était Anglais par goût et par inclination, comme il l'avait écrit lui-même[1].

[1] Le 28 juillet 1804, le duc d'Orléans écrivait de Twikenam, à l'évêque de Landaff, au sujet de l'oraison funèbre du duc d'Enghien, prononcée à Londres :

« Mon cher Milord, j'étais certain que votre âme élevée éprouverait une « juste indignation à l'occasion du meurtre atroce de mon infortuné cousin : « sa mère était ma tante ; lui-même, après mon frère, était mon plus « proche parent..... Son sort est un avertissement pour nous tous ; il nous « indique que l'usurpateur corse ne sera jamais tranquille tant qu'il n'aura

Aussi vit-on tous les partis en Angleterre se réunir sinon pour célébrer la victoire remportée en France sur la monarchie, au moins pour insulter au monarque vaincu. Lorsque le navire qui portait Charles X et sa famille entra dans la rade de Portsmouth, les Anglais accoururent en foule sur le port avec la cocarde tricolore. En même temps on montrait dérisoirement au peuple, dans les rues de Portsmouth, des vues du *Great-Britain*, et on tapissait les murs de la ville de placards offensants pour les exilés. Sur un de ces placards on avait écrit : « Quel est le vé« ritable sentiment des Anglais pour l'*individu infortuné* « qui a violé les lois qu'il avait juré de maintenir? — « Horreur et mépris. » Le duc de Raguse étant débarqué, après avoir fait ses adieux à la famille royale, la douane déploya envers lui une rigueur puérilement exagérée ; et il ne se fut pas plutôt avancé sur le rivage qu'une multitude furieuse entoura sa voiture en proférant des menaces. Charles X n'ayant pu descendre à Portsmouth, le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll* allèrent mouiller à Cowes. Eh bien, des Anglais venaient, à bord, se placer en face des princes déchus ; et, le chapeau sur la tête, les bras croisés, ils se mettaient à les contempler avec une curiosité ironique et si insultante, que le capitaine dut, sur la prière de Charles X, interdire l'entrée du navire.

Loin de s'opposer à ces démonstrations, aussi dépour-

« pas effacé notre famille entière de la liste des vivants. Cela me fait ressen« tir plus vivement que je ne le faisais, quoique cela ne soit guère possible, « le bienfait de la généreuse protection qui nous est accordée par votre na« tion magnanime. J'ai quitté ma patrie de si bonne heure, que j'ai à peine « les habitudes d'un Français, et je puis dire avec vérité que je suis attaché « à l'Angleterre, non-seulement par la reconnaissance, mais aussi par goût « et par inclination. »

vues de bonne foi que de dignité, le gouvernement anglais les encourageait, et il y ajouta le mensonge de ses propres dédains. Charles X avait demandé la permission de débarquer en Angleterre. Les ministres tories lui firent répondre qu'il n'était autorisé à toucher le sol anglais qu'en se dépouillant de son titre de roi. Pour trouver asile chez une nation qui avait toujours mis son orgueil à paraître hospitalière, Charles X fut obligé de prendre le nom de comte de Ponthieu.

Le baron d'Haussez, qui avait précédé son vieux maître sur cette terre ennemie, et qui n'y avait reçu de lord Wellington qu'un accueil grossier, le baron d'Haussez suivit Charles X dans la demeure assignée à son exil. Le château d'Holyrood était dans un état de délabrement complet. On n'avait rien fait pour le rendre habitable ; les fauteuils y étaient encore couverts de la poussière dont le temps les avait chargés ; les tapisseries y tombaient en lambeaux ; tout y rappelait le côté mélancolique et sombre de l'histoire des Stuarts.

Dans un pays gouverné alors par des tories, fils de Jacobites, comment Charles X n'aurait-il pas songé à la généreuse et magnifique hospitalité que Jacques II avait jadis trouvée à Saint-Germain ? Mais à Holyrood aucun monarque ne vint, comme à Saint-Germain, au bas du grand escalier, recevoir le visiteur attendu. Au lieu d'un prince, ce fut un concierge qui parut les clefs dans la main, et montrant d'un air dur des appartements solitaires. A la place de cette cassette remplie d'or qu'avait offerte au dernier des Stuarts la munificence de Louis XIV, on ne voyait sur la table que des papiers couverts de caractères à peine lisibles : assignations de créanciers, arrêts de sai-

sie, qui, dans un royaume inhospitalier, attendaient déjà les fugitifs. Pas un soldat n'avait été ajouté au poste de la principale entrée, et la sentinelle ne présentait pas les armes quand passait ce vieillard qui avait été un roi.

En prodiguant ou en laissant prodiguer l'outrage aux cheveux blancs d'un prince coupable, mais infortuné, l'aristocratie anglaise avait un double but : elle voulait, d'une part, se venger des préférences de Charles X pour la Russie ; et, de l'autre, elle espérait attirer à son alliance la France nouvelle qui lui faisait peur.

Tout entière à l'orgueil de son triomphe, et peu initiée aux mystères de la diplomatie britannique, la bourgeoisie française ne pénétra point le sens de cette politique artificieuse et profonde ; elle prit pour un hommage désintéressé ce qui n'était qu'un calcul d'égoïsme et une forme hypocrite donnée à des haines immortelles.

Quoi qu'il en soit, les mêmes motifs qui portaient l'Angleterre à se réjouir jetèrent le deuil à la Cour de Saint-Pétersbourg. La Russie était trop éloignée du centre des idées modernes, et trop durement façonnée à l'esclavage, pour que l'empereur Nicolas redoutât beaucoup la contagion de l'exemple donné par la France. L'esprit de propagande ne pouvait guère l'effrayer que relativement à la Pologne. Mais la révolution de juillet venait couper court à une alliance qui promettait aux Russes, sur les confins de l'Asie et de l'Europe, une position qui les aurait rendus souverains arbitres des destinées du monde. Voilà ce que l'Empereur Nicolas ne put voir sans un amer dépit. L'obstacle inattendu opposé à sa politique extérieure le touchait plus vivement que l'atteinte portée à l'inviolabilité des races royales. Il dissimula néanmoins la nature de

ses ressentiments, fidèle en cela aux traditions de la Russie qui, depuis un demi-siècle, n'avait cessé de mettre en avant les questions de droit et de principes, pour masquer ses intrigues diplomatiques ou ses projets d'agrandissement.

Pour ce qui est de l'Autriche et de la Prusse, toute distinction entre la politique de principes et la politique d'intérêt y eût été puérile ; car, que le dogme de la souveraineté du peuple fût admis en Allemagne, c'en était fait du despotisme de la diète, despotisme dont la Prusse et l'Autriche se partageaient le honteux bénéfice. La cour de Vienne, surtout, était intéressée à repousser ce brûlant appel à la liberté, qui devait si aisément trouver des échos en Italie et devenir un appel à l'indépendance.

Tels étaient les sentiments contraires que la révolution de juillet devait faire naître. Mais leur manifestation fut précédée par une sorte de stupeur étrange, immense. Rien de pareil ne s'était encore vu dans l'histoire. Les puissances les plus hautaines se montraient attérées. On eût dit que désormais les nations n'allaient plus vivre qu'avec le secours et par la permission de la France. Le lendemain de l'Europe était soudain devenu un mystère formidable.

Pour comprendre combien le rôle de la France alors pouvait être fécond et glorieux, il faut connaître quelle était, au moment de la révolution de 1830, la situation générale de l'Europe.

La Turquie était une proie préparée pour les Russes. En montant sur le trône, Mahmoud avait trouvé les provinces de son empire livrées au gouvernement anarchique des pachas, et l'autorité des sultans avilie sous le joug des ulémas et des janissaires. Bien décidé à briser cette triple

tyrannie, il l'avait attaquée par d'audacieuses réformes, mais en sacrifiant au désir de l'abattre l'indépendance et l'intégrité de la Turquie. C'est ainsi qu'en 1812, pour marcher plus librement à la destruction de ses ennemis intérieurs, il avait signé le honteux traité de Buckarest, qui abandonnait à la Russie les bouches du Danube. Plus tard, la Grèce s'étant soulevée, il y avait envoyé, par faibles détachements et de manière à les faire exterminer, les plus braves d'entre les janissaires, attisant de ses propres mains une révolte qu'il aurait pu étouffer, et faisant égorger les plus vaillants défenseurs de la maison d'Osman par ses plus cruels ennemis. Politique inexorable, dont la journée du 15 juin 1826 devait assurer le triomphe en faisant couler à flots dans Constantinople le sang des janissaires! Mais c'est par des victoires semblables que périssent les empires. Les Puissances chrétiennes étant intervenues en faveur de la Grèce par le traité du 28 juillet 1827 et par le combat de Navarin, Mahmoud chercha vainement autour de lui une armée ; il se vit réduit à prêcher contre la Russie une croisade qui attirait sur lui la tempête, sans lui fournir les moyens de la conjurer : la milice nouvelle, favorisée d'abord par la fortune, ne put cependant fermer aux Russes le passage des Balkans ; et le traité d'Andrinople, arraché à l'épouvante du réformateur, vengea les janissaires en donnant à la Russie victorieuse une plus large part des dépouilles de la Turquie.

Ainsi, Mahmoud, en 1830, se trouvait avoir accru son pouvoir en détruisant son peuple ; et à chaque réforme conquise sur les ennemis du dedans répondait une perte de territoire consentie au profit des ennemis du dehors. La caserne des janissaires était brûlée, mais la Grèce af-

franchie ; le divan était arraché à la domination mystique des ulémas, mais, dans les traités de 1815, le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait fait rayer le nom de la Turquie, comme celui d'un royaume à partager. Les Turcs portaient un costume européen et faisaient l'exercice à l'européenne, mais, déjà vassale de cette civilisation dont elle semblait n'avoir adopté les traditions que pour en subir la souveraineté, Constantinople entendait les Russes frapper à ses portes. Mahmoud n'était plus que le chef tout-puissant d'un empire réduit à l'impuissance. Des efforts prodigieux n'avaient pu le conduire qu'à régner en dictateur sur des ruines faites par lui-même.

La Russie touchait donc au but de son ambition, qui était grande, car elle ne se bornait pas à la conquête de la Turquie. Faire de la mer Noire un lac intérieur, tenir en échec dans la Méditerranée les flottes de l'Angleterre et de la France, dominer l'Adriatique, ranger sous sa dépendance l'Égypte, la Grèce et les îles, se frayer enfin une route jusqu'aux possessions anglaises de l'Inde, voilà le plan gigantesque que la Russie avait tracé ; et, pour le réaliser, qu'avait-elle à faire ? Occuper le détroit des Dardanelles.

D'ailleurs, la possession du Bosphore lui était indispensable pour compléter son système de défense. Protégée, au nord, contre ses ennemis, par la longueur des chemins, les neiges et le désert, elle n'avait qu'un point vulnérable, au midi. Or, pour toucher à ce point, placé au centre de ses possessions, ne fallait-il pas traverser le détroit des Dardanelles ? Que ce détroit lui appartînt, c'en était assez pour qu'elle fût inattaquable. Présente partout, et partout inaccessible, elle pressait alors de toutes parts l'Europe

occidentale sans pouvoir être elle-même directement menacée ou atteinte. L'occupation du Bosphore, pour elle, c'était l'empire du monde.

Aussi n'avait-elle cessé, depuis soixante ans, de fixer ses regards sur ce point de la carte. Conduite sur les bords de la mer Noire, en 1774, par le traité de Kaïnardjé; mise en possession du Kouban et de la Krimée, en 1774, par le traité de Constantinople; maîtresse, en 1812, par la paix de Buckarest, des rives du Pruth et de la Bessarabie, elle venait de couronner, par le traité d'Andrinople, toutes ses victoires diplomatiques, lorsqu'éclata la révolution de juillet.

En vertu du traité d'Andrinople, la Russie acquérait le delta formé par les embouchures du Danube, plusieurs positions militaires et deux cents lieues de côtes; elle isolait de la Porte les principautés, par l'établissement d'une quarantaine; elle s'assurait le droit d'intervenir administrativement dans les affaires de la Turquie; elle imposait à ses ennemis un tribut onéreux; et, comme gage du paiement, elle se faisait livrer la forteresse de Silistrie.

On dut comprendre enfin pourquoi le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait encouragé l'insurrection des Grecs, excité le sentimentalisme religieux et philosophique des libéraux de l'Occident, et provoqué contre la sublime Porte l'excommunication diplomatique si niaisement formulée dans le traité du 6 juillet par la France et l'Angleterre. Le guet-apens de Navarin portait ses fruits. La Russie en recueillait les bénéfices; ses alliés, trompés par elle, en partageaient la honte.

Le traité d'Andrinople, cependant, ne produisit pas en Europe la sensation qu'il devait produire.

On a vu dans le premier volume de cette histoire combien la politique du ministère Polignac était favorable aux vues de la Russie sur Constantinople.

La Prusse était trop éloignée du Bosphore pour ne pas se croire désintéressée dans la question. Sans compter qu'elle avait alors des sujets plus pressants de préoccupation ; car les provinces rhénanes repoussaient la substitution du code prussien au code français, avec une énergie que le voisinage de la France rendait très-alarmante pour le Cabinet de Berlin. On peut juger de la situation morale de ce Cabinet par le cri que le roi de Prusse laissa échapper à la nouvelle des événements de Paris : « Si les Français « ne vont que jusqu'au Rhin, je ne bouge pas. »

Quant à l'Autriche, elle aurait dû suivre avec anxiété les accroissements de la Russie, qui la menaçait, et sur les bords du Danube, et sur l'Adriatique. Mais gouvernée par M. de Metternich, homme d'État sans initiative et sans portée, elle ne se préoccupait alors que des dangers que faisaient courir à sa suprématie l'ambition de la Prusse en Allemagne et l'esprit révolutionnaire en Italie.

L'Angleterre elle-même, ordinairement si habile, si attentive aux mouvements généraux de l'Europe, l'Angleterre semblait avoir oublié ces paroles de lord Chatam : « Avec un homme qui ne voit pas les intérêts de « l'Angleterre dans la conservation de l'empire ottoman, « je n'ai pas à discuter. » Et, en effet, l'influence de l'Angleterre dans la Méditerranée, considérablement affaiblie ; l'importance de ses possessions du Levant détruite ; ses projets de communication avec l'Inde par la Turquie anéantis à jamais ; la perte, à peu près inévitable, d'un débouché ouvert à l'exportation annuelle

de trente millions de produits anglais, tels devaient être tôt ou tard, pour la Grande-Bretagne, les résultats de la domination des Russes à Constantinople.

D'aussi graves considérations n'avaient point échappé sans doute à la pénétration des diplomates de Saint-James. Mais les embarras intérieurs de l'Angleterre expliquaient son apathie. George IV venait d'y mourir, au plus fort de la lutte engagée entre deux partis divisés sur des questions accessoires, mais également ennemis du peuple et de la liberté du monde. Frère de George IV, le duc de Clarence lui succédait. Par une hypocrisie commune à tous les héritiers présomptifs, il avait pris rang parmi les whigs, étant prince : devenu roi, il se montrait tory.

L'Angleterre, cependant, avait épuisé le succès de ses crimes. Dans les campagnes, et d'après de solennels témoignages, la misère était à son comble. La plupart des fermiers payaient leurs fermages sur leur capital; beaucoup, chassés de leur exploitation par la pauvreté, erraient tendant la main à la charité du passant; des laboureurs avaient été vus dans plusieurs districts se chargeant eux-mêmes du transport de leurs denrées, et s'attelant comme des bêtes de somme à leurs propres charrettes. Les villes présentaient le spectacle d'une détresse encore plus profonde. Au fond d'ateliers infects, dans une horrible confusion des âges et des sexes, pourrissait une population hâve, chétive, infirme et prématurément flétrie. Le travail était excessif, le salaire insuffisant. « Vos « seigneuries, s'était écrié le comte Stanhope, à la Cham- « bre des lords [1], ne frémissent-elles pas en pensant au

[1] Chambre des communes. Séances du 20-25 février 1830.

« nombre des ouvriers incapables de gagner plus de « trois ou quatre deniers par jour? » De Birmingham, où les salaires, selon la déclaration du même lord, avaient été réduits des trois quarts [1], de Birmingham s'étaient élevées, au commencement de 1830, des clameurs désespérées que George IV put entendre retentir autour de son lit de mort. Au sein de la classe opulente et cruelle, superposée à ce peuple d'affamés, mêmes signes de décadence. La taxe des pauvres, portée dans certaines paroisses à 40 schellings par acre, menaçait d'un fardeau toujours croissant les propriétaires autour de qui elle faisait pulluler la pauvreté. Les bénéfices de l'exportation avaient sensiblement diminué, symptôme grave pour une nation qui troubla et gouverna si long-temps le monde avec l'or dont elle le dépouillait! Dans le budget présenté en 1830 par M. Goulburn, chancelier de l'échiquier, on trouve ce rapprochement remarquable : nécessité d'alléger le poids des taxes et déficit [2].

Agriculture, industrie, commerce, finances, tout dépérissait donc en Angleterre. Et, pendant ce temps, l'Irlande, dont les maux ne pouvaient plus s'accroître et dont l'émancipation récente des catholiques n'avait pas calmé la colère, l'Irlande s'agitait sur son fumier sanglant, et commençait sa vengeance contre ses oppresseurs en leur envoyant O'Connell.

Quel remède à cette situation terrible? On fit la proposition d'une enquête. Mais il aurait alors fallu avouer, à la face de l'Europe, que la politique anglaise n'avait jamais été qu'une criminelle bévue; qu'après avoir bou-

[1] Chambre des communes. Séances du 20-25 février 1830.
[2] Chambre des communes. Séance du 26 mars 1830.

leversé maints royaumes, fomenté mille révoltes, violé les traités, ravagé des provinces, incendié des villes, asservi insolemment les mers, et tout cela pour trouver des consommateurs aux produits anglais, cette politique n'aboutissait qu'à l'impuissance. Il est certain qu'en prenant pour système de substituer son activité à celle de tous les peuples, rendus tributaires de son industrie, l'Angleterre n'avait point aperçu qu'elle finirait par les appauvrir, et serait elle-même ruinée, le jour où elle les aurait mis dans l'impossibilité de solder leurs échanges. Elle n'avait pas songé non plus que, pour convaincre son système de folie, il suffirait que quelques grandes nations fussent tentées de l'imiter. Voilà ce qu'une enquête aurait clairement révélé. Or, les ministres torys, en possession du pouvoir, ne voulaient point prononcer contre le génie de la vieille Angleterre une aussi éclatante condamnation. Et leurs adversaires, profitant de cet embarras pour les accuser d'incapacité, se préparaient à les renverser en demandant tout à la fois et la réforme électorale et une enquête.

Ainsi déchirée intérieurement, la Grande-Bretagne voyait, au dehors, son influence paralysée et ses destinées compromises. Également menacée par la marche victorieuse de la Russie vers les Indes et par les acquisitions de la France sur les bords de la Méditerranée, elle n'avait guère plus, pour faire face à ces deux dangers, que les artifices, bien connus, de sa diplomatie. Car le peuple, écrasé d'impôts, exigeait des économies; M. Hume avait excité de vives sympathies dans les classes pauvres en proposant à la Chambre des communes la réduction des dépenses consacrées à l'armée et à la marine [1]; l'Ir-

[1] Chambre des communes. Séance du 15 février 1830.

lande, enfin, occupait des troupes considérables, plus que jamais nécessaires pour maintenir dans cet infortuné pays une tyrannie sans exemple et sans nom.

Tout semblait donc se réunir pour faire de la Russie la plus puissante nation du monde. Malheureusement pour elle, ses forces réelles étaient loin de répondre à l'habileté de ses diplomates et à la grandeur de ses desseins. Sa dernière guerre avec les Turcs avait épuisé ses ressources; formidable en apparence, elle avait, plus que toute autre nation, besoin de la paix pour suivre ses intrigues, et son empire était facile à ébranler, quoique colossal, parce qu'il manquait de proportions et d'assiette.

A ces complications, nées de la situation respective des puissances principales, s'ajoutaient les agitations des puissances secondaires, réduites pour la plupart à mener en Europe une existence précaire et tourmentée.

En épousant Marie-Christine de Bourbon, Ferdinand VII avait profondément irrité le parti des moines qui aimait, dans l'infant don Carlos, un prince plus méchant, plus grossièrement dévot, plus fanatique enfin que le monarque lui-même. Déjà coupable aux yeux des apostoliques, pour avoir introduit à la Cour de Madrid les modes nouvelles, le goût des plaisirs et les fêtes, Christine leur devint odieuse, quand ils apprirent qu'elle était grosse. Car, si un fils naissait à la reine, don Carlos perdait l'espoir d'une couronne. Mais, bientôt, les partisans de l'infant eurent un plus grave motif de colère, Christine pouvait accoucher d'une fille, et, dans ce cas, en vertu du droit salique apporté en Espagne par le Bourbon Philippe V, don Carlos était appelé à succéder à Ferdinand VII, son frère. Pour détourner d'elle ce malheur, la reine obtint de son époux l'abo-

lition de la loi salique, et, le 5 avril, une *Pragmatique-sanction*, attribuée à Charles IV par le décret royal, apprit à l'Espagne qu'elle pourrait désormais, comme sous l'Empire du droit goth, être gouvernée par des femmes. De là, chez les apostoliques, un redoublement de fureur, et, chez leurs adversaires, l'enivrement du triomphe. La question, du reste, fournissait matière à controverse. Ferdinand VII, selon les partisans de don Carlos, n'avait pas qualité pour abolir par simple ordonnance cette loi salique que Philippe V avait introduite en Espagne avec l'assentiment des Cortès de 1713. De leur côté, les partisans de la reine répondaient que la *Pragmatique-sanction* n'était pas une simple ordonnance ; qu'elle n'était qu'une exhibition de la pragmatique de Charles IV, portée à la requête des Cortès de 1789. La guerre, on le voit, était au fond d'un débat semblable. Et la France qui, plus que toutes les autres nations de l'Europe, était intérressée dans la querelle, la France avait à prendre un parti. Or, au point de vue monarchique, le ministère Polignac devait naturellement appuyer les prétentions de don Carlos, parce qu'une fois le droit salique aboli en Espagne, il suffisait d'un mariage pour y faire revivre l'ancienne influence de l'Autriche. En conséquence, la politique des derniers ministres de Charles X secondait les vues de don Carlos et de ses partisans.

Quoi qu'il en soit, la haine jurée à Christine par les apostoliques était de nature à servir les projets du parti démocratique. Ce parti se cachait, à la vérité : il se taisait ; et tous ceux qui auraient pu lui servir de chefs avaient été livrés à l'exil ou au bourreau. Mais le souvenir de la constitution de 1812 et des Cortès de 1820 n'en vivait

pas moins dans le cœur des Espagnols. Ce souvenir était même la seule force réelle qui existât en Espagne, où le despotisme avait dévoré ses ressources par ses excès. Au fond, le maintien du régime établi n'intéressait guère que le clergé. Des nobles embarrassés de leurs privilèges, un peuple misérable et mécontent, pas de bourgeoisie, les ambitions tournées exclusivement vers le maniement des affaires publiques, peu d'industrie, point de commerce, et, par conséquent, aucun des vices qu'enfante la passion du gain, aucun des obstacles qu'il oppose aux révolutions, même les plus légitimes, que de chances pour le triomphe du parti démocratique si la France eût jugé à propos de le seconder!

Comme l'Espagne, le Portugal touchait à une guerre de succession. Devenu empereur du Brésil, le jour où les Brésiliens avaient secoué la domination portugaise, don Pédro, à la mort de Jean VI, son père, s'était vu dans l'obligation d'opter entre les deux couronnes. Il avait gardé celle du Brésil, et abdiqué en faveur de dona Maria, sa fille, celle du Portugal. Mais son frère, don Miguel, nommé par lui-même régent du Portugal, ne s'était pas fait scrupule d'usurper le trône. Dona Charlotte Joachime, épouse de l'imbécille et malheureux Jean VI, avait depuis longtemps enseigné à l'infant la pratique du crime et l'art des trahisons. Les leçons maternelles avaient profité à don Miguel; et, en 1830, Lisbonne tremblait sous la main de ce prince, maniaque tout plein de caprices sauvages, tyran que la soif du sang brûlait, mais qui était soutenu par les nobles dont il défendait les privilèges, par le clergé dont il maintenait la domination, et par cette foule de mendiants que les moines en Portugal avaient jusqu'alors nourrie, corrompue et tenue en lesse.

Toutefois, la reconnaissance de don Miguel était en suspens dans toutes les Cours de l'Europe. La France penchait pour don Pédro, sans sortir néanmoins de l'expectative. L'Angleterre ne se prononçait pas davantage, bien que son intérêt dans la question fût immédiat et pressant, à cause du joug commercial qu'elle avait appesanti sur le Portugal. A la vérité, se décider était périlleux et difficile pour l'Angleterre. Don Miguel, restant sur le trône, il était à craindre que ses principes politiques ne lui fissent rechercher l'alliance des rois absolus, et que la Cour de Lisbonne n'acceptât le patronage de celle de Madrid, comme semblaient déjà l'annoncer les secours fournis au parti miguéliste par les Espagnols. D'un autre côté, don Pédro, avec les idées de gloire qui le tourmentaient, ne serait-il pas tenté de faire sortir son pays du vasselage industriel dans lequel l'avaient tenu si longtemps les marchands de Londres? Lord Ponsomby avait été envoyé à Rio Janeiro pour sonder l'empereur relativement au maintien du traité qui consacrait ce honteux vasselage, et la réponse de l'empereur du Brésil n'avait pas été satisfaisante. C'en était assez pour que l'Angleterre l'abandonnât, alors même qu'elle aurait oublié avec quelle ardeur, dans la révolution de 1820, les constitutionnels, partisans de don Pédro, avaient renversé à Lisbonne la tyrannie de lord Béresford.

Si tel était l'état de trouble et de malaise dans lequel vivaient les nations indépendantes ou réputées indépendantes, on peut juger quelles tempêtes couvaient dans leur sein les nations victimes des traités de 1815.

L'Italie frémissait sous la domination de l'Autriche, dont ses princes n'étaient guère que les préfets, domina-

tion d'autant plus abhorrée, qu'elle s'exerçait au moyen de la diplomatie. Privés du droit de parcourir librement leur pays, de celui de publier leurs opinions ; attaqués dans leur liberté individuelle, espionnés dans leurs familles, exposés, au moindre mouvement, à voir briller, depuis Rome jusqu'à Ancône, depuis Turin jusqu'à Naples, l'odieux uniforme des garnisons autrichiennes, les Italiens attendaient avec une impatience croissante le moment de secouer leurs chaînes. Ces chaînes, cependant, étaient beaucoup plus lourdes pour les hommes éclairés que pour le reste de la nation, dont le sort matériel n'était pas, au fond, très-malheureux. Mais, en Italie, il n'existe pas à proprement parler de classes, si ce n'est en Piémont, où la société se trouve constituée hiérarchiquement. La bourgeoisie italienne sentait, par conséquent, qu'elle entraînerait sans peine à sa suite ce peuple, dont rien ne la séparait et dont elle ne formait que l'élite. Il est certain que l'amour de l'indépendance italienne existait partout, même dans les couches inférieures de la société, sinon à l'état d'opinion, au moins à l'état d'instinct et de sentiment. Il était même des contrées de l'Italie, la Romagne, par exemple, où ce sentiment existait chez la multitude avec un rare degré d'énergie. A Gênes, chacun se souvenait encore du jour où, les Autrichiens ayant voulu forcer les habitants à contribuer à l'enlévement d'un mortier, un enfant cria : *la rompo, je la brise*, cri fameux qui souleva le peuple et fit chasser de la ville, après trois jours de lutte héroïque, une multitude d'étrangers. L'indépendance de l'Italie était donc au fond de toutes les âmes. Et, d'un autre côté, ceux qui étaient naturellement appelés à se mettre à la tête du mouvement ne cherchaient

la conquête de l'indépendance que dans le triomphe de l'unité. De fait, quoique l'Italie fût morcelée, et que le souvenir des luttes fédératives du moyen-âge n'y fût peut-être pas encore tout à fait éteint, Palerme et Naples étaient les deux seules villes entre lesquelles régnât une inimitié profonde. Gênes elle-même, qui se rappelait combien elle avait été jadis florissante, et qui ne pliait qu'avec colère sous la suprématie de Turin, Gênes ne poussait pas si loin la jalousie qu'on ne l'eût vue, lors de l'insurrection de 1821, ouvrir avec empressement ses portes aux émigrés piémontais, les recueillir, leur offrir de l'argent et les sauver. C'étaient là pour les patriotes italiens des motifs suffisants d'espérance. Que la France leur prêtât son concours, qu'elle empêchât les Autrichiens de franchir les Alpes, et l'Italie était libre. Rome, alors, aurait ouvert aisément ses portes à l'insurrection partie de Bologne ; le pape, dépouillé de son pouvoir temporel, aurait conservé intacte sa puissance spirituelle ; l'Italie, enfin, se serait politiquement constituée, après avoir écrit sur son étendard ce mot magique : *Unité*. Tels étaient les projets des patriotes italiens. Quant au chef qu'ils se donneraient, comme, à leurs yeux, la question de nationalité était la plus importante et la première à résoudre, ils ne pouvaient se montrer bien difficiles sur le choix. Et c'est ce qui explique les rapports qui s'étaient établis entre Menotti et le duc de Modène, prince artificieux, cruel, enclin au despotisme, mais animé d'une volonté forte, et capable de se jeter dans une conspiration, si elle avait dû avoir pour résultat de le couronner roi d'Italie.

La Belgique n'était pas moins agitée que l'Italie, bien que sa situation fût différente. Au point de vue matériel,

jamais elle n'avait été plus heureuse que depuis sa réunion à la Hollande. Les colonies hollandaises fournissaient à ses produits d'importants et nécessaires débouchés. Le monarque qui la gouvernait était d'ailleurs une bonne tête, et l'un des souverains sans contredit les plus remarquables de l'Europe. Profondément versé dans la science économique, ayant le goût des spéculations, parce qu'il en avait le génie, Guillaume avait donné à l'industrie hollando-belge une impulsion sinon très-morale, au moins très-vive. Parmi les plus riches négociants de son royaume, les uns étaient ses associés, les autres ses débiteurs ; et c'était par lui, à ses risques et périls, en quelque sorte, qu'avait été fondée la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de Bruxelles. Mais Guillaume avait le cœur tout hollandais. Il se souvenait trop bien qu'en 1815 la Belgique n'avait été unie à la Hollande que comme un *accroissement de territoire*. De là des préférences injurieuses, et, dans la distribution des emplois, une partialité révoltante. Grief extrêmement grave, puisqu'il armait contre la Hollande la partie la plus remuante et la plus éclairée de la population belge. Ajoutez à cela que les deux peuples ne parlaient pas la même langue, ne professaient pas la même religion, n'avaient pas les mêmes mœurs ; que quatre millions de Belges ne comptaient pas plus de représentants aux états-généraux que deux millions de Hollandais ; que Guillaume avait prétendu introduire dans les actes publics et dans les plaidoiries l'usage d'une langue uniforme ; qu'enfin, par l'établissement du collége philosophique de Louvain, il avait soulevé contre lui la puissance du clergé de Belgique, puissance jalouse et qui ne sut jamais pardonner. De cet état de choses devait naître naturellement l'alliance des

libéraux et des catholiques ; cette alliance, en 1830, était aussi étroite que possible, et devenait de jour en jour plus menaçante pour La Haye. Cependant, telle était la prospérité matérielle des Belges, que leur irritation n'allait pas jusqu'à désirer le renversement violent de la dynastie. Une séparation administrative aurait suffi à leurs vœux. Beaucoup même se seraient tenus pour satisfaits du renvoi du ministre de la justice, van Maanen, instrument trop fidèle des volontés injustes de son maître. Mais il en eût été bien autrement si la Belgique eût pu se créer une situation qui, tout en brisant le lien qui l'attachait à la Hollande, lui eût offert les avantages qu'elle retirait de son union avec ce dernier pays. Pour conclure avec la Belgique le pacte d'une féconde et honorable fraternité, la France n'avait qu'à lui tendre les bras.

La situation de la Pologne renfermait, comme celle de la Belgique, des germes nombreux de révolution. Orgueilleuse et guerrière, la noblesse polonaise n'avait subi qu'en frémissant le joug des traités de 1815, et plus d'une fois elle avait essayé de le briser. Le major Lukasinski, fauteur d'une conspiration qu'on avait découverte, était descendu dans les cachots pour y mourir ; mais le souvenir de ce glorieux conspirateur vivait dans le cœur de tout véritable Polonais, et son nom était parmi la jeunesse l'objet d'un culte héroïque. Lors du couronnement de Nicolas à Varsovie, un complot fut au moment d'éclater : il n'échoua que par la pusillanimité de quelques membres de la diète. Vainement le prince Lubecki, ministre de l'empereur, avait-il donné à l'industrie en Pologne un essor prodigieux, vainement le grand duc Constantin était-il parvenu à y organiser une superbe et

savante armée, la Pologne voulait devenir indépendante, et supportait impatiemment la tyrannie farouche du grand duc, prince bizarre qui, par ses qualités aussi bien que par ses vices, ressemblait à un de ces chefs de barbares dont l'effort renversa l'empire romain. Ce n'est pas que la révolution qui semblait se préparer n'eût à surmonter de rudes obstacles. Abrutis par le servage héréditaire, servage qui, depuis Napoléon, n'existait plus de droit, mais existait toujours de fait, les paysans polonais ressentaient faiblement l'orgueil de l'indépendance, leur cœur n'ayant jamais battu pour la liberté. Et pour ce qui est des nobles, ceux-là seuls parmi eux s'élançaient avec ardeur vers un avenir inconnu, qui, réduits à la possession de vains priviléges, végétaient dans la misère; car chez les nobles qui à l'autorité du nom joignaient celle de la fortune, la haine du joug étranger était combattue par la crainte de l'anarchie. D'ailleurs, à côté de cette noblesse, timide quoique sincère dans son patriotisme, veillait l'aristocratie polonaise, c'est-à-dire cette classe de nobles félons qui avaient accepté de la Russie les titres de ducs, de comtes, de barons, de princes, titres formellement réprouvés par la constitution originaire et les traditions du pays. Malgré tout cela, une révolution en Pologne était facile à prévoir, et des événements semblables à ceux du mois de juillet 1830 devaient la rendre inévitable.

Ainsi donc, et pour nous résumer, la Russie engagée dans des projets trop vastes pour ses ressources; la Prusse en lutte avec les provinces rhénanes; l'Autriche menacée par l'esprit de liberté en Allemagne, et par l'esprit d'indépendance en Italie; l'Angleterre incertaine, inquiète et impuissante; le Portugal et l'Espagne, à la veille d'une

guerre de succession ; l'Italie, la Belgique, la Pologne, maudissant les traités de 1815 et prêtes à se soulever au premier signal, voilà quel était l'état de l'Europe quand la révolution de 1830 vint la surprendre et l'éblouir.

De semblables données permettaient aux Français une ambition sans limites, et tout pouvoir, digne de les gouverner, allait évidemment par eux gouverner le monde. Les événements appelaient notre patronage à Constantinople, et nous donnaient, avec l'empire des sultans raffermi, le moyen de sauver la Pologne. L'uniforme de nos soldats, brillant sur le sommet des Alpes, suffisait pour l'indépendance de l'Italie. Nous pouvions offrir aux Belges, pour prix d'une fraternelle union, la substitution du drapeau tricolore à l'odieux drapeau de la maison d'Orange, et nos marchés, non moins opulents que ceux des colonies hollandaises. En nous déclarant avec énergie pour don Pédro, nous forcions les Anglais à contracter avec don Miguel une alliance exécrable, et nous sapions à Lisbonne leur domination déshonorée. Nous emparer moralement de l'Espagne était facile, car nous n'avions pour cela qu'à pousser contre deux factions monarchiques, ardentes à s'entre-détruire, les réfugiés espagnols invoquant le magique souvenir des Cortès de 1820.

C'était assurément un merveilleux concours de circonstances que celui qui faisait dépendre à ce point de l'agrandissement de la France le salut de toutes les nations opprimées. La noblesse du but se confondait ici avec l'importance matérielle du résultat ; et il y avait à vouloir rassurer les rois de l'Europe, à les craindre, non-seulement égoïsme, mais puérilité, petitesse de vues et débilité d'esprit.

Et puis, rien n'était préparé à l'intérieur pour les vastes réformes et les hautes entreprises. Il fallait donc trouver au dehors une issue à cette exubérance de vie que la révolution venait de créer dans la société française. Fermer à tant de passions inoccupées la carrière utile et glorieuse que leur ouvrait le destin, c'était les réduire à user en complots et en agitations une activité sans aliment. Il n'y avait que des hommes profondément médiocres qui pussent ne pas comprendre qu'éviter à tout prix la guerre étrangère, c'était préparer les éléments d'une guerre civile. Le sceptre nous était offert, et, pour le repousser, il pouvait nous en coûter beaucoup plus que pour le saisir.

Mais trois choses s'opposaient à l'adoption d'une forte politique : la forme de gouvernement adoptée, le caractère personnel du nouveau roi, les instincts et les intérêts de la classe dominante.

Pour qu'un gouvernement agisse puissamment au dehors, il faut qu'au dedans son action soit libre. Il n'est donné qu'aux aristocraties bien assises, comme l'aristocratie anglaise, ou aux royautés absolues, comme celle de Louis XIV, ou aux démocraties vigoureusement constituées, comme celle de la Convention, de concevoir et de mener à fin de grandes entreprises. La monarchie représentative, telle qu'on venait de la voir sortir du sein de la révolution, laissait subsister, au haut de la société, deux pouvoirs rivaux, c'est-à-dire ennemis, et n'ayant par cela même de force que pour s'entre-détruire. De là une cause de mobilité incompatible avec l'esprit de suite et l'inflexibilité systématique qu'exige l'accomplissement des vastes desseins. En limitant le pouvoir royal, en soumettant à

un contrôle jaloux tous les détails de son existence, en lui donnant une assemblée turbulente à subir, à combattre ou à corrompre, la forme constitutionnelle créait au chef de l'État une situation difficile ; elle le poussait à sacrifier tout au désir de conserver la couronne. Un prince qui tient le sceptre en réserve pour son fils, ne saurait avoir à un degré suffisant l'abnégation et l'audace. Alors même qu'il ne serait pas égoïste comme homme, il l'est comme père de famille ; et tel est le vice des pouvoirs héréditaires. Mais combien cet inconvénient n'est-il pas plus grave lorsque le trône est pour ainsi dire lancé dans une perpétuelle tempête ?

Aussi bien, Louis-Philippe, par caractère et par position, n'était que le premier bourgeois de son royaume. Or, la bourgeoisie n'était nullement tentée par l'éclat des aventures héroïques. Composée en partie de banquiers, de marchands, d'industriels, de rentiers, de propriétaires paisibles et prompts à s'alarmer, elle appartenait presque tout entière à la peur de l'imprévu. La grandeur de la France, pour elle, c'était la guerre ; et dans la guerre elle ne voyait que l'interruption des relations commerciales, la chute de telle ou telle industrie, des débouchés perdus, des faillites, des banqueroutes. Ils n'avaient pas changé, les hommes qui, en 1814 d'abord, puis en 1815, criaient : *A bas Napoléon !* tandis que l'ennemi frappait aux portes de la capitale.

Les obstacles qui s'opposaient à l'adoption d'une politique française et franchement révolutionnaire, n'existaient donc pas en Europe : ils existaient en France.

Cependant, et même sans sortir de la sphère étroite dans laquelle l'établissement d'une monarchie constitutionnelle

renfermait la révolution de juillet, la dynastie nouvelle pouvait, si elle eût été bien inspirée, se créer en Europe un rôle indépendant et original. Louis-Philippe pouvait dire aux puissances : « Au nom de la France bourgeoise « dont je suis le représentant, j'adhère aux arrangements « territoriaux stipulés par les traités de 1815, et je re- « pousse toute idée de conquête. Je m'engage, en outre, à « opposer une digue permanente aux entraînements ré- « volutionnaires. Mais, pour que je remplisse cette double « mission, il importe que les principes en vertu desquels « je suis devenu roi et qui sont ceux de la bourgeoisie, « acquièrent en Europe de la force et de l'autorité. Je ne « saurais enchaîner la France démocratique et conqué- « rante qu'avec le secours de l'Europe constitutionnelle. « Ma cause étant inséparable de celle de la bourgeoisie, « je ne saurais compter long-temps sur ses sympathies, à « l'intérieur, qu'en faisant triompher, au dehors, ses « doctrines et ses intérêts. En proclamant tous les gouver- « nements solidaires l'un de l'autre, la Sainte-Alliance a « posé un principe juste, dont il ne reste plus qu'à faire « une application conforme au cours naturel des événe- « ments et des idées. Le régime constitutionnel existe en « Angleterre ; il vient de prévaloir en France ; il peut « aisément être introduit en Espagne, en Portugal, en « Italie, en Belgique ; il veut être perfectionné en Alle- « magne. Eh bien ! au nom de la France bourgeoise qui « m'a couronné, j'offre mon appui à la bourgeoisie dans « tous les pays de l'Europe, et je mets au prix de l'adop- « tion du principe constitutionnel l'alliance de la France et « la paix du monde. »

Ce langage n'aurait certainement répondu ni à toutes

les nobles passions ni à tous les intérêts légitimes; mais c'était le seul qu'au point de vue monarchique et bourgeois on pût tenir avec décence et habileté. La guerre venant à éclater dans cette hypothèse, la royauté trouvait appui au dedans et au dehors; elle détournait à son profit la popularité attachée à une attitude énergique; et, loin de prêter le flanc à l'esprit démocratique, elle lui enlevait ses propres procédés pour le combattre.

Rien de tout cela ne fut compris par le Cabinet du Palais-Royal. La médiocrité des hommes chargés des destinées de la France fut le plus humiliant et le premier de ses malheurs.

Ces développements étaient nécessaires pour donner la clé des arrangements diplomatiques que nous aurons à raconter. Pour montrer combien la diplomatie de la France fut inhabile et désastreuse, il fallait dire quelle immense, quelle glorieuse carrière s'ouvrait devant elle, si la fortune eût placé en de fortes mains le pouvoir devenu vacant.

CHAPITRE II.

Avénement de la bourgeoisie. — Misère et mécontentement du peuple. — Vains témoignages d'allégresse et d'orgueil. — Popularité du nouveau roi. — Le prince de Condé à Saint-Leu. — Lettres inédites du duc d'Orléans. — Testament en faveur du duc d'Aumale. — Histoire de la mort mystérieuse du prince de Condé. — Sensation profonde que cette nouvelle produit sur le peuple.

La bourgeoisie triomphait. Elle venait de placer sur le trône un prince qui relevait d'elle seule. Les ministres étaient des hommes dont elle avait créé la puissance et la renommée. La Charte, modifiée, n'était plus qu'une constitution à son usage. Le pouvoir législatif lui appartenait par droit d'occupation, et pour le garder en l'absence de toute autorité constituante, il lui avait suffi de croire un moment à sa force.

Voulant achever son œuvre, elle n'avait plus que peu de chose à tenter.

Au moyen du serment rendu obligatoire, elle poussa les légitimistes sincères à une démission qui la laissait maîtresse du parlement.

Au moyen des destitutions imposées aux différents ministres, elle fit invasion dans les emplois publics et s'empara de l'administration.

Au moyen de la garde nationale, organisée avec une activité merveilleuse, elle se mit en mesure de régner sur la place publique.

Cependant, vers la fin du mois d'août, un spectacle étrange était donné à la capitale. On vit défiler le long des quais et des boulevards plusieurs milliers d'artisans, réunis en corps de métier. Ils s'avançaient lentement et en bon ordre ; ils n'avaient point d'armes ; leur maintien était grave ; et pas un cri ne sortait du sein de leur foule attristée. Ils se dirigèrent de la sorte vers l'hôtel du préfet de police. Ils allaient demander justice pour eux, pitié pour leurs femmes et pour leurs enfants ; car la révolution qu'ils avaient faite leur était funeste !

Déjà, dans la soirée du 13 août, une réunion nombreuse de garçons bouchers avait parcouru la ville, silencieusement et à la lueur des flambeaux.

Bientôt une extrême agitation se manifesta parmi le peuple. Des malheureux, couverts de vêtements souillés, et tels que Paris les avait vus naguère courant à la mort, se rassemblaient tumultueusement sur les places publiques. Des attroupements se formaient à la porte des ministères, sur la place de Grève, sur celle du Palais-Royal, partout où siégeaient la puissance et le plaisir. Là les douleurs du pauvre s'exhalaient tour à tour en récriminations fougueuses et en plaintes touchantes. Les uns gémissaient de la brusque suspension des travaux, les autres, de la diminution des salaires. Quelques-uns dénonçaient avec indignation la préférence qu'obtenaient sur eux, dans certains ateliers, des ouvriers appartenant à une autre patrie. Tous maudissaient l'influence meurtrière des machines. Avons-nous donc combattu pour si peu, s'écriaient-ils ?

Plus malheureux le lendemain que la veille, quelle destinée est la nôtre, et que vient-on nous parler de notre victoire? On nous appelle le peuple souverain, et nous n'avons pas même la propriété de nos bras? nous venons de sauver la patrie, on le proclame, et nos familles languissent autour de nous, réduites au désespoir ou à l'aumône?

Ainsi se révélaient déjà de terribles malentendus. Toute puissante dans l'ordre social par la propriété du sol, par la jouissance des capitaux, par le crédit, la bourgeoisie n'aspirait plus qu'à l'affermissement de sa domination dans l'ordre politique. Le peuple, au contraire, trop ignorant encore pour désirer le partage du pouvoir, frémissait sous le joug d'un ordre social où tout n'était pour lui qu'oppression.

Il est certain que la révolution de juillet avait rendu plus vives les souffrances de la classe ouvrière. Le parti vaincu se composait d'hommes opulents; sa défaite avait ébranlé toutes les professions qu'alimentent des habitudes de luxe. L'avenir, d'ailleurs, était incertain, la guerre possible; et l'enthousiasme affecté par les hommes politiques ne faisait que couvrir la défiance qui serrait le cœur des riches. De là des désastres irréparables, et, dans les hommes du peuple, un sentiment d'amertume auquel s'ajoutait le dépit des espérances trompées.

Les premières mesures prises par le pouvoir n'étaient pas de nature à calmer cette effervescence. Le projet de loi présenté par le maréchal Gérard pour assurer l'état des officiers, consacrait un principe assurément fort juste; toutefois cette sollicitude hâtive témoignée à l'armée pouvait paraître menaçante au début d'un règne. Quant au projet de M. Guizot, relatif à la réélection des députés

promus à des fonctions publiques, il tendait à réaliser une réforme puérile pour la circonstance.

Les grandes situations veulent de grandes entreprises. Mais la bourgeoisie étant arrivée au terme de ses vœux, sa politique était d'empêcher l'éveil des désirs nouveaux; elle devait chercher à rapetisser toute chose, parce que c'était le plus sûr pour contenir les esprits.

C'est à cette politique sans élévation que sacrifiait M. Guizot, lorsque, demandant à la Chambre un crédit de cinq millions applicables à des travaux publics, il disait : « L'ébranlement ne peut cesser en un jour, et la rumeur « est forte encore après le péril. Le bon sens du peuple le « reconnaît, et demande au travail un refuge contre de « nouvelles agitations. »

Plus tard, M. Guizot devait formuler la même pensée avec une précision cruelle, en s'écriant : « *Le travail est* « *un frein.* »

Quoi qu'il en soit, les troubles allaient croissant dans la capitale; ils commençaient même à se répandre au dehors. A Rouen, les ouvriers réclamèrent une augmentation de salaire ou une diminution de travail. Dans plusieurs lieux, la perception des impôts fut arrêtée par d'énergiques résistances. Dans le seul mois d'août, sur 13 millions que devaient produire les contributions indirectes, le trésor éprouva une perte de 2 millions. Enfin, l'impôt sur les boissons fut repoussé avec tant de vivacité, que les Chambres furent forcées d'adopter provisoirement un projet de loi qui substituait, au gré du débitant, *l'abonnement* à *l'exercice.*

Or, pendant que le peuple souffrait et s'agitait, la bourgeoisie continuait à s'enivrer de son propre triomphe.

Les théâtres retentissaient de chants patriotiques. Une commission avait été nommée pour la distribution des récompenses nationales : était-ce assez pour tant de périls, de maux affrontés? Des députations, accourues de tous les points de la France, venaient apporter aux pieds du monarque ces hommages, les mêmes pour chaque prince. Louis-Philippe recevait les félicitations avec une bonhomie qui fournissait à ses partisans l'occasion cherchée par leur zèle. Les poètes célébraient à l'envi les vertus du roi, en les associant à l'héroïsme du peuple. Un banquet de 400 couverts fut donné par la ville au général Lafayette. Les familles qui manquaient de pain voyaient tout cela; elles en murmuraient, peut-être; mais les murmures du pauvre, dans une société imparfaite, s'éteignent sans échos lorsqu'une triste fatalité ne les transforme pas en cris de guerre.

Au reste, rien n'était négligé pour ôter aux plaintes du peuple le caractère de sincérité que leur donnaient les événements. Dans un petit écrit adressé aux ouvriers, M. Charles Dupin engageait les artisans, qu'il appelait ses amis, à se mettre en garde contre des instigations perfides. Les feuilles libérales allaient plus loin encore : elles représentaient comme des espions ou des forçats libérés tous ceux qui, dans les ateliers, se prononçaient violemment contre l'emploi des machines. Pour jeter la division parmi le peuple, et l'enchaîner par l'incertitude, on fit imprimer et on publia, en l'attribuant à des ouvriers, dont toutefois on ne faisait pas connaître les noms, une protestation amère et virulente contre les désordres redoutés.

Détruire les machines eût été sans aucun doute, de la part des ouvriers, une violence sauvage, dont ils auraient

souffert les premiers : on faisait bien de le leur dire. Et pourtant, si les machines produisent à la longue des avantages incontestables, il suffit des maux accidentels qui naissent de leur brusque intervention dans l'industrie pour accuser les vices de l'ordre social. L'anathème était donc naturel chez de pauvres ouvriers, victimes d'une concurrence homicide. Les flétrir du nom de repris de justice, c'était descendre à des manœuvres déloyales. Mais les intérêts qu'on menace sont implacables, et tout leur est bon pour se défendre.

Ici, on doit le reconnaître, le danger était grave. Aussi les journaux légitimistes ne tinrent-ils pas un langage différent de celui des autres feuilles. Les hommes du parti vaincu n'auraient pas été fâchés de voir la révolution se dévorer elle-même ; la perte de leurs propriétés, cependant, était un sacrifice qu'ils ne voulaient pas faire au triomphe de leurs rancunes.

Dans l'exaltation des premiers moments, les chefs de la bourgeoisie avaient prononcé des mots d'une grande portée ; ils avaient parlé de la souveraineté du peuple. Ils ne tardèrent pas à craindre que son orgueil n'eût été trop fortement excité. Le détourner de toute espérance hautaine, par une habile atténuation de ses services, et faire à la bourgeoisie dans la gloire du combat une part qui servît à expliquer celle qu'elle prenait dans le triomphe, telle devint bientôt la plus vive préoccupation des Orléanistes.

« La population ouvrière de Paris, disait le *National* « dans son numéro du 18 août 1830, n'est pas le peuple ; « elle n'est, comme les artistes, comme les marchands, « etc..., qu'une partie du peuple. »

Enlever ainsi au mot peuple sa signification ordinaire n'eût été qu'une fantaisie frivole, si la définition nouvelle qu'on en donnait n'eût caché des intentions profondes. En réalité, on voulait faire disparaître ce qu'il y avait eu d'éclatant et d'original dans la prise de possession de la place publique par la multitude. Et, d'un autre côté, cette communauté d'intérêts qu'on introduisait dans le langage, sans la faire passer dans la vie sociale, avait pour but, ou de désarmer, ou de calomnier le mécontentement populaire.

La revue de la garde nationale, au 29 août, vint faire trève à ces défiances et à ces luttes. Une tente avait été dressée pour le roi au Champ-de-Mars, que couvrait une foule immense d'hommes armés. Le général Lafayette distribua des drapeaux aux diverses légions et reçut leur serment au nom du roi. Le soleil brillait du plus vif éclat. La tenue des légions était magnifique. L'enthousiasme dont la révolution de Juillet avait rempli les âmes, et qui n'était pas encore éteint, s'échappa, durant tout ce jour de fête, en acclamations passionnées et en chants de triomphe. La joie du nouveau monarque dut être profonde, car sa popularité paraissait alors immense et presque égale à celle de Lafayette.

Mais, en ce temps-là même, on entendit parler d'un événement tragique et mystérieux qui devait marquer à jamais dans les commencements de ce règne.

Mentionner cet événement suffirait, s'il n'avait dû produire dans le peuple qu'un intérêt frivole de curiosité ou qu'une émotion passagère. Mais il eut d'abord cela de remarquable qu'à côté des désastres de la grandeur, punie dans le successeur de Louis XIV, il vint montrer, dans le

dernier des Condé, les misères de la grandeur déchue. Puis il ouvrit carrière à des débats dont le retentissement fit diversion à ces acclamations joyeuses que la bassesse humaine pousse autour des trônes nouveaux, et il éveilla des soupçons terribles, des soupçons étranges, dont nous verrons, dans les luttes ultérieures, reparaître la trace envenimée. C'est pourquoi j'ai pensé que les détails en un tel récit ne seraient ni fastidieux ni superflus [1].

Quand la révolution de juillet éclata, le duc de Bourbon, prince de Condé, vivait tranquille dans ses domaines, également étranger aux soucis de la politique et à ses périls. Mais à la nouvelle des malheurs qui le frappaient dans sa famille, un grand trouble s'empara de son esprit. Il tremblait pour Charles X, il trembla pour lui-même; et à ses craintes, à ses douleurs, s'ajoutèrent bientôt toutes les angoisses de l'incertitude. Accablé d'ans et d'infirmités, avait-il le droit d'attendre, sans le précipiter par un dévoûment inutile, l'accomplissement de sa destinée? Ou bien devait-il, se ranimant au souvenir des combats et des haines de sa jeunesse, aller rejoindre son infortuné maître et lui offrir, sinon les secours, du moins les consolations d'une fidélité sans peur? La place d'un Condé est auprès du roi à l'heure du danger, murmuraient autour du prince ses plus ardents serviteurs; et à de moins fougueux encouragements M. de Choulot répondait : « Est-

[1] Le récit qu'on va lire ne s'appuie pas seulement sur une confrontation attentive des divers témoignages fournis par une longue enquête judiciaire, il s'appuie aussi sur des documents officiels et des papiers authentiques qu'on a bien voulu nous communiquer.

Nous avons cru devoir relater des circonstances peu importantes en apparence, parce qu'en réalité elles ont une signification grave et peuvent servir à la solution d'un aussi important et aussi triste problème.

« ce que le prince de Condé, en 1793, quand il courut « aux armes, prit les conseils du duc d'Orléans ? »

Mais le faible vieillard appartenait alors tout entier à une femme dont l'origine était obscure, dont le nom de famille était incertain, qui jadis avait paru, disait-on, sur les planches du théâtre de Covent-Garden, qui, depuis, liée à un étranger d'une prodigue opulence, avait vécu, à Turnham-Green, du salaire d'un attachement illégitime, qui, enfin, devenue toute puissante sur le cœur du duc de Bourbon, s'était laissé marier au baron de Feuchères, loyal soldat, dont la bonne foi trompée servit à couvrir pendant quelque temps le scandale d'adultères amours. Or, par un enchaînement de faits qu'il n'est pas inutile de rapporter, les intérêts de cette femme se trouvaient étroitement liés à ceux de la maison d'Orléans.

Douée d'esprit, de grâce et de beauté, insinuante à la fois et impérieuse, tendre et altière tour à tour, Mme de Feuchères avait obtenu de son ascendant sur le duc de Bourbon le don testamentaire des domaines de Saint-Leu et de Boissy, en 1824, et, en 1825, diverses sommes s'élevant au chiffre d'un million. Elle désira plus encore. Au revenu de Boissy et de Saint-Leu, dont on lui avait abandonné la jouissance anticipée, il fallut bientôt ajouter celui de la forêt d'Enghien ; et cela même ne devait pas épuiser les désirs de la baronne. Mais une inquiétude secrète la poursuivait sans doute dans l'exercice de son pouvoir souverain. Elle avait à craindre que la mort de son bienfaiteur ne la laissât exposée aux attaques des héritiers du prince, dépouillés pour elle, aux procès que la captation provoque, aux clameurs de l'opinion, peut-être. Situation délicate qui a fait croire aux ennemis de Mme de Feuchères

qu'en faisant adopter le duc d'Aumale par le duc de Bourbon, elle n'avait eu en vue que de se ménager le patronage d'une maison puissante.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1827, et en réponse à une lettre où la baronne faisait l'offre de ses services, la duchesse d'Orléans lui écrivait : « Je suis bien sensible, « Madame, à ce que vous me dites de votre sollicitude « d'amener ce résultat que vous envisagez comme de- « vant remplir les vœux de M. le duc de Bourbon ; et « croyez que, si j'ai le bonheur que mon fils devienne son « fils adoptif, vous trouverez en nous dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, pour vous et pour tous « les vôtres, cet appui que vous voulez bien me deman- « der, et dont la reconnaissance d'une mère vous est un « sûr garant. »

Il dut en coûter beaucoup à une femme aussi pieuse que la duchesse d'Orléans, d'associer au succès de sollicitations équivoques ses espérances maternelles. Elle y consentit, pourtant ; mais la dignité de son caractère se retrouvait dans cette autre phrase de sa lettre : « Nous « avons cru devoir nous abstenir de toute démarche qui « pourrait avoir l'apparence de provoquer un choix ou « de vouloir le prévenir. »

Il paraît que cette réserve fut considérée par le duc d'Orléans comme un scrupule dont il était permis de s'affranchir. Le 2 mai 1829, apprenant de madame de Feuchères que, dans une lettre pressante et passionnée, elle avait proposé à son amant l'adoption du duc d'Aumale, il n'hésita pas à s'adresser lui-même directement au duc de Bourbon. Il lui faisait connaître en termes pleins de convenance et de mesure, combien il était tou-

ché de la démarche de Mme de Feuchères, et combien il serait fier de voir porter par un de ses enfants le nom glorieux des Condé.

A ce coup inattendu, le duc de Bourbon tomba dans une anxiété profonde. Quoiqu'il eût toujours apporté dans ses relations avec la famille d'Orléans une politesse exquise, qui même en certaines occasions avait emprunté à l'amitié quelques-unes de ses formules, il fréquentait le moins possible le duc d'Orléans, recevait avec hésitation ses rares visites, et ne lui écrivait guère que pour s'entendre avec lui sur les puérilités du cérémonial, puérilités auxquelles le duc d'Orléans, tout bourgeois qu'on l'ait vu depuis, attachait une importance excessive [1]. Ce jeune

[1] Nous avons entre les mains un dossier de toutes les lettres adressées par le duc d'Orléans au prince de Condé, lettres non publiées. On y trouve à chaque page la preuve des préoccupations éminemment aristocratiques du duc d'Orléans. En voici un exemple entre mille :

« Neuilly, 1er octobre 1820.

« Comme je sais, monsieur, que vous désirez savoir d'avance ce que j'apprends sur les cérémonies auxquelles nous sommes invités, je m'empresse de vous informer de ce que M. de Brézé est venu me dire hier au soir, relativement au *Te Deum* qui doit être chanté mardi à Notre-Dame, en actions de grâces de la naissance du duc de Bordeaux. Il m'a dit que le roi n'y serait pas, mais que S. M. serait censée y être, que par conséquent son fauteuil serait placé au centre de nos pliants qui seraient tous sur la même ligne, avec un carreau devant chaque ; qu'il avait ordonné que les neuf pliants fussent pareils ainsi que les carreaux et de la même étoffe ; que Monsieur mènerait dans sa voiture M. le duc d'Angoulême, vous et moi, et que nos voitures précéderaient immédiatement les leurs dans le cortége. *D'après cela,* j'ai dit à M. de Brézé que j'irais à la cérémonie, et je serai mardi matin à dix heures chez Monsieur pour l'y accompagner. Je serai en grand uniforme, en bottes avec le cordon bleu sur l'habit, et M. de Brézé doit nous faire savoir si les voitures du cortége seront à huit chevaux ou à deux, afin que nos attelages *soient pareils à ceux de nos aînés.* S'il ne me faisait rien dire, je mettrais la *mienne à huit chevaux.* Madame la duchesse d'Angoulême

duc d'Aumale dont on lui parlait, le duc de Bourbon l'avait accepté pour filleul, mais sans le vouloir pour héritier. Laisser l'héritage des Condé à une famille qu'avaient eue à leur tête les ennemis de la noblesse et de la monarchie, paraissait à l'ancien chef de l'émigration armée une forfaiture et presque une impiété. Il ne pou-

mènera de même toutes les princesses qui seront par conséquent cinq dans la voiture.

« Je profite avec plaisir, Monsieur, etc.

« L.-Ph. d'Orléans. »

A cette lettre, nous en joindrons une autre qui offre un intérêt tout particulier en ce qu'elle se rattache à l'élévation du duc d'Orléans au rang d'*Altesse royale*; on y retrouve aussi la trace des bontés qu'avait le Roi Charles X pour tous les membres de sa famille et en particulier pour le duc d'Orléans.

« Neuilly, ce mardi 21 septembre 1824.

« Je m'empresse, monsieur, de vous faire part que le Roi m'ayant fait dire hier au soir de me trouver chez lui aujourd'hui à midi, je suis arrivé chez S. M. peu d'instants avant qu'il n'en sortit pour aller à la messe. Dès que j'ai été introduit dans son cabinet, j'ai commencé par le remercier de ses bontés, et j'ai ajouté que nous avions *été particulièrement sensibles à celle qu'il avait eue pour nous avant-hier, à l'occasion du goupillon.* « Oui, a-t-il repris, j'ai voulu que cela fût ainsi, parce que je trouve « que cela devait être, et justement je voulais vous dire que je vous accorde « le titre d'altesse royale. » Le roi nous l'accorde *à tous*, ai-je repris en hésitant; « oui, *à tous,* m'a-t-il dit, cela n'est pas d'accord avec nos anciens « usages, mais je trouve que dans l'état actuel des choses et de l'Europe, « cela doit être ainsi, et c'est *pour tous.* » Après cela; notre conversation a continué et il m'a dit qu'il voulait aussi me parler pour la cérémonie de Saint-Denis, qu'il espérait que nous trouverions convenable que M. le Dauphin fût dans un *fauteuil* et nous sur des *chaises à dos.* Je lui ai répondu que, quant à moi, cela me paraissait très-convenable, que M. le Dauphin étant *nécessairement* appelé à succéder à la couronne, j'entendais qu'il devait avoir une prééminence sur ceux qui n'y étaient appelés qu'*éventuellement,* que si monsieur le Dauphin avait des fils, je l'entendrais de même pour son fils ainé, mais que je croyais devoir avouer au roi que je ne pouvais l'entendre que pour la ligne directe, mais non pas pour les enfants cadets; que ceux-là me paraissaient absolument dans la même position que

vait avoir oublié que, transportant sa Cour dans une assemblée de régicides, un d'Orléans avait voté la mort de Louis XVI, et qu'un autre d'Orléans avait combattu sous les drapeaux de Dumouriez. Mais, d'une part, comment refuser sans insulte ce qu'on lui supposait si bien le désir de donner? Et, de l'autre, comment affronter les

nous; que je n'avais jamais conçu la distinction de famille royale et de princes du sang, et que je ne concevais pas davantage qu'il dût y avoir entre nous d'autre prééminence et d'autre distinction que celle de l'aînesse et du pas qui en découle. Le roi a paru trouver cela assez juste, mais sans m'exprimer positivement son approbation entière. Il m'a dit que le feu Roi avait pris sur tout cela un *travers* qu'il avait été fâché de lui voir, mais que nous n'étions qu'une famille, que nous n'avions qu'un intérêt commun, qu'il voulait que nous le regardassions comme un père, et que nous soyons toujours bien unis. Je lui ai demandé quels seraient les moments où nous pourrions lui faire notre cour sans l'importuner. Il m'a dit « toujours, en « vous présentant chez moi et me le faisant demander, et si j'étais occupé « et que je ne pusse pas vous recevoir dans ce moment, vous me le pardon- « neriez. Au reste, a-t-il ajouté, on me tourmente pour reprendre le déjeûner « et probablement je le reprendrai quand je serai aux Tuileries; alors, ce « sera à dix heures et demie, comme du temps du feu Roi; mais en outre, « je vous verrai toujours quand vous voudrez. »

« Monsieur le Dauphin nous mènera à Saint-Denis, dans sa voiture, les nôtres marchant devant. Il sera rendu jeudi matin aux Tuileries, à neuf heures et demie, et compte nous y trouver. Ceci m'a été dit de la part du roi par le comte de Damas qu'il m'a envoyé comme je m'en allais. J'ai oublié de lui demander le costume, mais je présume l'habit de deuil et le manteau. D'ailleurs, je n'ai encore rien reçu de M. de Brézé, qui pourtant nous préviendra sûrement.

« Nous nous proposons d'aller demain à Saint-Cloud, entre onze heures et midi, remercier le roi de sa bonté de nous accorder le titre d'altesse royale, et quoiqu'il ne m'ait pas chargé de vous en instruire, cependant il est trop naturel que je me sois empressé de vous le dire pour que vous n'alliez pas aussi l'en remercier, et sur ce, monsieur, permettez-moi de vous embrasser de tout mon cœur, et veuillez recevoir l'expression de ma bien sincère amitié,

« Votre bien affectionné cousin.

« L.-Ph. d'Orléans. »

emportements de madame de Feuchères par l'entremise de laquelle lui arrivaient des remercîments anticipés? D'ailleurs, l'artificieuse baronne avait eu soin de lui écrire : « Le roi et la famille royale désirent que vous « fassiez choix d'un prince de votre famille pour « hériter un jour de votre nom et de votre fortune. « On croit que c'est moi seule qui mets obstacle à ce « vœu.... Je vous supplie de faire cesser cette cruelle « position en adoptant un héritier.... Vous assurez par « là, *my dearest friend*, la bienveillance de la famille « royale et un avenir moins malheureux à votre pauvre « Sophie. »

Le duc de Bourbon était peu capable de résister à des intercessions de ce genre. Mais celles-ci avaient quelque chose de si despotique et de si brusque, qu'il ne put contenir son indignation. Il se plaignit durement à madame de Feuchères de ce que, sans avoir pris son avis, sans avoir interrogé ses intentions, elle avait entamé avec le duc d'Orléans une affaire aussi importante. La baronne laissa passer l'orage, et le jour même elle écrivait au prince que le duc d'Orléans était sur le point de partir pour Londres, qu'elle l'attendait à déjeûner, que l'occasion était bonne pour une entrevue, et qu'on « pourrait « n'y rien dire de positif. »

Ainsi pressé de toutes parts, circonvenu, harcelé, et se voyant enlever jusqu'à la possibilité de se recueillir, de se reconnaître, le duc de Bourbon céda : l'entrevue désirée eut lieu. Toutefois, aucune décision ne fut prise. Seulement, le duc d'Orléans jugeait déjà ses espérances si fondées, qu'il chargea secrètement un de ses hommes d'affaires, M. Dupin, de préparer, en faveur du duc d'Au-

male, un projet de testament [1]. Ce projet, offert à la signature du prince, auquel on épargnait ainsi les embarras de la rédaction, devait faciliter la réalisation d'un plan savamment conçu.

Cependant la baronne redoublait d'instances. De son côté, le vieux prince laissait éclater ses répugnances en colères lamentables. Depuis que cette préoccupation fatale était entrée dans sa pensée, le repos l'avait fui; son sang, disait-il, s'était enflammé, et il passait des nuits sans sommeil. Plus d'une fois, d'indiscrètes confidences trahirent, devant d'obscurs témoins, l'agitation de son âme, et on entendit retentir souvent dans la silencieuse retraite de Chantilly, le bruit de tristes querelles. « Ma « mort est la seule chose qu'on ait en vue » s'écriait un

[1] Voici textuellement la lettre que M. Dupin écrivait au duc d'Orléans à ce sujet :

« Monseigneur,

« Voici le projet que V. A. R. m'avait chargé, avant son départ pour Londres, de préparer et de rédiger.

« Pour observer fidèlement le secret que V. A. R. m'avait imposé, je vous envoie ma seconde minute, écrite de ma main, n'ayant pas voulu la confier à une main étrangère;

« Le même motif de discrétion absolue m'a empêché d'en conférer avec d'autres jurisconsultes que j'aurais aimé à consulter, mais que V. A. R. sera toujours à même d'interroger quand il lui plaira, si elle le juge convenable.

« Réduit à mes seules forces, j'ai fait de mon mieux; j'ai cherché à assurer pleinement les nobles volontés de S. A. R. M. le duc de Bourbon, et pour qu'elles ne fussent en aucun cas illusoires ni susceptibles d'être attaquées par des tiers toujours disposés à faire procès en pareil cas, j'ai joint à la disposition relative à l'adoption, celle d'une institution formelle d'héritier, que *j'ai jugée indispensable* * à la solidité de l'acte entier.

« J'ai l'honneur, etc.

« DUPIN aîné. »

* Souligné l'original.

jour, dans un accès de désespoir, ce pâle représentant d'une race illustre. Un autre jour, il s'oublia au point de dire à M. de Surval : « Une fois qu'ils auront obtenu ce « qu'ils désirent, mes jours peuvent courir des risques. » Enfin, par une de ces ruses bizarres que puisent dans l'excès de leurs irrésolutions les esprits sans vigueur et sans ressort, il résolut, pour échapper aux poursuites de madame de Feuchères, d'invoquer la générosité du duc d'Orléans lui-même. « L'affaire qui nous occupe, Mon- « sieur, lui écrivait-il le 20 août 1829, entamée à mon « insu et un peu légèrement par madame de Feuchères, « m'est infiniment pénible, vous avez pu le remarquer. » Et il suppliait son parent d'intervenir auprès de la baronne pour qu'elle abandonnât ses projets sur le duc d'Aumale, auquel, du reste, il promettait un témoignage public et certain de son affection.

Le duc d'Orléans répondit à cet appel singulier; il se rendit sur-le-champ auprès de madame de Feuchères, et, en présence d'un témoin qu'elle avait eu la précaution de faire appeler, il la pria de discontinuer ses instances. La baronne se montra inflexible. De sorte que le duc d'Orléans, sans que la cause de son fils se trouvât compromise, eut auprès du duc de Bourbon tout le mérite d'une démarche honorable et d'un désintéressement peu ordinaire.

Cette situation était trop violente pour ne pas aboutir à quelque scène terrible. Dans la soirée du 29 août 1829, le duc de Bourbon se trouvait à Paris, dans la salle de billard du palais, lorsque, du salon, qu'un simple couloir séparait de cette salle, M. de Surval entendit de grands éclats de voix. On l'appelle, il accourt, et trouve le prince dans un état de colère effrayant. La douleur crispait son

visage et il avait l'œil en feu. « Mais voyez donc dans quel « état se met sans raison Monseigneur, dit madame de Feu- « chères : tâchez de l'apaiser. » — « Oui, Madame, s'écria « aussitôt le vieillard, c'est une chose épouvantable, atroce, « que de me mettre ainsi le couteau sur la gorge pour me « faire faire un acte pour lequel vous me connaissez tant « de répugnance. » Et saisissant la main de madame de Feuchères, il ajouta, en accompagnant ces paroles d'un geste expressif : « Eh bien, enfoncez-le donc tout de suite, « ce couteau, enfoncez-le! »

Le lendemain, 30 août 1829, le duc de Bourbon rédigeait et signait, hors de la présence de madame de Feuchères, un testament par lequel il créait le duc d'Aumale son légataire universel, et assurait à la baronne, soit en terres soit en argent, un legs d'environ dix millions.

Tels étaient les liens qui, au moment de la révolution de juillet existaient entre madame de Feuchères et le prince dont cette révolution faisait un roi [1].

Asservi comme il l'était, le duc de Bourbon ne pouvait guère refuser son adhésion à l'établissement de la dynastie nouvelle. Mais toutes ses affections appartenaient au monarque déchu. Il se demandait avec terreur quel allait

[1] Voici une lettre que le duc d'Orléans écrivait, de Randan, à madame de Feuchères, le 27 octobre 1829, pour lui donner des nouvelles du duc d'Aumale :

« Notre petit d'Aumale a été un peu souffrant, sans qu'il y ait jamais eu lieu d'avoir aucune inquiétude. Mais il a eu de la fièvre par suite d'une courbature, et nous croyons, d'un refroidissement. Nous avons fait venir de Clermont M. Lavort, qui est le chef de l'école de médecine et du grand hôpital, et qui est fort habile. Il nous a confirmé dans l'opinion que ce n'était absolument rien..... En effet, la fièvre l'a quitté depuis deux jours..... On peut le regarder comme entièrement remis de cette indisposition passagère,

être le sort de cette famille si brusquement précipitée du trône dans l'exil ; au seul nom de Charles X, il fondait en larmes ; il avait renoncé à tout divertissement, et ce cri de douleur s'échappa souvent de ses lèvres : « Ah! c'est « trop de voir deux révolutions. J'ai assez vécu. » Il redoutait, d'ailleurs, des orages semblables à ceux qu'il avait vus fondre dans sa jeunesse, sur les rois et les nobles. Des brigands n'allaient-ils pas se répandre dans les campagnes, piller les châteaux? Il ordonna donc qu'on prît des mesures pour la protection de ses domaines, et, pendant les premiers jours qui suivirent la révolution, ses chevaux restèrent tout sellés et tout prêts pour la fuite.

Ces appréhensions durèrent peu. Le calme, partout rétabli, ne tarda pas à rassurer le duc de Bourbon, et la nouvelle de l'embarquement des exilés vint dissiper ses dernières alarmes. Mais sa mélancolie survivait aux causes qui l'avaient d'abord expliquée. Ses serviteurs le remarquèrent; quelques-uns crurent s'apercevoir que les rapports du prince avec madame de Feuchères étaient singulièrement altérés. En effet, le nom de cete femme, prononcé devant lui, parut quelquefois lui causer un sentiment pénible. Sa tendresse pour elle, quoique toujours prévoyante et prodigue, était empreinte d'une sorte de

et à son retour, il sera sûrement en état d'aller voir son bon parrain, quand il voudra bien le lui permettre.

« Recevez, madame, l'assurance bien sincère de tous les sentiments que vous me connaissez pour vous et sur lesquels j'espère que vous comptez à jamais.

« Signé, L.-Ph. d'Orléans.

« Madame la duchesse d'Orléans et ma sœur me chargent de tous leurs compliments pour vous, et nous vous prions tous de présenter les nôtres à M. le duc de Bourbon. »

terreur. On observa que, contrairement à une ancienne habitude, il ne s'astreignait plus à rompre en présence de la baronne le cachet des lettres qu'il recevait. Enfin, il s'ouvrit à M. de Choulot, son capitaine des chasses, et à Manoury, son valet de chambre de confiance, de son projet d'entreprendre un lointain voyage, projet qui concordait avec la demande faite par le prince à M. le baron de Surval, son intendant, d'un million en billets de banque. Quant aux motifs de cette résolution, le duc de Bourbon n'en fit à personne la confidence, mais il recommanda le secret sur le voyage lui-même, et, surtout, qu'on se cachât soigneusement de madame de Feuchères.

La baronne, de son côté, n'était pas sans inquiétude sur l'exécution du testament. Elle aurait voulu que les dispositions testamentaires consenties en sa faveur fussent converties en donation, et, comme les droits d'enregistrement dans ce cas auraient fait sortir de la caisse du prince une somme trop considérable, M. de Surval avait proposé de vendre à madame Adélaïde, sœur du roi, le domaine de Saint-Leu, qui entrait dans le legs de madame de Feuchères.

Cependant, les préparatifs de fuite essayés par le duc de Bourbon trompèrent son attente. Manoury devait se procurer un passe-port, prendre une voiture, et aller attendre son maître à Moiselles : cette combinaison échoua par l'impossibilité de la faire réussir sans l'ébruiter. Mais le prince n'en persista pas moins à vouloir quitter Saint-Leu.

De tristes rumeurs s'étaient en même temps répandues dans le château. On racontait que, dans la matinée du 11 août, le duc de Bourbon avait été trouvé l'œil en sang ;

qu'il s'était empressé d'en expliquer la cause à Manoury, en disant : « je me suis heurté à la table de nuit » ; que celui-ci ayant pris la liberté de répondre : « la table a « moins de hauteur que le lit », le duc avait gardé le silence avec embarras ; que, quelques instants après, Manoury, en étendant un tapis dans la chambre de toilette, avait aperçu sous la porte de l'escalier dérobé une lettre qui, portée au prince, l'avait extrêmement troublé ; qu'il avait alors prononcé ces mots : « Je ne suis pas bon « menteur ; j'avais dit que je m'étais fait mal en dormant : « la vérité est qu'en ouvrant la porte, je suis tombé de « côté sur la hanche, et ma tempe a porté sur l'angle du « panneau. » Les haines dont se compose la vie des Cours sont ingénieuses et implacables lorsqu'elles s'arment du soupçon. Des faits, peut-être sans importance, recevaient une interprétation sinistre, qu'autorisaient l'attitude du prince et ses défiances apparentes. C'est ainsi qu'après l'accident du 11 août, il témoignait à Manoury le désir de le voir coucher à la porte de sa chambre. Et, sur l'observation de Manoury que cela pourrait paraître bizarre et qu'il était plus naturel de donner cet ordre à Lecomte, valet de chambre de service : « Oh non, répondit le duc « de Bourbon, il n'y a qu'à laisser cela. » Lecomte avait été introduit au château par madame de Feuchères.

Quelques jours après, le duc de Bourbon reçut la visite de la reine, qui lui apportait la plaque de la Légion-d'Honneur. La reine venait rassurer et consoler son noble parent. Il en parut satisfait et reconnaissant. Mais, dans la nuit même qui suivit cette entrevue, un cavalier se dirigeait vers le château, par la route du parc, moins sonore que celle des cours. Ce cavalier était M. de Choulot. Il était

attendu, et fut introduit avec précaution dans la chambre à coucher du prince. « Mon parti est pris, dit le duc de « Bourbon en l'apercevant. La reine m'a aujourd'hui « même apporté la plaque de la Légion-d'Honneur. On « veut que je figure à la Chambre des pairs. C'est impos- « sible. » Le départ alors fut définitivement arrêté.

Mais comment couvrir l'éclat d'une semblable fuite? M. de Choulot avait appris que, dans un petit village situé à deux lieues de Saint-Leu, entre la forêt de Montmorency et celle de l'Ile-d'Adam, une voiture stationnait depuis quelques jours, par l'ordre de la baronne, et que cette voiture devait, à un signal convenu, prendre la route de l'Angleterre. Ce renseignement suggéra à M. de Choulot le plan que voici : Il y avait au château un vieux valet de chambre nommé Leclerc, qui n'était pas sans ressembler au duc de Bourbon, on devait faire revêtir au domestique l'habit du maître et le conduire, dans la voiture même du prince, jusqu'au village en question. Là, il serait monté dans la voiture préparée par madame de Feuchères ; et pendant qu'on l'aurait poursuivi sur la route du Hâvre, le vrai duc de Bourbon se serait impunément dirigé vers la Suisse.

La fête de Saint-Louis arriva au milieu de ces préparatifs. Les habitants de Saint-Leu, qui aimaient le duc de Bourbon, lui donnèrent, dans la journée du 25, des témoignages d'affection dont il fut extrêmement touché, et qui auraient suffi à dissiper ses inquiétudes politiques s'il avait pu en conserver encore. Aussi se montra-t-il parfaitement calme. Il accueillit les autorités avec un visage gracieux et des paroles bienveillantes. Toutefois, en entendant jouer sous ses fenêtres un air qui lui rappelait de

combien de démonstrations affectueuses on l'avait aussi entourée, cette famille royale entraînée maintenant vers de lointains pays, il s'attendrit tout à coup, et s'écria d'une voix émue : Ah ! quelle fête !

Ce jour-là même, madame de Feuchères se fit délivrer par le banquier Rotschild une traite d'un demi-million sur l'Angleterre, soit que des motifs étrangers à ses liaisons avec le prince la rappelassent à Londres, soit que quelques nuages se fussent élevés entre elle et le duc de Bourbon [1].

Toujours est-il que le lendemain, vers huit heures et demie du matin, une scène violente eut lieu entre le prince et madame de Feuchères. On entendit le duc de Bourbon prononcer avec force le nom de M. de Choulot ; et quand la baronne fut sortie, Manoury trouva son maître assis devant la croisée de l'est, sur un petit canapé, en proie à une agitation terrible et demandant de l'eau de Cologne. A la suite de cet incident, le duc de Bourbon expédia un courrier à M. de Choulot, pour lui enjoindre d'accourir à Saint-Leu, où l'attendait une communication importante. Le reste de la journée ne présenta rien d'extraordinaire. Le duc de Bourbon ayant reçu la visite de M. de Cossé-Brissac, le retint à dîner et l'engagea même à passer la nuit au château. Il causa non sans tristesse, des événements du jour, voulut signer sur-le-champ des pétitions que le général Lambot lui présentait en lui faisant observer qu'elles pouvaient n'être signées que le lendemain, et recommanda qu'on ne s'entretînt pas à table, devant les

[1] Nous avons la preuve écrite de ce fait important, et tellement ignoré jusqu'ici, qu'on n'en trouve aucune trace dans le dossier de l'instruction, dont nous avons attentivement compulsé toutes les pièces.

gens, de ce qui se passait à Paris. Le dîner fut gai. Seulement, M. de Cossé-Brissac ayant parlé de quelques caricatures publiées depuis la déchéance de Charles X, le duc de Bourbon en parut affecté, et, se penchant vers madame de Feuchères : « Dites-lui donc de se taire. » A neuf heures, le jeu commença. Car, depuis trois jours, le prince avait repris ses habitudes de plaisir. Il fit sa partie de whist avec madame de Feuchères, MM. de Lavillegontier et de Préjean ; critiqua un coup, montra plus de gaîté qu'à l'ordinaire, perdit de l'argent et s'abstint de payer en disant : à demain.

Il devait partir le 31 août, et telle était son impatience de quitter Saint-Leu, qu'il avait recommandé à Dubois, son architecte, de préparer son appartement à Chantilly, en toute hâte, et dût-on y passer la nuit. S'étant levé après le jeu, et traversant le vestibule pour se rendre à sa chambre à coucher, il fit à ses gens un signe amical qui les surprit, parce qu'il ressemblait à un signe d'adieu. Était-ce un de ces adieux funèbres par où s'échappe la pensée d'une mort prochaine ? Était-ce l'indication mélancolique du projet de voyage et d'exil ?

Arrivé dans sa chambre à coucher, où l'avaient suivi le chevalier Bonnie, son chirurgien, et Lecomte, son valet de chambre de service, le duc de Bourbon garda le silence pendant qu'on le pansait et qu'on le déshabillait. Mais cette circonstance ne fut remarquée ni par Lecomte, ni par M. Bonnie, car elle n'avait rien de contraire aux habitudes du prince. « A quelle heure Monseigneur veut-il que « j'entre demain matin, demanda le valet de chambre, au « moment de se retirer ? — A huit heures, répondit le « prince avec sa tranquillité ordinaire. »

La chambre à coucher du duc de Bourbon était liée par un petit passage à un salon d'attente. Ce salon s'ouvrait d'une part sur un cabinet de toilette touchant au grand corridor du château, de l'autre sur un escalier dérobé aboutissant au palier où étaient situés l'appartement de madame de Feuchères et celui de madame de Flassans, sa nièce. Par le palier d'en bas, l'escalier dérobé conduisait, le long d'un corridor, jusqu'au vestibule du château ; et, par un palier supérieur, celui de l'entresol, il communiquait à un second corridor dans lequel se trouvaient disposées les chambres de l'abbé Briant, secrétaire de la baronne de Feuchères, de la veuve Lachassine, sa femme de chambre, et des époux Dupré, particulièrement attachés à son service. La chambre de ces derniers était placée immédiatement au-dessous de celle du prince, de sorte qu'ils pouvaient entendre aisément jusqu'au son des paroles prononcées sur leur tête.

Dans cette nuit du 26 au 27, les gardes-chasse firent dans le parc es r ondes accoutumées. Lecomte avait fermé la porte du cabinet de toilette et emporté la clef : précaution indispensable, parce qu'il arrivait fort souvent au prince de laisser ouvert le verrou de sa chambre à coucher. Mme de Flassans veilla jusqu'à deux heures du matin, occupée à écrire : aucun bruit ne la vint troubler. Les époux Dupré n'entendirent rien non plus. Et le calme le plus profond régna toute la nuit dans le château.

Le lendemain, à huit heures, selon l'ordre reçu la veille, Lecomte vient frapper à la porte de son maître. Il la trouve fermée, et le prince ne répond pas. Le valet de chambre se retire, revient quelques instants après avec M. Bonnie, frappe encore. Pas de réponse. Inquiets, ils descendent

alors l'un et l'autre chez Mme de Feuchères. « J'y vais « monter bien vite, s'écrie-t-elle : quand il entendra ma « voix, il me répondra. » Et elle s'élance hors de son appartement, à moitié vêtue. Arrivée à la porte avec M. Bonnie et Lecomte. « Ouvrez, Monseigneur ; ouvrez! c'est « moi! » Toujours le même silence. Mais déjà l'alarme s'était partout répandue. Les valets de chambre Manoury et Louis Leclerc, l'abbé Briant, M. Méry-Lafontaine, étaient accourus. Au moyen d'une masse en fer apportée par un des gens de service, Manoury heurte la porte violemment, brise le vantail du bas, et pénètre dans la chambre avec Lecomte et Bonnie. Les volets étaient fermés, l'obscurité était grande. Pourtant, une bougie brûlait dans l'âtre du foyer, mais derrière un garde-feu en tôle qui en dirigeait vers le plafond la clarté douteuse. A cette faible lueur, la tête du prince fut entrevue, collée contre le volet de la croisée du nord. On eut dit d'un homme qui écoute. La croisée du levant, ouverte par Manoury, ne tarda pas à éclairer un affreux spectacle. Le duc de Bourbon était pendu ou, plutôt, accroché à l'espagnolette de la fenêtre. La porte fut ouverte : chacun se précipita. On n'arrêta sur le seuil que Mme de Feuchères, qui se laissa tomber en gémissant sur un fauteuil du cabinet de toilette. En même temps un grand bruit se faisait dans les cours du château. C'est monseigneur qui est mort ! criaient les domestiques effarés. Entendant courir sous ses fenêtres, l'aumônier du prince se hâte vers le lieu de cette scène étrange, et il aperçoit, dans le salon d'attente, M. de Préjean, debout contre la porte vitrée, le visage altéré, les yeux pleins de larmes, et, tout près, Mme de Feuchères assise, paraissant prêter l'oreille aux consolations de M. Bonnie et étendant

les mains vers ceux qui entraient. Manoury s'avance alors vers l'aumônier, l'entraîne dans la chambre mortuaire, et lui dit en lui montrant le corps : Voilà Monseigneur !

Le duc de Bourbon était attaché à l'espagnolette de la croisée du nord, par deux mouchoirs passés l'un dans l'autre : le premier formant un anneau aplati et allongé, le second un ovale dont la base supportait la mâchoire inférieure et qui avait son sommet derrière la tête, sur le haut. Le mouchoir de compression ne faisait pas nœud coulant ; il ne pressait pas la trachée artère, laissait la nuque à découvert, et se trouvait tellement lâche, qu'entre ses plis et la tête quelques-uns des assistants purent aisément passer les doigts. La tête du mort penchait sur sa poitrine, son visage était pâle. La langue ne sortait pas de la bouche et poussait seulement les lèvres, les mains étaient fermées, les genoux ployés ; et, par leur extrémité, les pieds portaient sur le tapis ; de sorte que, dans les souffrances aiguës qui naissent des derniers efforts de la vie, le prince n'aurait eu, pour échapper à la mort, qu'à se dresser sur les pieds en s'appuyant contre les volets de la fenêtre. Cette disposition et ces apparences du corps combattaient puissamment l'hypothèse du suicide. Elles frappèrent de surprise la plupart des assistants.

Vinrent les autorités : le maire de Saint-Leu d'abord, qui fit constater l'état du corps ; ensuite le juge de paix d'Enghien, qui le fit détacher et transporter sur le lit ; plus tard, le juge d'instruction de Pontoise, par qui fut dressé l'état des lieux. De son côté, le roi, instruit vers les onze heures et demie de l'événement, avait envoyé à Saint-Leu M. Guillaume, son secrétaire, MM. de Rumigny, Pasquier,

de Sémonville et Cauchy. Quoique héritier du sang, Louis de Rohan ne fut point prévenu et n'apprit que par les journaux la mort du prince dont un testament ignoré lui avait enlevé l'héritage.

Les divers procès-verbaux rédigés dans cette journée conclurent tous, à travers beaucoup d'inexactitudes, que devait relever une enquête ultérieure, au suicide par strangulation. Et en effet, le verrou fermé intérieurement paraissait rendre inadmissible l'hypothèse d'un assassinat. Ce fut donc sous l'empire d'une préoccupation exclusive qu'on agit dans les premiers moments; et cette préoccupation était si forte, que, dans l'impossibilité d'expliquer autrement la mort volontaire du duc de Bourbon, M. Bonnie crut devoir mettre au nombre des moyens de suicide une chaise qu'il déclara plus tard, devant la justice, n'avoir pu servir à ce triste usage, à cause de la distance où elle se trouvait du corps. Cette chaise, il l'avait poussée du pied en pénétrant dans la chambre, et il supposait dans son procès-verbal que le prince y était monté pour se donner la mort.

Cependant, et même avant qu'on eût appris combien il était facile de ramener du dehors un verrou dans sa gâche, la supposition du suicide allait s'affaiblissant peu à peu dans tous les esprits. L'âge du prince, la trempe peu énergique de son caractère, ses sentiments religieux bien connus, l'horreur qu'il avait en mille circonstances témoignée à la seule pensée de la mort, son opinion sur le suicide, qu'il regardait comme une action lâche, la sérénité de ses derniers jours, tout cela déjouait les conjectures que la fermeture du verrou avait d'abord fait naître. On trouva sur la cheminée la montre de chasse du prince,

remontée par lui la veille comme à l'ordinaire, et, sous le traversin, un mouchoir avec un nœud semblable à ceux qu'il avait coutume de faire, en se couchant, pour se rappeler les choses du lendemain. Le corps, d'ailleurs, n'était-il pas dans un état de suspension incomplète? Le valet de pied Romanzo, qui avait voyagé en Turquie et en Égypte, et son camarade, l'Irlandais Fife, avaient vu beaucoup de pendus : ils déclaraient que la figure de ces malheureux était non pas blafarde, mais noirâtre; qu'ils avaient les yeux ouverts, la conjonctive injectée de sang, et la langue hors de la bouche : signes en tout contraires à ceux que présentait le corps du duc de Bourbon. Quand on détacha le cadavre, ce fut Romanzo qui défit le nœud de l'espagnolette, et il n'y parvint qu'avec beaucoup de peine, tant ce nœud était artistement fait et serré avec force. Or, parmi les serviteurs du prince, nul n'ignorait que sa maladresse était extrême; qu'il ne pouvait nouer les cordons de ses souliers; qu'il faisait lui-même, à la vérité, la rosette de sa cravate, mais non sans que son valet de chambre fût obligé d'en ramener par devant les deux bouts; qu'il avait reçu un coup de sabre à la main droite, et avait eu la clavicule gauche cassée, ce qui l'empêchait d'élever sa main gauche au niveau de sa tête; qu'enfin, il ne pouvait faire ce qu'on appelle en terme de chasse le *coup du roi* qu'en se renversant en arrière. En admettant même que la chaise dérangée par M. Bonnie eût été à portée du prince, conformément à la déclaration de M. Bonnie dans le procès-verbal et contrairement à ses affirmations subséquentes devant la justice, ceux-là se montraient peu convaincus qui savaient combien le vieillard montait difficilement les escaliers, et qu'il avait

besoin pour cela du double appui de la rampe et de sa canne.

Les doutes résultant de toutes ces circonstances étaient fortifiés par certaines singularités qui n'avaient pu échapper à l'attention des plus intimes serviteurs du prince. Les pantouffles, dont le prince se servait rarement, restaient presque toujours au pied de la chaise où on le déshabillait : était-ce la main du vieillard qui, dans cette nuit fatale, les avait rangées au pied du lit? Le prince ne sortait de son lit qu'en tournant en quelque sorte sur lui-même, et il pesait tellement sur le bord en dormant, qu'on avait dû plier en quatre la couverture, du côté de la chambre, pour prévenir une chute : pourquoi donc avait-on trouvé le milieu du lit affaissé, et les bords, au contraire, relevés? L'usage constant de la femme et des frotteurs qui faisaient le lit, était de le pousser au fond de l'alcôve, et il n'avait pas été dérogé à cet usage le 26 au soir : qui donc avait éloigné le lit du fond de l'alcôve d'un pied et demi environ? Il y avait sur la cheminée, lorsqu'on était entré dans la chambre, deux bougies éteintes et non consumées : par qui avaient-elles pu être éteintes? Par le prince? Pour faire les préparatifs si compliqués de sa mort, il s'était donc volontairement plongé dans les ténèbres !

Quant à madame de Feuchères, elle appuyait l'idée du suicide. Elle semblait croire que l'accident du 11 août n'était qu'un essai manqué. Elle tremblait qu'on ne s'entretînt des projets de voyage conçus par le duc de Bourbon; et entendant Manoury qui s'en expliquait librement : « Prenez garde, lui dit-elle ! de pareils discours « pourraient vous compromettre auprès du roi » L'abbé

On vous a égarés sur mon compte, je n'ai qu'à mourir en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

Adieu pour toujours,

L.-H.-J. De Bourbon,
Prince de Condé.

P.-S. Je demande à être enterré à Vincennes, près de mon infortuné fils.

Dans ces recommandations bizarres beaucoup aimèrent à voir une preuve de suicide ; mais les plus défiants ne pouvaient concevoir que ce fussent là les adieux d'un prince prêt à quitter la vie. Dans leur pensée, la crainte du pillage de Saint-Leu était inconciliable avec ce dégoût de toutes choses que le suicide révèle. Il était peu croyable que cette crainte eût possédé l'âme du duc de Bourbon dans la nuit du 26 au 27 août, c'est-à-dire après cette fête de Saint-Louis où il avait reçu tant de témoignages d'amour ; après la visite de la reine, visite si douce, si rassurante, et lorsqu'il ne restait presque plus rien des récentes agitations. On ne s'expliquait pas davantage pourquoi le duc de Bourbon attribuait, dans cet écrit, la propriété de Saint-Leu à Louis-Philippe, auquel il savait bien que Saint-Leu n'appartenait pas. On était surpris que le prince, ayant saisi la plume au milieu des apprêts d'un suicide, n'eût rien dit de précis sur son fatal projet, et n'eût point prévu à quels affreux soupçons le vague de ses paroles allait exposer ses serviteurs. Dans la manière même dont les deux écrits avaient été découverts, on crut trouver quelque chose d'inconcevable. Ces papiers que le secrétaire de Louis-Philippe et Lecomte avaient si aisément aperçus dans la soirée du 27, par quel singulier hasard

avaient-ils échappé, dans la matinée du même jour, aux recherches de M. de Choulot, de Manoury, de Romanzo, et de tous ceux qui avaient, comme eux, visité la cheminée avec le plus grand soin ? Fallait-il supposer que, dans le but d'accréditer l'opinion du suicide, une main furtive avait semé ces fragments dans le foyer, long-temps après la mort du prince? On les avait découverts sur des cendres de papiers brûlés : comment admettre que le duc de Bourbon, ayant des papiers à anéantir, eût brûlé les uns et déchiré les autres? Ces singularités conduisaient à penser que l'écrit découvert se rapportait à une date antérieure à l'événement, et n'était qu'un projet de proclamation rédigé par le prince dans les premiers jours du mois d'août, alors que l'orage révolutionnaire grondait encore. On ne tarda pas à apprendre qu'en effet, aux premiers bruits de la tourmente de juillet, le duc de Bourbon avait eu l'idée d'une proclamation, et, dès-lors, la seconde hypothèse acquit l'autorité d'une croyance.

Ainsi s'épaississaient, à chaque pas, les ténèbres qui enveloppaient cette mort imprévue. Pour faire l'autopsie du cadavre, on avait envoyé à Saint-Leu M. Marc, médecin ordinaire du roi, M. Pasquier et M. Marjolin. Ils conclurent au suicide. Mais, pour détruire tous les soupçons, ce ne fut pas assez de cet arrêt de la science que des médecins célèbres se hâtèrent, d'ailleurs, au nom de la science, de discuter et de combattre.

Il arriva donc que deux partis se formèrent. Ceux qui croyaient au suicide pouvaient alléguer en faveur de leur opinion : les procès-verbaux; la mélancolie du duc de Bourbon depuis 1830 ; ses terreurs de royaliste, de vieillard opulent et de gentilhomme ; les déchirements de

son âme incertaine au milieu des querelles politiques dont avait naguère retenti sa maison ; l'acte de bienfaisance qu'il avait, le 26, confié aux soins de Manoury, par la crainte de ne pouvoir l'accomplir lui-même ; ses adieux muets aux gens de service dans la soirée qui pour lui fut la dernière ; l'état du corps qui ne présentait d'autres traces de violence que certaines excoriations, suffisamment explicables dans l'hypothèse du suicide ; l'état des vêtements sur lesquels on n'avait remarqué ni désordre ni souillure ; le verrou fermé intérieurement ; les difficultés matérielles de l'assassinat, l'impossibilité de dire avec quelque apparence de certitude : voici les assassins ! A ces présomptions, les défenseurs de la mémoire du mort répliquèrent par des scènes d'un effet puissant. L'un d'eux, M. Méry-Lafontaine, se suspendit à l'espagnolette fatale, dans une position semblable à celle où avait été trouvé le prince ; et cette tentative fut sans danger. On essaya, au moyen d'un ruban fort mince, de ramener du dehors un verrou dans sa gâche, et l'expérience eût un plein succès. Il n'en fallut pas davantage. Les soupçons, timides jusque-là, se formulèrent avec une audace violente. Des noms furent prononcés... Le testament avait été lu : les haines qui déjà se dressaient contre madame de Feuchères s'accrurent par l'assurance acquise qu'elle n'avait laissé place que pour elle dans les souvenirs reconnaissants du testateur. Des propos accusateurs circulèrent. On raconta que dans la chapelle ardente où était exposée la victime, Lecomte s'était écrié, vaincu par son émotion : « J'ai « un poids sur le cœur. » M. Bonnie, contrairement aux assertions formelles de ce même Lecomte, affirmait que dans la matinée du 27, le verrou de l'escalier dérobé n'était

point fermé, et que, pour cacher cette circonstance terrible, madame de Feuchères s'était rendue à la chambre mortuaire par la route la plus longue, celle du grand escalier!

Le 4 septembre, le cœur du duc de Bourbon fut porté à Chantilly. L'abbé Pélier, aumônier du prince, assistait au service funèbre. Il parut portant le cœur de la victime dans une boîte de vermeil, et prêt à prononcer les paroles de suprême adieu. Un silence morne régnait dans l'assemblée. Chacun était dans l'attente. L'impression fut profonde, immense, lorsque d'une voix solennelle l'orateur sacré laissa tomber ces mots : « Le prince est innocent « de sa mort devant Dieu. »

La religion présida aux funérailles, qui se firent avec beaucoup de pompe et où figurèrent plusieurs des fils du roi. Le corps ayant été porté à Saint-Denis, le clergé épiscopal le vint recevoir à la porte de l'abbaye; et de la basilique, dont l'hymne ordinaire des morts fit retentir les voûtes, les prières de l'Église accompagnèrent le cercueil dans le caveau qui garde la poussière des rois.

Tel fut cet événement. Madame de Feuchères quitta précipitamment Saint-Leu, et se rendit au Palais-Bourbon, poursuivie par d'étranges pensées. Durant quinze nuits, elle fit coucher l'abbé Briant dans sa bibliothèque, et madame de Flassans dans sa propre chambre, comme si elle eût craint que quelque image funèbre ne vînt se lever devant elle dans la solitude des nuits. Mais bientôt, revenue de son émotion, elle se montra confiante et résolue. Depuis long-temps elle jouait à la bourse, sur un capital énorme : elle donna suite à ses opérations, et, dans l'espace de quelques mois, elle se trouvait avoir gagné des sommes considérables.

Cependant, des murmures sinistres commençaient à s'élever de toutes parts ; les princes de Rohan préparaient tout, et pour un procès civil, et pour un procès criminel. A Saint-Leu, à Chantilly, l'opinion du suicide ne rencontrait guère plus que des incrédules ; à Paris, on se livrait aux conjectures les plus hardies, dans les salons, dans les ateliers, partout. Un nom auguste, mêlé à celui de madame de Feuchères, fournit aux passions de parti une arme qu'elles saisirent avidement. On mit une sagacité cruelle à remarquer que, dès le 27, la Cour avait pris possession par ses affidés du théâtre de l'événement ; que l'aumônier du duc de Bourbon, quoique sur les lieux, n'avait pas été invité à coopérer à la rédaction des procès-verbaux ; que le médecin du prince, M. Guérin, n'avait pas été appelé à l'autopsie, confiée à trois médecins dont deux, MM. Marc et Pasquier, entretenaient avec la Cour les plus étroites relations. On demandait avec un étonnement railleur dans quel but M. de Broglie avait empêché qu'on n'insérât au *Moniteur* le discours prononcé par l'abbé Pélier à Chantilly. On établissait un rapprochement injurieux entre la catastrophe qui faisait disparaître les Condé de l'histoire, et la prospérité croissante de la maison d'Orléans. Enfin, on ajoutait à tout cela mille exagérations puériles ou folles, car la haine compromet toujours ses succès par sa violence. D'un autre côté, l'ardeur avec laquelle certains courtisans cherchaient à accréditer l'opinion du suicide, tournait au détriment de leur idole, tant il y a, aussi, d'aveuglement dans la bassesse !

Pour étouffer des bruits dont l'injure osait monter jusqu'au gouvernement, un moyen décisif s'offrait au roi. Répudier une succession à ce point ténébreuse n'eût certes

pas été au-dessus de son pouvoir ; et par là il eût honoré son avénement et humilié ses ennemis. Mais Louis-Pilippe envisageait autrement les intérêts de sa naissante royauté. On l'avait vu, à la veille d'occuper le trône, faire passer hâtivement sur la tête de ses enfants, ses biens qu'il ne voulait pas, selon l'antique loi de la monarchie, réunir au domaine de l'État. C'était assez dire que, sous son règne, le mépris de l'argent ne serait point la vertu dominante. Il songea donc uniquement, bien que le plus riche des souverains de l'Europe, à faire régir d'une manière fructueuse les nouveaux domaines de son fils.

De là, pour les hommes du pouvoir, la nécessité d'assurer à madame de Feuchères une protection dont nous aurons à raconter les scandales. La baronne fut invitée à la Cour, et y reçut un accueil dont le lendemain, tout Paris s'entretenait avec stupeur. Les cris de l'opinion rendant une enquête inévitable, une instruction fut commencée à Pontoise dans le mois de septembre, mais rien ne fut négligé pour assoupir l'affaire. Le conseiller-rapporteur, M. de la Huproie, se montrait résolu à trouver la vérité ; on le mit soudainement à la retraite, et la place de juge qu'il désirait depuis long-temps pour son gendre lui fut accordée. Le dossier passa en d'autres mains.

On verra dans la suite quel parti surent tirer de tant de circonstances sujettes à controverse l'éloquence de M. Hennequin et les ressentiments du parti légitimiste.

La Cour cessa bientôt d'être inquiète de tout le bruit qu'on faisait autour d'elle : une chose la tourmentait, cependant. Elle n'ignorait pas qu'il y avait, depuis long-temps, dans la maison de Condé, un secret dont deux personnes étaient toujours dépositaires. Ce secret avait été

confié par le duc de Bourbon, lors de son séjour à Londres, à sir William Gordon, écuyer du prince régent, et au duc de La Châtre. Après leur mort, M. de Choulot avait reçu les confidences du prince, qui, à la suite d'une chute de cheval réputée dangereuse, avait laissé voir à Manoury le fond de ses pensées. On n'a jamais su et on ne sait encore rien de ce secret, sinon qu'il est important et redoutable.

Quant au peuple, aucune des leçons que renfermait cette histoire ne fut perdue pour lui, et il en garda un immortel levain de défiance. Car le peuple croit volontiers aux crimes extraordinaires. Victime, d'ailleurs, des excès de l'orgueil et des emportements de la force, il lui est donné de se plaire à ces grands spectacles de la puissance abattue ou avilie et des vieilles races mortes, spectacles que Dieu lui envoie pour le relever et le venger.

CHAPITRE III.

Politique extérieure. — Lettre de Louis-Philippe à l'empereur Nicolas. — Dispositions des divers cabinets de l'Europe. — Joie des Anglais. — Le roi d'Espagne ne reconnaît pas Louis-Philippe; mot de Louis-Philippe sur Ferdinand VII; moyens employés pour amener la reconnaissance du Cabinet de Madrid; les réfugiés espagnols poussés sur les Pyrénées, abandonnés ensuite. — Le gouvernement des clubs. — Emeute à Bruxelles. — Dispositions de la bourgeoisie belge. — Le prince d'Orange à Bruxelles; son portrait. — Vues du Palais-Royal sur la Belgique. — Politique des marchands. — Nomination irrégulière de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres; son portrait; funestes effets de son influence; son incapacité. — Réponse de Nicolas à Louis-Philippe. — Révolution en Belgique. La Belgique intéressée à se réunir à la France; efforts du Palais-Royal pour empêcher ce résultat; deux partis à Bruxelles, les patriotes et les Orangistes. — Bombardement d'Anvers. Exclusion des Nassau. — Scènes d'enthousiasme à Paris. — Bataillon envoyé en Belgique par la société des Amis du Peuple.

Pendant que la bourgeoisie et la royauté, momentanément unies, consolidaient leur domination, les souverains étrangers revenaient peu à peu de leur frayeur.

La première pensée du nouveau pouvoir avait été de se faire reconnaître. Il résolut donc de fonder sa politique sur le maintien des traités de 1815. C'était se préparer une situation terrible. Ne faudrait-il pas, d'une part, s'asservir aux étrangers pour leur plaire, et de l'autre avilir la nation pour la calmer? Le Cabinet du Palais-

Royal n'entrevit point ces conséquences, ou, s'il les entrevit, il les brava.

Le 19 août 1830, Louis-Philippe écrivit à l'empereur de Russie pour lui notifier son avénement. Sa lettre [1], dont toutes les expressions paraissaient pesées avec soin, indiquait, à travers les formes d'une obséquiosité craintive, quelle allait être, au dehors, l'attitude du gouvernement. Pour rassurer l'Europe sur les suites de la révolution de juillet, Louis-Philippe ne la montrait que comme une résistance malheureuse, mais inévitable, à d'imprudentes agressions. Lui-même il se donnait pour le modérateur des victorieux, et le protecteur naturel des vaincus, flattant ainsi, dans ce qu'elles pouvaient avoir de plus absolu, les doctrines monarchiques du Czar. Dans le même but, l'auteur de la lettre protestait de son respect pour le souverain déchu, que, même après sa chute, il désignait par ces mots : *le roi Charles X;* hommage rendu au principe de la légitimité! Ce qu'il y avait de compromettant à faire l'éloge de la Charte, Louis-Philippe l'atténuait en rappelant qu'elle était un fruit de l'invasion et un bienfait de l'empereur Alexandre. Enfin, il faisait dépendre adroitement de l'appui que la Sainte-Alliance lui prêterait, la conservation de la paix en Europe; et quoiqu'entièrement dévoué à l'Angleterre, comme on le verra plus tard, il laissait espérer à Nicolas que la *catastrophe* arrivée à Paris n'aurait point pour résultat de briser l'alliance projetée par le ministère Polignac entre la France et la Russie.

L'histoire que nous allons écrire était d'avance, et tout entière, contenue dans cette lettre.

[1] Voir aux documents historiques.

L'empereur Nicolas ne s'était pas attendu sans doute, de la part du gouvernement français, à ces marques de soumission. Car, à la première nouvelle de la révolution de juillet, il s'était mis en mesure de faire la guerre à la France. Il envoya le feld-maréchal Diébitch à Berlin, pour y décider le roi de Prusse à une alliance offensive; il donna l'ordre aux troupes russes de se tenir prêtes pour une campagne prochaine; il fit écrire au prince de Lubecki, ministre des finances en Pologne, qu'il eût à rechercher sans délai tous les fonds nécessaires pour la mobilisation de l'armée.

Le prince de Lubecki répondit que la Pologne possédait huit millions de florins dans son trésor, et un million d'écus à Berlin; qu'elle était prête par conséquent à entreprendre les préparatifs de guerre voulus par les circonstances [1].

D'un autre côté, le grand-duc Constantin engagea le consul de France en Pologne à prêter serment à Louis-Philippe. Ce consul était dévoué à la branche aînée des Bourbons, et le Cabinet de St-Pétersbourg craignait de le voir remplacé par un agent des idées qui venaient de triompher à Paris.

Voilà dans quelles dispositions la lettre précitée trouva l'empereur de Russie; elle flatta son orgueil sans fléchir son ressentiment. Il ne se donna pas même la peine de dissimuler ses dédains, et l'envoyé du Palais-Royal fut accueilli par le chef d'un peuple encore à demi-barbare avec une hauteur dont le gouvernement de la Restauration lui-même n'aurait pas souffert l'injure.

[1] Documents tirés du portefeuille du grand duc Constantin, et produits par Lafayette à la séance du 22 mars 1831.

L'attitude de l'Autriche ne fut pas à beaucoup près aussi hostile, parce que ses intérêts diplomatiques étaient différents. Le cabinet de Vienne n'était pas, comme celui de St-Pétersbourg, intéressé à la destruction de l'Angleterre. Il importait peu à l'Autriche que le roi de France eût le cœur anglais, pourvu qu'il se montrât disposé à enchaîner l'esprit révolutionnaire, et à préserver de tout ébranlement le système européen, inauguré en 1815. Louis-Philippe promettait tout cela. Son avénement devait donc être salué avec joie par les souverains qui, en 1815, s'étaient partagé les dépouilles de la France, en s'appropriant les peuples secondaires, bétail humain, distribué selon la loi de leurs caprices. Sous ce rapport, la Russie elle-même devait naturellement applaudir à l'avénement de Louis-Philippe; et c'est ce qu'elle eût fait, si ses vues sur Constantinople ne lui eussent créé dans la question un motif particulier de dépit et de haine.

M. de Metternich, d'ailleurs, faisait consister sa politique à éviter toute grande secousse. Amoureux du repos par égoïsme, il l'était aussi par incapacité. Ceux-là seuls affrontent les orages qui se sentent la force de les maîtriser. M. de Metternich voulait jouir sans trouble d'une réputation facilement usurpée, et dont la moindre complication eût mis à nu le mensonge. Il ne se borna pas à recevoir d'une manière encourageante les assurances données par Louis-Philippe, il pressa vivement le roi de Prusse de ne point faire attendre son adhésion; et, en effet, ce fut par Berlin qu'arriva la reconnaissance de l'Autriche : celle de la Prusse y était jointe.

Le roi des Pays-Bas n'avait pas hésité à reconnaître Louis-Philippe. Trop heureux de voir sur le trône de

France un prince qui renonçait pour son pays à la rive gauche du Rhin et à la Belgique !

Pour ce qui est de l'Angleterre, elle considérait le dénoûment des trois journées comme un des événements les plus heureux de son histoire. Grâce à l'élévation du duc d'Orléans, c'était au profit des Anglais que la révolution de juillet venait de s'accomplir. Aussi Guillaume IV fit-il au général Baudrand l'accueil le plus empressé.

La joie que ces petits succès de famille causèrent au Palais-Royal ne fut pas tout à fait sans mélange. Un prince d'Italie, le duc de Modène, refusa de reconnaître Louis-Philippe, et l'Espagne publia contre le gouvernement de juillet un manifeste injurieux.

Le refus du duc de Modène était singulier. Les rapports de ce prince avec le duc d'Orléans, avant la révolution de 1830, n'avaient jamais eu rien qui pût faire présager une hostilité aussi violemment déclarée. Le duc de Modène, qu'on disait conspirateur, aurait dû bien plutôt s'associer à une révolution sur laquelle comptaient depuis si longtemps tous ceux qui conspiraient pour l'indépendance de l'Italie. L'insolence bizarre de son refus, et l'impunité, plus bizarre encore, que lui accorda le Cabinet du Palais-Royal, donnèrent lieu à des soupçons offensants. On avait parlé de M. Misley comme d'un agent mystérieux envoyé d'Italie au duc d'Orléans dans l'intérêt de l'indépendance italienne. Quelques esprits défiants pensèrent que, par son accession aux traités de 1815, Louis-Philippe déconcertait des espérances qu'il avait fait concevoir ; que le duc de Modène en était profondément irrité, et que son refus était la manifestation énergique d'un mécontentement dont il lui était impossible de révéler à l'Europe le secret.

On s'expliquait mieux le manifeste publié, au nom de Ferdinand VII, par M. Calomarde. L'Espagne n'ayant pas été partie prenante aux traités de Vienne, Louis-Philippe, en adhérant à ces traités, n'effaçait pas suffisamment aux yeux d'un monarque absolu, la tache de son usurpation.

Ne pouvant gagner le gouvernement espagnol, le Palais-Royal résolut de l'effrayer.

La nouvelle de la révolution de 1830 avait attiré à Paris, de tous les points de l'Europe, les plus illustres victimes de la tyrannie de Ferdinand VII. Réunis par une infortune semblable et par de communes espérances, MM. Mendizabal, Isturiz, Calatrava, San Miguel, le duc de Rivas, Martinez de la Rosa, le comte de Toréno, etc....., avaient formé, à Paris, une espèce de junte, dont le but avoué était de révolutionner l'Espagne. Pour seconder cette réunion, les patriotes français en formèrent une seconde sous le nom de *comité espagnol.* Ce comité, qui se composait de MM. Dupont, Viardot, Marchais, Schœlcher, Chevallon, Etienne Arago, Gauja, Loëve-Weimar, Garnier-Pagès, se mit à l'œuvre avec beaucoup d'ardeur. Une souscription fut ouverte, et on recueillit des sommes considérables. Le colonel Pinto était entre les patiotes des deux nations l'intermédiaire principal. Un banquier, M. Calvo, prit en main les intérêts financiers de l'émigration espagnole. Il fut question d'ouvrir un emprunt. Fonder une caisse, enrôler les réfugiés, les envoyer aux Pyrénées, c'est à cela que s'employa l'activité du *comité espagnol.*

Bientôt la protection du gouvernement lui fut assurée. Seul, parmi les ministres, le général Sébastiani se montrait opposé à une intervention, même indirecte. M. Dupont étant allé le trouver pour l'inviter à s'associer aux efforts

du comité, il répondit que le premier devoir du gouvernement français était d'éviter un conflit européen ; que la nouvelle royauté ne pouvait, sans se compromettre, assister les révolutionnaires espagnols ; que, pour son compte, il était bien décidé à combattre, dans le conseil, toute mesure ayant pour objet d'encourager leurs démarches ; que, comme homme, néanmoins, mais en cette qualité seulement, il ne refusait point de venir en aide à des infortunes qui le touchaient. « Mais, alors s'écria M. Dupont, entre « vous et nous, c'est la guerre, Monsieur. — Eh bien, « c'est la guerre, reprit froidement le ministre. »

M. Guizot manifesta des sentiments bien opposés. Il répondit à M. Louis Viardot, réclamant au nom des réfugiés l'appui du ministère : « Dites à ceux qui vous « envoient que la France a commis un crime politique « en 1823 ; qu'elle doit à l'Espagne une éclatante répa- « ration, et que cette réparation sera donnée. »

Mais le comité sentait bien de quel poids serait dans la balance du succès l'adhésion personnelle du roi. Une audience lui fut donc demandée par MM. Dupont, Marchais et Loëve-Weimar. Au jour fixé, ces messieurs se présentèrent au Palais-Royal, où M. Odilon Barrot leur servit d'introducteur. Le roi les accueillit avec une grâce parfaite. Il reconnut que la France était menacée d'une guerre sur les bords du Rhin ; que l'orage pouvant à toute heure gronder sur elle du côté du nord, il importait qu'au midi elle fût mise à l'abri de toute attaque. Il avoua que la protection promise par Ferdinand VII aux carlistes du midi lui paraissait alarmante, et qu'il était par conséquent d'un haut intérêt politique de leur enlever les Pyrénées. Il ajouta qu'il n'ignorait point que cette politique

le poussait à combattre des intérêts de famille. « Mais en « ce qui concerne Ferdinand VII, continua-t-il, on peut « le pendre si on veut : c'est le plus grand coquin qui ait « jamais existé. » Les représentants du comité voyant le roi dans de semblables dispositions, crurent le moment venu de lui parler des projets des réfugiés espagnols. Ces projets consistaient à offrir la couronne d'Espagne au duc de Nemours en lui donnant pour épouse Dona Maria, ce qui aurait fait prévaloir dans l'Espagne et le Portugal réunis l'influence française et les traditions de la politique de Louis XIV. Une pareille proposition était peu acceptable, à cause de la haine que se portent l'un à l'autre le peuple espagnol et le peuple portugais. Ce ne fut point, toutefois, par ce motif que le roi la repoussa. Il s'exprima sans détour sur le danger de céder à une tentation de ce genre. Il voyait dans l'offre d'une couronne pour un de ses fils quelque chose de singulièrement hasardé, et ne voulait point se compromettre aux yeux de l'Europe. Quant aux secours d'argent qui lui étaient demandés, il s'abstint également et de les promettre et de les refuser. Mais, quelques jours après, il mit à la disposition de M. de Lafayette cent mille francs tirés de la cassette royale, et destinés à soutenir les tentatives des révolutionnaires espagnols. Soixante mille francs furent portés à Bayonne par M. Chevallon, et M. Dupont fut chargé d'aller en remettre quarante mille à Marseille, au colonel Moreno, qui devait les faire passer au général Torrijos.

Devenus de la part du gouvernement français l'objet d'une protection aussi directe, les réfugiés espagnols s'élancèrent, le cœur plein d'espoir, à la conquête de leur patrie. Chaque jour, des bandes de trente, quarante, cin-

quante hommes, partaient pour les Pyrénées, tambour battant et enseignes déployées. Des feuilles de route étaient distribuées aux volontaires par M. Girod (de l'Ain), préfet de police. L'impériale des voitures publiques était toujours retenue d'avance pour les proscrits. Enfin, comme on rassemblait des fusils de toutes parts et que l'ambassadeur d'Espagne, M. d'Ofalia, s'en plaignait, on fit de secrets dépôts d'armes avec l'assentiment de MM. Montalivet et Guizot.

Le général Mina était à Paris, se disposant à courir aux Pyrénées. Le maréchal Gérard eut une entrevue avec ce célèbre chef de partisans, lui prodigua les témoignages de la plus vive sympathie, et promit à sa cause l'appui du gouvernement français. « Mais il importe, lui dit-il, de ne rien « brusquer. Partez pour Bayonne sans retard, et jurez-« moi de vous abstenir de toute entreprise jusqu'à ce que « la France se soit nettement posée à l'égard de l'Europe. » Mina ne pouvait suspecter la loyauté du maréchal Gérard : il promit, et partit pour Bayonne sans faire confidence à qui que ce fût de ses espérances et de ses projets. Arrivé à Bayonne, il tint parole. Mais son inaction, dans des circonstances où le succès dépendait tout entier de la promptitude et de l'audace, ne tarda pas à faire planer sur lui les plus cruels soupçons. Les réfugiés espagnols formaient alors deux camps : d'un côté, les partisans de la France; de l'autre, ceux de l'Angleterre. Mina est accusé de trahison par quelques-uns de ses compatriotes : on le croit vendu aux Anglais. Enchaîné par sa parole, il ne peut ni agir ni se défendre. La défiance, si naturelle aux cœurs souffrants, se glisse parmi les réfugiés, les divise, pousse ceux-ci à une précipitation dangereuse, glace l'ardeur de

ceux-là. Bientôt au malheur de ces divisions vient se joindre, pour les réfugiés, un malheur plus grand encore. Ferdinand VII, frappé d'épouvante, avait fait connaître les conditions de l'appui qu'il consentait à prêter à Louis-Philippe. C'est ce qu'attendait le Cabinet du Palais-Royal. Il défendit tout à coup les départs, suspendit les secours, se mit en mesure de dissiper les rassemblements, imposa aux autorités l'obligation d'une surveillance active, et fit voler jusqu'à Bayonne, sur l'aile du télégraphe, des ordres inhospitaliers.

Ce fut alors que, cédant au conseil de son désespoir, le colonel Valdès franchit la Bidassoa. Le 13 octobre, à la tête d'un petit nombre de braves, il touchait le sol sacré de son pays aux cris mille fois répétés de vive la constitution! et sans autre garantie de succès que la justice de sa cause et son épée. La fortune lui fut d'abord favorable : autour de son drapeau, qui était celui d'un proscrit, quelques généreux Espagnols accoururent. Mais de douloureux mécomptes lui étaient réservés. Un autre chef de bande, le général Chapalangarra, était entré en Espagne avec cette conviction fatale que, pour soulever la contrée, il lui suffirait de se montrer ; et à ceux qui lui représentaient les dangers d'une aussi grande confiance, il avait répondu : « Les balles me respectent trop pour m'at-« teindre. D'ailleurs, qu'importe? je montrerai du moins « comment sait mourir un soldat de la liberté. » En effet, ayant aperçu un poste de royalistes, il s'avança seul sur la route après avoir défendu aux siens de faire feu, et prononça quelques paroles amies. On lui répondit par une décharge : il tomba mort. Ses compagnons, trop faibles pour résister, reculèrent jusqu'à une auberge où était éta-

bli un poste de cent hommes que les royalistes avaient fait reconnaître par un espion déguisé en marchand de gâteaux. Ce poste, vivement attaqué, se défendit avec vigueur. Là combattaient pour la cause de l'Espagne huit volontaires parisiens, dont quatre se firent tuer; les quatre autres, après s'être battus vaillamment, parvinrent à se sauver à la nage. La troupe de Chapalangarra fut décimée et se dispersa. Premier échec qui n'était que le signal d'un grand désastre! Privé d'un appui sur lequel il avait compté, et accablé par des forces supérieures, Valdès s'était concentré à Véra, où il ne pouvait manquer d'être cerné et de périr. La nouvelle en arrive jusqu'à Mina, qui se décide alors à quitter Bayonne pour courir au secours de son frère d'armes. Il rassemble ses compagnons, trompe la surveillance de l'autorité, oppose la bonne volonté de quelques patriotes français aux douaniers qui veulent arrêter les caisses de médicaments qu'il emporte avec lui, et passe enfin la frontière après bien des obstacles et des périls. Une mésintelligence profonde existait entre Mina et Valdès. Le premier ne voulait que réduire Ferdinand VII à des concessions libérales; le second voulait le détrôner. Mais, en s'apercevant, les deux chefs se tendirent la main, sacrifiant leurs répugnances à la patrie, qui les appelait sur le même champ de bataille. Valdès restant à Véra, Mina courut à Irun, dont il se rendit maître. Malheureusement les chefs espagnols n'avaient pu prévoir, en commençant leur entreprise, tous les dangers qui les attendaient.

Il avait été convenu qu'au moment où Mina entrerait en Espagne par la Navarre, le général Placensia y entrerait par l'Aragon, de manière à tenir en échec les troupes de

cette dernière province. Mais, sur l'ordre du gouvernement français, des armes envoyées au général Placensia furent saisies, cinq cents fusils et six mille cartouches rassemblés par les soins du général Vigo, furent confisqués à Maulian, et pareille confiscation eut lieu à Bagnères, chez le général Gurrea : car le gouvernement français mettait à faire échouer les efforts des patriotes espagnols autant d'ardeur qu'il en avait mis d'abord à les exciter. D'un autre côté, on informait soigneusement le gouvernement espagnol de toutes les mesures prises en France. Le capitaine-général de l'Aragon apprit donc que cette province n'était pas menacée, et reçut ordre de réunir ses troupes à celles de la Navarre. Toute résistance devenait par là inutile. Mina, qui, après la prise d'Irun, avait occupé les hauteurs d'Oyarzun, fut averti que Valdès, à Vera, allait se trouver enveloppé. Il lui envoya aussitôt ses cavaliers et un petit nombre de fantassins commandés par les généraux Lopez-Banos et Butron. Avec ce renfort, Valdès disputa le terrain pied à pied : c'était lutter contre l'impossible. Il dut repasser la frontière, suivi de ceux de ses compagnons qui n'avaient point péri dans cette lutte inégale. Hélas ! à ces malheureux le sol de France ne fut pas moins fatal que celui de leur pays. Là où ils croyaient trouver un asile, beaucoup ne devaient trouver qu'un tombeau. Par une violation du droit des gens qui n'eut d'égal à son audace que le scandale de son impunité, les royalistes poursuivirent leurs ennemis jusque sur le territoire français et y fusillèrent leurs prisonniers. Plein de douleur et d'indignation, un aide-de-camp de Valdès ne voulut point conserver la vie dans cette France qu'il avait cependant aimée : il rentra en Espagne pour y mourir.

Il ne restait plus à Mina qu'une petite troupe. Il essaya de regagner la frontière. Pressé de toutes parts, poursuivi sans relâche, traqué par d'énormes chiens des Pyrénées lancés sur sa trace, il passa deux jours à gravir les montagnes, forcé bien souvent de se cacher au fond des ravins et jusque dans des fentes de rocher. Il arriva enfin à Lorda, maison située à une lieue en deçà de la frontière française. Il avait fait trente-huit lieues en quarante-deux heures; ses mains, ses pieds étaient en sang, et les blessures qu'il avait autrefois reçues dans la guerre de l'indépendance s'étaient rouvertes. De ses compagnons, plusieurs tombèrent aux mains des carabiniers royaux et furent massacrés. On en fusilla quelques-uns sur la place d'Irun, aux cris de *Vive le roi absolu!*

L'âme cruelle de Ferdinand VII s'était rassasiée de vengeances : il cessa de menacer le Cabinet du Palais-Royal. Mais, dès ce moment, la France fut maudite par tous les patriotes espagnols, et il fut manifeste que, si jamais l'Espagne devenait démocratique, elle deviendrait anglaise. Or, le triomphe de la démocratie en Espagne étant inévitable, le gouvernement français venait de relever cette barrière des Pyrénées qu'avait abaissée le génie de Louis XIV.

Pendant qu'au midi la France perdait l'Espagne, la fortune semblait lui ouvrir au nord la voie des conquêtes pacifiques.

Il existait en France, à cette époque, deux gouvernements, celui de Louis-Philippe et celui des clubs : le premier, calculateur et réservé ; le second, actif, passionné, bruyant, et ami de l'imprévu. Le parti qui, à Paris, parlait de propagande, voulant qu'on poussât la France jusqu'au Rhin et qu'on étendît la main sur la Belgique, était en

général composé d'hommes jeunes, étrangers aux affaires, peu riches, et par conséquent sans consistance dans une société tournée au mercantilisme. Néanmoins, ce parti était mieux conseillé par son ardeur que le parti contraire ne l'était par ses craintes. Grâce aux embarras de l'Europe, la prudence consistait ici à tout oser, et les plus téméraires en apparence étaient en réalité les plus sages, car la paix était également au fond de l'un et de l'autre système. Seulement, la France l'imposait à l'Europe en secouant les traités de 1815, tandis qu'en y adhérant, elle était forcée de l'implorer. Et en imposant la paix, elle en dictait les conditions ; en l'implorant, elle s'abaissait à les subir.

Malheureusement la politique propagandiste manquait d'interprètes puissants par leur position sociale. A l'exception du général Lamarque, du général de Richemont, et de M. Mauguin qui entretenait avec les partisans de la France en Belgique une correspondance assidue, aucun homme haut placé ne se présentait pour résister avec vigueur aux tendances ultra-pacifiques de la Cour. La plupart des vieux généraux de l'empire n'aspiraient plus qu'à éteindre dans les douceurs du repos les restes de leur vie agitée. Quelques-uns d'entr'eux voyaient dans l'adoption d'une politique voulue par les nouveaux dispensateurs de la fortune, une voie plus facile ouverte à leur ambition. Dans la sphère où s'agitaient les questions diplomatiques, la France industrielle était tout, la France guerrière n'était plus rien.

Toutefois, le parti propagandiste mit activement à profit l'état d'hésitation où la révolution de juillet venait de plonger la France, et l'affaiblissement momentané de

tous les pouvoirs. Plusieurs de ses émissaires partirent pour la Belgique. Ils y échauffèrent les esprits et y jetèrent parmi le peuple la semence des passions dont ils étaient animés eux-mêmes, si bien que dans la nuit du 25 au 26 août 1830, ce cri avait retenti dans les rues de Bruxelles : *Imitons les Parisiens !* Le mouvement qui, alors, emporta quelques jeunes gens, au sortir d'une représentation de la *Muette*, n'eut d'abord que le caractère d'une émeute. La maison d'un journaliste ministériel, mise au pillage ; le drapeau tricolore déployé ; quelques boutiques d'armuriers envahies ; les vitres de la cour d'assises brisées, l'hôtel du ministre de la justice, Van Maanen, incendié aux cris de joie de la multitude : là semblaient devoir se borner les vengeances de la nation belge contre la Hollande. C'était une protestation violente plutôt qu'un essai de révolution.

Et en effet, presque tous les industriels de la Belgique étaient unis à la Hollande par le lien de leurs intérêts privés : les plus hardis ne désiraient guère qu'une séparation administrative, avec le prince d'Orange pour roi. Le peuple était disposé à vouloir davantage, non par suite d'une appréciation bien nette de ses intérêts, mais parce qu'il était entretenu dans des sentiments de haine et de révolte par le clergé catholique.

Cette divergence de sentiments se manifesta dès le lendemain de l'émeute du 25 août. La première pensée de la bourgeoisie appartint au rétablissement et au maintien de l'ordre. On s'empressa d'envoyer à La Haye une députation chargée de présenter au roi Guillaume une adresse respectueuse qui se terminait par ces mots : « Pleins de « confiance dans la bonté de votre majesté et dans sa

« justice, les citoyens de Bruxelles n'ont député vers vous « leurs concitoyens que pour acquérir la douce certitude « que les maux dont on se plaint seront aussitôt réparés « que connus. Les s.-s. sont convaincus qu'un des meil- « leurs moyens de parvenir à ce but si désiré sera la « prompte convocation des états-généraux.

« Bruxelles, ce 28 août 1830. »

Il est certain que la bourgeoisie belge, considérée dans ce qui constituait sa principale force, c'est-à-dire les industriels et les commerçants, était beaucoup plus portée à craindre une révolution complète qu'à la désirer : d'abord, parce qu'une semblable révolution aurait créé naturellement à la Belgique une situation violente et l'aurait précipitée dans un avenir plein d'orages; ensuite, parce qu'une secousse aussi profonde n'était point nécessaire pour amener le redressement des griefs dont on se plaignait. Dans la deuxième chambre, 55 députés représentaient le nord, 55 députés représentaient le midi : quelques voix de plus acquises à la représentation méridionale suffisaient donc pour renverser les bases de l'union et faire passer de La Haye à Bruxelles le sceptre des Pays-Bas.

Mais la journée du 25 août venait de placer les événements sur une pente où il eût été bien difficile de les arrêter. Une vive fermentation régnait dans le peuple; un appât nouveau venait d'être offert à des ambitions mécontentes; le drapeau brabançon flottait à Bruxelles; le mouvement insurrectionnel de cette ville embrassait Liège, Louvain, Namur; et, comme pour rendre la rupture inévitable, les feuilles hollandaises demandaient avec emportement qu'on châtiât les *rebelles*.

Ce fut au milieu de cette anxiété générale, le 31

août 1830, que le prince d'Orange et le prince Frédéric arrivèrent à Vilvorde, à la tête de leurs troupes. Une commission est aussitôt nommée à Bruxelles pour offrir aux princes d'entrer dans la ville. Ils y consentent, à condition que le drapeau brabançon fera place aux couleurs de la maison d'Orange. A cette nouvelle, la ville de Bruxelles s'émeut ; on dépave les rues, on abat des arbres, on prépare des barricades. Une nouvelle députation part pour Vilvorde, à travers les flots d'une multitude en émoi. A onze heures du soir, les députés étaient de retour à Bruxelles ; et, à minuit, on lisait dans les corps de gardes bourgeois, au milieu d'acclamations ardentes, une proclamation ainsi conçue :

« S. A. R. le prince d'Orange viendra aujourd'hui, « avec son état-major seulement et sans troupes ; il « demande que la garde bourgeoise aille au-devant de lui. « Les députés se sont engagés à la garantie de sa personne « et à la liberté qu'il aura d'entrer en ville avec la garde « bourgeoise ou de se retirer, s'il le juge convenable. »

Le lendemain, 1er septembre, le prince d'Orange fit son entrée à Bruxelles. La garde bourgeoise s'était avancée au-devant de lui, marchant en ordre de bataille pour ainsi dire, et livrant aux airs avec orgueil les couleurs brabançonnes. Au pont de Laëken, le prince d'Orange atteignit la tête de la colonne. Il n'était accompagné que de quelques aides-de-camp. Une foule innombrable se pressait sur la route qu'il avait à parcourir. A son approche, le tambour battit aux champs, et les gardes lui présentèrent les armes. Il put même juger aux cris de *Vive le prince!* qui retentissaient de distance en distance, qu'il n'entrait pas dans une ville ennemie. Mais lorsqu'il aperçut dans

les rues d'énormes barricades et tout le sinistre appareil d'une cité en péril, il se sentit prêt à défaillir et pâlit. D'ailleurs, à mesure qu'il avançait, la voix du peuple dominait de plus en plus celle de la bourgeoisie et portait à son cœur épouvanté ces cris de guerre : *Vive la liberté! A bas Van Maanen!* Pour se rendre à son palais, il voulait suivre la rue de la Madeleine : on cria de toutes parts : *A l'Hôtel-de-Ville!* Profondément troublé, il continua sa route avec une extrême vitesse et comme en fuyant. Sur la place de la Justice, où il parut seul, ses aides-de-camp ne l'ayant pu suivre, une sentinelle donna l'alarme, et le poste, accourant, croisa sur lui la baïonnette. Ainsi la fièvre révolutionnaire avait déjà gagné Bruxelles, et le prince se trouvait engagé dans une entreprise dont le dénoûment pouvait devenir terrible. Il abrégea le plus qu'il put son séjour dans une ville où déjà flottait partout le drapeau fatal à sa maison. Mais plusieurs députations s'étaient succédé auprès de lui ; il avait reçu la visite de presque tous les notables de Bruxelles, et une commission nommée pour aviser aux mesures à prendre dans la circonstance avait enfin prononcé le mot *séparation*. Ce mot laissait au prince d'Orange l'espoir d'une couronne. « A ce « prix, dit-il dans une réunion où la question devait se « décider, vous me serez fidèles? — Oui! oui! répon- « dirent avec enthousiasme les assistants. — Et vous « ne vous réunirez pas aux Français? — Jamais! » Ce fut alors entre le prince et ceux qui l'entouraient un échange de paroles passionnées. L'émotion de l'assemblée était au comble, et on raconte que le prince d'Orange fondait en larmes. Le 4 septembre il quitta Bruxelles où il ne devait plus rentrer.

Le prince d'Orange était un homme spirituel, chevaleresque, français par les manières et le langage. Il ne courait point bassement après la popularité : il l'appelait naturellement à lui. Mais son amour pour le jeu et la vivacité de ses goûts libertins avaient fourni à ses ennemis des armes dont ils se servirent contre lui avec une haine infatigable. C'est ainsi qu'on l'accusa, non sans quelque vraisemblance, d'avoir soustrait les diamants de sa femme pour payer ses dettes. Son père ne l'aimait pas. Homme d'affaires, rien ne rapprochait Guillaume d'un homme de plaisir, dont il n'approuvait pas les penchants et dont la capacité lui faisait ombrage. A son fils aîné, Guillaume préférait le prince Frédéric qui justifiait par une extrême médiocrité la tendresse paternelle, toujours défiante chez un roi. Or, ce fut, comme on le verra plus bas, la main du prince Frédéric qui brisa le dernier lien entre la Belgique et la Hollande.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ces événements produisit en France une sensation profonde. Bien qu'il n'y eût aucune comparaison à établir entre la situation de la France et celle de la Belgique, les Parisiens se plurent à voir dans la révolution qui venait de commencer à Bruxelles, l'ascendant de l'exemple héroïque donné au monde par le peuple de Paris.

D'autres pensées agitaient la Cour. Le roi ayant eu, à cette époque, un entretien particulier avec deux Belges qui se trouvaient en France, il ne leur dissimula point ses sympathies ; il parla de Guillaume comme d'un prince sage, libéral, et parut affligé de l'ébranlement imprimé au trône d'un monarque qui avait mis à le reconnaître tant de grâce et d'empressement. Devant ses ministres,

devant MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte surtout, Louis-Philippe ne pouvait guère montrer les mêmes dispositions. Mais, avec son parti pris de ne déplaire en rien à l'Europe monarchique, comment aurait-il vu éclater sans effroi un mouvemeut qui le poussait à prendre une décision anti-européenne ou une décision anti-française? Car ne pas tendre les bras à la Belgique, prête à se détacher de la Hollande, c'était donner aux espérances que la révolution de juillet avait éveillées dans le peuple français un démenti bien brusque, un démenti dangereux peut-être. Et, d'un autre côté, accepter les avances de la fortune, c'était irriter à jamais l'Angleterre qui, depuis Édouard III, n'avait cessé d'agir contre l'établissement de l'influence française en Belgique.

Ce n'est pas que la réunion des deux pays, même au plus fort de l'enthousiasme excité par la révolution de juillet, se fût opérée sans obstacle. Le clergé belge, qui exerçait sur le peuple un empire absolu, détestait dans la nation française une société devenue sceptique et livrée à toutes les hardiesses de l'esprit d'examen; les nobles n'éprouvaient que répugnance pour un pays tout couvert des ruines de l'aristocratie; et quant aux industriels, ils étaient en général orangistes. Malgré tout cela, attirer la Belgique à nous n'eût pas été au-dessus des efforts d'une diplomatie habile. Entre le parti catholique et le parti libéral il existait en germe des divisions qui devaient éclater plus tard et dont on pouvait profiter. L'hostilité des nobles ne s'appuyait pas sur des forces assez réelles pour qu'il fût imprudent de la dédaigner. Le penchant des industriels pour le prince d'Orange n'ayant d'autre principe que leur égoïsme mercantile,

on leur aurait fait comprendre sans peine tout ce qu'ils allaient gagner à voir nos marchés s'ouvrir à leurs produits. La séparation de la Hollande et de la Belgique, combinée avec la royauté du prince d'Orange, ne pouvait être pour les Belges qu'une dépendance déguisée, et laissait perpétuellement suspendue sur leurs têtes la menace du joug hollandais. La Belgique, après tout, n'avait-elle pas été française? N'était-ce pas la langue des Français que parlait toute la partie influente et éclairée de la nation belge? Les provinces Wallonnes n'étaient-elles pas françaises par le cœur? Si Bruxelles craignait de déchoir en devenant simple chef-lieu de département, n'était-il pas possible de la gagner en stipulant qu'elle deviendrait la résidence d'un prince français et la capitale d'une division administrative de la France?

Voilà ce que pensaient les hommes que touchait la grandeur de leur pays. Mais ils avaient à combattre des intérêts puissants et obstinés. Parmi les industriels français, beaucoup redoutaient, dans le cas d'une réunion, la concurrence des fabricants de la Belgique, préférant de la sorte à l'intérêt national l'intérêt de leur fortune. M. Casimir Périer, possesseur des mines d'Anzin, aurait perdu beaucoup d'argent par la libre introduction des houilles belges. Ainsi, la France, pays de guerriers, n'avait pu renoncer à son génie sans perdre sa virilité, et elle s'était vue condamnée à l'impuissance le jour où elle avait consenti à être gouvernée par des marchands.

Ces circonstances répondaient trop bien à la politique du Château, pour qu'elle ne les mît point à profit. Le samedi, 4 septembre 1830, le roi soumit au Conseil une question de la plus haute gravité : la nomination du prince

de Talleyrand à l'ambassade de Londres. M. Laffitte déclara qu'un tel choix lui semblait extrêmement dangereux, parce qu'il était impopulaire. M. Dupont (de l'Eure) se prononça d'une manière plus formelle encore. M. Molé, dont la politique était plutôt russe qu'anglaise, aurait volontiers repoussé un choix qui condamnait brusquement la France à l'alliance de l'Angleterre. M. Bignon appuyait les répugnances de MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte. Le roi interrompit, en conséquence, le cours des délibérations.

Le lendemain, 5 septembre, M. de Talleyrand, qui se trouvait à dîner chez M. Laffitte, lui dit : « Je vous re-
« mercie de vos paroles d'hier. Je sais tout ; le roi m'a
« tout raconté. —Vous savez alors, répondit M. Laffitte,
« en quels termes j'ai parlé de votre capacité. — Passons.
« —J'ai ajouté que je vous croyais incapable de manquer
« à votre parole. — C'est de cela que je vous remercie. —
« Il est vrai que j'ai parlé aussi de votre impopularité. »
M. de Talleyrand ne répliqua que par un sourire. Les convives l'imitèrent. Et quelques heures après, M. Laffitte apprit de la bouche du roi que M. de Talleyrand était ambassadeur à Londres.

Aucune protestation ne s'éleva de la part du Conseil. Pourtant, la décision qui venait d'être prise engageait irrévocablement la France dans une politique toute nouvelle. Nommer M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres, c'était non-seulement lier la diplomatie française au maintien des traités de 1815, mais encore renoncer à l'alliance de la Russie pour embrasser celle de l'Angleterre.

La nomination de M. de Talleyrand aurait dû émouvoir profondément les âmes, s'il n'y avait eu alors, partout,

éblouissement et vertige. Qui pouvait avoir oublié qu'avant 1814 la France était la première nation du monde ; que le Rhin commençait et finissait sur son domaine ; que l'Allemagne avait été façonnée pour elle et par elle ; que l'Italie reconnaissait ses lois ; que la capitale du catholicisme lui appartenait ; que l'Espagne obéissait à son influence ; qu'elle était plus grande, enfin, que n'avait osé la rêver tout l'orgueil de Louis XIV? Or, chez M. de Talleyrand s'étaient ouvertes les négociations de Paris, préliminaires à jamais honteux des honteux traités de Vienne ; chez M. de Talleyrand les ennemis de la France avaient eu raison, en deux traits de plume, du génie militaire de la République, continué par le génie militaire de Bonaparte. C'était là qu'on avait décidé qu'il serait donné un million à M. de Metternich, un million à M. de Nesselrode, et six cent mille francs à chacun des négociateurs subalternes, pour indemniser les diplomates étrangers du soin qu'ils prenaient de nous dépouiller. Singuliers titres pour devenir l'ambassadeur d'une révolution qui, dans la pensée du peuple, n'était qu'une protestation contre Waterloo et ses suites !

La vie de M. de Talleyrand, du reste, n'était ignorée de personne. Il s'était élevé par la protection des courtisanes qui déshonorèrent les derniers jours de la monarchie et contribuèrent à la perdre. Il était devenu évêque d'Autun, la veille du jour où la puissance de l'Église allait s'écrouler. Grand seigneur, on l'avait vu, au fameux anniversaire du 14 juillet, monter sur l'autel de la Patrie, comme pontife de la révolution par qui mourait cette aristocratie dont il était membre. Il avait eu sa part de pouvoir, lorsque le 18 fructidor était venu frapper ses protecteurs. Il avait ga-

gné le portefeuille des affaires étrangères à la révolution du 18 brumaire, dirigée contre Barras, son ami. En 1814, il s'était proclamé chef du gouvernement provisoire, pendant qu'à Fontainebleau, Napoléon, son bienfaiteur, méditait sur les ruines de l'Empire. Et maintenant que la dynastie à laquelle il avait offert son patronage en 1814, prenait à son tour la route de l'exil, il reparaissait sur la scène, pour y saluer encore une fois la fortune.

Cela même le désignait à l'admiration des froids ambitieux et des sceptiques que le cours de la révolution de juillet venait, en s'égarant, de porter aux affaires. C'est le propre des petites âmes et des petits esprits de croire habile l'homme qui réussit dans son égoïsme. Mais M. de Talleyrand ne fut pas même habile en ce sens, d'une manière absolue. Écarté des affaires sous la République, disgracié sous l'Empire, exilé presque de la Cour sous la Restauration, il ne sut se maintenir sous aucun des régimes dont son improbité banale avait favorisé le triomphe.

Quant à l'autre habileté, celle qui consiste à exécuter de vastes desseins avec de faibles ressources, M. de Talleyrand ne la posséda jamais. Et les diplomates étrangers n'en pouvaient douter, eux qui, à Vienne, avaient été témoins de son incapacité. Car tandis que, dans le congrès, M. de Nesselrode assurait, par l'inféodation de la Pologne à la Russie, l'influence de son maître sur le midi ; tandis que M. de Hardemberg arrondissait la Prusse en Allemagne ; tandis que M. de Metternich agrandissait l'Autriche en Italie ; tandis que les lords Cartlereagh, Cathcart et Stewart environnaient la France de barrières propres à étouffer l'essor de son génie, M. de Talleyrand ne songeait qu'à chasser Murat du trône de Naples. Aussi, quoique les

rivalités des puissances offrissent des complications dont il était aisé de tirer profit, M. de Talleyrand n'avait su rien obtenir, rien empêcher. Le roi de Saxe avait été dépouillé à cause de son amour pour les Français ; le Danemarck avait été châtié de sa loyauté aussi noble que constante; en un mot, les bases de ces traités, si funestes à la France, avait été arrêtées à Vienne telles qu'on les avait précédemment posées à Paris. Parmi les souverains étrangers, l'empereur Alexandre était le seul qui se fût montré disposé à la modération dans la victoire : M. de Talleyrand sut faire du Czar un des plus dangereux ennemis de la France.

Il ne faut donc pas s'étonner de la joie que produisit à Londres la nomination d'un semblable ambassadeur. M. de Talleyrand était pour l'Angleterre un jouet et un instrument. Eût-il été autre chose, les Anglais le connaissaient trop pour le craindre.

Fouché, qui avait déployé toute l'audace du mal, en avait eu, du moins, tout le génie. M. de Talleyrand, au contraire, était un esprit médiocre. Seulement, il avait cet avantage qu'il connaissait toutes les formes et tous les degrés de la bassesse de l'homme, l'ayant expérimentée sur lui-même. S'il faisait des actions viles, c'était tantôt avec une légèreté moqueuse, tantôt avec des airs méprisants, toujours avec l'aisance d'un gentilhomme. Il eût volontiers fait passer la vertu pour une preuve de mauvaise éducation, pour une marque de roture; et il était regardé comme le protecteur de chacun des pouvoirs auxquels il s'était livré, tant il apportait de fatuité dans ses trahisons et savait donner d'importance à son déshonneur! Quelques bons mots, popularisés par ses courtisans, quelques mé-

chancetés heureuses, lui avaient acquis une réputation de salon qui effrayait. On ne songeait pas qu'on redoutait en lui non-seulement l'esprit qu'il avait, mais encore l'esprit qu'on lui avait prêté. Il parlait peu lorsqu'il voulait poser, avait l'art de faire attendre son avis, et le donnait avec une concision étudiée, laissant croire ainsi qu'il pensait beaucoup. Il n'était pas jusqu'aux dehors de cet homme qui ne profitassent au mensonge de son rôle. Quoi qu'il fut pied-bot comme lord Byron, il y avait dans toute sa personne une sorte de grâce impertinente que nul ne pouvait égaler. Habile, d'ailleurs, à ne se point troubler, il troublait les autres par l'insolence polie de ses manières, l'impassibilité de son visage, le perpétuel sourire de ses yeux à demi-clos et leur douceur profondément ironique. Mais tout cela n'aurait pas suffi pour sa renommée, si l'Europe coalisée contre nous n'eût voulu rendre influent l'homme qu'elle avait choisi pour abaisser et ruiner la France. M. de Talleyrand eut la niaiserie de s'y tromper ; il ne comprit pas que nos ennemis lui avaient fait une illustration proportionnée à nos infortunes. Homme à peine digne de pitié! Car sa réputation s'accrut de chaque opprobre éclatant, et sa prospérité résuma tous les désastres de son pays.

Le discours de M. de Talleyrand dans son audience de présentation au roi d'Angleterre fut tel que pouvaient le désirer les Anglais, et ce jour-là furent posés les fondements de l'alliance anglo-française, alliance impossible à établir d'une manière durable entre deux peuples régis depuis 1789 par les mêmes lois économiques, et poussés par le principe de concurrence à se répandre également au-dehors, à convoiter d'une égale ardeur la conquête de

débouchés nouveaux, la domination industrielle du globe, l'empire des mers! Cette impossibilité, que l'esprit étroit de M. de Talleyrand était incapable de pressentir, n'échappa certainement pas à la sagacité des hommes d'Etat de l'Angleterre ; mais, habitués à dissimuler leurs sentiments, ils acceptèrent avec transport l'offre d'une alliance que la détresse de leur pays leur rendait momentanément nécessaire.

Le profit en était pour eux, tout le danger pour la France. L'empereur de Russie considéra la nomination de M. de Talleyrand comme une sorte de déclaration de guerre. Il ne lui était plus permis de douter du changement qui allait s'introduire, sous Louis-Philippe, dans la diplomatie de l'Europe, relativement à la question d'Orient. Toutefois, comme il n'était pas encore prêt pour la guerre, il crut devoir temporiser avec sa haine, dont la lettre suivante, toute méprisante qu'elle était, ne présentait encore qu'une expression adoucie :

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre dont « il a été porteur. Des événements à jamais déplorables « ont placé votre majesté dans une cruelle alternative. « Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule « propre à sauver la France des plus grandes calamités, « et je ne me prononcerai pas sur les considérations qui « ont guidé votre majesté, mais je forme des vœux pour « que la Providence divine veuille bénir ses intentions et « les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple « français. De concert avec mes alliés, je me plais à ac- « cueillir le désir que votre majesté a exprimé d'entrete- « nir des relations de paix et d'amitié avec tous les États « de l'Europe. Tant qu'elles seront basées sur les traités

« existants et sur la ferme volonté de respecter les droits « et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale, « qu'ils ont consacrés, l'Europe y trouvera une garantie « de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-« même. Appelé conjointement avec mes alliés à cultiver « avec la France, sous son gouvernement, ces relations « conservatrices, j'y apporterai pour ma part toute la sol-« licitude qu'elles réclament, et les dispositions dont « j'aime à offrir à votre majesté l'assurance, en retour « des sentiments qu'elle m'a exprimés. Je la prie d'agréer « en même temps, etc., etc.

« NICOLAS. »

Le ton dédaigneux de cette lettre, ses réticences pleines de menaces, l'omission insultante de ces mots *monsieur mon frère,* que Louis-Philippe avait eu grand soin d'employer, tout cela fut un coup de foudre pour le Palais-Royal. Il ne se découragea point cependant, et ne songea plus qu'à mériter par de nouveaux efforts, surtout dans la question belge, la bienveillance des Cours.

Depuis que le prince d'Orange avait quitté Bruxelles, tout y était en proie à la plus horrible confusion. Un fantôme de gouvernement y était apparu; mais, comme la Belgique n'avait pas encore poussé contre la dynastie de Nassau son irrévocable cri de guerre, nul pouvoir belge n'osait ni se croire ni se dire légitime. Le peuple qui partout se plaît aux situations violentes, parce qu'elles rompent la monotonie de ses douleurs, et que souffrir détourne de craindre, le peuple s'agitait et appelait les hasards. La haine irréfléchie, long-temps couvée dans son sein sous l'ardente excitation du clergé catholique, éclatait contre la Hollande avec une fougue qui troublait tout. Des

rassemblements se formaient sur les places publiques de Bruxelles; on demandait des armes de tous côtés; on enrôlait des volontaires. Aux agitations de la capitale s'ajoutaient, pour les rendre plus terribles, celles de Liége, de Mons, de Gand, de Namur. Le désordre, comme il arrive toujours, avait enfanté ses orateurs, ses héros, et l'anarchie était entretenue non-seulement par tous les ambitieux obscurs qui triomphaient des incertitudes du lendemain, mais encore par les Orangistes, qui voulaient effrayer la partie opulente de la nation et la réduire à merci.

Il faut être malheureux ou ignorant pour oser. Voyant sur sa tête un roi irrité, à ses pieds une multitude grondante, la bourgeoisie belge tremblait : elle s'efforçait d'apaiser le roi par des députations et des adresses presque suppliantes; elle opposait à la multitude ses sections armées; mais, épuisée par ce double effort, elle soupirait après la fin de la crise : séparation administrative et maintien de la dynastie des Nassau, voilà ce qu'elle voulait.

Les états-généraux avaient été convoqués à La Haye. Guillaume ouvrit la session par un discours où le désir de la paix se traduisait en paroles altières. Les Belges y étaient considérés comme des rebelles, et le roi annonçait sa volonté bien arrêtée de ne rien accorder à l'esprit de faction. Cependant la séparation des deux royaumes étant indiquée dans ce discours comme le terme de toutes les divisions, les députés belges se joignirent aux députés hollandais pour remercier Guillaume; et l'adresse en réponse au discours d'ouverture fut votée par les états-généraux à une grande majorité.

Mais un appel trop véhément avait été fait aux passions des deux peuples pour qu'une transaction fût possible. A La Haye, on ne parlait plus des Belges qu'avec colère ou mépris. Les députés des provinces méridionales y furent insultés, et ne tardèrent pas à comprendre qu'ils se trouvaient là en pays ennemi. La discussion de l'adresse envenima la querelle. Des orateurs hollandais émirent le vœu de recourir aux armes. Langage imprudent qui retentit d'un bout à l'autre de la Belgique ! De part et d'autre on se hâtait vers le dénoûment. Déjà le *Courrier des Pays-Bas*, à Bruxelles, tonnait contre la pusillanimité des députés belges envoyés aux états-généraux. On répandait des bruits pleins d'alarmes. On s'attendait à chaque instant à voir s'ébranler les troupes commandées par le prince Frédéric. Les faits particuliers empruntaient des circonstances une gravité sinistre. Tantôt c'était un soldat belge qui, blessé dans une rixe par un soldat hollandais, avait été transporté dans les rues de Mons sur une civière, aux yeux du peuple indigné ; tantôt c'était un jeune homme sur qui une sentinelle avait fait feu, à Liége, et qui était tombé sanglant dans les bras de son frère. L'occasion était favorable pour la France. La bourgeoisie belge se sentait entraînée loin des Nassau par un mouvement devenu irrésistible. Elle glissait entre deux abîmes : l'anarchie d'un côté, la guerre de l'autre. Et, seul, le gouvernement français semblait pouvoir, tout en la sauvant des orages de l'anarchie, détourner d'elle les périls de la guerre.

Nul doute que, dans cette occurrence, la Belgique ne fût devenue française, si le Cabinet du Palais-Royal se fût proposé pour but la grandeur de la France. Mais les pro-

grès de la révolution en Belgique étaient pour le gouvernement français un sujet d'effroi, non d'espoir. Louis-Philippe craignait également et d'avoir à refuser la Belgique, parce que c'était braver Paris, et d'avoir à la prendre, parce que c'était offenser Londres. Les agents du Palais-Royal en Belgique travaillaient donc à glacer le mouvement, loin de l'exciter. Quant à Lafayette, il aurait pu aisément déjouer ces tristes efforts. Malheureusement, son activité se dépensait en vains discours. D'ailleurs, la réunion de la Belgique à la France avait quelque chose dont souffrait son désintéressement puéril. Il aurait désiré voir la Belgique se constituer en république, sans croire, toutefois, que la France dût, par une intervention directe, aider à ce résultat. Dans une entrevue avec M. de Potter, qui se trouvait alors à Paris, il lui avait demandé une note sur l'état de la Belgique ; et tout s'était borné là.

On voit combien était critique la situation de la bourgeoisie belge ainsi abandonnée à ses terreurs. Un fait, peu important en lui-même, vint mettre en relief le trouble qui la possédait. Comme on parlait sans cesse à Bruxelles de la prochaine apparition des troupes du prince Frédéric, quelques volontaires résolurent de se lancer en éclaireurs sur la route de Vilvorde. Ils partent, et craignant que la diligence qui les suit ne donne en les dépassant, avis de leur marche, ils la forcent à rebrousser chemin. Arrivés à Terwueren, ils désarment quelques maréchaussées, et regagnent Bruxelles sans autre accident. A cette nouvelle, grande rumeur à l'Hôtel-de-Ville ; l'audace des volontaires est fortement blâmée dans une proclamation. Le peuple s'irrite à son tour, crie à la trahison, se précipite sur l'Hôtel-de-Ville, y prend les armes, attaque plusieurs

159075

postes. La garde bourgeoise fait feu sur un rassemblement d'ouvriers : trois hommes tombent dangereusement frappés. L'effroi est dans la ville. Et, le lendemain, une proclamation du prince Frédéric apprenait aux Belges que les troupes hollandaises s'avançaient *sur la demande des meilleurs citoyens et pour décharger la garde bourgeoise d'un service pénible.*

En effet, des dragons hollandais ne tardèrent pas à paraître sur la chaussée de Schaërbeck. Aussitôt le tocsin sonne à Sainte-Gudule. On bat la générale. Femmes, enfants, vieillards, travaillent aux barricades. Il y eut en ce moment un de ces éclairs d'enthousiasme que produit quelquefois l'approche des grands dangers. Les citoyens s'embrassaient dans les rues et se promettaient de mourir plutôt que de subir le joug. Des volontaires liégeois étaient accourus à Bruxelles; mêlés aux habitants de cette ville, ils se portent au-devant de l'ennemi, et se précipitent avec ardeur sur les cavaliers hollandais, dont quelques-uns sont tués presqu'à bout portant.

Le 23 septembre, les troupes hollandaises, au nombre de neuf ou dix mille, se présentèrent, et vers huit heures du soir, elles pénétraient dans la ville par les portes de Schaërbeck et de Louvain. Il faut croire qu'à l'aspect de cette cité frémissante et prête au combat, qu'au glas du tocsin se mêlant aux détonations de la mousqueterie, les Hollandais furent saisis de vertige. Car, au lieu de marcher droit sur des barricades imparfaitement construites, de s'emparer des postes importants, de dominer toute la ville, ils se dirigèrent vers le parc où ils se retranchèrent avec leur artillerie. Là ils furent assaillis pendant trois jours par les tirailleurs belges, maîtres de la place Royale

et postés dans les maisons voisines. Pendant trois jours, les braconniers wallons, connus par leur adresse, ne cessèrent de porter la mort dans les rangs de l'armée ennemie, dont l'artillerie ne cessa de foudroyer la ville. Les Hollandais abandonnèrent enfin Bruxelles, emportant leurs morts dans des charriots, et laissant pour souvenir de leur passage, le parc ravagé comme un champ de bataille, le pavé couvert de cadavres, et la cendre des maisons qu'avait dévorées le feu des obusiers.

Un coup mortel venait d'être porté à la famille des Nassau. Impitoyables et vaincus, leur crime était double. L'horreur produite par leur tentative avortée s'accrut bientôt de celle qu'inspirèrent les plus sombres récits. Les Hollandais, disait-on, avaient commis des atrocités : ils avaient pillé plusieurs hôtels de la place d'Orange, après avoir assommé les propriétaires à coups de crosse ; on les y avait vus tirer par les soupiraux des caves sur de pauvres paysans inoffensifs ; ils avaient traîné l'aubergiste du Pavillon-Royal à la queue d'un cheval, envahi brutalement des pensionnats de jeunes filles, incendié seize maisons entre la porte de Schaërbeck et celle de Louvain. On citait un belge nommé Hauregard, auquel ils avaient coupé les bras et les jambes, et dont ils avaient jeté le tronc sanglant dans un fossé. Le prince Frédéric était représenté animant ses soldats au carnage, et disant à ses artilleurs, avec le sourire sur les lèvres : « Courage, mes « enfants ! bombardez cette méchante ville. Je vous en « garantis le pillage. » Vrais ou supposés, ces affreux détails étaient avidement accueillis par la haine, toujours crédule, et ils rendaient une réconciliation désormais bien difficile.

Il ne restait donc plus à la Belgique que deux partis à prendre : se déclarer indépendante, ou se jeter entre les bras de la France.

De ces deux partis, le premier paraissait bien hasardeux. En se détachant violemment de la Hollande, la Belgique brisait les traités de 1815. Le souffrirait-on en Europe? Et, si on ne le souffrait pas, comment les Belges, privés de l'assistance des Français, maintiendraient-ils leur indépendance? La guerre semblait imminente. Du sein même des négociations, pour peu que la France eût nourri des espérances de conquête, un orage universel pouvait sortir. Que deviendrait alors la Belgique? Ne serait-elle pas, ce qu'elle avait été déjà si souvent, l'arène sanglante où les nations du premier ordre viendraient se disputer l'empire du monde? Ne devait-elle pas se donner, pour n'être pas conquise? Voilà ce que pensaient les hommes qui, tels que MM. Gendebien et Séron, avaient une âme inaccessible aux mesquines jalousies, et préféraient, pour leur patrie, l'éclat d'une existence forte, régulière, respectée, au frivole avantage d'une nationalité impuissante, condamnée à un rôle éternellement subalterne, ne vivant que des embarras de la diplomatie européenne, et soumise, dans tous les cas, au premier caprice des batailles. Ces considérations s'appuyaient sur des intérêts pressants. Privée tout à coup des riches débouchés que lui fournissaient les colonies hollandaises, la Belgique ne pouvait se donner à la France, sans que la France se donnât à la Belgique. La réunion des deux pays n'avait rien du caractère d'une conquête, et n'aurait fait, en décuplant leur puissance, que sceller entre eux un noble pacte de fraternité. Il fallait, d'ailleurs, un gouvernement à la Belgique

déclarée indépendante. Nouvelle source de difficultés. Car, république, l'Europe pesait sur elle et l'écrasait; monarchie, la diplomatie l'asservissait, en lui imposant un roi. Enfin, comme si la fortune eût voulu montrer tout ce que pouvait cacher de tempêtes cette indépendance si difficile à fixer, la Belgique, depuis son affranchissement, était accablée de toutes sortes de maux. Des pensées redoutables étaient éveillées dans le peuple par les encouragements que donne à l'audace tout changement de règne, et par l'espoir de la licence impunie. Des hordes de malfaiteurs parcouraient les campagnes; on avait dévalisé des voyageurs, dépouillé de riches négociants, dévasté des fabriques; les propriétés étaient menacées; l'anarchie gagnait de proche en proche. Et pour faire face aux dangers de cette situation, il n'y avait qu'un gouvernement qui s'était créé lui-même, gouvernement d'hommes nouveaux que sa nécessité rendait possible, non populaire, et qui était sans force parce qu'il était sans prestige.

Ainsi tout semblait inviter la Belgique à devenir française. Il y allait des plus chers intérêts de la France, et ce dénoûment était inévitable, si, pour l'empêcher, le Cabinet du Palais-Royal n'eût déployé une activité sans égale.

Parmi les personnages influents de la Belgique nouvelle, les uns étaient des républicains qui, comme M. de Potter, ne voulaient point faire partie d'un peuple retombé sous le joug monarchique. Les autres étaient, comme MM. Van de Weyer et Nothomb, des hommes à demi-sceptiques, impatients de leur précédente obscurité, sans esprit de système, et faisant volontiers consister la capacité des affaires dans une froide soumission aux décrets de la

force. Ces derniers, le gouvernement français les aurait mis sans peine dans les intérêts de la France, n'ayant pour cela qu'à leur prouver sa puissance et à leur promettre un rôle. Il agissait dans un sens opposé, et les eut naturellement contre lui : c'était là ce qu'il voulait.

Grâce à cette conduite, inouïe certainement dans les fastes de la diplomatie, un véritable parti français ne put se former en Belgique, bien que de ce côté se trouvassent en même temps la logique des faits, les apparentes décisions du sort, la grandeur et l'avenir des deux peuples. La lutte s'engagea donc à Bruxelles entre les *patriotes*, partisans chaleureux d'une nationalité belge, et les Orangistes, qui avaient contribué à combattre la suprématie hollandaise, mais qui, ne croyant pas à la possibilité d'une Belgique indépendante, désiraient le maintien de la dynastie des Nassau, avec des institutions modifiées. Les hommes de finances, beaucoup d'industriels, la plupart des anciens employés du royaume des Pays-Bas, formaient le parti orangiste. Le parti patriote comprenait les catholiques, les jeunes libéraux, et s'appuyait sur les sympathies populaires. Les Orangistes étaient plus riches, plus prévoyants ; les patriotes plus actifs, plus nombreux et plus passionnés. Entre ces deux opinions rivales flottaient les hommes qui, préoccupés de leur fortune particulière, se tenaient à la disposition des vainqueurs.

Nous avons dit qu'un gouvernement provisoire s'était établi à Bruxelles, le lendemain de la révolution de septembre. Il se composait de MM. le baron E. d'Hoogvorst, Charles Rogier, Jolly de Coppin, Vanderlindin, Nicolaï, Félix de Mérode, Gendebien, Van de Weyer. Quatre jours après son installation, il s'était adjoint M. de Potter. N'o-

sant décider lui-même aucune des grandes questions que la révolution venait de poser, ce gouvernement de passage se hâta de convoquer le congrès, auquel il réservait le droit de fixer le destin de la Belgique. Seulement, il publia une proclamation ambiguë dans laquelle il déclarait que la Belgique constituerait un État indépendant. Une commission fut ensuite chargée par lui de rédiger un projet de constitution. Tous les membres de cette commission, à l'exception de M. Tielemans, se prononcèrent pour la monarchie, et la rédaction du projet fut confiée à MM. Devaux et Nothomb. Quand celui-ci en donna lecture au gouvernement provisoire : « Ce n'était pas la peine, « dit M. de Potter avec amertume, de verser tant de sang « pour si peu de chose. »

Cependant Guillaume avait appelé aux armes ses sujets fidèles, et les Prussiens se disposaient à le seconder, quand M. Molé leur déclara que, s'ils mettaient le pied sur le territoire belge, une armée française y paraîtrait aussitôt. Il n'en fallut pas davantage pour intimider la Prusse. Le succès de cette honorable fermeté aurait dû prouver au Cabinet du Palais-Royal combien une politique courageuse était alors facile, profitable, et même prudente.

Peu confiant dans ses propres forces, Guillaume eut recours au gouvernement anglais. Le royaume des Pays-Bas étant une création diplomatique, Guillaume en appelait naturellement à la diplomatie : Dans une note remise à lord Aberdeen par M. Falck, et datée du 5 octobre 1830, il était dit :

« Comme l'assistance des alliés du roi pourra seule ré- « tablir la tranquillité dans les provinces méridionales des « Pays-Bas, j'ai reçu l'ordre de demander qu'il plaise à

« rassiers, il n'a pas voulu tirer l'épée contre ses frères. » Et il rendit le dernier soupir.

Ces nouvelles firent éclater à Paris des scènes d'enthousiasme. Les sociétés populaires, surtout, se livrèrent à l'orgueil. On ouvrit des souscriptions en faveur des blessés de septembre. Les clubs envoyèrent à Bruxelles leurs émissaires. La *Société des Amis du Peuple* leva un bataillon à ses frais, et le fit partir en lui donnant un nom, un chef, un étendard.

CHAPITRE IV.

MM. de Polignac, de Peyronnet, de Guernon-Ranville et Chantelauze, au donjon de Vincennes. — On nomme des commissaires pour les interroger. — Singulières dissidences. — Vues de M. Mauguin ; son portrait. — Interrogatoire des ex-ministres : leur attitude ; singulière assurance du prince de Polignac. — On prépare tout pour sauver les accusés. — Le roi laisse éclater son horreur pour la peine de mort. — Débats parlementaires sur l'abolition de cette peine. — Indignation croissante du peuple ; émeute de Vincennes. — Mot du roi sur Pétion. — Violentes déclamations et perfides manœuvres. — Proclamation de M. Odilon Barrot ; on veut l'exclure des affaires ; scène étrange entre le roi et M. Dupont (de l'Eure). — Les doctrinaires sortent du Conseil. — Pourquoi. — Nouveau ministère ; M. Laffitte président du Conseil ; son système peu différent de celui des doctrinaires ; définition des doctrinaires. — Résultats désastreux de deux mois de règne. — Parti qu'on cherche à tirer du procès des ex-ministres.

Cependant un drame terrible se préparait. Trois des anciens ministres de Charles X, MM. de Peyronnet, de Guernon-Ranville et Chantelauze, venaient d'être conduits de Tours à Paris. On leur fit prendre la route de Vincennes, où le prince de Polignac ne tarda pas à les rejoindre.

Les prisonniers avaient été renfermés d'abord dans le pavillon de la Reine, chacun dans une pièce séparée. On envoya l'ordre de les transférer au donjon.

M. de Polignac fut appelé le premier à faire ce pénible trajet. Il y avait plusieurs cours à traverser ; et un grand nombre de gardes nationaux, mêlés aux soldats de la garnison, accouraient pour jouir du spectacle de la force abattue, spectacle qui charme les hommes. M. de Polignac parut. Il s'avançait, entre deux grenadiers, d'un pas lent et la tête nue. Ses vêtements étaient en désordre, la fatigue altérait ses traits ; mais le feu d'une croyance irritée par le malheur brillait encore dans son regard. En montant l'escalier du donjon, il se montra ému : il s'arrêta, la main appuyée sur le fusil d'un grenadier. Le gouverneur du château l'accompagnait. Après des vicissitudes sans nombre, la fortune ramenait M. de Polignac dans ce triste donjon où il avait jadis expié les haines de sa jeunesse contre l'Empire. Châtié alors pour s'être mis en révolte contre le pouvoir, il l'était aujourd'hui pour en avoir abusé.

M. de Peyronnet, que devaient suivre ses deux autres collègues, parut à son tour. Il avait le chapeau sur la tête ; sa démarche était hautaine, et la foule remarquait sans colère cette fierté que l'excès de la conviction ne justifiait pas en lui, lorsqu'un cri se fit entendre. « A genoux, « criait un inconnu, qui couchait en joue l'ancien mi- « nistre ; à genoux le misérable qui a fait tirer sur le « peuple, et qu'il demande pardon. » On apaisa l'indignation de cet homme ; mais il y avait pour le pouvoir, dans de semblables scènes, un avertissement terrible.

Pour interroger les coupables, la Chambre avait à nommer des commissaires. Elle désigna MM. Bérenger, Madier de Montjau et Mauguin. Ils apportaient dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions des qualités diverses : M. Béren-

ger, beaucoup de sang-froid et de gravité ; M. Madier de Montjau, un grand fonds de tolérance combiné avec une certaine sévérité de maintien ; M. Mauguin, au contraire, sous les manières aimables de l'homme du monde, l'inflexibilité d'un tribun.

La première question qui divisa les trois commissaires (et elle n'était vaine qu'en apparence) fut celle du cérémonial. Devaient-ils entourer d'un appareil fastueux l'accomplissement de leur mission ? Ainsi le voulait M. Mauguin. Convaincu que c'est par les signes extérieurs des choses qu'on agit puissamment sur la multitude, et peut-être aussi, animé par un secret désir de paraître, il demandait que le voyage de Paris à Vincennes se fît avec pompe ; que la Chambre, dans ses manifestations, empruntât à la majesté royale les importantes puérilités par où elle brille ; que chaque commissaire, par exemple, eût sa voiture ; que tout un escadron fît cortége à ceux qui allaient représenter la justice du peuple.

Ceci, du reste, se rattachait, dans la pensée de M. Mauguin, à des vues hardies de domination. Il n'avait cédé qu'en frémissant le pouvoir révolutionnaire dont il s'était vu investi à l'Hôtel-de-Ville. N'ayant pu faire disparaître la Chambre dans la révolution, il aurait voulu introduire la révolution dans la Chambre, engager ses collègues dans des mesures d'éclat, les compromettre ; mais, tout en les soumettant aux exigences de la popularité, leur en communiquer la force. Lui-même il jouissait alors sur l'opinion d'un crédit qu'il s'exagérait peut-être, mais dont il était homme à faire un vigoureux emploi.

Malheureusement, M. Mauguin n'exerçait aucun empire sur ceux qui le connaissaient bien. Il avait beaucoup d'es-

prit, et manquait de tact. Supérieur à presque tous ses collègues par l'intelligence, il le leur laissait trop apercevoir. La médiocrité, dans aucun cas, ne pardonne au talent, mais elle le respecte lorsqu'il s'efface, et alors, elle se résigne à le subir. M. Mauguin perdait le fruit des facultés les plus éminentes par un légitime mais indiscret contentement de lui-même. Il éloignait la confiance, avec tout ce qui ordinairement la captive. La mobilité de ses impressions passait pour du scepticisme. La bienveillance naturelle de son regard était altérée par une finesse qui en détruisait l'effet. La grâce de ses manières se faisait aisément remarquer, mais n'attirait pas ; et il y avait jusque dans l'aménité de son langage je ne sais quoi de protecteur dont on se sentait blessé. S'il était donné à un homme de commander aux événements, c'eût été presque un malheur public que cette impuissance de M. Mauguin à jouer le premier rôle. Car, mieux que personne, il comprenait tout ce que peuvent, au sortir d'une crise, les témérités intelligentes, quand l'amour du peuple les conseille. Il savait que la vraie liberté ne peut se fonder qu'au moyen du pouvoir exercé avec confiance, avec intrépidité, avec audace, et que les grands périls rendent les grandes choses possibles en les rendant nécessaires. Mais il lui manquait, pour dominer, certaines vertus, et plus que cela, certains vices. Avec assez de talent pour se faire beaucoup d'envieux, il n'avait pas assez de caractère pour se créer des ennemis. Or, dans la mêlée des partis, l'importance d'un homme politique dépend de la violence des animosités qu'il soulève. Quand le pouvoir est au prix d'une lutte, c'est la haine qui désigne les candidats.

Membre de la commission municipale, M. Mauguin avait

eu d'excellentes idées, qui avaient échoué à cause de la défiance qu'il inspirait à ses collègues. Membre de la commission d'accusation dans le procès des ministres, il inspira la même défiance, il rencontra les mêmes obstacles. Dans son projet de jeter de l'éclat, d'agrandir le rôle de la Chambre, d'exprimer aux yeux de tous sa souveraineté, MM. Madier de Montjau et Bérenger ne voulurent voir qu'un étroit calcul d'ambition personnelle. Sans combattre ouvertement les vues de leur collègue, ils s'appliquèrent à les déjouer.

Le jour où les commissaires devaient se rendre à Vincennes étant venu, M. Mauguin fut très-surpris de n'apercevoir que cinq ou six gendarmes pour former l'escorte, et deux voitures au lieu de huit. Il en témoigna son mécontentement avec vivacité : il était trop tard. M. Madier de Montjau poussait si loin, dans cette occasion, le goût de la modestie, qu'il avait écrit secrètement au général Daumesnil, gouverneur de Vincennes, pour le prier de faire aux commissaires un accueil extrêmement simple. Cependant, quand ils entrèrent dans le château, ils trouvèrent toute la garnison rangée en bataille, on leur présenta les armes ; le tambour battit aux champs ; et, lorsque M. Madier de Montjau, prenant à part le gouverneur, lui demanda pourquoi il ne s'était point conformé aux instructions reçues : « Je m'en serais bien gardé, répondit le gé-« néral Daumesnil. La souveraineté aujourd'hui n'est-« elle pas dans la Chambre ? » Mot qui explique bien la répugnance avec laquelle de hauts personnages voyaient alors tout ce qui pouvait donner à la souveraineté parlementaire trop de relief et de prestige !

L'interrogatoire des anciens ministres fut solennel, et

plus grave que sévère. Seul, M. Mauguin donna des signes de sensibilité. Il avait jadis obtenu de M. de Peyronnet une amnistie pour des Français réfugiés en Espagne. Il avait connu M. de Guernon-Ranville, et plus intimement encore M. de Chantelauze. Quand ce dernier, pâle, malade, atterré, se présenta tout à coup à lui, il ne put s'empêcher de lui tendre la main et fondit en larmes. M. de Chantelauze, en effet, paraissait plier sous le poids de son infortune. M. de Peyronnet, au contraire, déployait une assurance qui n'était pas exempte de bravade. Il expliquait sa coopération aux ordonnances par son dévoûment absolu pour un roi qui l'avait comblé de bienfaits. Le courage de M. de Guernon-Ranville était mêlé de mauvaise humeur. Quant à M. de Polignac, son attitude étonnait au plus haut point les commissaires. Calme et presque souriant, il avait l'air de regarder tout ce qui se passait comme une comédie de mauvais goût. « La responsabi-« lité des ministres, disait-il, n'est qu'un corollaire de « l'inviolabilité royale. On n'a pas respecté l'inviolabilité « de Charles X, donc ses ministres ont cessé d'être res-« ponsables. » C'était dire à la victoire de fléchir sous des subtilités de légiste. Mais, à l'abri de ces conséquences d'une fiction qui n'avait sauvé ni Charles Ier ni Strafford, M. de Polignac se croyait inattaquable. « Quand me met-« tra-t-on en liberté? » répétait-il sans cesse. On entendait pourtant retentir autour de la prison des clameurs sinistres.

Les commissaires eurent soin de tempérer par beaucoup d'égards l'austérité de leur mission. Ils coupaient court aux réponses des anciens ministres lorsqu'elles devenaient compromettantes. Les interrogatoires firent place très-

souvent à des entretiens pendant lesquels les accusés purent oublier l'amertume de leur position. On apportait des rafraîchissements, la conversation s'égarait sur des sujets frivoles, et l'image de l'échafaud disparaissait. Les prisonniers s'étaient plaints d'avoir été mis au secret : cette plainte fut accueillie avec faveur. M. Mauguin, surtout, se montrait disposé à adoucir le sort des coupables. M. de Polignac lui dut de recevoir la visite de la duchesse de Guiche.

Cependant Louis-Philippe était vivement préoccupé du danger que pouvaient courir les derniers ministres de Charles X. Les livrer au bourreau, c'était donner à la révolution un gage sanglant, au risque d'aigrir encore davantage le cœur des rois.

La Convention avait frappé Louis XVI froidement, sans haine, sans colère, comme on frappe un principe. Politique terrible, mais profonde! Sachant bien ce qu'elle devait attendre des ressentiments soulevés contre elle, la Convention les voulut inexorables, furieux, pour qu'à la France, poussée au travers des tempêtes, il ne restât plus qu'un moyen de salut, le plus puissant de tous : le désespoir.

Louis-Philippe, dès le lendemain de son avénement, avait adopté une politique tout opposée. Il l'annonçait à l'Europe en sauvant M. de Polignac et ses collègues. Proposer aux Chambres l'abolition de la peine de mort, préparer de la sorte les esprits à l'indulgence, et confier le jugement aux pairs de France, amis pour la plupart des anciens ministres, tel fut le plan arrêté au Château.

Depuis la révolution, le cours de la justice criminelle était en partie suspendu. Bien qu'il y eût dans les prisons

des hommes condamnés au dernier supplice, le mouvement de la guillotine avait été arrêté sur toute la surface de la France. Le rigide Dupont (de l'Eure) s'affligeait de cette dérogation à la règle : il ne comprenait pas que la loi pût rester en interdit. Mais, toutes les fois qu'il était question de l'échafaud, le roi témoignait une sensibilité extrême. Les ministres ayant un jour décidé qu'un recours en grâce serait rejeté (il s'agissait d'un parricide), M. Laffitte entendit le fils de Philippe-Égalité s'écrier : « Mon « père est mort sur l'échafaud. » Et en prononçant ces paroles, le roi avait le visage baigné de larmes.

Le système jugé le plus propre à sauver les anciens ministres n'ayant rencontré aucune opposition dans le Conseil, le roi s'en réjouit comme d'une victoire due à son ascendant personnel, et il espéra tout de la condescendance de ses ministres.

L'abolition de la peine de mort avait été proposée dans la séance du 17 août, par M. Victor de Tracy. Dans la séance du 6 octobre, M. Bérenger avait lu sur cette proposition un rapport qui concluait à l'ajournement. Deux jours après, la discussion s'ouvrit. Après M. de Tracy, qui demandait que sa proposition fût acceptée, ou, du moins, examinée sans retard, M. de Kératry se leva ; et, comme il importait d'intéresser au salut des ministres prisonniers la générosité du peuple, encore assez puissant pour être ménagé. « Je l'atteste devant vous, Messieurs, « s'écria impétueusement l'orateur, s'il était possible de « rassembler dans cette enceinte les parents et les amis « des courageuses victimes de juillet, et de leur deman- « der : voulez-vous du sang pour du sang? Parlez! Le « jury silencieux agiterait sa tête en signe de refus, et

« retournerait, avec sa noble douleur, vers ses foyers « déserts ! Que si je me trompais, j'adjurerais les mânes « des nobles victimes elles-mêmes ; en pensée, je les ap- « pellerais à réformer une sentence aussi peu digne d'elles : « car je sais que les braves qui risquent leur vie pour « une sainte cause, ne versent du sang que pendant la « mêlée. » A ces mots, des applaudissements retentissent dans l'assemblée. M. de Kératry continue : il demande que la commission dont on a entendu le rapport soit chargée de rédiger un projet d'adresse au roi, et que l'abolition de la peine de mort pour crimes politiques soit confiée à l'initiative du monarque.

M. de Lafayette se lève à son tour au milieu de l'assemblée attentive : « On vous a proposé l'ajournement, « dit-il. Sans doute ceux qui l'ont demandé n'ont pas eu « le malheur de voir traîner sur les échafauds leur famille, « leurs amis, les premiers citoyens de la France : ils « n'ont pas eu le malheur de voir des infortunés immolés « sous prétexte de Fayétisme. » L'assemblée couvre d'applaudissements la voix respectée de Lafayette. La proposition d'une adresse au roi ayant pour objet la suppression de la peine de mort dans certains cas, est appuyée par le garde-des-sceaux, et le renvoi à la commission adopté unanimement par la Chambre.

Or, telle était l'impatience des législateurs que la séance suspendue fut reprise à huit heures du soir. Le travail de la commission était déjà prêt. Le projet d'adresse, lu par M. Bérenger, se terminait par ces mots :

« Sire, la Chambre appelle sur cette réforme la « prompte initiative de votre majesté. Trop de gloire y « est attaché, trop d'avantages doivent en résulter

« pour que la nation veuille la devoir à d'autres qu'à « son roi. »

En donnant à Louis-Philippe cette haute marque de déférence, les députés servaient admirablement sa politique. Ils prouvaient à l'Europe que la chute d'une dynastie n'avait rien ôté, en France, à la force du principe monarchique. Et d'un autre côté, en subordonnant le salut des conseillers de Charles X à la volonté de son successeur, ils fournissaient à celui-ci l'occasion de s'en faire honneur auprès des souverains étrangers. Qu'elle eût compris ou qu'elle ignorât la portée de ce projet d'adresse, la Chambre l'accueillit avec transport. Seul, l'austère Eusèbe Salverte crut devoir protester. « Ainsi donc, à en « croire la voix trompeuse de l'humanité, il faudrait dire « à de grands coupables : Vous avez voulu faire tomber « nos têtes, conservez les vôtres. Allez dans les pays « étrangers jouir des richesses que vous avez amassées : « le temps suivra son vol, les passions seront amorties, « les douleurs publiques et particulières apaisées ; on ne « lira plus sur nos murailles l'histoire de nos troubles « qu'avaient gravée les balles et la mitraille. Alors la com- « passion publique s'élèvera sur la longueur de votre exil ; « elle demandera qu'on y mette un terme, et pour la « troisième, pour la quatrième fois peut-être, vous ramè- « nerez votre pays sur le bord de l'abîme, où vous réus- « sirez, peut-être, à le précipiter. » En parlant des grands coupables qui allaient profiter de la philanthropie de la Chambre, M. Eusèbe Salverte venait de déchirer le voile : la sensation fut vive dans l'assemblée ; mais elle avait pris son parti. Le projet fut voté à une majorité immense.

Le roi répondit à la députation qui lui présentait l'a-

dresse : « Le vœu que vous exprimez était depuis long-
« temps dans mon cœur. » Et, le lendemain, pour atté-
nuer l'effet que pouvait produire sur le peuple l'espèce d'impunité promise aux signataires des ordonnances, M. Guizot parut à la tribune, et dit d'une voix émue :
« Messieurs, il tardait au roi comme à vous de sanction-
« ner par une mesure législative le grand acte de recon-
« naissance nationale que la patrie doit aux victimes de
« notre révolution. J'ai l'honneur de vous le présenter.
« Messieurs, nos trois grandes journées ont coûté à plus
« de 500 orphelins leurs pères, à plus de 500 veuves leurs
« maris, à plus de 300 vieillards l'affection et l'appui de
« leurs enfants. 311 citoyens resteront mutilés et inca-
« pables de reprendre leurs travaux. 3,564 blessés auront
« eu à supporter une incapacité temporaire. »

Dans le projet de loi qui faisait suite à cet inventaire funèbre, le gouvernement proposait d'accorder aux veuves des citoyens morts dans les trois journées une pension annuelle et viagère de 500 francs. Leurs enfants devaient, jusqu'à l'âge de sept ans, toucher une somme de 250 fr. par année, et le bienfait d'une éducation gratuite leur était promis. L'hôtel des Invalides était ouvert aux blessés.

Ainsi le gouvernement venait dire : Honneur aux victimes ! Point d'échafauds pour les coupables ! Il y avait là certainement quelque chose de chevaleresque et d'élevé, bien propre à toucher un peuple tel que le nôtre. D'ailleurs, par un sentiment de magnanimité, facile à exalter, en France surtout, les blessés de juillet étaient devenus les protecteurs naturels des captifs de Vincennes. Plusieurs de ces courageux citoyens avaient signé une pétition contre la peine de mort. Quelques-uns d'entr'eux étaient venus

à la Chambre appuyer par leur présence la proposition de M. de Tracy, et on avait remarqué avec attendrissement l'intérêt qu'ils semblaient prendre à la discussion.

Le gouvernement s'était donc applaudi d'avance du résultat de son habileté. Mais le vice de toute politique tortueuse est de conduire, en éludant quelques petits obstacles, à des complications sans issue. La plupart des écrivains de la bourgeoisie eurent beau s'étendre sur l'éclat dont une politique clémente allait entourer la révolution, le peuple ne prit point le change. Le bruit s'étant répandu qu'il était question d'abolir la peine de mort, et que les ministres captifs seraient jugés par la Cour des pairs, de toutes parts les âmes s'émurent. Les discours les plus menaçants circulaient dans les ateliers :

Voilà donc où on en voulait venir ! L'échafaud pour les crimes obscurs : pour les crimes illustres l'impunité ! Qu'un malheureux soit poussé au meurtre par l'excès de la misère, qu'il cède aux affreux conseils du désespoir, nul ne viendra disputer sa tête au bourreau : on rougirait de la compassion qu'on accorderait à son crime, qui, avant d'être un crime, était un malheur. Mais que des nobles, que des riches, que des hommes chargés du destin des empires, sacrifient des milliers d'êtres humains à leur orgueil, mettent une ville en feu, forcent des frères à s'entrégorger et des familles à gémir éternellement : quand l'heure de la vengeance sera venue, on ne parlera que de clémence, on glorifiera le pardon, et la loi perdra tout à coup sa rigueur ! On veut, dit-on, que la révolution soit pure ; qu'elle brille par la générosité comme elle a brillé par le désintéressement et le courage ? Eh bien, que le soin de juger les ministres de Charles X soit confié non

pas à la Chambre des pairs où ils ont leurs parents, leurs amis, leurs alliés, leurs complices, peut-être, mais à un jury national spécialement formé pour cette fonction redoutable ; et que ce jury les condamne, les condamne à mourir, parce que s'ils ne méritent pas un pareil châtiment, ils n'en méritent aucun. Puis, quand cette condamnation sera prononcée, qu'on en appelle à la clémence du peuple, et qu'il exerce par pétition le droit de grâce. Il s'est montré, Dieu merci! assez grand, lorsque, maître absolu de la place publique, il a su se contenir, et que les propriétés des riches ont eu pour protecteurs des hommes à qui on ne cède pas toujours pour leur sommeil les degrés d'une église ou le pavé des rues. Mais non. Cette générosité du peuple qu'on loue par des paroles vaines, en réalité on la calomnie, ou, plutôt, on la redoute. On craint que le peuple ne fasse de sa victoire un usage trop glorieux ; que sa souveraineté ne se manifeste par la vertu après s'être manifestée par la force. Si c'est dans l'intérêt de la révolution qu'on veut sauver les ministres, qu'on s'adresse donc, pour leur pardonner, à ceux qui l'ont faite, cette révolution, et non pas à ceux qui l'ont subie.

Ces discours semaient partout l'agitation. Le peuple se sentait insulté en quelque sorte dans sa dignité. En chargeant du soin de son honneur un pouvoir impopulaire et vieilli, on paraissait lui témoigner une défiance dont il s'indignait, après tant de preuves de modération. Le sentiment de l'égalité n'était pas moins blessé chez lui par cet apparent concert de tous les pouvoirs en faveur d'hommes appartenant aux classes qui fournissent à ces pouvoirs des candidats ou des soutiens.

Cette fermentation croissait de jour en jour. Bientôt des

testé contre de telles tendances avec une vivacité extrême, et l'assemblée s'était séparée sans rien conclure.

Quand l'anarchie est dans la nation, il est difficile qu'elle ne soit pas aussi dans le pouvoir. Le ministère effrayé avait annoncé par le *Moniteur* que l'abolition universelle et immédiate de la peine de mort ne lui paraissait pas possible, et que même pour la restreindre aux seuls cas où la nécessité la rendait légitime, il fallait du temps et un long travail. Et, dans cet intervalle, le préfet de la Seine adressait au peuple une proclamation qui, tout en frappant d'un blâme énergique les fauteurs de troubles, qualifiait d'inopportune l'adresse présentée au roi par la Chambre.

Cette proclamation produisit, à la Cour, une irritation profonde. On y supportait depuis long-temps M. Odilon Barrot avec une impatience mal déguisée. Non que son libéralisme différât, par le fond des choses, de celui de MM. de Broglie et Guizot ; mais on ne lui pouvait pardonner sa probité dédaigneuse, ses prétentions à l'indépendance, surtout son mépris pour les courtisans. Sa destitution fut résolue.

M. Odilon Barrot avait pour ami le général Lafayette. M. Dupont (de l'Eure) le jugeait presque indispensable. M. Laffitte lui-même lui prêtait contre les doctrinaires un appui sincère et non timide. Lorsqu'on parla sérieusement, au Château, de remplacer le préfet de la Seine, le garde-des-sceaux se montra prêt à offrir sa démission. Il en fut de même du général Lafayette.

La situation était critique. Il en coûtait au roi de fléchir. D'un autre côté, au plus fort du bouillonnement populaire, se séparer de deux hommes qui seuls pouvaient

protéger moralement le trône nouveau, c'était courir de terribles hasards. M. Sébastiani intervint. Sa vie et sa pensée appartenaient également au roi : il offrit de s'employer auprès de M. Odilon Barrot pour l'amener à une démission volontaire. Mais Dupont (de l'Eure) et Lafayette se prononcèrent avec force contre le but de cette démarche et le résultat que M. Sébastiani en espérait. Le soir il y eut Conseil.

Entre le garde-des-sceaux et ses collègues régnait déjà cette froideur qui annonce des divisions arrivées à leur extrême limite. Le roi était attendu. Il paraît, et M. Dupont (de l'Eure) remarque avec surprise la satisfaction qui éclate sur son visage. Louis-Philippe annonce en effet que la retraite du préfet de la Seine est décidée, que M. de Lafayette y consent. « M. de Lafayette! sire, dit alors Du-« pont (de l'Eure). Votre majesté se trompe assurément.— « Je l'ai entendu, monsieur. — Permettez-moi, sire, de « croire à une erreur de votre part. M. de Lafayette m'a « tenu à moi un langage différent, et je ne crois pas le « général capable de se contredire à ce point. » Le visage du roi était en feu. « Au reste, continue le garde-des-sceaux « d'un ton ferme, ne parlons que de ce qui me concerne. « Puisque M. Odilon Barrot se retire, je réitère à votre « majesté la prière d'accepter ma démission. — Mais vous « m'avez dit ce matin tout le contraire. — Moi, sire! « j'affirme cette fois que vous êtes dans l'erreur. — Quoi! « monsieur, vous me donnez un démenti ? Tout le monde « saura que vous m'avez manqué. — Sire, répondit M Du-« pont (de l'Eure) avec dignité, quand le roi aura dit « oui et que Dupont (de l'Eure) dira non, je ne sais au-« quel des deux la France croira. »

Cette scène étrange avait jeté les ministres dans un trouble inexprimable. L'émotion du roi était au comble. Le garde-des-sceaux s'était levé, il allait sortir. Le duc d'Orléans, présent au Conseil, s'avance aussitôt vers M. Dupont (de l'Eure), lui prend les mains, et le conduisant au roi : « M. Dupont est un honnête homme, mon « père. Il ne peut y avoir en tout ceci qu'un malenten- « du. » Le roi attendri embrassa son ministre, qui, touché à son tour, consentit à garder un pouvoir dont la possession n'était pas encore sans danger.

Quant à MM. de Broglie, Guizot, Molé, Casimir Périer, Dupin et Bignon, ils sentirent bien que l'exercice du pouvoir tel qu'ils l'entendaient serait paralysé dans leurs mains aussi long-temps qu'ils auraient M. de Lafayette pour supérieur, M. Dupont (de l'Eure) pour collègue, et M. Odilon Barrot pour subordonné. Ils prirent donc la résolution d'abandonner momentanément les affaires.

Le roi aurait voulu conserver tous ses ministres : ceux-ci, parce que leur popularité lui permettait d'affronter un procès ; ceux-là, parce qu'ils entraient dans ses sentiments et prêtaient à ses vues un concours sans conditions. Il s'adressa, pour ramener l'harmonie dans le Conseil, au dévoûment de M. Laffitte, sur lequel il exerçait à cette époque un invincible empire. M. Laffitte, en effet, mit tout en œuvre pour réconcilier M. Dupont (de l'Eure) et les doctrinaires. Mais ses efforts échouèrent devant l'inflexibilité de l'un et la fierté jalouse des autres. Il fallut former un nouveau Cabinet.

Les difficultés étaient grandes. L'émeute grondait sourdement ; il s'était répandu pour ainsi dire dans l'air cette agitation fébrile d'où sortent les révolutions ; nul n'osait

prévoir à quel prix les événements allaient mettre le salut des captifs de Vincennes. Quand le pouvoir ne consiste plus que dans l'honneur de tomber de haut, les candidats sont rares. Les portefeuilles étaient refusés presqu'avant d'avoir été offerts. Il y eut un moment où Louis-Philippe put craindre que la solitude ne se fît autour de son trône.

De fait, ce trône paraissait alors suspendu sur un précipice. A la joie renaissante des vaincus on pouvait juger de la profondeur des calamités publiques. Leurs journaux avaient fait le compte des banqueroutes récentes avec une exactitude impitoyable. Ils avaient demandé ironiquement pourquoi la plus forte maison de Bordeaux suspendait ses paiements ; pourquoi M. Vassal était réduit à une semblable extrémité, lui qui avait battu des mains à la révolution ; pourquoi le crédit de M. Laffitte lui-même commençait à chanceler.

Venaient ensuite les républicains, dont les accusations avaient bien plus de portée encore. Le premier besoin du peuple était de vivre. Eh bien, au-dessus de ce peuple qui manquait de pain, que voyait-on ? Des ministres occupés à distribuer des places. Il était temps de mettre un terme au scandale de cette indifférence. Et ils rappelaient que dans le département du Tarn, que dans celui de Seine-et-Oise, des émeutes venaient d'éclater, qu'au dernier marché de Corbeil, les âmes avaient été agitées par la crainte de la disette ; que, dans près de cinquante départements, la perception des impôts indirects était nulle ou violente ; qu'à Bordeaux il avait fallu braquer des canons pour contenir la multitude.

Étourdis de ces attaques qui empruntaient à de tristes réalités une force irrésistible, les partisans de l'établisse-

ment nouveau n'osaient creuser la situation, de peur d'y trouver les germes d'une révolution sociale. Ils levaient alors les yeux vers le pouvoir et parlaient de changer les hommes, alors que, pour guérir les plaies de la nation, il aurait fallu vouloir avec courage, avec désintéressement, que les choses fussent changées. Mais plus la nécessité d'un gouvernement vigoureux et doué d'initiative était flagrante, plus les ambitions hésitaient.

Ainsi, l'enthousiasme éteint, le peuple mécontent et insulté, le commerce languissant, le travail, cette vie du pauvre, tari dans sa source, les partis en délire se combattant sur des ruines, la garde nationale appelée garde prétorienne par tous ceux qu'elle avait exclus de son sein et qu'elle menaçait, la nation incertaine sur le parti qu'on devait tirer de l'échafaud, la Chambre morigénée en public par un magistrat que blâmait lui-même la majorité des ministres, la hiérarchie détruite, le pouvoir flottant à l'aventure : voilà quelle situation singulière et formidable venaient de créer deux mois de règne : l'impuissance dans le chaos.

Ici encore, M. Laffitte offrit au roi l'appui d'un dévoûment à toute épreuve. Il se chargea de combiner les éléments d'un ministère, et il était sincère dans les témoignages d'affection qu'il donnait au roi, car loin de fatiguer son zèle, la confiance ave laquelle on l'invoquait le touchait jusqu'aux larmes. Grâce à lui, le ministère devint possible. Le 2 novembre, la liste suivante fut arrêtée : MM. Laffitte, président du Conseil et ministre des finances; Maison, ministre des affaires étrangères; Dupont (de l'Eure), de la justice; Montalivet, de l'intérieur; Gérard, de la guerre; Sébastiani, de la marine; Mérilhou, de l'instruction publique.

Le roi, qui, depuis deux jours, faisait de vains efforts pour cacher son trouble, partagé par sa famille, le roi laissa éclater toute sa joie. MM. Sébastiani et Montalivet étaient dévoués non-seulement à sa fortune, non-seulement à sa politique, mais à sa personne. Il pouvait tout sur les généraux Gérard et Maison parce que leur intelligence était bornée, et sur M. Mérilhou parce que son cœur était vulgaire. On sait sous quelle magique influence vivait alors M. Laffitte. Seul, M. Dupont (de l'Eure) était un surveillant incommode ; mais, pour se débarrasser de sa vertu, lorsqu'il aurait cessé d'être nécessaire, la Cour comptait sur le dégoût que lui inspirait le pouvoir.

Il s'était introduit depuis long-temps dans le langage politique un mot que chacun employait, bien que personne n'eût été en état de le définir, pas même ceux à qui on l'appliquait. On avait appelé *doctrinaires* M. de Broglie, M. Guizot, et leurs amis. Cette appellation, qui leur donnait l'importance d'une secte, avait flatté leur orgueil, et ils l'avaient adoptée, tandis que leurs ennemis s'en servaient pour exciter contre eux les plus vives répugnances. Car c'est avec des mots vides de sens qu'on séduit ou qu'on irrite les hommes.

Au fond, les doctrinaires ne faisaient point école. Leur philosophie était celle que le 18e siècle avait prêchée. En économie politique, ils n'allaient pas au-delà de ces étroites et cruelles maximes de laissez-faire, de concurrence illimitée, de crédit individuel, dont Jean-Baptiste Say avait fait habilement prévaloir la formule. Leur politique était tout entière dans ce constitutionalisme anglais essayé par l'Assemblée constituante, appliqué dans la Charte de Louis XVIII, et popularisé par Benjamin Constant. Ils n'a-

vaient donc apporté dans la société rien de nouveau. Ils ne reconnaissaient d'autres principes que ceux qui avaient fondé en France la prépondérance de la bourgeoisie, principes qui leur étaient communs avec MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Lafayette, et tous ceux dont on faisait leurs adversaires.

Il y avait bien entre eux et ces prétendus adversaires de leurs doctrines, une différence ; mais elle n'avait rien de fondamental, et les partis la grossissaient outre mesure, moins par calcul que par ignorance. Avec une égale appréhension de tout ce qui eût été de nature à altérer les traditions de 1789, les uns, comme M. Laffitte, les croyaient assez fortes pour qu'on pût sans danger s'abandonner au mouvement des esprits et des choses; les autres, au contraire, avaient la prétention de glacer ce mouvement. On différait dans l'appréciation des moyens ; mais il n'y avait ni opposition dans le but, ni diversité dans les principes.

Il est même permis d'affirmer qu'en adoptant une politique de temporisation et de défiance, les doctrinaires répondaient beaucoup mieux à ce sentiment conservateur que la bourgeoisie allait pousser jusqu'à la frénésie. L'impopularité des doctrinaires dans la classe moyenne, dont ils représentaient si bien les intérêts et les passions, ne pouvait donc tenir à la nature de leur politique; elle naquit de leurs défauts personnels, de leur morgue. C'était l'orgueil qui, chez eux, faisait école.

Aussi la nouvelle de leur défaite fut-elle accueillie avec faveur par la plupart des journaux, la presse ne pouvant vivre que de mouvement et de liberté. Mais, à la Chambre, gardienne jalouse des intérêts de la bourgeoisie, l'im-

pression fut tout à fait inverse, et l'on y saisit avec empressement l'occasion de se déclarer.

La lutte commença presque le lendemain de l'avénement du nouveau ministère, au sujet d'une proposition de M. Bavoux, relative aux journaux et écrits périodiques. M. de Tracy demandait que le cautionnement des journaux fût supprimé : M. Guizot déclara que, selon lui, le cautionnement devait être maintenu parce qu'il était « une « garantie destinée à prouver que les hommes qui entre- « prennent un journal font partie d'une certaine classe « de la société. » Ce langage, inconcevable dans un moment où le souvenir du rôle joué par le peuple en juillet palpitait encore, est applaudi par la majorité de la Chambre. L'amendement de M. de Tracy est rejeté. En vain M. Bavoux demande que le cautionnement soit réduit au quart; en vain M. Barthe propose à ses collègues de supprimer le droit de timbre établi par l'ordonnance de 1816 sur les journaux; toutes ces propositions sont repoussées avec une sorte de colère systématique. La Chambre se déclarait en guerre ouverte avec la presse ; et, pendant ce temps, ceux des membres du ministère qui venaient de succomber préparaient leur vengeance.

L'effet produit par cette discussion fut remarquable. La presse, attaquée directement, se déchaîna contre les députés, et, le 9 novembre, l'assemblée se réunit au milieu d'une agitation générale.

On s'attendait à des paroles ardentes. Cette attente ne fut pas trompée. M. Guizot avait paru à la tribune : il commença en ces termes : « Messieurs, je viens repous- « ser quelques allégations générales qui s'adressent, non « pas à la question qui nous occupe, mais à l'ensemble

« de la situation, et encore à la conduite que j'ai été ap-
« pelé à tenir pendant que j'avais l'honneur de siéger
« dans les conseils du roi. » Ecoutez! écoutez! murmure-t-on dans les diverses parties de la salle. Alors, avec tout le fiel de son âme blessée, M. Guizot accuse ses adversaires de n'avoir pas compris le sens de la révolution de juillet. « Quel est le caractère de cette révolution, dit-il?
« Elle a changé une dynastie. Elle en a cherché le rem-
« plaçant aussi près d'elle qu'il était possible, et c'est
« l'instinct public qui a poussé le pays à restreindre ce
« changement dans les plus étroites limites. » A ces mots, un mouvement d'indignation s'empare de l'extrême gauche. Le reste de l'assemblée est calme et semble approuver les paroles de l'orateur. Désignant, sans les nommer, ses collègues de la veille, M. Guizot leur reproche d'avoir voulu faire sortir de la révolution des institutions nouvelles. « Eh bien, mes amis et moi nous nous sommes
« refusé à continuer la révolution de la sorte. » A la sensation produite par ces paroles, l'orateur put juger qu'il exprimait les passions de l'assemblée. Aussi, lorsqu'il ajouta : « Nous croyons avoir été fidèles, non-seulement
« au caractère primitif de la révolution, mais à l'opinion
« réelle et sincère et aux intérêts de la France... » Oui, oui, s'écria-t-on de toutes parts.

« J'honore la république, messieurs, continue l'orateur,
« c'est une forme de gouvernement qui repose sur de
« nobles principes, qui élève dans l'âme de nobles senti-
« ments, des pensées généreuses. Et s'il m'était permis de
« le dire, je répéterais ici les paroles que Tacite met dans
« la bouche du vieux Galba : *Si la république pouvait être*
« *rétablie, nous étions dignes qu'elle commençât par nous.*

« Mais la France n'est pas républicaine ; il faudrait faire « violence à ses convictions pour y introduire cette forme « de gouvernement..... Je respecte les théories parce « qu'elles sont le travail de la raison humaine ; les passions, « je les honore, parce qu'elles jouent un grand et beau « rôle dans l'humanité ; mais ce n'est pas avec des forces « de cette nature que l'on fonde les gouvernements..... »

Quand M. Guizot descendit de la tribune, l'émotion était profonde. Un grand nombre de députés arrêtaient l'orateur au passage pour le féliciter et lui presser les mains. Immobiles sur leurs bancs, les nouveaux ministres assistaient en silence à cette insultante ovation.

M. Odilon Barrot se leva. Il était nouveau à la Chambre. Il déclara que, selon lui, le gouvernement devait s'appuyer sur la classe moyenne, parce que c'était « la classe « moyenne qui constituait vraiment la nation. » Ces doctrines différaient peu de celles que M. Guizot et ses amis voulaient faire triompher. Mais les antipathies personnelles et les ambitions sans portée trouvaient un aliment dans ces vaines disputes, pour lesquelles se passionnait ce nombreux public qui ne voit, des choses humaines, que la couleur et la surface.

Le lendemain, 10 novembre, M. Laffitte, président du Conseil, prononçait à la tribune les paroles suivantes : « Membre de l'ancienne et de la nouvelle administration, « nous avons à nous expliquer sur nos intentions et notre « conduite, nous serons court et précis.... Tout le monde, « dans le Conseil, savait et croyait que la liberté doit « être accompagnée de l'ordre, que l'exécution continue « des lois jusqu'à leur réformation est indispensable, sous « peine de confusion. Tout le monde était plein des expé-

« riences que la révolution de 1789 a léguées au monde.
« Tout le monde savait que la révolution de 1830 devait
« être maintenue dans une certaine mesure, qu'il fallait
« lui concilier l'Europe, en joignant à la dignité une mo-
« dération soutenue ; il y avait accord sur tous ces points,
« parce qu'il n'y avait dans le Conseil que des hommes
« de sens et de prudence. Mais il y avait dissentiment sur
« la manière d'apprécier et de diriger la révolution de
« 1830 ; on ne croyait pas généralement qu'elle dût sitôt
« dégénérer en anarchie, qu'il fallût sitôt se précaution-
« ner contre elle, lui montrer de la défiance et de l'hos-
« tilité ; mais, sauf cette disposition générale, aucune
« dissidence fondamentale de système ne séparait les
« membres du dernier Cabinet. »

Cette déclaration était parfaitement sincère, plus sincère, peut-être, que ne le pensait M. Laffitte lui-même. Eh bien! personne n'y crut. Les partisans les plus fougueux du nouveau Cabinet reprochèrent à M. Laffitte d'avoir trop ménagé ses anciens collègues, d'avoir établi entre leurs doctrines et les siennes une parenté évidemment impossible.

C'était dans ce cercle de malentendus que tournait la politique. La bourgeoisie victorieuse mettait un plaisir frivole à se diviser. On se battait avec des mots, comme pour mieux oublier que les semences d'une guerre sérieuse étaient au fond des choses. Quant au peuple, environné de ténèbres, il écoutait dans le lointain, sans en être irrité, mais sans le comprendre, tout ce bruit de batailles imaginaires. Que les ministres de Charles X n'obtinssent pas le privilége de l'impunité, voilà ce qui absorbait toutes ses pensées.

On ne l'ignorait pas à la Cour; et Dupont (de l'Eure) y était traité avec des ménagements infinis. On n'y avait pas oublié, cependant, qu'en prenant possession du ministère, il avait refusé les vingt mille francs de frais d'installation que le baron Louis le pressait d'accepter. Refus bien naturel puisque ce genre d'allocation n'ayant pas été voté par la Chambre, passer outre c'était se rendre concussionnaire. Mais les collègues de M. Dupont (de l'Eure) avaient regardé comme une offense ces scrupules qu'ils ne partageaient pas. Depuis, le patriotisme de l'intègre ministre était devenu de jour en jour plus ombrageux. Inexorable dans sa vertu, il avait imposé au roi des fonctionnaires que le roi ne connaissait que par des procès perdus contre eux. Inaccessible à toute considération personnelle, et même aux séductions de l'amitié, on l'avait vu naguère, en pleine Chambre, se lever contre une mesure dont M. Laffitte venait de se déclarer partisan [1]. Eh bien, malgré tout cela, M. Dupont (de l'Eure) était comblé de prévenances. On déjouait sa rudesse à force de douceur, et l'on apportait le plus grand soin à tourner son puritanisme.

Pour gagner M. de Lafayette, il avait fallu moins d'efforts, sa vanité le faisant esclave de quiconque paraissait fléchir sous sa toute-puissance ou, seulement, la reconnaître. Cette vanité, du reste, s'alliait si bien chez lui à de généreux instincts, qu'on était sûr de le dominer lorsqu'au désir de lui plaire on rapportait une action honorable. Aussi lui avait-on accordé avec empressement la grâce de plusieurs citoyens frappés par la politique de la

[1] M. Laffitte demandait, dans un intérêt purement financier, que l'impôt du timbre continuât à peser sur les journaux.

Restauration. Ce fut un beau jour pour le vieux général que celui où il vit s'ouvrir, au Château, les portes de l'appartement du roi, après que l'huissier de service eut annoncé d'une voix solennelle : *Messieurs les condamnés politiques !* On conçoit combien il était aisé de tirer parti de ces nobles enfantillages de M. de Lafayette. La part qu'il prendrait au salut des captifs de Vincennes ne fut pas un seul instant douteuse. Il avait, d'ailleurs, un motif particulier pour désirer que la vie des ministres de Charles X fut épargnée. M. de Polignac l'avait proscrit ; et, par une ruse légitime de son amour-propre, il voulait se venger de son ennemi en le sauvant.

Ainsi assurée du concours de Dupont (de l'Eure) et de Lafayette, la Cour vit approcher avec moins d'effroi le moment fatal. On allait jusqu'à penser qu'il était bon peut-être qu'une occasion fût offerte aux passions populaires de s'épuiser en éclatant. La révolution de juillet avait donné à la multitude un vague besoin d'agitation qui ne pouvait s'éteindre de lui-même. N'était-il pas à craindre que le peuple ne portât son énergie sur des objets plus sérieux, au lieu de la mettre tout entière à demander quatre têtes, vœu sans puissance parce qu'il était sans générosité ?

Pour ce qui est de l'impression que des troubles de cette nature allaient produire en Europe, on pensait, à la Cour, que l'essentiel était moins de les prévenir que de les dompter. Plus la sédition serait violente, plus la répression devait être méritoire aux yeux des rois. Car on aurait fait acte de courage, de force. Et, comme on va le voir par la conduite qui fut tenue à l'égard de la Belgique, c'était au désir de se concilier la bienveillance des Anglais que se rapportaient toutes les pensées de la Cour.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Jeanron del — Joh^n de Mare sc

RÉVOLUTION DE POLOGNE

[illegible]

CHAPITRE V.

Politique extérieure de la France; son principe. — Nouveau *Congrès de Vienne.* — M. Gendebien à Paris. — Interpellation de M. Mauguin aux ministres; discours de M. Bignon; émotion qu'il produit.— Congrès belge; sa physionomie; indépendance de la Belgique proclamée. — Protocole du 20 décembre; protestation de M. Falk; protestation du roi Guillaume. — Question du Luxembourg; rôle de M. de Talleyrand à Londres. — M. Laffitte éprouve de l'éloignement pour le roi; à quelle occasion; lettre singulière. — Communication ministérielle aux Chambres; détails caractéristiques. — Le principe de non-intervention proclamé solennellement par le président du Conseil; sensation en Europe. — Conjuration en Pologne; Wysocki, Zaliwski et leurs compagnons; le grand-duc, son portrait, sa sécurité. — — Nuit du 29 novembre à Varsovie. — Chlopicki au pouvoir; sa profonde incapacité. — Fuite de Constantin. — Enthousiasme des Polonais: les Clubs. — Frayeurs de Chlopicki; sa violence dans la faiblesse; il s'empare de la dictature. — Royauté future de Czartoryski. — Les doctrinaires de Varsovie. — Lubecki part pour Saint-Pétersbourg. — Ce que la France pouvait pour la Pologne, et ses sympathies. — Entrevue étrange entre M. Biernacki et le consul de France à Varsovie, M. Durand. — La Pologne abandonnée.

Le 2 novembre, jour fixé pour l'installation de son nouveau parlement, le roi de la Grande-Bretagne, après s'être félicité du dénoûment de la révolution de Paris, s'exprimait en ces termes sur la révolution de Bruxelles : « J'ai « appris avec un profond regret la situation des affaires « des Pays-Bas. Je déplore que l'administration éclairée « du roi n'ait pu préserver ses domaines de la révolte. »

Deux jours après, M. Van de Weyer étant arrivé à Londres, avec une mission de ses collègues, lord Aberdeen et lord Wellington lui déclarèrent successivement que l'Angleterre était bien résolue à ne souffrir ni directement ni indirectement l'accession de la Belgique à la France. En prenant ce ton impérieux et menaçant, les nobles lords n'ignoraient pas que leur pays, épuisé, était hors d'état de faire la guerre. Ils comptaient donc sur la pusillanimité de notre gouvernement, sur son ignorance des faits, et, principalement, sur le désir manifesté par Louis-Philippe de gagner les bonnes grâces de l'Europe monarchique. Ils ne se trompaient pas.

On a vu dans le chapitre précédent quelles causes avaient amené la formation du ministère du 2 novembre. M. Dupont (de l'Eure) en était le personnage, sinon le plus influent, au moins le plus nécessaire, et il avait une âme toute française. Malheureusement, il était absorbé, ainsi que M. Laffitte, par le soin des intérêts du dedans. On lui cachait, d'ailleurs, beaucoup de choses. Le maréchal Maison, ministre des affaires étrangères, prêtait son nom à des actes dont il comprenait peu la portée. De sorte que la politique extérieure était exclusivement dirigée par la Cour.

Le principe de non-intervention fut, dès les premiers jours du nouveau règne, adopté comme fondement de cette politique. C'était un principe étroit, peu généreux. L'empereur Alexandre avait été mieux inspiré lorsqu'il avait pris pour point de départ dans le traité de la Sainte-Alliance, la solidarité des peuples et celle des rois. Si l'intention était odieuse, si l'application fut oppressive, la pensée était grande. Mais prendre cette devise égoïste

Chacun chez soi, chacun pour soi, la France ne le pouvait sans faire violence à son génie, sans abdiquer son rôle de haute tutelle à l'égard des peuples malheureux.

Cependant, à l'exception de M. Molé, qui n'aurait pas voulu que la France s'enchaînât à l'avance par l'adoption, hautement avouée, d'un principe invariable, tous les personnages importants dans le gouvernement nouveau se déclarèrent pour le principe de non-intervention. Sur ce point, MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte pensaient comme M. Sébastiani, et Lafayette comme Louis-Philippe. Seulement, les uns croyaient que, le principe une fois admis, on le ferait respecter dans toutes ses applications, et, par exemple, que si l'Italie se soulevait, on empêcherait les Autrichiens de fondre sur elle. Les autres y mettaient moins de scrupule, et se réservaient d'agir suivant les circonstances. De là la participation du Cabinet français aux actes de la Conférence de Londres. Cette participation ne constituait-elle pas une flagrante violation du principe solennellement proclamé par la France? N'était-ce pas en vertu de la loi diplomatique inaugurée en 1815 que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, s'arrogeaient le droit de disposer souverainement du sort de la Belgique? Chose étrange! On vivait alors en un tel tourbillon d'événements et d'idées, que ce fut à peine si on remarqua cet éclatant démenti donné par le Cabinet du Palais-Royal à ses propres déclarations!

Quoi qu'il en soit, la Conférence de Londres s'était mise à l'œuvre. Dans son premier protocole, en date du 4 novembre 1830, elle proposa la cessation des hostilités entre la Belgique et la Hollande, en assignant à ce dernier pays, comme *ligne de l'armistice,* les limites qu'il avait avant le

traité de Paris du 30 mai 1814. L'acte de la Conférence fut apporté à Bruxelles le 7 novembre par MM. Cartwright et Bresson. Il fallait que le gouvernement provisoire se décidât. La situation était délicate. Adhérer à ce premier protocole c'était reconnaître au nouveau congrès de Vienne une compétence qu'il ne serait plus ensuite possible de décliner; c'était rendre la Belgique vassale des cinq Puissances. Mais que pouvait faire le gouvernement belge? Consulter les ministres français? Ils répondaient : « Gardez-vous d'attaquer la Hollande, la Prusse accourrait « pour la secourir. Et alors quelle situation serait la nôtre? « Nous serions forcés ou de vous désavouer, ce qui nous « serait pénible, ou de tirer l'épée pour vous, avec vous, « ce qui n'entre pas dans nos desseins. » Effrayé par ce langage, le gouvernement belge adhéra au protocole n° 1, subissant ainsi, dans ce qu'elle avait de plus arrogant, cette dictature européenne dont les usurpations avaient la France pour victime et le gouvernement français pour complice.

Les Belges, amis de la France, n'étaient pourtant pas encore tout à fait découragés. M. Gendebien fut envoyé à Paris pour savoir si, dans le cas où les Belges adopteraient la forme monarchique, Louis-Philippe consentirait à leur donner pour roi le second de ses fils. L'Angleterre s'était prononcée : on répondit à M. Gendebien que la Belgique ne devait compter ni sur la réunion ni sur un prince français. En même temps on opposait toutes sortes d'entraves aux volontaires Parisiens armés pour la cause de la Belgique, et on envoyait à un négociant de Valenciennes l'ordre de refuser les fusils destinés au *bataillon des amis du peuple*. Tout cela était trop bizarre pour ne point pro-

voquer des explications. M. Mauguin annonça que le 13 novembre il interpellerait les ministres.

Le jour fixé arrive. Il était attendu avec impatience. M. Mauguin monte à la tribune, au milieu d'un silence universel. Il montre d'abord l'Europe partagée entre deux principes : la France toute seule d'un côté, mais traînant le monde à sa suite, lui communiquant son repos, ou l'agitant quand elle s'agite. Passant aux choses du moment, il relève avec surprise et amertume ces mots du dernier discours prononcé par le roi d'Angleterre : *Je suis déterminé avec mes alliés à maintenir les traités généraux en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi.* — « Quels sont ces traités? s'écrie l'orateur. Ceux de 1814? « Mais ils assurent la possession de la Belgique à la maison « d'Orange. Nous voilà conduits logiquement à prendre « le parti du Hollandais contre le Belge... Triste position « où nous a placés une politique imprévoyante : ou com- « promettre la paix de l'Europe, ou combattre nos voisins « les plus chers. » Après avoir fait allusion, avec une indignation contenue, à la conduite du gouvernement à l'égard des réfugiés espagnols, et manifesté quelques craintes sur les vues de l'administration relativement à la conservation d'Alger, « sommes-nous enchaînés par les « traités de 1814, dit M. Mauguin en se résumant? que « faisons, que ferons-nous dans la question belge? Quelle « est notre position à l'égard de l'Espagne? Est-il vrai « que les Français ne jouissent plus dans la péninsule de « la protection qui leur est due? Est-il vrai que l'armée « espagnole ait violé notre territoire? Enfin, que veut-on « faire de la partie de l'Afrique que notre jeune armée a « conquise? »

Une longue interruption succède à ces apostrophes hardies. Les députés se lèvent de leurs bancs. Des groupes tumultueux se forment dans l'hémicycle. Le maréchal Maison veut répondre : il s'embarrasse dans le vague de ses réticences et balbutie.

S'emparant à son tour de la tribune, avec l'autorité que lui donnent ses antécédents diplomatiques, M. Bignon se demande d'abord quelles sont les chances pour la guerre, quelles sont les chances pour la paix. « Aurons-« nous la guerre? immédiatement non. L'aurons-nous « dans trois mois, dans six mois? là est l'incertitude; « hâtons-nous de dire qu'il dépend de nous en grande « partie de ne l'avoir pas, ou, si elle est inévitable, de « n'avoir pas à la craindre. » Ensuite, comme M. Mauguin, M. Bignon attaque le discours du roi d'Angleterre. Rappelant la qualification de *révolte* appliquée aux événements de la Belgique, « quel gouvernement sait mieux que « le gouvernement anglais, qu'un mouvement traité d'a-« bord de *révolte* reçoit de la fortune, quand elle le « seconde, le titre de glorieuse révolution? Qui le sait « mieux que la maison d'Hanovre, dont l'élévation au « trône d'Angleterre n'a pas eu d'autre origine? » Parlant de la Conférence de Londres, « de quel droit, continue « l'orateur, ose-t-on prétendre régler à Paris ou à Londres « ce qui convient au bon gouvernement d'une autre con-« trée? On se propose de *pourvoir à la sécurité des autres* « *États?* Messieurs, n'est-ce pas *cette sécurité des autres* « *États* qu'on invoquait à Troppau, à Laybach, à Vé-« rone? N'est-ce pas au nom de cette sécurité des autres « États que des armées d'exécution ont été lancées tour « à tour sur le Piémont, sur Naples et sur l'Espagne?

« Notre gouvernement a proclamé le principe de non-in-
« tervention. Quel est donc l'objet des délibérations dont
« on parle? N'est-ce pas déjà un oubli, une violation du
« principe consacré qu'un concert à établir sur les bases
« posées par le gouvernement anglais? » A ces mots, un mouvement se fait dans l'assemblée. L'orateur poursuit d'une voix de plus en plus émue. Il compare le droit qu'on voudrait s'arroger d'imposer à la Belgique affranchie le joug d'une volonté étrangère, au droit exécrable qui, en divers pays, a couvert l'Europe de proscrits et dressé des échafauds à Turin, à Madrid et à Naples. Il combat en passant les prétentions de la Belgique sur le duché de Luxembourg, mais il demande que, dans les limites de la justice, la souveraineté du peuple belge soit inviolablement respectée. Et puis, l'Europe doit compter sur la modération de la France. « Supposez, en effet, Messieurs,
« ajoute l'orateur, qu'à la place du roi sage qui nous gou-
« verne, la révolution du 30 juillet eût enfanté une répu-
« blique, ou porté au pouvoir un prince, un soldat
« heureux, plus jaloux de grandeur pour lui-même que
« de bonheur pour la France, qui eût empêché un chef
« téméraire de république ou de monarchie, le jour où
« le tocsin de la guerre a sonné dans la Belgique, de s'y
« précipiter à la tête de troupes proclamant la liberté
« du genre humain, de jeter d'autres détachements sur
« les provinces du Rhin, qui ont été des départements
« français, d'exciter ou plutôt de seconder le mouvement
« des peuples contre leurs souverains actuels, en leur pro-
« mettant des constitutions libres? Sans doute, c'eût été
« livrer la France à de terribles hasards! mais enfin la
« fortune couronne souvent l'audace; et qui sait, si à

« l'heure où je parle, la France, poussée par un chef en-
« treprenant dans la voie des conquêtes, et ressaisissant un
« territoire à sa portée, qui eût été empressé de se réunir
« à elle, ne serait pas déjà en état, avec son nom et ses
« millions de gardes nationales, de braver les vains efforts
« de l'Europe derrière son triple rempart du Rhin, des
« Alpes et des Pyrénées. »

L'assemblée était haletante, mais quand l'orateur prononça ces mots : « Si une guerre défensive était néces-
« saire, toute notre jeunesse studieuse aurait bientôt
« quitté les livres pour le mousquet, et s'empresserait de
« payer sa dette à la patrie. » — Oui! oui ! cria-t-on des tribunes publiques ; les applaudissements retentissaient avec violence : la France guerrière s'était un moment réveillée.

Le caractère modéré de M. Bignon, son âge, les emplois élevés qu'il avait occupés, sa position la veille encore officielle, son expérience des hommes et des affaires, tout contribuait à rendre imposant le viril enthousiasme de son discours. Les éloges obligés qu'il donnait au monarque n'étaient pas de nature à atténuer la portée des souvenirs de gloire réchauffés par sa parole. La France eut une heure de tressaillement, et pour la dernière fois l'Europe ressentit un grand trouble.

Trois jours avant ces débats, le congrès belge s'était rassemblé. Jamais situation ne fut plus solennelle. Ces députés, réunis pour résoudre les plus graves questions qui puissent agiter le cœur des hommes, comment se sépareraient-ils? Peut-être au bruit d'une révolution ; peut-être au milieu de quelque vaste embrasement du monde ! Car il suffisait du voisinage de la France pour assurer à la

Belgique, royaume de quatre millions d'âmes, le pouvoir de tenir tous les rois attentifs au moindre de ses mouvements. La diversité des passions et des intérêts, les engagements pris ou les espérances secrètement conçues, le patriotisme exalté des uns, les calculs ambitieux des autres, donnaient à l'assemblée nouvellement élue une physionomie tout à fait étrange. On y remarquait l'abbé de Haërn, prêtre républicain; M. Séron, d'une honnêteté rude et singulière; l'impétueux M. de Robaulx; M. Van de Weyer, apprenti diplomate et parodiste de M. de Talleyrand; M. Lebeau qu'attendaient des triomphes de tribune; M. Nothomb, qui s'essayait aux affaires; M. Gendebien, que la France était fière de compter au nombre de ses partisans. La première séance du congrès fut remplie par un discours de M. de Potter, dont les derniers mots étaient: « Au nom du peuple belge, le congrès national est in- « stallé! » Les députés applaudirent avec transport à cette déclaration de leur souveraineté toute révolutionnaire. Sur l'estrade où se trouvait autrefois le trône, il n'y avait qu'un modeste bureau. Deux drapeaux tricolores flottaient au-dessus, en signe de victoire. Les armes de l'ancien royaume des Pays-Bas avaient fait place au lion belge, portant la lance surmontée du chapeau de la liberté. Pour qui sait à quelles puissances puériles obéit le cœur humain, cet appareil était déjà une chance de succès promise aux partisans de l'indépendance.

En effet, le 18 novembre, le congrès, à l'unanimité, proclama l'indépendance de la Belgique, sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique. Cette décision, pourtant, était loin de répondre à tous les intérêts, à toutes les sympathies. De tous les points des pro-

vinces wallonnes on avait envoyé au congrès des pétitions réclamant la réunion; mais que pouvaient les partisans de la réunion à la France, lorsqu'ils avaient contre eux le gouvernement français lui-même?

A dater de ce jour, la Belgique passa sans retour sous le joug de la diplomatie. Son indépendance rendait son esclavage inévitable. Le congrès ayant déclaré qu'il continuait au gouvernement provisoire les hautes fonctions dont les circonstances l'avaient investi, M. de Potter donna sa démission, ne voulant tenir son autorité que du peuple, et sentant bien que le congrès allait subir les plus tristes influences. En même temps, on créait un comité diplomatique composé de MM. Van de Weyer, de Celles, Destriveaux et Nothomb, ce qui était livrer la Belgique en proie à M. de Talleyrand et aux Anglais.

Vassale de la diplomatie, la Belgique ne pouvait évidemment se constituer en république. Aussi avait-on prévu d'avance le résultat de la discussion relative à la forme du gouvernement. Et pourtant, l'abbé de Haërn disait un mot profond lorsque, dans cette discussion, il s'écriait : « Le « roi est inviolable, le peuple est inviolable aussi. Que « deviendront ces deux inviolabilités en présence l'une « de l'autre? » Question terrible, qu'une révolution venait de trancher à Paris dans le sang et les ruines! mais rien n'est plus intolérant que les intérêts transformés en passions. L'abbé de Haërn fut écouté avec impatience. M. de Robaulx, plaidant après lui la cause de la république, excita dans l'assemblée des mouvements de fureur. Enfin, la république n'obtint que 13 voix, dans ce pays qui avait fait une si douloureuse et si longue expérience des vices de la monarchie.

Pendant que la Belgique proclamait son indépendance, la Conférence de Londres, dans son protocole du 20 décembre, déclarait le royaume des Pays-Pas dissous. Le protocole, signé par M. de Talleyrand, comme par les autres plénipotentiaires, se terminait par des mots où perçait une défiance injurieuse pour le peuple français : « La Conférence s'occupera de discuter et de concerter « les nouveaux arrangements les plus propres à combiner « l'indépendance future de la Belgique avec les stipula- « tions des traités, avec les intérêts et la sécurité des « autres Puissances, et avec l'équilibre européen. »

M. Falk protesta au nom du roi des Pays-Bas, qui ajouta une protestation personnelle à celle de son ambassadeur : « Le roi des Pays-Bas, disait Guillaume, a appris « avec une douleur profonde la détermination prise à « l'égard de la Belgique par MM. les plénipotentiaires « d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse « et de Russie, réunis en conférence à Londres..... Si le « traité de Paris de 1814 mit la Belgique à la disposition « des hauts alliés, ceux-ci, du moment où ils eurent fixé « le sort des provinces belges, renoncèrent, d'après la loi « des nations, à la faculté de revenir sur leur ouvrage, et « la dissolution des liens formés entre la Hollande et la « Belgique sous la souveraineté de la maison de Nassau « se trouva exclue de leurs attributions. L'accroissement « de territoire assigné aux provinces unies fut d'ailleurs « acquis à titre onéreux, moyennant le sacrifice de plu- « sieurs de leurs colonies, la dépense exigée pour forti- « fier divers endroits des provinces méridionales du « royaume, et autres charges pécuniaires. La Confé- « rence se réunit, il est vrai, sur le désir du roi, mais

« cette circonstance n'attribuait point à la Conférence le « droit de donner à ses protocoles une direction opposée « à l'objet pour lequel son assistance avait été demandée, « et au lieu de coopérer au rétablissement de l'ordre dans « les Pays-Bas, de les faire tendre au démembrement du « royaume. »

Au point de vue des traités de 1815 et de la Sainte-Alliance, qu'y avait-il à répondre à cette protestation de Guillaume? Il était donc prouvé, à la face du monde, que les Puissances signataires au traité de Vienne manquaient à leurs propres principes, foulaient aux pieds leur œuvre propre, au gré des intérêts du moment, et n'aspiraient, en mettant en avant tous ces grands mots d'équilibre européen et de paix générale, qu'à exercer sur l'Europe une sorte de haut brigandage!

Tout défavorable qu'il était à Guillaume, le protocole du 20 décembre n'en fut pas mieux accueilli à Bruxelles, parce qu'il y était dit : « Ces arrangements ne peuvent « affecter en rien les droits que le roi des Pays-Bas et la « Confédération germanique exercent sur le grand duché « de Luxembourg. » En enlevant à la Belgique la province du Luxembourg, qui se considérait comme belge, avait toujours été réputée partie intégrante des provinces méridionales des Pays-Bas, et n'avait été créée grand duché en 1815 que par suite d'un échange fictif, la Conférence réduisait la Belgique à un état d'impuissance absolue. Le Comité diplomatique dut se résigner à une acceptation conditionnelle. Vaine déférence! Les diplomates de Londres répondirent par une note où il était dit : « Les Puissances ne sauraient reconnaître à aucun État « un droit qu'elles se refusent à elles-mêmes (le droit

« de s'agrandir.) » C'était, en deux lignes, railler la France et dépouiller la Belgique. M. de Talleyrand signait tout cela.

Au reste, et malgré le mystère dont on s'étudiait à les envelopper, les manœuvres des Cours n'étaient pas si secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public. On s'en alarmait à Paris, et les alarmes des patriotes étaient partagées, dans le sein même du Conseil, par MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte. Sentant bien qu'on se cachait d'eux, leurs appréhensions en étaient devenues plus vives. Déjà, d'ailleurs, M. Laffitte commençait à ressentir pour le roi un éloignement qui n'était plus combattu que par le souvenir d'une longue amitié, et nous en dirons la cause, parce qu'elle montre de quelles petites circonstances dépendent les destinées d'un peuple dans les pays monarchiques.

Le roi avait acheté la forêt de Breteuil à M. Laffitte, dont la révolution de juillet avait embarrassé les affaires. Mais il importait au crédit de M. Laffitte que le plus grand secret couvrît cette vente, qui, une fois ébruitée, pouvait éveiller les soupçons sur ses embarras financiers, alarmer les créanciers de sa maison, et l'exposer à des remboursements précipités. Il avait donc été convenu que l'acte de vente ne serait point enregistré.

Cependant, quelques banquiers dont l'élévation de M. Laffitte excitait l'envie, avaient formé le dessein de le perdre. Poussé par eux, un conseiller intime de Louis-Philippe lui représenta que, dans la situation menacée où se trouvait M. Laffitte, traiter avec lui sans précautions était une imprudence ; que M. Laffitte avait trop de justesse dans l'esprit pour exiger que son royal acheteur

abandonnât le soin de ses intérêts, en renonçant à la formalité protectrice de l'enregistrement.

Quoi qu'il en soit, le 18 novembre, M. Laffitte reçut de Louis-Philippe la lettre suivante :

« Mon cher M. Laffitte,

« D'après ce que m'a dit un ami commun, dont je ne vous dis « rien de plus, vous devez bien savoir pourquoi j'ai profité de « l'insistance de M. Jamet, à qui le secret de l'acquisition a été « confié, non par moi, mais chez vous, pour faire enregistrer le « sous seing-privé le plus secrètement possible. »

A la lecture de cette lettre, la surprise et la douleur de M. Laffitte furent au comble. Il cherchait en vain quel pouvait être cet ami commun qui avait conseillé au roi de faire courir au plus fidèle de ses sujets, à son ministre de prédilection, à un homme dont la main lui avait donné une couronne, les risques d'une ruine complète. Se rappelant les conditions auxquelles la vente s'était faite, il avait peine à s'expliquer leur violation subite. Il y avait pour lui, banquier rompu à la pratique des affaires, quelque chose d'inintelligible dans cette conciliation que le roi jugeait possible entre l'enregistrement et le secret. Devait-il, en ami blessé qui se venge, abandonner le ministère? Il repoussa cette pensée. Sa retraite, entraînant celle de Dupont (de l'Eure), qui aurait sans doute saisi cette occasion avec joie, lui parut une détermination trop grave pour qu'il lui fût permis de la prendre sous l'influence d'un sentiment personnel. Il poussa la délicatesse jusqu'à se taire sur cette blessure de son cœur. Mais, dès ce moment, son affection pour le roi devint plus vigilante.

Aussi ne tarda-t-il pas à comprendre que l'excès de

sa confiance le compromettait en compromettant son pays, et il résolut, d'accord en cela avec M. Dupont (de l'Eure), de prendre enfin position vis-à-vis de la France par une démarche éclatante. M. Thiers fut chargé de rédiger un discours que le président du Conseil devait lire à la Chambre et où serait clairement expliquée la politique du Cabinet. Ce discours fut lu en Conseil. On y faisait parler à la France un langage digne d'elle. Pendant la lecture, le roi, qui était présent, donnait les signes du plus ardent enthousiasme, se promenant à grands pas, et appuyant de la voix et du geste tous les passages belliqueux. Les deux dernières pages lui parurent seules trop passionnées. C'était l'avis de M. Laffitte; elles furent supprimées. Au moment où le Conseil allait se séparer, le roi demanda le discours comme pour le relire, non sans répéter combien il en approuvait l'esprit et la lettre. Le lendemain, l'étonnement de M. Laffitte fut extrême lorsqu'on lui remit, de la part du roi, le manuscrit chargé de ratures. M. Dupont (de l'Eure) en fut particulièrement affligé. Suivi de M. Thiers, il se rendit auprès du roi pour lui déclarer que, si les ratures n'étaient point annulées, il offrait sa démission. Le procès des ministres de Charles X n'était pas encore arrivé à son dénoûment : le roi céda, et il fut convenu que le discours serait prononcé tel qu'on l'avait accepté dans le Conseil.

Le bruit s'était répandu qu'une communication ministérielle allait être faite aux Chambres. Le 1er décembre, une grande affluence de spectateurs encombrait les avenues du Palais-Bourbon. Plusieurs membres du corps diplomatique s'étaient rendus à la Chambre. M. Laffitte parut à la tribune. Après avoir parlé des craintes de guerre qui s'étaient pro-

pagées, des rapports d'amitié qui existaient depuis la révolution entre le Cabinet du Palais-Royal et les autres Cabinets; après avoir représenté le trône de Louis-Philippe élevé par la modération puissante de la France et salué aussitôt par la modération éclairée de l'Europe, « la France, dit le président du Conseil, ne permettra pas « que le principe de non-intervention soit violé. Mais elle « s'efforcera aussi d'empêcher que l'on compromette une « paix qui aurait pu être conservée. Si la guerre devient « inévitable, il faut qu'il soit prouvé, à la face du monde, « que nous ne l'avons pas voulue, et que nous ne l'avons « faite que parce que l'on nous mettait entre la guerre et « l'abandon de nos principes. Nous n'en serons que plus « forts quand à la puissance de nos armes nous joindrons « la conviction de notre bon droit. Nous continuerons « donc à négocier, et tout nous fait espérer que ces né- « gociations seront heureuses. Mais, en négociant, nous « armerons. » Des cris d'approbation s'élevèrent. Alors, reprenant avec plus d'énergie : « Sous très-peu de temps, « continua le ministre, nous aurons, outre nos places « fortes approvisionnées et défendues, cinq cent mille « hommes en bataille, bien armés, bien organisés, bien « commandés. Un million de gardes nationaux les appuie- « ront, et le roi, s'il en était besoin, se mettrait à la tête « de la nation. » Ici, les applaudissements couvrirent la voix de l'orateur. « Nous marcherions serrés, forts de notre « droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes « éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos « auxiliaires, nous n'en serions pas comptables à l'uni- « vers. »

L'enthousiasme excité par ce discours guerrier fut im-

mense. Dans la tribune des diplomates étrangers, on crut remarquer des visages émus. M. Laffitte put se féliciter de sa popularité si noblement reconquise. Il avait dit à la Chambre : « Nous avons pour faire la guerre un budget « suffisant ; car nous pouvons disposer d'un revenu qui « représente un capital d'emprunt de 14 à 1,500 mil- « lions. » Le parti national était au comble de la joie. Il ne savait pas qu'on tient faiblement compte, en diplomatie, des discours qui ne s'adressent qu'à la multitude. Quelques jours après cette séance mémorable, M. Laffitte reçut de M. de Talleyrand une lettre relative à des intérêts privés, mais dans laquelle le diplomate avait glissé ces mots d'une insolence polie : « On a beaucoup aimé « ici le discours prononcé par M. Laffitte. Il m'a été « utile. » C'était la première lettre que le président du Conseil recevait de notre ambassadeur à Londres, depuis leur commune entrée aux affaires. M. de Talleyrand ne correspondait qu'avec le roi.

Tel était l'état des choses lorsqu'on apprit qu'une révolution embrasait Varsovie, révolution profonde, dont les détails méritent d'être connus, car elle tendait à renverser pour jamais les traités de 1815, et à faire passer définitivement aux mains de la France le sceptre de l'Occident.

Depuis long-temps une vive fermentation régnait en Pologne. La franc-maçonnerie politique, fondée par le généreux Dombrowiski, avait fait en quelques années des progrès rapides. A l'ombre des affiliations philosophiques et littéraires, elle avait gagné la bouillante jeunesse des universités ; par la camaraderie militaire, elle avait envahi l'armée, et, par le compagnonnage, le peuple. C'était surtout à Varsovie, et dans la corporation des savetiers

de la vieille ville, que vivait l'esprit révolutionnaire. Or, après la révolution de juillet, cette agitation avait pris un caractère étrange, et s'était partout répandue. Bientôt, il se fit entre l'université de Cracovie et celle de Wilna un redoutable échange de sentiments courageux et d'espérances hardies. Dans toute l'étendue des palatinats, les esprits obéissaient à l'empire d'une inquiétude vague, mystérieuse, et par cela même plus ardente. Les nobles ruinés, si nombreux en Pologne, s'armaient pour des luttes inconnues ; l'attente était universelle, profonde ; et des bords de la Vistule à ceux du Niémen, on taillait des bois de lances.

Mais au centre de ce vaste mouvement, s'était formée une conjuration dont le but était précis, dont les moyens étaient habilement combinés. Les conjurés appartenaient à l'école des porte-enseignes, comptaient parmi eux plusieurs officiers de la garnison de Varsovie, et avaient à leur tête deux jeunes sous-lieutenants, Wysocki et Zaliwski : le premier, puissant sur la jeunesse par la fermeté de son caractère, la pureté de son âme, la dignité de sa vie ; le second, par la fougue de ses allures, son activité, sa persévérance, son audace. Zaliwski, nageur renommé, dirigeait l'école de natation du Marymont, près de Varsovie : là se réunissaient les conjurés. Il fut convenu qu'on éclaterait vers la fin de février 1831. Tout à coup arrive un édit impérial qui ordonne que l'armée polonaise soit mise sur le pied de guerre. A cette nouvelle, la Pologne tout entière s'émut. Nul n'y avait oublié cette longue et glorieuse fraternité d'armes qui rendait une guerre à jamais impossible entre les compatriotes de Poniatowski et ceux de Napoléon. L'ordre donné aux Polonais de se tenir prêts à marcher

contre la France comblait, à l'égard de la Russie, la mesure de leurs ressentiments. L'avant-garde, comme le dit plus tard M. de Lafayette, résolut de se retourner contre le corps de bataille. Les conjurés, sentant la nécessité de se hâter, décidèrent qu'on agirait dans la nuit du 29 novembre. Des émissaires furent envoyés dans chaque palatinat. On prépara prudemment les ouvriers de Varsovie à se soulever au premier signal. Enfin, l'appui des généraux patriotes pouvant être décisif, on sonda leurs dispositions. Mais ils ne répondirent qu'avec une extrême réserve : leur fortune était déjà faite. Les destins de la Pologne restèrent donc abandonnés au courage de quelques écoliers ayant à leur tête quelques sous-lieutenants.

Cependant, l'empereur Nicolas faisait contre l'Occident des préparatifs formidables ; il entassait dans la place de Modlin des munitions de guerre qui semblaient annoncer une longue lutte ; et ses soldats, appelés sur le Bug, n'attendaient plus qu'un ordre parti de Saint-Pétersbourg pour fondre sur la France en poussant la Pologne devant eux. Les indiscrétions calculées du ministre des finances Lubecki, et les forfanteries du général Krasinski, ne prouvaient que trop la réalité des projets de la Cour de Saint-Pétersbourg.

Dès ce moment, Varsovie prit un aspect singulièrement sinistre. La police redoubla d'efforts. Le sombre génie de Rosniecki par qui elle était dirigée déploya des ressources inattendues. Tout fut inutile. De jeunes conspirateurs, arrêtés presqu'au hasard, furent enfin plongés dans les cachots des Carmes : ils surent y garder, au milieu des tortures, le secret de leurs compagnons. La fureur de Rosniecki était au comble ; les courtisans du Czarewicz,

saisis d'effroi, sentaient bien que le glaive d'ennemis invisibles était levé sur eux. Seul, Constantin se montrait inaccessible à la défiance, par une bizarre dérogation aux habitudes de son despotisme soupçonneux.

Au reste, le grand-duc était un de ces êtres inexplicables qui, déjouant l'observation, déconcertent également l'amour et la haine. Sa taille, admirablement dessinée d'ailleurs, était athlétique, sa figure effrayante ; et pourtant, de ses yeux, enfoncés sous de longs sourcils fauves, jaillissaient des éclairs de bienveillance qui en tempéraient l'expression sauvage. Féroce par humeur, sensible par accès, il avait étonné les hommes en renonçant au trône des Czars pour épouser une jeune polonaise qu'il aimait, et dont il se mit à subir l'empire, soumis comme un enfant, respectueux comme un chevalier. Savant et lettré, il ne gardait que mépris aux gens de lettres et à la science, se servant de ses propres lumières pour les railler, et parlant du génie de l'Occident, dont il semblait posséder les trésors, tantôt avec la légèreté d'un grand seigneur, tantôt avec le dédain brutal d'un barbare. Aussi se plaisait-il aux exercices militaires, aux manœuvres des camps, aux scènes de corps-de-garde ; et, quoiqu'il s'emportât quelquefois jusqu'à frapper des officiers, jusqu'à leur cracher au visage, il aimait l'armée polonaise, dont il était fier, l'ayant lui-même façonnée à la discipline. Il avait surtout pour le 4e régiment de ligne une espèce de tendresse farouche, qui souvent se traduisit en bouffonneries soldatesques ou en caprices de basse familiarité. Quels motifs purent endormir la vigilante tyrannie d'un tel homme, au milieu des préparatifs d'un complot dont le secret se lisait sur tant de visages? Nul ne l'a deviné, nul ne l'a dit.

Le 29 novembre arriva. Il était convenu entre les conjurés que le signal de l'insurrection serait donné : au midi, par l'incendie de la brasserie de Solec; et au nord, par celui de quelques maisons voisines de l'arsenal.

Les troupes russes se composaient d'un corps de Volhyniens, d'un corps de Lithuaniens, commandés par le général polonais Zymirski, et de trois régiments de cavalerie. Les gardes volhyniennes et lithuaniennes campaient au nord de Varsovie, dans le voisinage de l'arsenal. Les cavaliers occupaient, au midi, les casernes de Lazienki, voisines de l'école des porte-enseignes et du Belvéder, résidence de Constantin. Ce fut donc principalement sur l'arsenal et le Belvéder que dut se porter l'attention des conjurés.

En effet, vers six heures du soir, dix-huit jeunes gens sortent de l'école des porte-enseignes, fondent sur la demeure du grand-duc, terrassent les sentinelles, et pénètrent, la baïonnette au bout du fusil, les uns dans les appartements, les autres dans les jardins. L'alarme se répand; les valets effarés courent çà et là; le général Gendre et le vice-président de police, Lubowiski, essaient de s'enfuir et tombent percés de coups. Le grand-duc, couché sur un lit de repos, n'a que le temps de jeter un manteau sur ses épaules nues, et se dérobe par miracle aux vengeances des assaillants, tandis qu'à genoux, dans une salle du rez-de-chaussée, la belle duchesse de Lowicz prie pour les jours du prince qui l'a préférée à un empire. Furieux d'avoir manqué leur victime, les dix-huit conjurés courent rejoindre leurs camarades, et tous, sous la conduite de Wysocki, ils se dirigent vers les casernes de la cavalerie, qu'ils espèrent surprendre. Les cuirassiers

russes étaient déjà rangés en bataille. L'aventureuse phalange se précipite alors vers la grande rue du *Nouveau-Monde*, où l'attendent, à la tête de leurs compagnies, les sous-lieutenants engagés dans le complot. Mais, partout règne un profond silence. Solec, qui devrait être en flammes, n'a jeté qu'une faible et passagère lueur. Les jeunes gens s'étonnent; ils craignent une trahison, et leurs angoisses redoublent à la vue d'un escadron de lanciers qui s'est mis à leur poursuite. Les écuries de Radziwill étaient sur leur passage : ils s'y retranchent, au nombre de 200, et après une lutte vigoureuse, parviennent à repousser les lanciers. Au même instant, des décharges de mousqueterie retentissent au loin; un incendie brille au nord. C'est le signal convenu entre Wysocki et Zaliwski. Pleins d'enthousiasme et d'espérance, les porte-enseignes poussent en avant, rencontrent à l'entrée du *Nouveau-Monde* un régiment de hussards, l'enfoncent; et, entonnant l'hymne national : *Non, Pologne, tu n'es pas sans défenseurs*, ils s'élancent vers le centre de la ville.

L'insurrection en avait gagné la partie septentrionale. Enlevé par deux sous-lieutenants, un bataillon du 4e de ligne se dirigeait vers l'arsenal, dont les avenues se trouvaient déjà occupées par les grenadiers du 5e qui, à la voix du jeune Lipowski, avaient prononcé le serment de mourir pour la cause de la Pologne indépendante. De son côté, l'infanterie russe s'était ébranlée; et pendant que le général Zymirski, se décidant pour la neutralité, conduisait les Lithuaniens au Champ-de-Mars, de manière à les isoler, deux bataillons volhyniens se précipitaient, en poussant d'horribles imprécations, l'un à la rencontre du 4e de ligne, l'autre à la rencontre des grenadiers de Lipowski.

Il y eut là un double combat, un combat terrible, dont l'embrasement des maisons de Nowolipie éclairait les désastres. Mais, du fond de la vieille ville, la foule roulait en colonnes mugissantes, et les élèves de l'école d'artillerie, gagnés à la cause de l'indépendance, arrivaient sur le champ de bataille avec deux pièces de canon. Les Volhyniens plièrent enfin et se retirèrent en désordre vers le Champ-de-Mars abandonnant l'arsenal, dont les portes furent aussitôt enfoncées, et qui livra au peuple plus de cinquante mille fusils.

L'insurrection fut partout, alors. Le cri aux armes! aux armes! avait fait place à des chants de victoire. Les grenadiers jetaient au vent leurs plumets noirs. Les ouvriers, en armes, parcouraient les rues dans une exaltation qui tenait du délire. Les soldats russes abandonnaient leurs postes de toutes parts et cherchaient dans ce pêle-mêle immense à rejoindre leurs corps. Une invincible terreur s'était répandue dans les demeures des riches, et surtout dans les boutiques de la rue des Franciscains, quartier des juifs. La plupart des généraux se cachaient. Chlopicki, dont le nom était déjà dans toutes les bouches, et qui devait jouer si inglorieusement le plus glorieux des rôles, Chlopicki n'osait sortir du palais du primat, où il s'était retiré. Quant aux ministres du grand-duc, rassemblés au palais de la Banque, ils y délibéraient dans la plus vive agitation.

Au centre de la ville, cependant, la garde à cheval polonaise, commandée par le général Kurnatwski, s'était prononcée en faveur du grand-duc, et elle chassait le peuple devant elle, lorsque les sapeurs, accourant à la hâte, la refoulèrent au fond du faubourg de Cracovie. Le grand-

duc n'avait plus qu'un parti à prendre : celui de fondre sur la ville à la tête de ses trois régiments de cavalerie, dont les soldats de Kurnatwski formaient l'avant-garde. Mais cette soudaine tempête semblait l'avoir frappé de vertige. Dans ce camp où il s'était rendu, fuyant son palais ensanglanté, il errait devant le front des troupes, en proie à un désespoir violent et stupide. C'en était fait de son règne. Le jour se leva sur Varsovie indépendante.

La nuit mémorable du 29 novembre venait de couvrir de son ombre des scènes héroïques, mais aussi de tristes massacres. Plusieurs généraux polonais y furent égorgés, et, entr'autres, le vieux Stanislas Potocki. Il haranguait les grenadiers et cherchait à les détacher de la cause de l'insurrection, quand la multitude indignée se précipita sur lui, le renversa de cheval, et ne le laissa aux mains des gendarmes que frappé mortellement. Le ministre Hauke fut tué d'un coup de pistolet. Les généraux Trembicki et Siemiontowski éprouvèrent un sort non moins funeste. L'insurrection avait surpris ce dernier jouant aux cartes, dans sa maison, avec le général Skrzynecki, si célèbre depuis. Au bruit de la fusillade, il sortit, voulut rappeler avec insulte aux soldats leurs serments de fidélité, et alla tomber mort non loin de la statue de Kopernik.

De tous ceux qui avaient préparé l'insurrection, un seul n'y put figurer. Au milieu de sa patrie en feu, Lelewel eut la douleur d'être retenu au chevet de son père agonisant, dont cette nuit là même il reçut le dernier soupir.

Le lendemain, 30 novembre, le cri de l'indépendance sortait de toutes les bouches; l'aigle-blanc disparaissait partout de la façade des monuments publics; l'ancien conseil administratif s'adjoignait en toute hâte des citoyens

populaires ; on foulait avec transport ces rues teintes de sang ; on pleurait de joie et d'orgueil : Varsovie était libre ! Et pendant ce temps, rassemblée aux portes du palais des finances, une multitude innombrable criait : Chlopicki ! nous voulons Chlopicki ! On le cherchait partout, et en vain : il se cachait. Le général Pac dut prendre, en attendant, le commandement des troupes.

Chlopicki était un général élevé à l'école de Napoléon ; il avait servi avec éclat en Espagne, sous le maréchal Suchet ; plus tard, il avait opposé aux caprices du grand-duc Constantin une résistance altière : c'étaient ses seuls titres à tant de popularité. Mais les hommes du peuple sont aisément touchés par les apparences de la force, et Chlopicki leur plaisait par sa haute stature, son visage martial, la brusquerie impérieuse de son geste et son ton bref. Malheureusement, ces dehors cachaient l'esprit le plus médiocre, le moins propre aux révolutions. Soldat borné, Chlopicki ne croyait qu'à la puissance grossière du nombre combiné avec la discipline, il niait les victoires possibles de l'audace, et souriait avec mépris quand on lui parlait de ce que peuvent les croyances vives, l'ardeur des longs ressentiments, l'enthousiasme de la liberté, l'élan des masses. Aux premiers bruits de cette révolution qui le voulait pour chef, il prit un compas, et mesurant sur la carte l'étendue de l'empire des czars, il secoua la tête en disant : « Si la Pologne ose résister, elle est perdue ! »

Il accepta donc le commandement pour négocier, non pour combattre ; pour fléchir l'empereur, non pour délivrer la Pologne. Et il y fut aidé par le prince Lubecki, homme sans foi, mais habile, qui n'eut pas de peine à dominer complétement le vieux général, et se servit de lui

pour se maintenir pendant quelques jours entre deux trahisons.

Le grand-duc Constantin campait à peu de distance de Varsovie, à la tête d'un corps d'environ huit mille hommes. Anéantir ce corps était facile; l'attaquer était nécessaire, car toute révolution qui a peur d'aller trop loin est une révolution avortée. Chlopicki aima mieux parlementer. Faute énorme au début d'une révolte, faute irréparable! Une députation composée du comte Ladislas Ostrowski, des princes Lubecki et Czartoryski, et du républicain Lelewel, se rendit au village de Wierzbna, où elle trouva le grand-duc entouré de ses principaux officiers. Constantin était à côté de la duchesse de Łowicz. A l'aspect des députés, il se leva comme pour leur faire honneur, prompt à dissimuler sa colère. Mais, quoique polonaise et d'un caractère naturellement très-doux, la duchesse de Lowicz ne put contenir sa douleur, qui s'échappa en plaintes amères. Lubecki répondit avec le calme d'un sceptique qui subit la loi des faits sans amour et sans haine. Ostrowski fut digne, Lelewel ironique et inflexible. Quant aux résultats de l'entrevue, ils devaient être nuls. Le grand-duc, en consentant à la rentrée des gardes polonaises dans Varsovie, ne faisait que céder à la force des choses; et il trahissait la vérité en donnant à entendre que, si on respectait sa retraite, les Polonais n'auraient pas à redouter les vengeances de son retour.

Ce fut à la suite de cette entrevue que les gardes polonaises, qui avaient suivi l'étendard du Czarewicz, rentrèrent dans Varsovie, ainsi que les patriotiques brigades des généraux Skrzynecki et Szembeck. Ce spectacle avait quelque chose d'imposant et de terrible. Au milieu des

Polonais, encore frémissants de leur glorieuse victoire, marchaient, tête baissée, ceux qu'un moment d'erreur avait enlevés à la défense de leur patrie. On remarquait parmi les généraux trop fidèles à la cause du grand-duc, Zymirski dont le sang versé plus tard sur le champ de bataille devait expier la faute, et Krasinski, l'un des plus orgueilleux suppôts de la tyrannie russe. Lorsque ce dernier parut sur la place de la Banque, une clameur menaçante retentit, et mille bras, prêts à frapper, se levèrent sur sa tête. Lui, tombant à genoux, il demandait grâce. Chlopicki accourut et le sauva.

Il ne restait plus à Constantin d'autre parti à prendre que celui d'une prompte fuite. Il donna l'ordre de la retraite. Ses soldats, saisis de stupeur et d'effroi, marchaient en silence, tournant de temps en temps les yeux vers cette voluptueuse cité de Varsovie où plusieurs d'entre eux laissaient, pour ne plus les revoir peut-être, leurs femmes et leurs enfants.

La fièvre héroïque qui, pendant les premiers jours, anima la capitale de la Pologne, n'a rien d'analogue dans l'histoire. *En Lithuanie!* avait-on dit. Et le peuple, avec son admirable instinct, le peuple répétait : *En Lithuanie!* Un club patriotique, que présidait Bronikowski, entretenait par des discours véhéments l'ardeur révolutionnaire. Les plus hardis, et par cela même les plus intelligents, disaient que la révolution ne pouvait être sauvée qu'à force de vigueur ; qu'il fallait attaquer pour n'avoir pas à se défendre ; que Chlopicki, en laissant échapper le grand-duc, s'était placé sur la pente des trahisons ; que, pour faire trembler la Russie, dénuée de ressources financières, affaiblie par ses dernières guerres contre les Turcs, et ra-

vagée par la peste, il suffisait de lui ôter le temps de se reconnaître, en poussant droit au Niémen et en soufflant la propagande comme un vaste incendie dans toutes les provinces polonaises. Le peuple applaudissait à l'énergie de ces convictions, et, les regards fixés sur la France, il ne demandait qu'à tirer l'épée, sûr de vaincre. L'élan fut prodigieux. On fit d'incalculables sacrifices. Les moines venaient offrir aux greniers publics une partie de leurs rations. Les femmes donnaient au trésor leurs boucles d'oreilles et leurs bijoux. Les citoyens riches levaient à leurs frais des escadrons. Jamais pareils dangers n'enfantèrent pareilles ressources.

Témoin de ce mouvement, Lubecki crut un moment à la possibilité du succès, et voulant savoir ce dont pouvait être capable ce Chlopicki qu'il avait d'abord effrayé, il lui parla de porter la guerre en Lithuanie, si la guerre lui semblait inévitable. Mais, comme tous les esprits étroits, Chlopicki avait fini par prendre pour des inspirations qui lui étaient propres toutes les frayeurs qu'on avait su lui inspirer, et il apportait à taxer de folie toute mesure énergique l'inexorable violence de son caractère. Irrité de l'immense désordre qui éclatait autour de lui et dont le côté sublime lui échappait, il ne pouvait regarder sans colère cette multitude armée qui roulait sous ses fenêtres en chantant des hymnes de guerre et de liberté. Les hommages mêmes dont on l'entourait, les cris où se mêlait le culte de son nom, lui causaient une impatience brutale. Il ne tarda pas à prendre son parti. Au gouvernement mixte formé dans la nuit du 29 novembre avait succédé un septemvirat dont le prince Czartoryski et le républicain Lelewel faisaient partie. Chlopicki ordonne un jour une

revue des troupes au Champ-de-Mars, se rend au palais du gouvernement, entre tout à coup dans la salle des délibérations, annonce à ses collègues, d'une voix ferme et avec un geste dominateur, qu'il s'empare de la dictature, et court aussitôt se faire proclamer dictateur par les soldats. La fermeture des clubs, l'intimidation des patriotes sincères, le ralentissement des efforts patriotiques, le réveil de l'aristocratie et ses menées, tels furent les conséquences immédiates de cet autre 18 brumaire. Puis, pour donner le change à l'opinion, détourner les esprits d'une guerre offensive, et employer, en l'absorbant, l'activité populaire dont il redoutait les manifestations, le dictateur fit travailler aux fortifications de la ville. Le zèle qu'on déploya dans ces travaux fut admirable ; mais on s'accoutumait de la sorte à voir la Pologne dans Varsovie. Or, elle ne pouvait se défendre qu'à la condition d'être partout où il y aurait place pour un champ de bataille et pour un camp.

Chose étrange ! la popularité du dictateur résista longtemps à ses fautes. Le peuple, avec une obstination de confiance sans exemple dans les fastes de la sottise humaine, ne cessait d'appeler Chlopicki le sauveur de la patrie. La Diète, convoquée dès les premiers jours de l'insurrection, s'étant rassemblée sur ces entrefaites, et Chlopicki ayant voulu, dans un accès d'humeur, déposer la dictature, il fallut presque le supplier de la reprendre. On se contentait de placer au-dessus de la dévorante autorité qu'on lui livrait une délégation de surveillance.

Le dictateur brûlait de faire sa paix avec l'empereur de Russie. De son côté, le prince Lubecki avait compris que, faute de se précipiter, la révolution allait périr. Calculateur égoïste, impassible, il s'offrit pour négociateur, sans

autre but que d'aller reprendre sa place dans la faveur du maître ; et, accompagné de M. Jezierski, il se mit en route pour Saint-Pétersbourg.

Son départ abandonnait Varsovie à l'empire de la médiocrité. Comme il arrive toujours, les héros du 29 novembre, Wysocky, Zaliwski, avaient vu finir leur rôle avec le danger ; et l'effervescence du peuple n'était pas encore calmée, que déjà l'aristocratie [1] nouait ses intrigues, se disciplinait, envahissait les affaires par la diplomatie. Le prince Czartoryski se laissa porter à la tête de ce mouvement par inertie autant que par vanité. Quelques hommes entreprenants eurent pour lui de l'ambition ; ils lui créèrent une royauté dans leurs discours artificieux. On le nomma ministre des affaires étrangères ; mais le véritable ministre fut le comte Malachowski, aristocrate actif, intelligent, résolu.

Ainsi, pendant que Chlopicki s'étudiait à glacer au dedans l'esprit révolutionnaire, la révolution allait être représentée, au dehors, par Czartoryski, prince honnête, loyal, mais bercé dans les préjugés aristocratiques, et encore tout plein des souvenirs de l'amitié d'Alexandre. Et comme si ce n'était pas assez de tant d'ennemis, la démocratie polonaise avait encore à combattre le parti constitutionnel, guidé par Vincent Nemoiowski, traducteur des œuvres de Benjamin Constant, dont il avait popularisé en Pologne les stériles doctrines.

Le soulèvement de Varsovie connu à Paris y fut applaudi avec ivresse. L'héroïsme des Polonais fut célébré sur tous

[1] En Pologne, *aristocratie* et *noblesse* sont deux choses fort distinctes : il ne faut pas l'oublier. Voir ce que nous avons dit à cet égard au Ier Chapitre.

les théâtres ; on s'abordait dans les rues avec ce mot : La Pologne est libre. Ce fut en France une fête nationale, une seconde révolution de juillet. Appui à nos frères de Pologne ! disait-on de toutes parts.

De fait, si le sens des détails que nous venons de rapporter a été bien saisi, on comprendra combien la France pouvait aisément et efficacement aider la révolution polonaise. Le gouvernement n'avait besoin ni de faire marcher une armée au secours de Varsovie, ni même de parler à l'empereur le langage de la menace ; il eût suffi, pour sauver la Pologne, d'y envoyer, en même temps que quelques généraux français, des agents chargés sous main d'appuyer, au nom de la France, le parti démocratique, seul capable de tenir tête aux circonstances par sa hardiesse et son élan. Ce parti, alors, reprenait le dessus ; les intrigues de l'aristocratie étaient déjouées ; la Pologne soulevée s'armait de la propagande, arme des audacieux ; on s'élançait vers la Lithuanie, et Chlopicki tombait, à moins que se voyant encouragé par la France il n'eût changé de système, et déployé, pour fortifier, pour étendre la révolution, l'énergie sincère qu'il mit à en paralyser les ressources et à en comprimer la fougue.

Mais tels n'étaient pas les desseins du Palais-Royal. Si la Cour parut d'abord s'associer aux sympathies de la France, ce fut uniquement parce qu'il y aurait eu danger à les braver. L'attitude prise en public, on se hâta de la démentir dans les instructions secrètes adressées aux agents extérieurs.

Quelque temps après le 29 novembre, un membre de la diète eut une entrevue avec le consul français. « Que « devons-nous attendre des sympathies du gouvernement

« de juillet? demanda M. Biernacki. — Rien, répondit « froidement le consul. — Mais si la fortune nous secon- « dait, si nos succès venaient prouver à l'Europe tout ce « qu'il y a d'énergique dans notre vouloir et de sérieux « dans notre affranchissement? — Je vous répète, mon- « sieur, que vous n'avez à espérer du Cabinet que je re- « présente ni encouragement ni appui. — Vous chargez- « vous, au moins, d'être notre intermédiaire auprès de « votre gouvernement? — Non, monsieur. — De lui faire « tenir nos dépêches? — Elles seront ouvertes et lues « par l'Autriche. — Que doit donc, selon vous, faire la « Pologne? — Se soumettre. » — M. Biernacki se retira plein de surprise et d'indignation.

Ainsi se vérifiait déjà, pour la Pologne, grâce à l'égoïsme des gouvernements, cette populaire et touchante formule de son désespoir : « Dieu est trop haut et la France trop « loin. »

Ce que les Polonais pouvaient, si tout appui, même indirect, ne leur eût manqué, on en jugera par les prodiges de leur longue lutte, éternel sujet d'admiration pour le monde, et, pour la France, éternel sujet de douleur!

CHAPITRE VI.

La Cour des pairs constituée en cour de justice. — Essai d'omnipotence judiciaire. — Les ministres sont amenés à Paris ; attitude calme du peuple ; précautions injurieuses. — Mort de Benjamin Constant ; ses funérailles ; son extrême misère dans les derniers jours de sa vie ; son portrait. — Interrogatoire des ex-ministres devant la Cour des pairs ; leur attitude ; dispositions formidables. — Scène émouvante jouée par M. de Sémonville. — Réquisitoire. — Discours touchant de M. de Martignac. — M. de Peyronnet devant ses juges. — Triomphe oratoire de M. Sauzet. — Indignation dans le peuple. — Audience du 20 décembre ; le Luxembourg assiégé par la multitude, émoi à la Chambre des députés. — Éléments pour une révolution : bonapartistes, légitimistes, républicains. — Artillerie de la garde nationale ; manœuvres pour la diviser. — Dispositions et aspect de la Cour. — Étranges défiances du Château ; le préfet de police suspect. — Proclamation menaçante de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. — Mission de M. Madier de Montjau. — Le peuple soulevé ; les accusés précipitamment ramenés à Vincennes ; frayeur des juges : arrêt. — Nuit du 21 décembre dans la cour du Louvre. — Agitation du lendemain ; promenade d'étudiants ; Lafayette apaise la foule ; il compromet sa popularité. — Destitution de Lafayette ; Dupont (de l'Eure) se retire des affaires. — La révolution est close.

La Chambre des pairs s'était constituée en cour de justice, et quatre pairs de France, MM. Pasquier, de Bastard, Séguier et Pontécoulant, avaient été chargés de l'instruction de la procédure relative aux prisonniers de Vincennes.

Ce fut sur un de ses membres, le comte Florian de

Kergorlay, que la Chambre haute fit l'essai de son omnipotence judiciaire. Traduit devant elle pour avoir publiquement reproché aux députés leur usurpation du pouvoir souverain, au roi nouveau l'illégitimité de son avénement, à la pairie mutilée la violation de sa foi, ce fougueux gentilhomme fut condamné à 500 francs d'amende et à six mois d'emprisonnement.

Discuter la royauté, c'est la détruire; dans l'affaire du comte de Kergorlay, M. Persil, procureur-général près la cour royale, n'avait eu à opposer à la légitimité prétendue de Charles X que la souveraineté d'un peuple qu'on n'avait pas même consulté. Tous les raisonnements du magistrat accusateur étaient venus aboutir à la théorie du consentement tacite. Or, on lui pouvait répondre que le consentement tacite vaut comme énonciation d'un fait, non comme fondement du droit qui dépendrait alors d'une hypothèse insolente; que ce consentement résulte presque toujours de l'impossibilité où est le peuple de s'entendre pour protester; que c'est un vieux sophisme à l'usage de toutes les tyrannies; que Tibère avait pour lui le consentement tacite des Romains, quand, au premier froncement de ses sourcils, les plus illustres personnages avalaient du poison ou s'ouvraient les veines, sans que le peuple cessât d'être indifférent et le sénat muet; qu'enfin, et pour ne pas remonter si haut, la Restauration elle-même aurait pu, durant quinze années, faire de ce consentement tacite la consécration de ses fureurs.

Le procès de M. de Kergorlay posait, on le voit, des questions redoutables. Les partisans de la monarchie prirent l'épouvante. Le 25 novembre, un projet de loi fut présenté à la Chambre : il interdisait *toute attaque contre*

l'ordre de successibilité au trône et contre les droits que le roi tient du vœu de la nation. On se hâta d'adopter ce projet, qui partait d'une supposition pour mettre à l'abri de l'examen la majesté d'un homme, dans un pays où on laissait en prise la majesté de Dieu. M. Guizot avait appuyé la proposition, chose étrange de la part d'un publiciste qui avait proclamé dans ses écrits la souveraineté de la raison, et qui était protestant !

Le 10 décembre, à huit heures du matin, les ex-ministres étaient transférés du château de Vincennes à la prison du Petit-Luxembourg. Des précautions extraordinaires avaient été prises. Le bois de Vincennes était rempli de soldats. Sur l'ordre qui leur fut communiqué, MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon-Ranville, montèrent sur-le-champ dans la voiture qui les attendait. Mais M. de Chantelauze était au lit, en proie à de vives souffrances : quand on essaya de le soulever, il poussa des cris aigus ; sa translation ne put avoir lieu que dans la soirée. L'escorte des prisonniers se composait de deux piquets de la garde nationale à cheval amenés pendant la nuit par le général Carbonnel, d'un escadron de chasseurs commandé par le général Fabvier, et d'un détachement de canonniers fourni par la garnison de Vincennes. Le ministre de l'intérieur était à cheval. Après avoir suivi la rue du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la Bastille, et avoir traversé le pont d'Austerlitz, les boulevards Neufs, la rue d'Enfer, le cortége entra au Luxembourg par la grille de l'Observatoire. Du fond de leur voiture, les derniers ministres de la Restauration virent la place où avait coulé le sang du maréchal Ney.

Depuis quelque temps la colère du peuple semblait apai-

sée. On avait bien vu quelques groupes errer silencieusement autour du palais du Luxembourg, mais les murs de la capitale n'étaient plus couverts de placards vengeurs, et on n'entendait plus des cris de mort sortir du sein des carrefours. Comment expliquer en effet qu'un peuple qui, au mois de juillet, s'était montré si magnanime et si fier de sa magnanimité, eût mis à demander quatre têtes une obstination aussi cruelle? Ce n'était pas contre lui, d'ailleurs, que les ordonnances avaient été dirigées. S'il l'avait cru lorsqu'il était descendu armé sur la place publique, on avait assez fait pour le détromper. Aussi, le *Journal des Débats* disait-il au sujet de la translation des ex-ministres : « Durant ce long trajet à travers un faubourg si populeux, « et qui a pris une part si active aux journées de juillet, « aucun rassemblement ne s'est formé, aucun cri ne s'est « fait entendre ; chacun vaquait à ses travaux comme de « coutume ; on eût dit que la curiosité même avait fait « place à un sentiment profond des convenances. »

Mais tandis qu'on rendait ainsi justice au peuple en paroles, les défiances du pouvoir se trahissaient dans des mesures dont l'excessive prudence pouvait être considérée par la multitude ou comme un complot, ou comme une injure. On faisait exécuter des travaux militaires aux environs de la capitale. Au Château, disait-on, l'ordre avait été donné de préparer des fourgons dans la prévision d'une fuite. Le général Lafayette, déjà commandant en chef des gardes nationales du royaume, était investi du commandement des troupes de ligne. Son chef d'état-major avait mission de se concerter avec le général Fabvier. Enfin, par une proclamation du 8 décembre, il avait été défendu à tous les gardes nationaux de Paris et de la banlieue de

quitter leur uniforme, à partir du 14, sous quelque prétexte que ce pût être.

Il dut arriver alors ce qui était arrivé déjà lors de la discussion de la peine de mort : la multitude se sentit provoquée, elle s'irrita ; et, comme elle souffrait, ses passions se portèrent sur le premier objet qui leur était offert, avec une impétuosité d'autant plus terrible qu'elle était irréfléchie.

C'est un grave et douloureux sujet de méditation que la folie des pensées qui agitent les hommes. Le peuple se livrait tout entier à des préoccupations stériles, et il laissait passer sans y prendre garde une discussion où ses intérêts les plus chers étaient engagés ! Combien de fois, dans leur détresse, les ouvriers n'avaient-ils pas maudit l'inique répartition des impôts? Depuis l'établissement des droits-réunis, pas une famille indigente qui n'eût protesté avec l'accent du désespoir contre cette violence journalière faite à la pauvreté. Or, c'est à peine si on sut dans les faubourgs qu'un projet de loi autorisant la perception des contributions existantes venait d'être présenté à la Chambre ; que l'abolition des impôts indirects y avait trouvé fort peu de partisans et beaucoup d'adversaires ; que M. Charles Dupin y avait parlé d'alléger es charges de la propriété, et de rejeter le poids principal de l'impôt sur les contributions indirectes, c'est-à-dire sur le vin et le tabac, seules jouissances du pauvre, sur le sel, seul assaisonnement de ses mêts ; que ces doctrines allaient être celles du régime nouveau, comme elles avaient été celles de la Restauration, celles de l'Empire ; que le peuple, en un mot, devait s'estimer très-heureux que la Chambre, en considération des résistances toutes récentes éprouvées

par le fisc, voulût bien supprimer le droit d'entrée sur les boissons dans les villes au-dessous de 4,000 âmes, et réduire le droit de la vente en détail.

Ces choses n'intéressaient que le peuple : on en parla peu. La discussion n'avait pas même rempli une séance. La foule, si prompte à se passionner pour des chimères, allait reprendre sans murmure l'ancien fardeau.

Sur ces entrefaites, une grande nouvelle se répandit : Benjamin Constant venait de mourir.

Pour accompagner au séjour suprême la dépouille mortelle d'un homme qui avait bien mérité du libéralisme, la ville entière fut debout. Ministres, généraux, députés, pairs de France, jeunes gens des écoles, tous avaient pris le deuil, tous étaient là faisant honneur à un souvenir. Le peuple aussi était accouru à cette fête funéraire, comme il accourt à toutes les fêtes. Un escadron de cavalerie ouvrait la marche. Les six premières légions de la garde nationale précédaient le cercueil, que chargeaient des couronnes de laurier ; les six dernières légions le suivaient. Des jeunes gens s'étaient attelés au corbillard. Autour marchaient en silence et la tête nue, M. Delaberge, qui conduisait le convoi, et les dignitaires du royaume. Les crêpes flottant au bout des drapeaux, les tambours voilés, des milliers de fronts découverts, les compatriotes du défunt portant écrit sur leurs bras le mot *Alsace*, qui semblait les associer au triomphe de cette poussière, la présence au milieu du cortége d'un détachement de vieux soldats mutilés, tout cela formait un spectacle plein de tristesse et de grandeur. Le convoi s'étendit le long des boulevards avec une lenteur extrême. On eût dit de loin une mer immense, presque immobile. Une harmonie

sourde, dominée par le son lugubre du tam-tam, annonçait l'approche des restes vénérés. Des visages émus se montrèrent à toutes les fenêtres ; et on laissa glisser sur le cercueil des lauriers ou des fleurs. Mais autour du mort s'agitaient les passions et les projets des vivants. Lorsque le corbillard sortit du temple où l'on s'était arrêté pour prier, il se fit un grand bruit et un grand tumulte. Au Panthéon! au Panthéon! crièrent des voix ardentes. Le préfet de la Seine intervint. « Force restera à la loi », dit-il. Formule terrible qui, plus tard, retentit sur un autre cercueil, d'où se leva la guerre civile! On reprit la route du cimetière. Des étudiants coururent faire sur la place du Panthéon l'essai d'une apothéose. Le temps était humide et sombre ; la nuit descendait sur la ville : on s'avança au milieu des tombeaux à la lueur des torches. Lafayette s'était détaché de la foule épaisse des assistants pour les paroles d'adieu. On le vit tout à coup chanceler sur le bord de la fosse qui venait de recevoir son ami, et où il fut sur le point de tomber lui-même. Tout fut dit alors, et cette multitude s'écoula dans les ténèbres.

Benjamin Constant était mort de misère, presque de faim.

C'était un homme d'une intelligence singulièrement vigoureuse, d'un tempérament débile et d'un cœur froid. La rectitude de son jugement le conduisait à la haine de l'injustice, et par l'esprit il pouvait s'élever jusqu'à la passion ; mais il déployait rarement de l'énergie, parce qu'elle ne lui était nécessaire ni pour flétrir un abus, ni pour frapper mortellement un ennemi. Habile à tourner les difficultés, possédant toutes les ressources du langage, familier avec les artifices les plus subtils de la pensée,

il distillait sans effort le venin caché dans sa bonhomie, se jouant avec une égale complaisance de ses adversaires et des obstacles. Il avait montré dans *Adolphe* l'art du romancier; dans son livre sur la religion, la science de l'homme d'État; et la souplesse de son talent semblait l'avoir déterminé dans le choix de ses doctrines. Le régime constitutionnel ne vit que de fictions, de balancements, et, par les complications qu'il fait naître, il donne aux natures déliées l'avantage sur les âmes fortes et simples. Il avait dû par cela même séduire Benjamin Constant. Et en effet, par ses idées, par ses sentiments, par le tour de son esprit, par la légèreté de ses mœurs, par son culte pour Voltaire, par ses habitudes frondeuses, il appartenait à cette école anglaise et protestante dont Mounier fut l'orateur, Necker le financier, madame de Staël l'héroïne, et dont l'empereur Alexandre, élevé par le général Laharpe, devint un adepte. Les doctrines de cette école, Benjamin Constant sut les formuler avec une incomparable vigueur de style. Mais il y avait chez lui, en dépit de son professorat de libéralisme, un grand fonds d'indifférence, et une mobilité sceptique, souvent trahie par des contradictions éclatantes. Un régime violent l'aurait annulé. Car, n'ayant ni l'ardeur qui avait rendu Danton populaire, ni les convictions qui avaient fait Robespierre tout puissant, il n'avait pas non plus cette déplorable sérénité que Barère puisait dans son aptitude à servir tous les partis. La place de Benjamin Constant était donc marquée dans le système représentatif, où il paraissait appelé à jouer toujours un rôle d'opposition, à cause de son goût pour la popularité et de ses sympathies pour la jeunesse.

Tel était l'homme à qui l'on venait de rendre des hon-

neurs si extraordinaires que M. Mirabeau, mort dans toute sa gloire, n'en avait pas obtenu de plus grands. Du reste, comme à Mirabeau, on put lui reprocher de n'avoir pas su repousser jusqu'au bout les largesses de la Cour. Mais il ne se vendit point : son âme eût été incapable d'une action vile. Seulement, un penchant trop vif pour le jeu, joint à cette ignorance des affaires, naturelle aux penseurs, l'avait précipité dans une détresse dont il dut subir toute l'amertume. Bien qu'il possédât à Paris plusieurs maisons et qu'il fût entouré des apparences de la richesse, tel était quelquefois son dénûment qu'un jour un ami le surprit déjeûnant avec un peu de pain durci qu'il trempait dans l'eau. Les détails de cette misère au sein de laquelle s'éteignit sa vieillesse, étaient si poignants, que nul de ses amis n'osa, quand il fut mort, en révéler le secret. On se contenta de parler des chagrins qui avaient assombri la fin de sa carrière; on rappela les paroles mélancoliques qu'il avait prononcées à la tribune, le jour où il y avait paru pour la dernière fois.

Quoi qu'il en soit, dans ces pompeuses funérailles, le libéralisme venait de se célébrer lui-même. On étonne le peuple avec ces grands spectacles, étalage de force. Toute solennité est un moyen de gouvernement.

Le jour du procès était arrivé. Interrogé sur le genre de châtiment que, suivant lui, on devait infliger aux accusés, M. Mauguin avait répondu : la mort. Cette réponse fut bientôt connue à la Cour ; et la Chambre, qui se défiait de la fougue tribunitienne de M. Mauguin, saisit cette occasion pour lui substituer M. Persil, lorsqu'il fut question de transformer les juges-instructeurs en accusateurs publics. Au reste, le rapport présenté le 29 novembre

par M. de Bastard indiquait assez clairement les vues de la pairie. « Le code pénal est hors du procès, » avait dit le rapporteur, et il avait eu soin d'attribuer à la Cour des pairs une omnipotence judiciaire qui, en la plaçant au-dessus des lois, lui permettait la clémence.

Ce fut le 15 décembre que les débats s'ouvrirent. Dès neuf heures du matin la foule avait envahi la salle d'audience. Un huissier parut tenant à la main une petite baguette surmontée d'une boule d'ivoire, dont il frappa trois coups. Les juges entrèrent. On se montrait du doigt, du haut des tribunes, ceux d'entre eux qui avaient porté contre le maréchal Ney ce fameux arrêt de mort qui fut un assassinat. Le greffier de la Cour fut remarqué, lui aussi : c'était le même qui avait lu au prince de la Moskowa la fatale sentence. Michel Ney semblait ainsi se venger de ses juges et des Bourbons.

Les accusés furent introduits à leur tour. Leur contenance ne parut ni arrogante ni timide. M. de Chantelauze, qui était malade, avait le visage couvert de pâleur. A côté du prince de Polignac, qu'on distinguait à je ne sais quelle sérénité candide, M. de Peyronnet ne cessa pas un seul instant de se montrer maître de lui. Et, comme s'il eût été indifférent à ces derniers accidents d'une infortune à peu près épuisée, M. de Guernon-Ranville ouvrit une brochure qu'il se mit à lire attentivement.

Les interrogatoires furent tels qu'on devait s'y attendre. M. Pasquier, homme de Cour, combina ses questions de telle sorte qu'il fût possible aux accusés de se justifier en rejetant sur Charles X la responsabilité de tous les désastres. Mais ils se gardèrent du piége tendu à leur honneur pour protéger leur vie; et les réponses qui sor-

tirent de leur bouche furent comme un dernier témoignage de fidélité envers leur maître absent et malheureux.

Aux interrogatoires succédèrent les dépositions. C'était la révolution qui allait passer vivante sous les yeux des ministres de Charles X pour leur demander compte du sang versé. Il y eut là, pour eux, des moments terribles. Les témoins étaient nombreux. L'un disait comment la lutte s'était engagée, et combien de familles, dès le premier jour, avaient été plongées dans le deuil. Un autre rappelait des scènes étranges, formidables : le peuple ivre d'héroïsme et de colère, les cavaliers courant éperdus par la ville, les soldats tombant çà et là sous les balles parties de chaque angle des rues, les pavés pleuvant du haut des maisons sous l'effort des enfants et des femmes, la guerre partout enfin, et Paris s'agitant au sein du chaos. Un troisième décrivait en vives paroles le fanatisme tranquille du prince de Polignac au plus fort du carnage, et le criminel étourdissement de Marmont. Un père vint raconter comment, sorti de sa demeure où il laissait son fils plein de vie, il n'y était rentré que pour voir ce fils tout sanglant et le pleurer.

De tous ces témoignages accusateurs, le plus accablant fut celui de M. Arago, rapportant ce mot insensé de M. de Polignac : *Si la troupe se joint au peuple, eh bien! il faut tirer aussi sur la troupe.* M. de Martignac, défenseur du prince, avait cherché à répandre sur ce fait quelques nuages ; M. Arago le prit à part et lui dit tout bas : « Je « vous demande respect pour mon témoignage et pour « celui de M. Delarue, qui le confirme. Au nom de votre « client, ne me forcez pas à faire connaître toute la vérité : « elle serait un arrêt de mort. Savez-vous bien que M. de

« Polignac disait le 28 à M. Blanchard, connu pour la « beauté de sa voix, et qui venait de faire tirer le canon « sur la place de Grève : *votre voix jamais ne m'a été au « cœur comme aujourd'hui.* — Est-il possible? s'écria « M. de Martignac consterné. — Et savez-vous que voyant « la douleur où tant de scènes affreuses jetaient le général « Tromelin, il lui dit : *Que craignez-vous? Les révoltés « une fois réunis sur la place Vendôme, ils sont perdus. « Je les paierais pour faire ce qu'ils font.* » M. de Martignac cacha sa figure dans ses mains, et M. Arago, qui ne voulait point la mort des accusés, promit de ne pas ajouter à sa déposition ces redoutables confidences.

Depuis quelques jours le bruit s'était répandu que M. de Sémonville avait à révéler beaucoup de choses significatives et singulières. La curiosité était vivement excitée. Elle redoubla lorsqu'il fut appelé à la barre. Il s'avança d'un pas chancelant, affaissé sur lui-même, et comme écrasé sous le poids de ses souvenirs. Sa figure, qui portait les traces de la vieillesse, avait en ce moment une expression particulière d'exaltation et de souffrance. A demi-agenouillé sur la chaise qui devait lui servir d'appui, il fit entendre une voix languissante et faible. Il avait à raconter la démarche qui, dans la journée du 28, l'avait conduit d'abord auprès du Conseil des ministres, ensuite à Saint-Cloud. Arrivé au moment où Charles X l'avait reçu, il s'arrête tout à coup, invinciblement ému. L'assemblée était en suspens. « Je ne sais si je dois continuer, dit-il. » Mais sur l'ordre du président, il reprend son récit. Il représente Charles X résistant d'abord à toute transaction, puis s'attendrissant au souvenir de la fille infortunée de Louis XVI, baissant la tête sur sa poitrine, et se résignant

avec angoisse à l'humiliation de rendre l'épée de la monarchie. La sensation produite par ce tableau fut profonde, des larmes coulèrent; ceux qui connaissaient M. de Sémonville ne virent dans son récit et dans son attitude qu'une scène habilement préparée.

La discussion allait s'engager entre l'accusation et la défense, mais on n'y apportait de part et d'autre ni dignité ni bonne foi.

En reprochant aux ministres de Charles X la violation de la Charte et en partant de là pour les maudire, les accusateurs manquaient déjà évidemment à la vérité, car c'était en vertu de l'article 14 de la Charte que le ministère Polignac avait suspendu la constitution du pays.

De leur côté, en invoquant cet article, les accusés adoptaient un système de défense bien peu loyal, car, lorsque les lois cachent dans leur texte le renversement de toutes les libertés, le mépris du peuple, le despotisme, la guerre civile, ne pas toucher à ces lois devient un devoir, et les exécuter, c'est un crime.

Si donc il n'y avait eu dans l'enceinte où allait se dérouler ce grand spectacle que des âmes viriles, les accusateurs se seraient contentés de dire : « Vous avez voulu le « despotisme. Pour y arriver, vous avez tout osé. Par « vous, des milliers de citoyens ont péri. Vous avez fait « sortir du sein des institutions la haine, le carnage, tous « les déchirements, tous les malheurs. Quelle loi peut « autoriser de tels forfaits? et s'il est une loi qui les « autorise, qui vous absoudra du crime de l'avoir appli- « quée? Vous avez compté sur le glaive; vaincus, subissez « la loi du glaive : préparez-vous à mourir! »

Et à ce langage, les accusés avaient-ils autre chose à

répondre que ceci : « Ce que nous avons fait, nous avons « cru le devoir faire pour le salut de la monarchie. C'était « une partie dans laquelle il était tout simple que chacun « de nous apportât sa tête comme enjeu. Vous êtes vain- « queurs; et nous savons qu'il est puéril de raisonner « contre la force : si l'échafaud nous attend, nous sommes « prêts. »

Mais il est rare que, dans les pays monarchiques, les partis s'élèvent à ce degré de franchise et de courage. Ici les accusés ne comprirent pas que l'échafaud seul pouvait les amnistier en mêlant leur sang à celui qu'ils avaient fait répandre. Et quant aux accusateurs, leur but étant de faire croire que la révolution s'était opérée seulement pour le maintien de la Charte, ils s'attachèrent à ne parler que de la constitution violée.

Ce fut sur cette violation prétendue que M. Persil fit reposer tout le système de l'accusation ; et il s'égara de la sorte dans un dédale de contradictions, de subtilités, de sophismes.

Pour prouver que les ministres de Charles X n'étaient pas sortis des termes de la Charte, on avait cité l'article 14, qui donnait au roi le droit de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'État. M. Persil refusa de reconnaître l'autorité de cet article, et il le combattit au moyen de l'article suivant, qui dispose que le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le roi et les Chambres. L'argumentation était évidemment vicieuse, puisque l'article 14 se rapportait aux circonstances exceptionnelles, et l'article suivant aux cas ordinaires. On n'aurait donc pu reprocher aux ministres que d'avoir perfidement apprécié les nécessités du moment,

d'en avoir exagéré les périls pour dominer à l'aise, d'avoir donné mensongèrement pour prétexte à leur audace la sûreté de l'État, qui n'était point compromise, ou même, sans aller si loin, d'avoir commis une de ces erreurs qui, en politique, sont des crimes. Mais avec ce système on renonçait à la politique adoptée par la Cour depuis 1830. Si on consentait à ne point considérer les ordonnances comme une violation du texte même de la Charte, on risquait d'enlever à la révolution ce faux caractère de légalité qu'il était dans les vues de la politique nouvelle d'opposer aux élans généreux, aux espérances hardies, à tous les projets des novateurs. Toutefois, et par une inconséquence bien extraordinaire, M. Persil, après avoir nié d'une manière absolue la portée de l'article 14, ne craignit pas de s'écrier : « Ce n'est pas que nous allions jusqu'à prétendre « que, s'il se présentait quelque grand danger, le roi n'eût « pas le droit de s'emparer momentanément de tous les « pouvoirs de l'État ; mais nous disons que ce ne serait « pas en vertu de l'article 14, qui suppose l'usage des « moyens légaux, mais en vertu de la nécessité, qui ne « reconnaît ni temps, ni lieux, ni conditions. » Paroles remarquables qui révélaient dans les hommes du régime nouveau l'intention de mettre en réserve pour eux-mêmes cette dictature de circonstance dont ils accusaient leurs adversaires de s'être emparés !

On avait dit encore, pour prouver que la Charte couvrait les accusés : « D'après la constitution, le roi est in- « violable, et les ministres sont responsables. » L'inviolabilité de Charles X a-t-elle été respectée ? N'a-t-on pas frappé sa vieillesse d'un exil éternel ? Ne l'a-t-on pas châtié jusque dans son petit-fils, qui était innocent ? N'a-t-on

pas à jamais proscrit sa race? La responsabilité des ministres a donc été détournée, rejetée sur la tête de leur maître, qui l'a par ses malheurs absorbée tout entière. A cela M. Persil répondit que, sans l'intervention des ministres, sans leur signature, l'impuissance du monarque eût fait taire sa volonté. « Qu'importe après cela, ajouta-« t-il, le sort réservé au roi et à sa dynastie? Le droit est « ici d'accord avec la morale la plus vulgaire. L'un et « l'autre ne permettent pas de confondre ce qui est dis-« tinct, ni d'absoudre des coupables ou des complices, « parce que l'auteur principal du fait imputé à crime « aura subi la peine due à sa témérité. » Au point de vue de la morale, M. Persil avait raison sans doute; mais il avait tort au point de vue de la Charte, qui déclare le roi et ses ministres inégalement responsables, lorsqu'ils ont été coupables également. Mais quoi! cette Charte, M. Persil ne la dénonçait-il pas au monde comme une œuvre d'iniquité en affirmant, à la face de tous, que la communauté du crime entraîne celle du châtiment?

Une autre difficulté se présentait. La Charte consacrait bien, à la vérité, la responsabilité des ministres pour fait de trahison ou de concussion; mais elle remettait à des lois ultérieures, qui n'existaient pas encore en 1830, le soin de spécifier cette nature de délits et d'en déterminer la poursuite. Comment suppléer au silence de la constitution? Le rapporteur de la Chambre des pairs avait résolu la question en proposant de conférer à la pairie, devenue cour de justice, le double pouvoir de définir le crime et de créer la peine. Mais c'eût été pousser la révolution hors de la Charte, ce que redoutaient par-dessus tout les plus clairvoyants défenseurs du

Château. M. Persil s'éleva donc avec vivacité contre cette doctrine.

Toutefois, comprenant lui-même combien était fragile l'échafaudage de l'accusation, il prit soin de masquer sous la rudesse de son langage la pauvreté de sa logique. Les mots perfidie et lâcheté sortaient à chaque instant de sa bouche : il fut amer, provocateur, implacable. Orateur des rancunes de la bourgeoisie, il jouissait avec un emportement sauvage de la satisfaction d'écraser les représentants vaincus de cette aristocratie naguère si dédaigneuse et si arrogante.

Pendant le réquisitoire de M. Persil, M. de Polignac n'avait rien perdu de son calme. M. de Peyronnet, au contraire, lançait sur son accusateur des regards pleins de colère ; et les mouvements brusques qui souvent lui échappèrent trahissaient en lui la révolte de l'orgueil blessé. Il se lève enfin à son tour, et il prouve qu'on a fait entrer dans l'acte d'accusation dressé contre lui une circulaire antérieure d'un mois à son entrée aux affaires. M. Persil se trouble, il balbutie des explications insuffisantes. Alors, d'une voix lente et solennelle : « Monsieur, lui dit l'ac-« cusé, vous provoquez de grands châtiments : la vérité « est pour nous un droit, pour vous un devoir. » Cet incident, peu sérieux en lui-même, fit néanmoins sur l'assemblée une vive impression. Les uns étaient surpris, les autres indignés des avantages qu'assurait aux coupables l'inconsistance des accusateurs.

Au sein de ces émotions diverses, M. de Martignac prit la parole pour la défense de M. de Polignac, son client. Il y avait quelque chose de touchant dans la situation respective de M. de Martignac et d'un des accusés, M. de

Peyronnet. Ainsi que l'orateur le dit en commençant, ils étaient nés dans la même ville, la même année. Au collége, au barreau, dans la magistrature, ils avaient suivi des destinées parallèles. « Eh bien! ajouta le défenseur, après « avoir passé au travers des grandeurs humaines, nous « nous retrouvons encore : moi, comme autrefois, prêtant « à un accusé le secours de ma parole; lui, captif, pour- « suivi, obligé de défendre sa vie et sa mémoire mena- « cées. Cette longue confraternité que tant d'événements « avaient respectée, les tristes effets des dissentiments « politiques l'interrompirent un moment. Cette enceinte « où nous sommes a vu quelquefois nos débats em- « preints d'amertume; mais de tous ces souvenirs, celui « de l'ancienne amitié s'est retrouvé seul au donjon de « Vincennes! »

La plaidoirie de M. de Martignac fut, selon le caractère de son talent, remplie d'une éloquence persuasive et douce. Il s'attacha d'abord à démontrer que la dynastie de Charles X, en tombant, avait mis à l'abri de toute responsabilité les quatre ministres, vivants débris de ce naufrage. Il demanda où étaient les garanties que la Charte leur avait promises, où étaient les lois de sang applicables aux crimes qu'on leur imputait. Et quels étaient ces crimes? Ils avaient violé la Charte? Mais l'article 14 était-il tellement clair qu'on fût sans excuse pour l'avoir interprété au profit du trône ébranlé, au profit de cette antique monarchie des Bourbons encore une fois poussée dans les tempêtes?

Passant ensuite au souvenir de la guerre civile si audacieusement provoquée, puis attisée, M. de Martignac en avoua d'une voix gémissante toute l'horreur; mais, pour

laver son client de l'affreux reproche de l'avoir voulue, il rappela tout ce qui, dans la vie de M. de Polignac, appartenait aux inspirations de la bonté, montrant jusque dans ses plus grandes fautes la tendresse téméraire de son cœur. On demandait, pourtant, la tête de cet homme. Pourquoi? qu'ajouter à cette vengeance qui avait mis entre la France et une dynastie qu'elle repoussait les vastes mers et les événements plus vastes que les mers? Ces trois couronnes brisées dans trois jours, ce drapeau de huit siècles déchiré en une heure, n'étaient-ce point là des trophées suffisants? A quoi bon rendre la force cruelle? N'y aurait-il aucun danger à accoutumer les yeux à l'appareil des supplices? « Vous jetez les fondements d'un « trône nouveau, s'écria M. de Martignac en terminant, « ne lui donnez pas pour appui une terre détrempée avec « du sang et des larmes. Le coup que vous frapperiez « ouvrirait un abîme, et ces quatre têtes ne le comble- « raient pas! »

Le lendemain, 19 décembre, M. de Peyronnet ayant demandé la parole, un mouvement singulier se fit dans l'auditoire. On s'attendait à des paroles hautaines; cette attente fut trompée; le discours de M. de Peyronnet était un appel à l'indulgence de l'opinion publique et des juges. Il raconta sa vie avec une modeste approbation de lui-même. Jeune, il avait employé l'ardeur des vives années à consoler des douleurs cuisantes et à protéger les malheureux. Mêlé plus tard aux affaires publiques, il y avait apporté, en même temps qu'une conviction ferme, une âme ouverte à la pitié. C'était par lui qu'avaient été provoquées et obtenues, sous la Restauration, les deux amnisties; c'était lui qui avait détourné de la tête du géné-

ral Pailhès, d'Olanier, de Fradin, le glaive, déjà levé, des vengeances royalistes. Aujourd'hui, placé par le sort à quelques pas de l'échafaud, il lui était permis de rappeler que plus de trois cents condamnés lui avaient dû la liberté ou la vie. Dans sa carrière politique, sa conscience ne lui montrait rien qu'il fût de son intérêt de taire ou de son devoir de désavouer. La loi du sacrilége, loi sanguinaire, il ne l'avait présentée qu'entraîné par le flot irrésistible des préjugés et des préoccupations de l'époque. La loi sur la presse, qui, sous le nom de loi d'amour, avait été flétrie, il ne l'avait livrée aux débats que défigurée, et son dévoûment seul lui avait fait affronter la responsabilité d'une conception qui n'était pas la sienne. S'était-il enrichi dans les affaires publiques? Non : il en était sorti avec des dettes; la munificence royale avait pourvu à l'établissement de ses enfants; et il avait le droit de répéter après Sunderland : « J'ai occupé un poste d'un grand éclat, « sans pouvoir et sans avantages, pendant que j'y étais, « et pour ma ruine à présent que j'en suis dehors. » M. de Peyronnet lut ensuite un travail que, vers la fin du mois d'avril, il avait publié sur ce qui constitue l'illégitimité des coups d'État; et, témoin des malheurs nés de celui auquel il avait concouru, il s'écria : « Le sang a coulé : « voilà le souvenir qui pèse à mon cœur. Un malheureux, « frappé comme moi, n'a guère plus que des larmes, et « l'on doit peut-être lui tenir compte de celles qu'il ne « garde pas pour lui-même. »

Ce discours rendait à peu près superflue la plaidoirie de M. Hennequin, qui ne fit, en effet, que reproduire, sous une forme nouvelle et ingénieuse, les considérations déjà développées par son collègue et par son client.

L'auditoire, d'ailleurs, était impatient d'entendre le défenseur de M. de Chantelauze, jeune avocat du barreau de Lyon, qu'avait précédé à Paris une grande réputation de libéralisme et d'éloquence. Dès le début de M. Sauzet, l'attention de tous fut captivée. La taille haute de l'orateur, sa figure pâle et fatiguée, les paroles à la fois pathétiques et brillantes qui sortaient pressées de sa bouche et semblaient poussées par la conviction du triomphe, le continuel balancement de son corps, attribué à l'élan d'une émotion malaisément contenue, tout cela frappait cette partie frivole du public qu'on gouverne avec des mots et qu'on entraîne par les apparences.

Après avoir passé rapidement sur ce qu'il y avait de personnel à M. de Chantelauze dans cet important procès, M. Sauzet proclama sans détour le dogme de la nécessité humaine. Il dit que la nécessité était l'interprétation vivante des chartes : qu'une société ne pouvant jamais se commander à elle-même le suicide, il était des crises où il la fallait bouleverser, sous peine de la détruire; que l'article 14, par conséquent, régissait le monde, et se trouvait écrit dans la nature des choses, lorsqu'il ne l'était pas dans les constitutions; que les peuples, après tout, avaient leur article 14 comme les rois, les révolutions n'étant que la contre-partie des coups d'État. Il n'y avait donc qu'une question à examiner : les ordonnances avaient-elles été rédigées sous la loi de cette nécessité souveraine? Ici le doute était impossible. La dynastie des Bourbons aînés aurait pu se maintenir, sans doute, par des concessions habilement ménagées si la source de ses périls n'avait été qu'à la surface de la société, si elle avait eu seulement à lutter contre l'hostilité des libéraux du

parlement ou l'orgueil irrité des électeurs, si elle n'avait eu à se défendre que contre quelques trames obscures, si elle n'avait été forcée pour son salut qu'à faire un peu plus large la part de la liberté. Mais non : la dynastie de Charles X était fille de l'invasion. Voilà ce qui l'environnait d'abîmes, voilà ce qui faisait pulluler autour d'elle des ennemis indomptables, et ne lui laissait d'alternative qu'entre le despotisme et le suicide. On ne pouvait nier que le lendemain de la révolution, la bourgeoisie n'eût tout à coup changé d'allures, passant du culte de la liberté à celui du pouvoir, entourant le trône avec amour et repoussant avec une sombre vigilance toutes les hardiesses de l'esprit. Ce n'était donc ni l'ordre ancien, ni le principe monarchique, ni les conséquences de ce principe qu'on avait entendu frapper dans Charles X, mais bien plutôt l'œuvre insolente des ennemis de la France, un moment vainqueurs. Dès-lors, comment la dynastie de Charles X aurait-elle pu désarmer ce sentiment de nationalité si violemment soulevé contre elle, sentiment d'ailleurs bien fort dans notre pays, puisqu'il avait jadis vaincu jusqu'au fanatisme de la ligue et déjoué le machiavélisme de l'espagnol Philippe II? De là l'orateur concluait qu'entre la royauté et la nation, la lutte, sous Charles X, avait eu tous les caractères de la fatalité. S'imposer devenait ainsi une nécessité : si ce fut un crime, ne le pas commettre était au-dessus des forces humaines. Et Charles X s'embarquant à Cherbourg, suivi de sa famille en pleurs, laissait-il quelque chose à ajouter à l'expiation?

Tel fut, quant au fond des idées, le système de défense présenté par M. Sauzet. L'orateur avait dit vrai quand il avait représenté la révolution comme une revanche de

Waterloo ; mais il avait prêté aux chefs de la bourgeoisie des sentiments qui ne s'étaient guère trouvés en réalité que dans le peuple. Vive la Charte ! avait-on crié au-dessus des hommes en haillons, cri qu'ils avaient répété sans le bien comprendre ; mais c'était chez eux qu'elle avait éclaté, cette haine généreuse du drapeau blanc, devenue implacable. C'était de leur sein qu'étaient sortis, durant les trois jours, ceux qu'on avait vus tomber à genoux devant l'étendard tricolore ou en couvrir de baisers et de pleurs les lambeaux sacrés. Pour ce qui est du dogme de la fatalité, proclamé avec tant de succès par l'orateur, il n'était certes pas nouveau, ce dogme, car l'Europe tressaillait encore au souvenir de l'application héroïque et sanglante qu'il avait reçue sous le comité de salut public.

Quoi qu'il en soit, l'effet produit fut immense. Les pairs quittaient leurs places et se précipitaient au-devant de l'orateur pour le féliciter. Parmi les plus empressés était le duc de Fitz-James. Dans les tribunes, où l'on avait entendu à diverses reprises des applaudissements retentir, l'émotion était au comble.

Les journaux répandirent au-dehors les détails de ce triomphe, en y applaudissant. L'indignation, alors, ne connut plus de bornes chez tous ceux qui avaient pris la révolution au sérieux. Quoi ! ce procès devenait pour les défenseurs le sujet d'une joûte oratoire, et, pour les accusés, une occasion d'apothéose ! Quoi ! la défense était transformée en panégyrique, et on n'avait remué tous ces souvenirs de deuil que pour faire du tombeau des victimes un piédestal aux hommes contre qui le sang versé criait vengeance ! Les esprits droits se révoltaient à l'idée d'une pareille insulte faite aux ressentiments les plus légitimes.

Si, comme l'avait affirmé M. Sauzet, Charles X se trouvait placé entre la nécessité d'abdiquer et celle de s'imposer, que n'avait-il su se décider pour l'abdication ? Au lieu de sacrifier le peuple à son orgueil, que n'avait-il sacrifié son orgueil au peuple ? La fatalité de sa situation pouvait bien le condamner à déposer la couronne, mais non l'absoudre des moyens violents pris pour la conserver. Il n'avait donc pas fait seulement violence à la nation, il avait voulu faire violence au destin, double attentat dont maître et serviteurs avaient affronté volontairement les suites. La fatalité, d'ailleurs, n'excuse rien ou elle excuse tout. Les convictions ? Elles servent à l'homme devant Dieu ; mais si la justice devait se désarmer devant elles, l'impunité serait assurée à tous les crimes, et le meurtrier, par exemple, n'aurait, pour établir son innocence, qu'à prouver la sincérité de sa haine. Voilà ce que l'instinct du peuple, supérieur à tous les raisonnements, avait à opposer aux sophismes pompeux des rhéteurs.

M. Sauzet reprit et acheva, dans l'audience du 29, sa plaidoirie que, la veille, la fatigue avait suspendue. M. Crémieux lui succéda, et laissa voir, en élevant le bras, l'uniforme du garde national caché sous la robe de l'avocat. L'inquiétude, au reste, était sur tous les visages, et les juges faisaient, pour cacher leur préoccupation, des efforts qui la rendaient plus alarmante. M. Crémieux avait commencé sa plaidoirie par ces mots : « Il faut que je parle, « et j'écoute encore. » Son discours, d'abord substantiel et logique, s'était insensiblement élevé à une poésie touchante et vague..... Tout à coup sa voix s'éteint : il chancelle : on le transporte évanoui dans la salle voisine. Toute l'assemblée est debout. On croit entendre

un bruit sinistre...., c'est le tambour qui annonce l'insurrection.

La foule, en effet, inonde les abords du palais, s'amoncèle aux grilles, et pousse des clameurs terribles. Sur ces entrefaites, un chariot de l'imprimerie royale entre dans la principale cour du palais, et ouvre ainsi accès à la multitude qui se précipite en grondant. La garde du Luxembourg s'avance pour la contenir. Des cavaliers partent au galop, pour aller avertir le général Lafayette. Des menaces de pillage ont été habilement semées parmi les commerçants. Au son du tambour qui les appelle, des milliers d'hommes sortent des boutiques, le fusil à la main. Sur la rive gauche de la Seine, tout semble se préparer pour la guerre civile.

La confusion était dans l'intérieur du palais. M. Bérenger y avait repris contre les accusés le réquisitoire de M. Persil, mais sans sortir de la discussion froide et subtile des fictions constitutionnelles. L'assemblée était évidemment distraite. Du fond d'un cabinet où il s'était retiré pour rédiger quelques notes, un journaliste, M. Eugène Briffault, faisait passer à ses camarades, sur de petits bulletins, les nouvelles qu'il recevait du dehors. Ces bulletins sont jetés dans le parquet de la cour. La frayeur exagérant le péril, les assistants se disent l'un à l'autre à voix basse que dix mille hommes vont escalader le palais. Les juges tremblent sur leurs siéges. La séance est un moment suspendue. C'est en vain que le commandant en second du Luxembourg, M. Lavocat, cherche à calmer cette terreur; c'est en vain qu'il répond du maintien de l'ordre, et représente la garde nationale accourant de toutes parts; M. Pasquier, dans son trouble, entend tout le contraire de

ce qu'on lui dit, et, rentrant dans la salle d'audience : « Messieurs, la séance est levée ; M. le commandant de la « garde me prévient qu'il ne serait pas prudent de tenir « une séance de nuit. »

La Chambre des députés s'est réunie de son côté, et l'inquiétude n'y est pas moins grande. M. Laffitte essaie d'y rassurer les esprits, en attribuant les mouvements de la capitale à des agitateurs peu nombreux ; mais à peine est-il descendu de la tribune, que les députés l'entourent avec des signes de douleur et d'effroi. M. Dupin aîné s'écrie que puisque la représentation nationale est menacée et qu'on parle d'envahir la demeure royale, il faut de la fermeté, et que céder une fois c'est se résigner d'avance à céder toujours. « Séparons le peuple de ceux qui veulent « l'égarer », ajoute M. Odilon Barrot dans un discours vivement applaudi. Le président se lève à son tour pour inviter la Chambre à reprendre avec calme le cours de ses délibérations. Mais l'agitation était extrême, et nul n'osait arrêter sa pensée sur les orages prévus pour le lendemain.

Il y avait à Paris, à cette époque, un bravo nommé Fieschi, espèce de scélérat bel esprit, âme basse, cruelle et audacieuse à l'excès. Cet homme, qui n'appartenait à aucun parti, et mêlait une exaltation grossière à une cupidité sans bornes, était cependant né en Corse, pays habité par une noble race, par une race aussi loyale qu'intrépide. Il avait rassemblé autour de lui quelques misérables dignes de lui servir de soldats, et ils se tenaient prêts pour un coup de main.

Du reste, et en dehors de ces factieux de hasard, recrues de l'émeute, trois partis pouvaient descendre dans

l'arène : les légitimistes, les bonapartistes et les républicains.

Les premiers étaient peu redoutables, à cause de leurs grandes richesses. Leur intérêt politique était que le gouvernement nouveau fût renversé ; mais leur intérêt social demandait qu'il ne s'écroulât point sous l'effort d'un peuple déchaîné. Exposés à voir leurs fortunes englouties dans la tempête s'ils avaient l'imprudence de l'exciter, ils étaient dans une position singulièrement fausse et contradictoire : conservateurs et factieux à la fois, amis du désordre pourvu qu'il consentît à expirer au seuil de leurs opulentes demeures, révolutionnaires tout pleins de la haine des révolutions, forcés, en un mot, de pousser à l'anarchie avec le désir de ne pas réussir trop complétement.

Quant au parti bonapartiste, composé d'hommes graves, il avait des racines partout, dans le peuple, dans l'administration, dans l'armée, jusque dans la pairie. Mais il avait un drapeau plutôt qu'un principe. C'était là l'invincible cause de son impuissance. Ceux, d'ailleurs, qui étaient naturellement appelés à le guider, avaient déjà une position faite, qu'il leur importait de ménager. C'étaient des généraux de l'Empire, vieux pour la plupart, plus propres aux batailles qu'aux insurrections, et en qui la passion de l'imprévu se trouvait amortie sinon épuisée. Ajoutez à cela que le gouvernement leur avait laissé peu de chose à désirer.

Le parti le plus redoutable était donc le parti républicain. Faible et presque imperceptible au mois de juillet, il s'était depuis rapidement accru. Ses chefs manquaient encore d'expérience ; mais ignorer les obstacles donne souvent la puissance de les vaincre. Si les républicains

n'avaient pas toute la science qui se puise dans la pratique des affaires, ils avaient en revanche toute l'énergie et tout le dévoûment qu'on y perd. Il y avait aussi dans leur position cela de favorable qu'ils descendaient la pente de la révolution au lieu de la remonter. Ils agissaient sur le peuple par la générosité de leurs sentiments, et sur les écoles par l'impétuosité de leurs allures. Ils dominaient dans les associations patriotiques. Le goût de la popularité, dont ils étaient les dispensateurs, leur asservissait des personnages influents. Ils tenaient le pouvoir en échec par leur audace, et ils avaient su se créer dans la garde nationale elle-même une position forte. Sentant bien qu'ils s'annuleraient en se dispersant, ils s'étaient fait inscrire de préférence sur les cadres de l'artillerie nationale. Des quatre batteries qui la formaient, MM. Bastide et Thomas commandaient la troisième ; la deuxième, sous les ordres de MM. Guinard et Cavaignac, leur appartenait tout entière ; et ils s'étaient ménagé les moyens d'entraîner les deux autres, bien que, pour combattre leur influence, le duc d'Orléans fût entré dans la première.

Lors du procès des ministres, une association d'hommes tout à fait nouveaux, entreprenants toutefois et résolus, avait pris naissance au sein de l'école de médecine. Des ouvertures furent faites à la *Société des Amis du peuple.* Marcher sur le Palais-Bourbon, s'emparer de la personne des députés, proclamer la dictature, tel était le plan proposé. C'était un dix-huit brumaire, moins Bonaparte et des noms connus. De telles propositions eussent été ridicules si l'anarchie, qui était partout, n'eût rendu réalisables les projets en apparence les plus téméraires. Celui-ci ne trouva dans la *Société des Amis du peuple* qu'un

accueil ironique. Le fait est qu'aucun parti n'avait alors assez de consistance pour prendre l'initiative d'une seconde révolution. Cette initiative ne pouvait venir que du peuple, dans le cas où l'irritation produite par le procès des ministres le pousserait à un soulévement semblable à celui de juillet. Suivre le mouvement, le seconder ; mettre à la disposition de la multitude, s'il le fallait, des armes et des canons ; surtout préparer le lendemain....., les plus hardis ne pouvaient sans extravagance oser davantage. Les républicains ne conspiraient donc pas, ils se tenaient prêts.

Quoi qu'il en soit, ils étaient devenus l'objet d'une surveillance active, qu'appuyait un système persévérant d'insinuations malveillantes et de calomnies. Comme leur influence était grande dans l'artillerie de la garde nationale, dissoudre ce corps était depuis quelque temps un des plus ardents désirs de la Cour. Et loin de combattre ce projet, le comte de Pernety, colonel de l'artillerie, ne songeait déjà qu'aux moyens de le réaliser promptement. Le 19 décembre, le général Lafayette, apprenant de M. de Montalivet, frère du ministre de l'intérieur, qu'un complot était formé dans le but d'enlever les pièces de canon, avait envoyé M. Francis de Corcelles en prévenir M. Godefroy Cavaignac et ses amis. Ceux-ci, qui entendaient parler depuis quelques jours d'une conspiration bonapartiste, avaient promis de prendre leurs mesures ; et dans la journée même, M. Cavaignac, au Louvre, avait jeté sur une table d'écarté un paquet de cartouches, que les artilleurs de la 2e batterie s'étaient partagé. A cette nouvelle, les hommes du Château éprouvent ou feignent d'éprouver une frayeur extrême. On répand les suppositions les plus

odieuses, les plus gratuites, parmi ceux des artilleurs qui n'ont pas des opinions républicaines; on les amène à convenir entre eux d'un signe particulier de reconnaissance; des promesses d'argent sont faites; de l'argent est distribué; enfin, un ancien militaire, nommé Bicheron, s'engage, dans un entretien avec le général Rumigny, à former une bande d'hommes déterminés pour enclouer les pièces au premier mouvement.

Le roi, au milieu de cette tourmente, conformait aux besoins de sa politique la manifestation de ses espérances ou de ses craintes. Il témoignait des appréhensions à ceux dont trop de sécurité aurait endormi le zèle, et montrait au contraire beaucoup d'assurance devant ceux qui, plus spécialement compromis, pouvaient redouter le dénoûment. Ainsi, tandis qu'il écrivait lettres sur lettres à M. Laffitte, pour lui apprendre qu'un complot se formait dans l'artillerie; qu'il s'agissait pour les conspirateurs de livrer les canons au peuple; que la situation était grave; il avait avec M. Madier de Montjau des conversations où il apportait un visage souriant et des paroles confiantes. L'effervescence populaire dont on lui parlait paraissait lui causer peu de souci; il affectait même de s'en réjouir, et, dans son langage qu'il aimait à faire descendre aux formes d'une familiarité pittoresque, il comparait les élans du peuple à certains mouvements auxquels les maquignons reconnaissent la vigueur d'un étalon.

Cela ne l'empêchait pas de tout préparer pour une répression prompte. Au fond, il était peut-être bien aise de se poser devant l'Europe comme un roi conservateur, lui qui jusque-là n'avait été, à l'égard des autres monarques, que le représentant couronné d'une révolte heureuse.

Une seule chose l'inquiétait : il se croyait mal secondé. Toute révolution éveille chez les subalternes l'esprit d'aventure, et crée par conséquent, chez les ambitieux que la fortune a salués, une certaine disposition à ne voir partout que trahison et complots. Une défiance excessive régnait à la Cour de Louis-Philippe ; et le besoin de contrôle qui en résultait, avait fait naître plusieurs polices diverses dont les rapports se croisaient, se contredisaient les uns les autres, et rendaient tout incertain. C'étaient à chaque instant des récits absurdes ou mensongers et mille dénonciations n'ayant d'autre motif que la nécessité, pour les dénonciateurs, de gagner leur salaire en prouvant leur importance. C'est ainsi que le général Fabvier avait été désigné à la Cour comme un homme qui nourrissait des projets dangereux. On lui avait, cependant, confié le soin de veiller sur la vie des ministres de Charles X, peut-être pour déconcerter, en lui imposant des obligations d'honneur, les pensées inquiètes qu'on lui supposait.

M. Taschereau, secrétaire général de la préfecture de la Seine, était aussi soupçonné de connivence avec les républicains. Il fut appelé au Château, demanda qu'on le confrontât avec ses accusateurs, et offrit sa démission. On la refusa : on attendait que la crise fût passée.

Mais nul n'inspirait plus de défiance que M. Treilhard, préfet de police. Et cette défiance allait si loin, qu'un jour, sans l'intervention officieuse de M. Laffitte, le préfet de police aurait été arrêté jusque sur les marches du Palais-Royal.

Il est vrai que M. Treilhard concourait, comme fonctionnaire, au succès d'une politique dont il ne pénétrait pas le sens caché. Dans la proclamation qu'il publia le 20

décembre, on remarquait ce passage : « Citoyens, vous « ne pouvez l'ignorer, nos ennemis ont, dès long-temps, « marqué l'issue de ce procès comme l'écueil où l'ordre « public viendrait se briser. Déjà ils avaient compté sur « les rigueurs de l'hiver ; mais votre patience a trompé « leur coupable espoir, comme votre courage les avait « confondus en juillet. » Rien n'était plus propre que ces paroles à retenir le peuple soulevé. Mais elles ne pouvaient guère obtenir l'approbation de la Cour, qui, toujours préoccupée des nécessités de la politique extérieure, tenait bien plus à remporter une victoire sur les républicains qu'à compléter celle qu'on avait remportée, en juillet, avec leur concours. Pour les hommes habiles du régime nouveau, l'essentiel était de dompter ce qu'ils appelaient l'anarchie, ou plutôt, de paraître la dompter. Or, cette politique était mal servie par des magistrats qui, comme M. Treilhard, rejetaient de préférence sur les vaincus de juillet, c'est-à-dire sur les anciens conservateurs, la responsabilité des troubles.

M. Odilon Barrot, de son côté, avait publié une proclamation, et elle contenait des menaces. « Je déclare, disait « le préfet de la Seine, que le premier acte d'agression « serait considéré comme un crime ; s'il se rencontrait « au milieu de nous un homme assez coupable pour at- « tenter à la vie de ses concitoyens, qu'il ne se considère « pas comme soumis aux chances d'un combat, il sera « simplement un meurtrier, et jugé comme tel par la « cour d'assises, selon la rigueur des lois. » C'était invoquer contre les agresseurs, hommes du peuple, cette inflexible sévérité de la loi, dont, en ce moment même, il était question de préserver les agresseurs du mois de

juillet, ministres et grands seigneurs. Un tel langage aurait donc pu trouver grâce auprès des courtisans; mais ils ne pardonnaient pas à M. Odilon Barrot d'avoir dit dans la même proclamation : « Sorti de vos rangs, en parfaite « sympathie d'opinions et de sentiments avec vous, ce « que vous éprouvez, je l'éprouve. Je ne suis étranger ni « à votre impatience de voir se réaliser, au milieu de « nous, des institutions promises, ni à vos justes ressenti- « ments, ni au besoin populaire d'une grande réparation, « mais la réparation que notre généreuse nation avait le « droit d'exiger est-elle donc seulement dans le sang de « quelques malheureux? » M. Odilon Barrot parlait de promesses dont il attendait l'exécution. C'était assez pour qu'à la Cour on le considérât presque comme un factieux. Et pourtant, il résistait à la fougue de quelques-uns des hommes qui l'entouraient. « Le moment est favorable, « lui disait-on, pour faire des conditions et réclamer des « garanties. La royauté nonvelle a besoin de nous. Met- « tons un prix à notre concours. La politique le com- « mande, et les intérêts de la liberté l'exigent. » Ce langage était particulièrement celui de M. Taschereau, esprit net et pratique. Mais la loyauté de M. Odilon Barrot était excessivement timide. Novice dans les affaires, et tremblant de violer les lois de la discipline administrative, il chancelait entre ses devoirs de fonctionnaire public et ses convictions de citoyen.

Ainsi, l'anarchie était dans le pouvoir aussi bien que dans la société.

La garde municipale, dont les rangs s'étaient ouverts à un grand nombre de combattants de juillet, paraissait peu disposée à s'armer contre le peuple. On n'avait plus

de gendarmes. Les soldats, on leur avait trop répété en juillet que tirer sur le peuple est un crime, pour qu'on pût compter sans réserve sur leur appui. La Cour devait donc attendre avec impatience le terme de la crise.

On y touchait. Il ne restait plus que quelques formalités à remplir. Quoique membre de la commission d'accusation, M. Madier de Montjau avait pris parti pour la clémence : on le savait. Quant aux pairs, leur décision n'était pas douteuse. Seulement, il fallait leur rendre facile l'accomplissement de leur rôle; il fallait, par des éloges habilement calculés, donner au jugement qu'on espérait l'éclat d'une décision souveraine, exceptionnelle, sans appel. C'est ce que M. Madier de Monjau comprit parfaitement. Devant la Cour des pairs, il représentait un des trois pouvoirs de l'État. Il pensa que son langage pouvait avoir quelque influence sur l'opinion publique, et il résolut de faire en termes solennels l'apologie des juges, pour montrer quel respect était dû à l'arrêt qu'ils allaient rendre.

Le roi fut mis dans la confidence de ce projet, et il en ressentit une satisfaction inexprimable. Il prit les mains de M. Madier, les serra dans les siennes avec effusion, et lui prodigua, en paroles flatteuses, les marques de sa royale reconnaissance.

La journée du 21 décembre devait être décisive. Aussi le gouvernement avait-il pris des mesures formidables. La rue de Tournon, la rue de Seine, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, étaient remplies d'hommes armés, ainsi que les places Saint-Michel, de l'Odéon et de l'École-de-Médecine. Six cents hommes de la garde nationale de la banlieue et deux escadrons de lanciers avaient été placés

à la porte du Luxembourg, du côté de l'Observatoire. Deux bataillons de ligne couvraient la grande avenue. Le jardin était occupé par la garde nationale. En un mot, tous les abords du palais avaient été rendus inaccessibles à la multitude, et plus de trente mille baïonnettes brillaient sur la rive gauche de la Seine. Autour de cette armée bourdonnait une foule immense.

L'audience ayant commencé, les accusés furent introduits. Les nombreux spectateurs qui remplissaient les tribunes étudiaient avec curiosité sur le visage des anciens ministres l'impression des scènes dont ils étaient l'occasion et le sujet. Ils ne parurent pas plus émus que les jours précédents. On remarqua même que M. de Chantelauze avait perdu de sa langueur. M. Madier de Montjau s'avança. Il était fort souffrant. Il refusa néanmoins de parler assis. Dans son discours, il sut masquer avec beaucoup d'art par la véhémence des attaques l'indulgence des conclusions. Il reprocha énergiquement à la défense d'avoir été fière, provocatrice, agressive ; d'avoir dénaturé le caractère des événements de juillet en les faisant considérer comme l'inévitable résultat des vices de la Charte et la preuve d'une incompatibilité absolue entre la dynastie de Charles X et la nation. A l'énumération des obstacles sans nombre qui, selon les défenseurs, n'avaient laissé à la royauté d'autre ressource qu'un coup d'État, il opposa le tableau animé des tentatives dont la Restauration s'était gratuitement rendue coupable envers la liberté. Il se déclara surpris et presque indigné que les défenseurs n'eussent témoigné, au nom de leurs clients, d'autre regret que celui de la bataille perdue. Quand il en vint à l'histoire des malheurs nés de la violation des lois, il raconta cette

histoire telle qu'elle était : tragique et sanglante. Mais, à mesure qu'il approchait des conclusions, son langage devenait moins sévère et sa pensée moins précise. Il termina par ces paroles significatives : « Ce n'est pas seule-
« ment par votre position, messieurs, que vous êtes éle-
« vés au-dessus de toutes les magistratures, c'est encore
« plus par cette sagesse et cette expérience politique à
« laquelle rien ne peut suppléer dans une telle cause et
« au milieu de si vives passions. Aussi, messieurs, quel
« que soit votre arrêt, il subjuguera notre conviction.
« Nous nous plaisons à vous offrir l'hommage solennel de
« cette respectueuse confiance qui est le plus beau de vos
« droits, et que nous avons regardé comme le premier de
« nos devoirs. » M. de Martignac répliqua d'une manière touchante, et retomba épuisé sur son siége. M. Sauzet garda le silence par fatigue. MM. Hennequin et Crémieux ajoutèrent quelques paroles à l'improvisation de M. de Martignac. Alors, M. Bérenger se levant au nom des trois commissaires, dit d'une voix grave : « Pairs de France,
« notre mission est finie, la vôtre commence. L'instruc-
« tion est sous vos yeux. Le livre de la loi y est aussi.
« Le pays attend, il espère, il obtiendra bonne et sévère
« justice. » A ces mots, le président ordonne qu'il en sera délibéré. Les accusés se retirent, et le public s'écoule profondément préoccupé.

Une voiture atttendait les ministres à la porte du guichet du petit Luxembourg. Elle les reçut tous les quatre, et s'avança d'abord lentement à travers la garde nationale. Mais parvenue à l'extrémité de la rue Madame, où l'attendait une escorte de deux cents chevaux commandée par le général Fabvier, elle prit avec une extrême vitesse

la route de Vincennes. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, et le lieutenant-colonel Lavocat galopaient à la portière. Il était aisé de plonger dans cette voiture, simplement fermée de glaces, et l'on craignait tout de la colère du peuple. On n'eut garde de traverser Paris, et l'on gagna rapidement les boulevards extérieurs en évitant le faubourg Saint-Antoine.

La nouvelle de cette fuite, répandue dans Paris, y produisit une sensation extraordinaire. Le bruit avait couru d'abord que les ministres venaient d'être frappés d'une condamnation capitale, et l'on avait vu, sur la place Saint-Michel, la garde nationale en témoigner sa joie. Mais lorsqu'à l'annonce d'une condamnation a succédé celle d'une fuite, l'indignation s'empare de toutes les âmes. La foule, s'avançant en colonnes serrées, cherche à se faire jour au travers des bataillons qui environnent le palais.

La garde nationale tient ferme, et les baïonnettes sont croisées. Le peuple irrité crie de toutes parts : *Mort aux ministres !* s'enivre de ses propres clameurs, et ne voit plus dans ces soldats-citoyens qu'on lui oppose qu'une garde prétorienne. Eux-mêmes, pour la plupart, ils sont en proie aux sentiments les plus divers. La protection accordée aux accusés les exaspère ; la crainte du pillage les possède. Un rassemblement d'hommes, armés de gourdins, s'est formé sur la place du Panthéon. M. François Arago accourt à la tête d'une compagnie. Il veut haranguer la foule, mais elle ne lui répond que par ces cris : *Au Luxemboug ! Au Luxembourg ! Mort aux ministres !* M. Arago cherche à calmer les plus ardents. « Nous « sommes de la même opinion, leur dit-il. — Ceux-là, « crie une voix, ne sont pas de la même opinion, dont

« l'habit n'est pas de la même étoffe. » La querelle s'échauffe ; M. Arago reçoit un coup violent dans la poitrine, et ne parvient qu'à force d'énergie et de patience à contenir les groupes de plus en plus menaçants. Sur un autre point, le général Lafayette se présente, plein de confiance dans l'autorité de son nom. Il engage les groupes à se dissiper; c'est en vain. « Je ne reconnais pas ici, dit-il, les « combattants de juillet. — Je le crois bien, lui répond « un homme du peuple, vous n'étiez pas parmi eux. »

Cependant un coup de canon retentit. Il apprenait au roi que les captifs de Vincennes étaient en sûreté. Les républicains, réunis dans la rue Dauphine, croient entendre le signal, et ils se précipitent vers le quai, en criant : *aux armes!* Une grande masse de peuple les suivait, et ils comptaient sur les pièces de canon, dont leurs camarades disposaient dans la cour du Louvre. Mais les grilles en avaient été fermées, et toute communication était coupée entre les artilleurs et le peuple.

Aucun engagement n'avait encore eu lieu. Seulement, des rixes avaient éclaté. Le comte de Sussy, colonel de la onzième légion, avait été frappé, au sortir du palais du Luxembourg, de deux coups de maillet dans la poitrine ; le sergent Dehay reçut un coup de couteau ; un garde national, dans la rue Tirechappe, fut frappé d'un stylet ; on tira un coup de pistolet entre le quai des Augustins et le Pont-Neuf, et des blessures furent faites avec des fleurets démouchetés. Mais là se bornèrent les accidents de cette grande bataille à laquelle on s'attendait.

Ainsi, une foule innombrable venait de descendre sur la place publique ; la colère était dans les cœurs ; des cris de vengeance remplissaient les airs ; les partis s'agitaient,

sinon pour diriger les passions de la multitude, au moins pour en mettre à profit l'explosion; et c'est à peine si, durant plusieurs heures d'attente mortelle, quelques gouttes de sang avaient coulé.

L'histoire n'offre peut-être pas de plus étonnant spectacle. Pour le comprendre, il faut se rappeler qu'en France les destinées du peuple avaient toujours été subordonnées à celles de la bourgeoisie. Toujours, si ce n'est en 1793, époque exceptionnelle, époque sublime, effroyable et sans nom, les hommes du peuple avaient combattu pour le compte de la bourgeoisie et à sa suite. La révolution de juillet elle-même n'avait été que l'effet de cette alliance tacite et sans conditions. Ici, pour la première fois, les deux puissances se rencontraient face à face, et elles s'arrêtaient, étonnées de se trouver ennemies.

Cependant la nuit est venue. Des feux s'allument dans les rues et sur les places. La garde nationale bivouaque comme sur un champ de bataille. Soit crainte, soit prévoyance, la plupart des habitants de ce quartier, devenu un camp, placent des lampions à leurs fenêtres. Réunis dans la galerie de Rubens, les pairs délibèrent. La délibération devrait durer plusieurs jours, si les formes ordinaires étaient suivies; mais les moments sont précieux; les juges, du haut des croisées du palais, peuvent voir briller de nombreux faisceaux d'armes : il faut absolument que l'arrêt soit prêt dans la soirée. Soutenus par ce point d'honneur, hypocrisie de la crainte, ils ont tous été fidèles à l'appel ; mais à mesure que le dénoûment approche, le courage les abandonne. Au moment où l'arrêt va être prononcé, ils se précipitent en tumulte vers la porte de la salle. « C'est indécent, s'écrie M. Pasquier. Qu'on

« ferme les portes : l'audience n'est que suspendue. » Inutile avertissement! l'effroi est parmi les juges. Ils prennent des déguisements divers et se dérobent par de secrètes issues. A dix heures, M. Pasquier entre dans la salle d'audience. Elle est presqu'entièrement déserte. Juges, accusés, spectateurs, tous ont disparu. Le lustre à demi éteint ne jette plus sur les banquettes vides qu'une clarté douteuse. C'est au milieu de la solitude et des ténèbres que M. Pasquier prononce l'arrêt qui condamne tous les accusés à la prison perpétuelle, et frappe le prince de Polignac de mort civile. [1]

En marge de cet arrêt, la main d'un haut personnage avait écrit au crayon : « *Tâcher d'indiquer d'une manière « plus précise que le roi Charles X est le seul auteur des « malheurs qui, pendant trois jours, ont désolé Paris.* »[2]

Ce fut à Vincennes que les accusés apprirent leur condamnation. Après la lecture de l'arrêt, M. de Chantelauze dit à M. de Guernon-Ranville : « Eh bien, mon cher, nous « aurons le temps de faire des parties d'échecs. » M. de Chantelauze avait trop d'esprit pour prendre à la lettre sa condamnation et celle de ses collègues. Plus naïf dans sa loyauté, M. de Polignac parut vivement affecté. Loin de savoir gré à la Cour des pairs de tant d'indulgence, il se considérait comme une victime innocente de la fureur des haines de parti.

L'arrêt ne fut pas plutôt connu à Paris, que tout s'y agita d'une manière terrible. La Cour était au comble de la joie. Elle ne connaissait pas tous ses dangers. L'indi-

[1] Voir aux documents historiques.

[2] Ce fait singulier a été révélé par M. Briffault, qui a tenu entre ses mains la minute de l'arrêt, immédiatement après le prononcé.

gnation était passée du peuple à la garde nationale, qui se voyait jouée. Nous nous sommes armés, disait-on dans les rangs, pour maintenir l'ordre, pour faire respecter la loi; mais non pour protéger des coupables et faciliter à la pairie le moyen de condamner la révolution de juillet en épargnant à ceux qui l'ont provoquée un châtiment trop mérité. Et en disant ces mots, les uns jetaient leurs fusils, les autres brisaient leurs sabres jusque sur les bornes du palais. Les gardes rentrèrent dans leurs foyers, sous l'impression des plus sinistres pressentiments. La ville était illuminée, et les familles passèrent la nuit dans d'horribles angoisses, car on prévoyait la guerre civile pour le lendemain.

L'intérieur du Louvre avait, surtout, un aspect menaçant. Pour contenir les artilleurs de la 2e batterie que les gens du roi soupçonnaient de vouloir livrer les pièces au peuple, on avait fait entrer dans la cour, par la rue du Coq-Saint-Honoré, des troupes qui furent placées dans la partie latérale gauche, et qui étaient munies de cartouches. Ces précautions ayant paru insuffisantes, on fit aussi venir dans la cour du Louvre des compagnies de la garde nationale, et M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, envoya des caisses de cartouches au commandant du Louvre, M. Carrel. De leur côté, les artilleurs républicains avaient leurs mousquetons chargés. Pleins de colère, de bravoure et de générosité, ils se tenaient prêts à faire le sacrifice de leur vie. Mais la division n'existait pas seulement entre la garde nationale et l'artillerie, elle existait au sein de l'artillerie elle-même. La deuxième batterie était républicaine, ainsi qu'une partie de la troisième : quant à la première et à la quatrième, elles étaient en général

dévouées au gouvernement et à la dynastie. La veille, le commandant Barré était allé prendre les ordres du colonel. « L'on sait, lui avait dit M. de Pernety, que le peuple « doit marcher sur nos pièces, pour tenter de les enlever. « Il faut les gerber, les enclouer, en ôter les S, si le peuple « pénètre dans le Louvre. — Gerber les pièces, les en- « clouer, avait répondu M. Barré, ce serait insulter l'artil- « lerie ; mais on peut enlever les S. » Et il s'était chargé de cette mission. Il l'accomplit, en effet, dans la soirée du 21. Tout à coup le capitaine Bastide arrive dans la cour, et s'avançant vers la 3e batterie, il lui ordonne de sortir du carré. Elle s'ébranle à cet ordre. Alors, le commandant Barré s'approche du capitaine, et lui dit vivement : « Qui commande ici? Est-ce vous ou moi? — Je « ne vous connais pas, répond M. Bastide avec énergie ; « et, si vous ne remettez à l'instant les S que vous avez « fait enlever, je me porte à quelque extrémité. » La situation était critique : quelques mots de plus et le sang allait couler. Déjà des canonniers de la 4e batterie menaçaient M. Bastide ; ceux de la 3e, le sabre à la main, se disposaient à le défendre : le commandant Barré fit rapporter les S, et courut remettre son commandement au colonel, qui refusa de le recevoir. A tout instant, la lutte pouvait s'engager. Une proclamation républicaine, rédigée par le maréchal-des-logis-chef de la 2e batterie, et lue sur une table du corps-de-garde par un artilleur, fut déchirée par un autre : on pensa en venir aux mains. Les propos les plus étranges circulaient. Les allées et venues de quelques officiers recevaient une interprétation inquiétante. Le soupçon était dans les esprits ; et, à la lueur des feux, brillant dans la cour, sur la neige amoncelée,

on lisait la défiance sur tous les visages. Des hommes couverts de manteaux parurent vers le milieu de la nuit; ils traversèrent en silence les rangs de la garde nationale, et allèrent se mêler aux artilleurs. C'était le fils aîné du roi, suivi de quelques courtisans. Il était venu sans doute juger par lui-même de la disposition des esprits et animer par sa présence ceux qu'il croyait fidèles à la fortune de son père.

Le 22 décembre, les journaux ayant propagé dans tous les quartiers de la capitale l'arrêt rendu par la Cour des pairs, l'agitation recommença, et avec un caractère bien plus alarmant encore que la veille. Un drapeau noir fut déployé sur la place du Panthéon. Autour du Palais-Royal, autour du palais du Luxembourg, la foule s'entassait en poussant des clameurs confuses. Le tambour appelait partout la garde nationale sous les armes. Mais elle était épuisée de veilles, de fatigues, et mécontente. Dans ce danger, on eut recours aux écoles. Leur popularité était fort grande depuis le mois de juillet, et, en cette occasion, le gouvernement pouvait compter sur leur appui. Imbus des doctrines peu savantes du libéralisme, et animés d'une générosité de sentiments, qui ne laissait guère place aux calculs d'une politique profonde, les étudiants n'avaient vu, pour la plupart, que le côté chevaleresque de la question soumise à la France. D'ailleurs, on avait parlé de pillage, et ils pensaient qu'il serait beau, de leur part, après avoir en juillet défendu la liberté, de se précipiter de nouveau dans la rue pour défendre l'ordre ! On conçoit tout ce que devait avoir d'attrayant pour de jeunes hommes ce rôle modérateur qui semblait ajouter à leur importance et attribuer à leur jeunesse les vertus de l'âge mûr. Ils se réunirent donc, firent une

adresse qu'ils publièrent avec l'autorisation expresse du préfet de la Seine, se formèrent en bataillons civils, et, mêlés à la 12e légion, se mirent à parcourir la ville, demandant respect pour la loi, prêchant le calme, et invitant la multitude à rentrer dans ses foyers. Les élèves de l'École polytechnique avaient revêtu ce magique uniforme que, cinq mois auparavant, les hommes du peuple couraient saluer avec enthousiasme. Les élèves des autres écoles, pour se faire reconnaître, portaient leurs cartes à leurs chapeaux. Suivaient dix ou douze mille ouvriers qui, comprenant à peine les intentions des jeunes gens qui leur servaient d'avant-garde, faisaient retentir l'air de provocations et de menaces. Ainsi avaient reparu dans le Paris moderne ces processions de puissants écoliers par où s'était jadis manifestée l'anarchie du moyen-âge. Car, jusque dans cette mission de paix adoptée par les étudiants, il y avait un principe de désordre.

La Cour le sentait bien sans doute; mais sa politique étant alors une politique d'expédients, elle ne repoussait rien de ce qui pouvait lui faire gagner du temps, et conduire sa destinée jusqu'au lendemain.

Aussi, lorsque la députation des écoles vint au Palais-Royal, le roi l'accueillit avec beaucoup de grâce, et la renvoya charmée de la simplicité affectueuse de ses manières.

Dans toute civilisation fausse ou imparfaite, le peuple, pour marcher au combat, a besoin d'avoir des chefs qui ne soient pas sortis de ses rangs. Les positions supérieures ont beau peser sur lui, il est dans sa nature, après en avoir envié l'éclat, d'en subir volontiers l'empire. Au mois de décembre, la foule n'attendait peut-être que des chefs en habit bourgeois. Comme il ne s'en présentait point, et

qu'elle trouvait au contraire pour contradicteurs tous ceux qui portaient un costume différent du sien, elle fut aussitôt déconcertée et se dissipa, son plus sérieux embarras étant de n'avoir à compter que sur elle-même.

Le soir, tout était rentré dans l'ordre, selon le langage des dominateurs du jour. La ville était illuminée comme la veille ; mais, chez les heureux, les sombres préoccupations avaient fait place à une sorte de joie fanfaronne et grossière.

Entre le péril qui cesse et la sécurité qui commence, il est un court moment où l'on peut se donner le mérite du courage sans en courir les mauvaises chances. Le roi avait, pour saisir ce moment, un tact admirable. Dans la soirée du 22 décembre, accompagné de six laquais portant des flambeaux et d'un grand nombre de courtisans, il descendit dans la cour de son palais, où se pressaient quelques centaines de curieux. Et le *Journal des Débats* ne manqua pas de dire, en racontant cette démarche : « Son peuple « le voyait, le touchait, et semblait lui demander pardon « de tous les excès commis en son nom. » Avant la révolution de 1830, les formules de l'adulation n'étaient certainement pas plus serviles ; mais les hommes qui, comme MM. de Lafayette, Odilon Barrot, Dupont (de l'Eure), s'indignaient du langage des nouveaux courtisans, comprenaient mal les nécessités de la monarchie qu'ils avaient voulue.

Le lendemain, 23 décembre, M. Dupin aîné proposait à la Chambre des députés de voter des remercîments à la garde nationale de Paris ; et M. Laffitte, président du Conseil, demandait qu'on votât aussi des remercîments à la jeunesse des écoles. Mais on avait publié, au nom des étu-

diants, des proclamations qui exprimaient le vœu de voir la liberté garantie quand l'ordre aurait été rétabli. Les députés du centre laissèrent percer le mécontentement que leur inspiraient ces conditions mises par la jeunesse à son concours. La proposition de M. Laffitte fut accueillie, cependant. Mais les étudiants, irrités, réclamèrent hautement la responsabilité des proclamations blâmées par le centre; et rappelant ce qu'ils avaient fait au mois de juillet pour cette liberté qu'on leur marchandait, disaient-ils, et qu'ils avaient payée argent comptant, ils repoussèrent avec dédain les remercîments de la Chambre.

La Cour s'émut faiblement de cette opposition tardive, et donna ordre à ses journaux de traiter en écoliers mutins ceux dont, la veille, elle avait artificieusement glorifié la sagesse.

Pour ce qui est de M. de Lafayette, que dire de son rôle dans ces récentes commotions? Candide comme un enfant, quoique vieilli au milieu des luttes politiques, nul n'avait autant que lui contribué à un dénoûment qui devait être le tombeau de ses plus chères espérances. Vainement quelques-uns de ses amis l'avaient-ils supplié de regarder au fond des choses, de se défier de la Cour, de ne pas attendre, pour dicter des conditions, que le trône pût se passer de son appui; à ces exhortations et à ces prières il n'avait cessé de repondre que son plus pressant devoir était d'empêcher la révolution de juillet de se déshonorer; qu'il serait toujours temps pour lui de venir en aide à la liberté en péril, et qu'il répugnait à sa loyauté d'abuser, à l'égard de la Cour, du besoin qu'elle avait de lui. Jamais l'aveuglement ne fut poussé si loin, mais il est juste de reconnaître qu'il s'y mêla une pensée généreuse. M. de

Lafayette n'ignorait pas le coup qu'il allait porter de ses propres mains à sa popularité, et pour un homme tel que lui, le sacrifice était immense. Ce sacrifice, cependant, il le fit sans hésitation et avec une sérénité touchante. Dans son ordre du jour du 19 décembre, il avait dit que ses frères d'armes le retrouveraient ce qu'il fut à dix-neuf ans : « l'homme de la liberté et de l'ordre public, aimant « sa popularité beaucoup plus que sa vie, mais décidé à « sacrifier l'une et l'autre plutôt que de manquer à un « devoir ou de souffrir un crime. » Avec une intelligence plus élevée, M. de Lafayette aurait compris qu'un homme politique n'a pas le droit de renoncer légèrement à sa popularité ; que c'est une force dont il est tenu de rendre compte à son pays ; qu'il se doit de la ménager, dans l'intérêt public ; et que, s'il y a bassesse d'âme à se la proposer pour but, il y a faiblesse d'esprit, quand on la possède, à ne la point considérer comme un instrument.

L'imprudence de M. de Lafayette était donc inexcusable : il en fut cruellement puni. Le 24 décembre, alors que la ville encore émue, quoique calmée, attestait la grandeur du service qu'il venait de rendre à la royauté, le titre de commandant général des gardes nationales du royaume fut aboli par la Chambre des députés. On destituait Lafayette. Plusieurs amendements avaient été présentés pour faire consacrer en sa faveur une exception à la règle : ils furent tous rejetés l'un après l'autre. Le ministère vint à son tour proposer qu'on laissât le roi libre de conférer à M. de Lafayette, par une ordonnance nouvelle, le *commandement honoraire*. Proposition dérisoire par laquelle le gouvernement semblait, en la voulant justifier, confesser son ingratitude !

Il est certain que l'autorité dont on dépouillait M. de Lafayette était exorbitante. Son ami, M. Eusèbe Salverte, l'avait hautement déclaré à la tribune. Lui-même, il avait avoué autrefois que le commandement irresponsable de toute la bourgeoisie armée du royaume ne pouvait être confié à un simple citoyen, sans danger pour les libertés publiques. Mais il était singulier qu'on ne se fût aperçu des inconvénients de son pouvoir que le lendemain du jour où il venait d'en faire, à ses risques et périls, un usage aussi profitable aux Chambres, au ministère, à la royauté.

Il y avait dans ce rapprochement quelque chose de bizarre à la fois et d'odieux. Pourquoi, d'ailleurs, pendant tout le cours du procès des ministres, avait-on laissé croire à Lafayette que son commandement ne finirait qu'avec sa vie? Pourquoi avait-on mis tant de soin à résoudre la question de cette sorte, et dans la première commission nommée pour l'examen du projet de loi sur la garde nationale, et dans le Conseil du roi auquel fut porté le projet que cette commission venait d'élaborer? On avait donc trompé le vieux général! On n'avait donc si long-temps caressé son amour-propre, que pour le compromettre au service d'une politique qui n'était pas la sienne, sauf à le destituer après l'avoir compromis! Voilà ce que pensèrent, ce que dirent à haute voix tous les amis de M. de Lafayette, et ce qu'on répéta bientôt partout dans le public.

M. de Lafayette était absent de la Chambre au moment du vote dont il avait été l'objet. Pour le frapper, on ne l'avait ni averti ni attendu. Quand il apprit la résolution de ses collègues, il se sentit blessé jusqu'au fond du cœur, et, comme la destitution qui l'atteignait n'était pas directe

et littérale, il envoya sur-le-champ au roi sa démission. Gentilhomme même dans son dépit, il n'eut garde de laisser percer dans sa lettre au monarque la profondeur de ses ressentiments. Peut-être aussi était-il bien aise de mettre à une dernière épreuve l'affection que lui devait Louis-Philippe.

Voici la réponse que le roi lui adressa le lendemain, 25 :

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre « qui m'a peiné autant que surpris par la décision que vous « prenez. Je n'ai pas encore eu le temps de lire les jour- « naux. Le conseil des ministres s'assemble à une heure : « alors je serai libre, c'est-à-dire entre quatre et cinq « que j'espère vous voir et vous faire revenir sur votre « détermination. »

Cette lettre parut inexplicable à M. de Lafayette. Il savait que le roi prenait une part active aux affaires publiques ; qu'aucune mesure importante n'était adoptée par ses ministres, sans qu'il l'eût connue et approuvée. Que signifiait donc cette phrase : *Je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux* ? Le roi se disait surpris de la décision du général ! Mais cette décision, de sa part, n'avait rien de spontané : elle n'était que le résultat nécessaire de sa soumission aux volontés de la Chambre. A cause de ces obscurités, la lettre de Louis-Philippe, au lieu de calmer M. de Lafayette, ne fit qu'ajouter à son irritation.

Aussi bien, il était entouré d'hommes qui cherchaient à aigrir en lui le sentiment de son injure : les uns par dévoûment à sa personne, les autres par flatterie, quelques-uns par patriotisme et pour l'engager irrévocablement dans la cause du peuple.

Il se rendit, pourtant, au Palais-Royal. Louis-Philippe le reçut avec les plus vifs témoignages d'affection, marqua son regret des défiances de la Chambre, et blâma la maladresse de ses ministres. Mais, écartant de l'entretien tout ce qui lui était personnel, le général parla de la liberté menacée, de la révolution mal comprise, du gouvernement égaré dans de fausses voies. C'était rompre définitivement avec la Cour.

L'attitude de M. de Lafayette prouvait assez qu'il avait pris son parti, et qu'il résisterait d'autant plus qu'on ferait plus d'efforts pour le ramener. Le président du Conseil, le ministre de l'intérieur, un aide-de-camp du roi, M. de Laborde, M. de Schonen, allèrent successivement le presser de garder, non le commandement des gardes nationales du royaume, mais celui de la garde nationale de Paris. « Songez-y-bien ! lui dit M. Laffitte, aujourd'hui, « et en uniforme, vous êtes le premier citoyen du royaume. « Demain, confondu avec la foule, vous ne seriez plus, « en combattant le pouvoir, que le premier des anar- « chistes. »

Ainsi qu'on l'avait dû prévoir, ces tentatives furent vaines ; mais elles semblaient rejeter tous les torts de la rupture sur l'obstination et l'orgueil de Lafayette. Ses ennemis en profitèrent pour le calomnier ; sa destitution ne fut plus qu'une démission toute volontaire, fruit d'une humeur chagrine, et on triompha doublement, à la Cour, et de sa retraite et de la couleur qu'on était parvenu à lui donner.

Le 26 décembre, la proclamation suivante fut publiée :

« Braves gardes nationaux, mes chers compatriotes,

« Vous partagerez mes regrets, en apprenant que le gé-

« néral Lafayette a cru devoir donner sa démission. Je « me flattais de le voir plus long-temps à votre tête, ani- « mant votre zèle par son exemple et par le souvenir des « grands services qu'il a rendus à la cause de la liberté. « Sa retraite m'est d'autant plus sensible, qu'il y a quel- « ques jours encore, ce digne général prenait une part « glorieuse au maintien de l'ordre public, que vous avez « si noblement et si efficacement protégé pendant les « dernières agitations. Aussi ai-je la consolation de pen- « ser que je n'ai rien négligé pour épargner à la garde « nationale ce qui sera pour elle un sujet de vifs regrets, « et pour moi-même une véritable peine. »

« LOUIS-PHILIPPE. »

L'effet moral que produisit sur l'opinion la retraite de Lafayette trompa les espérances de la Cour. La surprise fut universelle.

M. Dupont (de l'Eure), indigné, se démit aussitôt de ses fonctions de ministre de la justice. On désirait cette démission : elle fut acceptée avec empressement, M. Dupont (de l'Eure) n'étant plus nécessaire.

Le coup qui venait d'être frappé était le signal d'un mouvement contre-révolutionnaire qu'on se proposait de pousser aux extrêmes.

Au reste, les services de M. de Lafayette étaient trop connus pour qu'on les lui pardonnât. Tel est le vice des monarchies que, si on les sert d'une manière éclatante, on les menace. Le reproche d'ingratitude est frivole, adressé à la personne des rois : c'est au principe même de la royauté qu'il convient de l'adresser. Tout roi qui se montrerait reconnaissant à l'égard d'un sujet, citoyen illustre, créerait par là au trône une position subalterne.

Le commandement de la garde nationale de Paris fut conféré au général Lobau. M. Treilhard fut remplacé à la préfecture de police par M. Baude. On accepta la démission de M. Taschereau qui, offerte déjà par lui, avait été refusée. Seul de tous les hommes dont on redoutait le caractère indépendant, M. Odilon Barrot fut conservé. On avait dit de lui au Château : « Il ne sera plus à craindre « lorsqu'il n'aura plus au-dessus de lui M. de Lafayette, « et au-dessous de lui M. Taschereau. »

Ainsi se dénoua ce procès qui avait si fortement tenu en éveil toutes les passions et fait courir à la monarchie nouvelle de si grands risques. Il servit à mettre en relief la fougue et la puissance des intérêts bourgeois. Il prouvait clairement deux choses : la première, que le peuple n'était encore ni assez éclairé, ni assez sûr de lui-même pour avoir une volonté ; la seconde, qu'on pouvait tout obtenir de la bourgeoisie, en s'adressant à ses instincts de conservation et en lui faisant peur. L'épreuve était donc complète, et d'autant plus heureuse pour la Cour, qu'on allait dire désormais aux ambassadeurs étrangers : « Écri- « vez à vos souverains que l'esprit révolutionnaire est « vaincu. »

Ce résultat fut vanté comme le fruit d'une politique habile. Il n'avait rien pourtant dont le pouvoir fût en droit de se faire honneur. Pour paraître en armes dans les rues et contenir le peuple, la bourgeoisie n'avait eu qu'à suivre l'impulsion de ses craintes. Et quant à la multitude, il était naturel qu'abandonnée à elle-même, elle se retirât du champ de bataille par ignorance, étonnement et lassitude.

C'est une politique assurément très-vulgaire et à la

portée des intelligences les plus médiocres, que celle qui consiste à flatter la force et à se mettre à sa suite : c'est ce que le pouvoir venait de faire en s'effaçant derrière les baïonnettes de la bourgeoisie. La situation de Paris avait été violente sans doute ; mais, à cause de sa violence même, il était impossible qu'elle fût de longue durée ; et les passions de la foule, alors même qu'elles n'auraient pas trouvé dans celles de la classe moyenne une résistance aussi vive, se seraient éteintes faute d'aliment, faute de direction, surtout. De quoi le gouvernement pouvait-il tirer vanité ? Manier les entraînements populaires avec vigueur, s'en servir en les dominant, les diriger sans les affaiblir, voilà ce qui est difficile et glorieux, voilà où se reconnaît l'art de gouverner les hommes. Mais tout pouvoir qui ne s'étudie qu'à amortir les élans du peuple, prouve qu'il se sent incapable de les féconder : il avoue de la sorte son impuissance ; et dans sa conservation matérielle je ne vois plus que la honte de son abdication morale.

Après la révolution de juillet qui laissait tant de problèmes à résoudre et fournissait tant de passions à employer, quelle gloire pour celui qui, poussé au pouvoir par la tempête, aurait saisi, au sortir de la crise, cette société frémissante, et, loin de l'arrêter, l'aurait guidée en l'apaisant !

CHAPITRE VII.

Belgique : candidatures du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg. — Démenti donné à M. Sébastiani dans le congrès belge. — La Belgique protestant contre la politique de la France ; enthousiasme des Belges pour le duc de Leuchtemberg. — M. Bresson et lord Ponsomby à Bruxelles. — Envoi de M. de Lœvestine en Belgique ; il promet l'acceptation de la couronne pour le duc de Nemours, et engage sa parole d'honneur. — Le duc de Nemours est élu par le congrès et la candidature du duc de Leuchtemberg écartée. — Le roi des Français refuse la couronne offerte à son fils. — Joie des Anglais ; situation critique de l'Angleterre à cette époque. — La Belgique à jamais irritée. — Pologne : manifeste polonais. — M. de Mortemart nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; étranges circonstances de cette nomination ; lettres de MM. de Nesselrode et Pozzo di Borgo. — Chlopicki dépose la dictature, à Varsovie ; Radzivill nommé généralissime de l'armée polonaise ; la diète prononce la déchéance de la maison de Romanoff ; sensation produite en France par ces nouvelles. — Accablement de l'empereur Nicolas ; il craint la guerre ; il craint son frère. — Entrée de Diébitch en Pologne. — Bataille de Grochow.

Il n'y avait alors en Belgique que deux candidatures sérieuses : celle du duc de Nemours et celle du duc de Leuchtemberg. L'un et l'autre convenaient à la France. Roi des Belges, le duc de Nemours était un lien naturel entre les deux pays. Le duc de Leuchtemberg, fils d'Eugène Beauharnais, était d'un sang cher à la nation française ; roi des Belges, il pouvait un jour demander à la

France une plus brillante couronne, et lui offrir en échange un beau royaume.

Mais l'intérêt de la France ici ne se combinait pas avec celui de la dynastie de Louis-Philippe. Consentir au couronnement du duc de Nemours, c'était offenser l'Angleterre, qu'on désirait avant tout ménager. Consentir au couronnement du duc de Leuchtemberg, c'était courir les risques du voisinage d'un Bonaparte.

Aussi M. Sébastiani n'hésita-t-il pas à déclarer à M. Firmin Rogier, au nom de Louis-Philippe 1° que la réunion était impossible, parce qu'elle était contraire à la volonté des Anglais ; 2° que le prince Othon de Bavière était le roi qui convenait le mieux à la Belgique ; 3° que le roi des Français n'accorderait jamais une de ses filles au fils d'Eugène Beauharnais, et que les Belges, en couronnant ce prince, s'exposaient à être privés de la puissante amitié de la France.

M. Firmin Rogier fit connaître cette réponse au comité diplomatique par deux lettres adressées au comte de Celles, lettres confidentielles, mais dont le congrès exigea la lecture. La seconde de ces lettres contenait le passage suivant :

« Je crus devoir demander à M. Sébastiani si ses paroles avaient « un caractère *officiel* qui me permît de les rapporter. « Oui, « sans doute, reprit-il, et vous allez en juger. » Alors, faisant « appeler son secrétaire, il lui dicta, pour M. Bresson, une lettre « que j'expédie avec cette dépêche, et dans laquelle les intentions « du gouvernement français relativement au projet de réunion, à « la candidature du duc de Nemours, et à celle du duc de Leuch- « temberg, sont clairement et formellement exprimées. M. Bresson « est, je crois, autorisé à vous communiquer cette lettre, qui, « d'ailleurs, ne renferme pas autre chose que ce que je vous écris

« aujourd'hui. C'est sans doute avec intention que M. Sébastiani « l'a dictée devant moi à voix haute. »

La publicité inattendue donnée à ces étranges détails jeta le trouble au Palais-Royal. M. Sébastiani se vit réduit à contester dans le *Moniteur* la fidélité du récit de M. Firmin Rogier, qui, à son tour, opposa un démenti formel au démenti de M. Sébastiani. Devant le scandale de ces affirmations contraires l'opinion publique hésitait, lorsque tous les doutes furent éclaircis, en faveur de M. Rogier, par la lettre suivante adressée au comte d'Aërschot, président du comité diplomatique :

« M. le comte, le congrès national ayant, dans sa prudence, jugé « convenable de consulter le gouvernement de S. M. le roi des « Français, dont les sentiments d'intérêt et de bienveillance en- « vers la Belgique lui sont connus, je m'empresse de vous donner « communication d'une dépêche que je viens de recevoir de M. le « comte Sébastiani. Agréez, etc.

« Bruxelles, 23 janvier 1831.

« Signé : BRESSON. »

La dépêche adressée par M. Sébastiani à M. Bresson était datée du 11 janvier 1831, et commençait ainsi :

« Monsieur, la situation de la Belgique a fixé de nouveau l'at- « tention du roi et de son conseil. Après un mûr examen de toutes « les questions politiques qui s'y rattachent, j'ai été chargé de vous « faire connaître d'une manière précise les intentions du gouver- « nement du roi. Il ne consentira point à la réunion de la Belgique « à la France; il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de « Nemours, alors même qu'elle lui serait offerte par le Congrès. « Le gouvernement de S. M. verrait dans le choix de M. le duc de « Leuchtemberg une combinaison de nature à troubler la tran- « quillité de la France. Nous n'avons point le projet de porter la

« plus légère atteinte à la liberté des Belges dans l'élection de « leur souverain ; mais nous usons aussi de notre droit en décla- « rant, de la manière la plus formelle, que nous ne reconnaîtrions « point l'élection de M. le duc de Leuchtemberg. Sans doute, de « leur côté, les Puissances seraient peu disposées à cette recon- « naissance. Quant à nous, nous ne serions déterminés dans notre « refus que par la raison d'État, à laquelle tout doit céder lors- « qu'elle ne blesse les droits de personne, etc.

Cette dépêche qui, comme les lettres précédentes, fut lue au Congrès, était celle dont M. Firmin Rogier avait parlé et que M. Sébastiani avait dictée devant lui à voix haute. Tous les membres du Congrès furent frappés de stupeur. Ils se demandaient avec indignation s'il était permis de se jouer à ce point d'un peuple ami. Se rappelant les dénégations hautaines de M. Sébastiani, les uns en admiraient l'audace, les autres cherchaient à les expliquer par ce genre d'abnégation absolue, propre aux courtisans. Tous se soulevaient contre les prétentions d'un gouvernement qui, né de la liberté, voulait la détruire chez les autres peuples. « Je demande, s'écria M. Deveaux, « je demande l'impression de la pièce que vous venez « d'entendre, pour que l'Europe entière, et surtout la « nation française, sachent comment le gouvernement « français entend la liberté des peuples. Je demande « l'impression, afin que M. Sébastiani, qui a osé nier les « communications officieuses faites à notre envoyé, ne « puisse pas nier les communications officielles. »

Comme il arrive presque toujours, en commettant une injustice, le gouvernement français venait de commettre une faute. Son penchant, bien connu pour la paix, rendait ses menaces vaines, sans les rendre moins irritantes. La force du parti de Leuchtemberg s'en accrut. Ce qui

n'avait été jusque-là pour la Belgique qu'une affaire de calcul devenait une question d'honneur, et les injonctions blessantes du Cabinet du Palais-Royal faisaient naturellement passer du côté des Leuchtembergistes toute l'autorité des sentiments généreux, toute la puissance des entraînements patriotiques. Déjà le protocole du 9 janvier, par lequel la Conférence enjoignait aux Belges de renoncer à leur entreprise sur Maëstricht, et au roi de Hollande de rétablir la libre navigation de l'Escaut, avait excité dans le Congrès le plus terrible orage, et n'avait été accepté qu'au milieu d'un frémissement universel, comme on accepte les lois de la violence. Or, si les Belges s'indignaient des prétentions de la diplomatie, avec quel surcroît de douleur et de colère ne devaient-ils pas voir ces prétentions dépassées par celles de la France, dont ils n'avaient attendu qu'amitié, secours et protection! Bientôt l'éloge du fils d'Eugène vola de bouche en bouche. Son buste fut couronné au spectacle, en présence de tout un peuple qui faisait retentir l'air de ses acclamations, tandis que les partisans de la France n'osaient plus élever la voix, honteux qu'ils étaient du rôle impopulaire que venait de leur imposer le gouvernement français.

Ce résultat, si facile à prévoir, jeta la consternation au Palais-Royal; on y mande M. de Lœvestine. C'était un homme loyal, de mœurs militaires; et on le savait très-estimé en Belgique où il avait long-temps vécu. M. de Lœvestine reçut des instructions secrètes, et partit pour Bruxelles.

M. Bresson, qui y avait été envoyé par la Conférence de Londres, y était sans influence. Lord Ponsomby, au con-

traire, y jouissait, comme représentant de la Grande-Bretagne, d'une autorité fort grande, et dont il faisait le plus triste usage. Lord Ponsomby était un diplomate très-versé dans la science des petits moyens et des roueries vulgaires. Ajoutant ses propres passions à celles de son pays, et animé contre la France d'une haine qu'il affichait avec une légèreté arrogante, il avait embrassé la cause du prince d'Orange, dont il se disait parent par sa femme. Et cette cause, il la servait avec autant de puérilité que d'ardeur, lançant ses domestiques dans tous les lieux publics pour y semer des propos factieux, et ne dédaignant pas lui-même d'aller de boutique en boutique faire l'apologie du fils aîné de Guillaume, ou exciter contre le nouvel état de choses et ses désordres, l'âme sordide des marchands. Mais les membres les plus notables du Congrès n'en couraient pas moins chaque jour adorer, dans lord Ponsomby, le victorieux ascendant de l'Angleterre. Il était entouré, surtout, par ceux des Belges qui, se piquant d'être des hommes politiques, comptaient, pour leur fortune, sur les bonnes grâces de la diplomatie. Plus d'une fois il fit fermer sa porte à MM. Van de Weyer et Nothomb, dont il goûtait fort peu l'érudition diplomatique, relativement au grand duché de Luxembourg, et que, dans les épanchements de l'intimité, il appelait des pédants.

M. de Lœvestine vint en aide à l'influence expirante de M. Bresson, et tout ce qu'ils purent imaginer pour ruiner la candidature du duc de Leuchtemberg, ils le mirent en œuvre, aidés, du reste, en cela par lord Ponsomby; car l'Angleterre ne voulait pas pour roi des Belges d'un prince qui aurait pu devenir roi des Français.

En dépit de tous ces efforts, le parti du duc de Leuchtemberg allait se fortifiant chaque jour, parce que les habiles refusaient de compromettre leur avenir en se prononçant contre un candidat sans concurrent. M. de Lœvestine écrivit donc au Palais-Royal que l'élection du fils d'Eugène était assurée, si on ne lui opposait pas formellement le duc de Nemours.

Cette lettre fut envoyée aussitôt à M. de Talleyrand. Il répondit que l'Angleterre ne voulait à aucun prix du duc de Nemours. Il fallait se décider pourtant. Les minutes étaient précieuses. Sur l'invitation de M. de Lœvestine, M. Bresson fit un voyage à Paris, et en rapporta l'autorisation expresse de promettre que la couronne, si elle était offerte au duc de Nemours, serait acceptée pour lui par son père.

Dès ce moment, les difficultés s'aplanirent devant M. de Lœvestine. L'acceptation, présentée comme certaine, attirait les ambitions par l'appât d'un succès facile. Les amis de la France reprirent courage, et une fraction du parti orangiste se réunit à eux, en haine des patriotes. Il restait, toutefois, dans beaucoup d'esprits une défiance invincible. « Prenez garde, disaient les partisans du duc « de Leuchtemberg et les républicains, on vous trompe. « M. de Lœvestine est un honnête homme sans doute; « mais ne serait-il pas l'instrument aveugle de quelque « intrigue? Il affirme officieusement que le duc de Ne- « mours nous serait accordé, mais les dépêches officielles « de M. Sébastiani n'annoncent-elles pas le contraire? Et « n'est-ce pas le comble de l'imprudence que d'ajouter « aux déclarations d'un particulier plus de foi qu'à des « documents diplomatiques? » Cette objection avait été

prévue. On fit écrire, de Paris, à tous les membres du Congrès, des lettres signées par les plus hauts personnages, et qui toutes avaient pour but de confirmer le témoignage de M. de Lœvestine. Lui-même, dans sa candeur, il n'hésita pas à déclarer, devant les membres du gouvernement provisoire, que sa mission était autorisée; et, comme on balançait encore, il engagea sa parole, sa parole d'honneur.

Ce fut sous l'influence de ces menées que s'ouvrit la discussion relative au choix d'un souverain. Elle fut vive et passionnée. La crainte et l'espoir agitaient les âmes tour à tour. On savait que, de cette urne placée devant l'assemblée, pouvaient sortir, non-seulement la prospérité ou le malheur de la Belgique, mais un changement profond dans les destinées de l'Europe. Les orateurs qui appuyèrent le plus vivement la candidature du duc de Nemours, furent MM. de Mérode, Charles Rogier, Charles de Brouckère. On remarqua parmi eux M. Van de Weyer qui, devenu le représentant de la diplomatie en Belgique, semblait devoir garder le silence. Le duc de Leuchtemberg eut pour lui MM. de Stassart, Jottrand, de Gerlache, de Rhodes, et M. Lebeau, dont la parole remua puissamment l'assemblée.

Pendant ces débats, lord Ponsomby continuait à miner, au profit du prince d'Orange, l'influence du parti français, un moment ressuscitée, soit qu'il ignorât le secret de la politique dont ce parti était le jouet, soit que, dans l'exagération de ses haines, il enviât à la France l'honneur d'un vote favorable, quoique stérile. Un mouvement orangiste qui éclata dans la ville de Gand fut attribué à l'ambassadeur anglais, et aussitôt réprimé.

Ce qui est certain, c'est que le jour même où le Congrès allait se décider, lord Ponsomby faisait traduire par un de ses secrétaires, M. Oury, un *memorandum* dirigé contre l'élection du duc de Nemours, et qu'il se disposait à aller lire à l'assemblée.

M. Bresson, de son côté, pour faire pencher la balance en faveur du prince français, donnait communication au Congrès d'une lettre de M. Sébastiani. Il était dit que le gouvernement de Louis-Philippe n'adhérait pas au protocole du 20 janvier, et qu'il considérait le consentement libre des deux États comme nécessaire pour la solution de toutes les difficultés entre la Hollande et la Belgique. Cette déclaration était trompeuse, ainsi que la suite le prouva ; mais l'effet n'en fut pas moins décisif. On crut encore une fois aux sympathies du gouvernement français.

Des messagers allaient et venaient sans cesse du palais des représentants à l'hôtel de lord Ponsomby, qui brûlait d'impatience et se plaignait amèrement des retards de son traducteur. Enfin, le travail était près d'être terminé, et la voiture de l'ambassadeur anglais l'attendait, lorsqu'on vint lui apprendre que c'en était fait, et qu'à un second tour de scrutin, l'assemblée, à la majorité d'une voix, venait de proclamer le duc de Nemours, roi des Belges.

Cette décision fut accueillie avec le plus vif enthousiasme. Elle arrachait la Belgique aux convulsions de l'anarchie. La ville fut illuminée. Des acclamations joyeuses se mêlèrent, dans tous les quartiers, au bruit du canon. Les partisans du duc de Leuchtemberg s'associèrent à la joie de ce triomphe, les uns par désintéressement et par loyauté, les autres parce qu'ils avaient à se faire pardonner un vote hostile au candidat victorieux.

Les Belges ne se doutaient pas que, dans le temps même où, par ces démonstrations touchantes, ils témoignaient de leurs sympathies pour la France, M. de Talleyrand signait, à Londres, le protocole du 7 février, protocole où se trouvaient démenties les dernières assertions de M. Sébastiani sur la liberté de la Belgique, protocole qui excluait du trône de Belgique tout prince français.

La Conférence fut obéie. L'opinion des ministres à Paris était pour l'acceptation, et cette opinion trouvait dans le fils aîné de Louis-Philippe un appui énergique. Mais une volonté plus forte planait sur la France. A l'élection du duc de Nemours, M. Sébastiani fut chargé de répondre par un refus. Et telle était la dépêche, que le jeune homme qui servait de secrétaire au ministre, refusa de la transcrire, par un courageux sentiment d'orgueil et de pudeur.

La députation, qui devait offrir la couronne au duc de Nemours, était déjà en route pour Paris. Le roi des Français la reçut avec affabilité, et refusa formellement la couronne offerte à son fils. Il motivait son refus sur son peu d'ambition, sur la nécessité de conserver la paix.

Toute la partie saine de la nation française fut consternée. Les Anglais furent transportés de joie.

Pour comprendre combien le refus de Louis-Philippe dut être agréable à l'Angleterre, il suffit de considérer quelle était alors la situation de ce royaume. Ses finances étaient si obérées, qu'une suppression de deux cent dix places dans la trésorerie avait été résolue, et que, dans ce pays tout monarchique, on se préparait à faire subir à la liste civile une réduction offensante pour la royauté. La misère des classes ouvrières avait atteint cette limite funeste où commence le désespoir. La récolte des pommes

de terre venait de manquer en Irlande, où le peuple ne mange pas de pain, et les propriétaires tremblaient au sein de leur opulence oppressive; car on ne voyait plus dans les campagnes qu'une errante et pâle multitude de pauvres. Puis, O'Connell s'était levé, du milieu de tant de ruines, orateur violent, cœur indomptable et orageux, homme tout puissant par l'excès de ses haines, par l'excès de son audace, demi-dieu d'un peuple d'affamés. « Le « rappel de l'union! » avait-il crié, d'une voix qui faisait tressaillir tous les Irlandais; et ce cri semblait présager les horreurs d'une espèce de guerre civile. A cette agitation d'esclaves à jamais irrités répondait, en Angleterre, celle des partis se débattant dans une mêlée furieuse. Le ministère de lord Wellington, renversé, triomphait déjà de l'épuisement convulsif qu'il léguait au ministère de lord Grey. Ici les tories, ardents à la vengeance; là les whigs, absorbés par le soin de se faire absoudre de leur bonheur ; au-dessous, les radicaux insultant à la défaite des premiers, menaçant les seconds de leur appui, entraînant le peuple à leur suite; et pour prétexte à ces déchirements, la réforme électorale, fatal problème, sacrifice fait à l'inconnu, première atteinte portée par le génie des innovations modernes à cette aristocratie anglaise par qui vivait l'Angleterre.

De là pour les Anglais impossibilité absolue de faire la guerre, d'y songer même. De sorte qu'en attirant à elle la Belgique, la France leur eût infligé la double humiliation de leur impuissance constatée et de leurs menaces punies. Aussi s'empressèrent-ils de bénir la fortune. Plus que jamais M. de Talleyrand put se croire un homme de génie : il était populaire à Londres.

Quant aux Belges, menacés par M. Bresson, trompés par M. Sébastiani, trompés au moyen de M. de Lœvestine, humiliés, rebutés, ils accusèrent la France de tous les maux où ils se voyaient replongés, et séparant peu, comme il arrive souvent, la nation française du gouvernement qui la représentait, ils lui jurèrent dès ce moment la même haine qui animait déjà contre elle l'âme de tout fidèle Espagnol.

Pendant ce temps, une horrible tempête se formait au nord et menaçait la Pologne éperdue. Investi du souverain pouvoir, Chlopicki ne l'avait exercé, comme on l'a vu, que pour arrêter la marche ascendante de la révolution. Plein de respect pour la majesté du Czar, il continuait à se considérer comme son lieutenant, et c'était dans la crainte de rendre les négociations impossibles qu'il retardait l'organisation de l'armée. Les chauds patriotes murmuraient de cette obstination à temporiser, et la popularité du dictateur en souffrait. Il multiplia ses ennemis en faisant arrêter momentanément le républicain Lelewel et en refusant de sanctionner la rédaction du manifeste polonais. Ce manifeste, depuis si fameux, était pourtant rédigé avec beaucoup de dignité et de modération. Les droits et les malheurs de la Pologne y étaient exposés sur un ton de tristesse magnanime dont tous les peuples de l'Europe furent touchés. Mais le dictateur était une âme sans poésie et un esprit sans portée. Il défendit l'impression du manifeste : on fut réduit à le lithographier clandestinement. Il se terminait par ces mots :

« Convaincus que notre liberté et notre indépendance, loin d'a-
« voir jamais été hostiles vis-à-vis des États limitrophes, ont, au
« contraire servi, dans tous les temps, d'équilibre et de bouclier à

« l'Europe, et peuvent lui être plus utiles que jamais, nous com-
« paraissons devant les souverains et les nations, avec la certitude
« que la voix de la politique et de l'humanité se feront également
« entendre en notre faveur..... Si la Providence a destiné cette
« terre à un asservissement perpétuel, et si, dans cette dernière
« lutte, la liberté de la Pologne doit succomber sous les ruines de
« ses villes et les cadavres de ses défenseurs, notre ennemi ne ré-
« gnera que sur des déserts ; et tout bon Polonais emportera en
« mourant cette consolation qu'il a, du moins, par ce combat à
« mort, mis à couvert pour un moment la liberté de l'Europe
« menacée.

Ce grand et mélancolique appel s'adressait particulièrement à la France. Tournée du côté de l'Occident, la Pologne invoquait le génie tutélaire de ce peuple français qui jadis était allé sauver les chrétiens de Terre-Sainte, qui avait rempli de la valeur de ses chevaliers toute l'histoire du moyen-âge ; qui, à la veille d'une révolution profonde et mémorable, avait envoyé les plus nobles d'entre ses enfants au secours de la jeune liberté du Nouveau-Monde ; qui, sur la fin du 18e siècle, avait, pour propager une doctrine de fraternité, inondé de son sang les champs de bataille et les échafauds ; qui, sous l'Empire, enfin, s'était consumé en efforts mortels, pour ouvrir aux nations les plus faibles les libres routes de l'Océan. Peuple d'ardents soldats et d'aventuriers généreux! Mais, par un bizarre concours de fatalités historiques, sur ces soldats et ces aventuriers pesait un gouvernement de froids calculateurs. Dans le moment même où, des bords de la Vistule, tous les bras étaient tendus vers nous, le Cabinet du Palais-Royal laissait mettre à sa réconciliation avec la Cour de Russie, les conditions les plus humiliantes et les plus dures.

Dans sa haine pour la maison d'Orléans, l'empereur Nicolas avait envoyé un ordre de rappel à son ambassadeur en France, M. Pozzo di Borgo. Cette nouvelle consterna le Château. Mais on y était instruit de l'estime et de l'affection que l'empereur de Russie portait au duc de Mortemart. Nul doute que la paix ne fût obtenue si on employait un semblable intermédiaire. Nicolas le désignait comme le seul qu'il fût disposé à recevoir favorablement. On sonda les dispositions du duc de Mortemart. Il ne voulait point partir pour Saint-Pétersbourg, et on dut employer, pour l'y déterminer, les sollicitations les plus pressantes. Il s'obstinait dans son refus, lorsqu'une lettre du comte de Nesselrode vint lui apprendre que son acceptation serait agréable à l'empereur. M. Pozzo di Borgo, de son côté, lui écrivait : « Après votre nomination *et son* « *insertion au Moniteur*, je présenterai immédiatement « mes lettres de créance. [1] »

[1] Nous avons sous les yeux les originaux des lettres de MM. Nesselrode et Pozzo di Borgo, lettres précieuses et inédites que M. de Mortemart veut bien nous communiquer, et que voici :

« L'empereur me charge, mon cher duc, de vous témoigner de sa part combien la mission qui doit vous ramener en Russie lui est personnellement agréable. Dans cette circonstance il a daigné se rappeler, qu'en prenant congé, vous lui avez donné l'assurance que si jamais l'occasion se présentait de rendre un service spécial à l'union entre la Russie et la France, vous seriez prêt à revenir auprès de sa Majesté, afin de consacrer tous vos efforts pour obtenir un résultat aussi conforme aux intérêts des deux Empires, qu'il serait d'accord avec les intentions et les vœux de l'empereur.

« Vous venez de prouver, mon cher duc, que vous tenez à remplir votre promesse. Sa Majesté se plait à vous le dire. Elle aimera encore davantage à vous le répéter de vive voix. Je n'ajouterai rien de plus aujourd'hui, car vous connaissez trop bien les sentiments de l'empereur à votre égard, pour ne pas être sûr de la satisfaction avec laquelle sa Majesté verra de nouveau auprès d'elle un compagnon d'armes de la guerre de Turquie, qu'elle se plait à honorer de son estime et de sa confiance.

La crainte de voir une guerre s'allumer entre la Russie et la France, si on n'obtempérait pas au désir de l'Empereur, vainquit les répugnances du duc de Mortemart. Nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg par le gouvernement français, après l'avoir été en quelque sorte par le gouvernement russe, il se mit en route. Ses instructions étaient de nouer aussi étroitement que possible l'alliance des deux Cabinets, sur les bases posées par les traités de Vienne, et, à l'égard de la Pologne, d'implorer la clémence de l'empereur.

M. Sébastiani feignait de croire que la Pologne n'attendait que pitié de celui qui avait été si long-temps son maître. Il savait, cependant, par Wolycki, agent polonais, que la mission pacifique de Lubecki et de Jezierski auprès du Czar n'était due qu'aux hésitations personnelles du dic-

« Permettez-moi, en mon particulier, de vous exprimer le plaisir bien sincère que j'aurais à renouer avec vous, mon cher duc, des relations auxquelles j'ai toujours attaché tant de prix.

« Recevez-en l'assurance, ainsi que celle de ma haute considération et de ma sincère amitié.

« *Signé :* NESSELRODE.

« Saint-Pétersbourg, ce 11 décembre 1830. »

« Mon cher duc,

« Un courrier qui m'est arrivé cette nuit apporte la nouvelle que l'empereur vous recevra avec la plus vive satisfaction, vous en trouverez une preuve de plus dans la lettre ci-jointe pour vous du comte de Nesselrode. Je viens de communiquer ces heureux renseignements au général Sébastiani qui est allé en rendre compte au roi. Après votre nomination et son insertion au *Moniteur*, je présenterai immédiatement mes lettres de créance. Gardez en attendant tout cela pour vous seul. Parlez-en cependant avec le roi et le ministre, et hâtez ce qui doit précéder votre départ.

« Agréez mes compliments bien sincères et tous mes sentiments.

« Votre très-dévoué,

« *Signé :* POZZÒ DI BORGO.

« Jeudi 7 janvier.

tateur de Varsovie. Quant à la Pologne, Wolycki n'avait pas caché au ministre qu'elle n'attendait rien que de son épée.

A son passage par Berlin, le duc de Mortemart rencontra un agent diplomatique de la Pologne, qui lui fit part d'une proposition soumise à la Diète et relative à la déchéance de la maison de Romanoff. Tremblant à la vue des dangers que la Pologne appelait sur elle, et persuadé que, le gouvernement français l'abandonnant, elle allait s'abîmer dans une impossible résistance, M. de Mortemart s'attacha vivement à déconseiller toute mesure violente. Il était trop tard : la Pologne en était déjà venue au point de ne plus écouter que son désespoir.

D'ailleurs, la réponse de Nicolas, si long-temps attendue, était arrivée à Varsovie le 15 janvier 1831.

Le Czar y encourageait la fidélité du dictateur par d'adroites flatteries, mais il entendait que la Pologne se rendît à discrétion. Chlopicki paraissait disposé à obéir; la Diète, au contraire, voulait courir les chances d'une guerre à mort. Une rupture éclata donc, le 19 janvier, entre la Diète et Chlopicki; et celui-ci déposa la dictature, après une scène terrible où il s'était emporté jusqu'à frapper les portes de la botte et du poing. Czartoryski essaya vainement de l'apaiser ; vainement il le supplia d'accepter, du moins, le commandement de l'armée, « Non, non, s'écria-« t-il, je serais un *gredin* si j'acceptais. » A cette nouvelle, les soldats montrèrent une affliction profonde; les hommes du mouvement cherchèrent à ameuter le peuple contre l'ex-dictateur, et quelques-uns allèrent jusqu'à l'accuser de trahison. Lui, sûr de sa vertu, il affichait son mépris pour de tels soupçons, et il se promenait sans uniforme dans les rues de Varsovie, tranquille et respecté.

Il fallait un généralissime ; on jeta les yeux sur le prince Michel Radziwill, excellent Polonais, mais timide par modestie, et incapable par irrésolution. On le choisit à cause de sa parenté avec la maison de Prusse et du bon effet que produirait sur les Puissances un aussi grand nom. Chlopicki, d'ailleurs, en le désignant au choix de la Diète, s'engageait à l'aider de ses conseils. Cela fait, on s'occupa, dans la séance du 25 janvier, de la proposition du nonce Roman Soltyk, tendante à ce que la Pologne fût déclarée indépendante, et la maison de Romanoff à jamais exclue du trône. Czartoryski avait tout mis en œuvre pour faire retirer cette motion qui l'épouvantait. Il avait vu Soltyk ; il lui avait représenté les chances de la guerre, et que tout espoir d'accommodement serait fermé sans retour ; il avait voulu le toucher par des considérations de famille ou le séduire en caressant sa vanité. Soltyk était resté inébranlable.

Cependant la Diète est incertaine ; elle hésite devant ce grand acte qui ne lui laissera plus d'autre force que l'héroïsme. L'un des négociateurs envoyés à Saint-Pétersbourg, Jesierski, parle de son entrevue avec le Czar, puis il lit à la Diète le mémoire qu'il avait remis à Nicolas, et que l'empereur lui avait fait rendre chargé de notes écrites de sa main. Une de ces notes était ainsi conçue : « Je suis roi de Pologne, *je la roulerai*. Le premier « coup de canon tiré par les Polonais anéantira la Po- « logne. » La lecture de cette note fait courir un frémissement dans l'assemblée : on en lit d'autres où les auteurs de la révolution sont injuriés, traités de misérables, etc. Alors un membre se présente à la tribune, et frappant sur la poignée de son sabre, il demande s'il est permis à un souverain d'insulter des gens de cœur. L'assemblée est

immobile : elle regarde l'orateur en silence. Antoine Ostrowski se lève pour soutenir la motion, et il rappelle vivement les paroles de son père à Alexandre, en lui remettant la Charte : « Ce pacte est sacré. Malheur à qui « le violera ! » Wolowski veut parler à son tour ; mais déjà l'émotion a gagné tous les cœurs ; au silence a succédé une agitation formidable. Tout à coup on entend la voix tonnante de Leduchowski qui s'écrie : *Il n'y a plus de Nicolas !* En ce moment tous les nonces sont debout, et tous répètent ce cri terrible : *Plus de Nicolas ! Plus d'empereur !* A cette nouvelle que les nonces coururent répandre dans la ville, une clameur immense s'éleva du sein du peuple. Le soir Varsovie fut illuminée. Il y régnait un enthousiasme lugubre et cette grande ardeur mêlée d'un grand trouble qui s'empare d'une nation, quand elle a le pressentiment de sa fin.

De tels événements étaient du plus haut intérêt pour la France ; elle s'en montra fière à la fois et inquiète. De toutes parts s'élevaient des accents de sympathie pour nos anciens compagnons d'armes ; chaque jour de nouvelles luttes s'engageaient pour eux à la Chambre. M. Mauguin interpellait vivement le ministère ; il lui demandait s'il voulait soutenir ou abandonner la Pologne, si la France pouvait concevoir quelque espérance pour ce peuple qu'elle avait toujours aimé.

« La Pologne a des droits à l'amitié de la France, « répondait M. Sébastiani ; seule, elle nous est restée « fidèle aux jours de l'adversité. Ses douleurs retentis- « sent au fond de nos âmes ; mais que pouvons-nous « pour elle ? Quatre cents lieues nous séparent de ce « peuple infortuné. Faut-il tenter, les armes à la main,

« la conquête de tout le nord de l'Europe? Ce sont les « campagnes de Napoléon qu'on nous propose. » Mais Lamarque, Bignon, répondaient avec beaucoup de chaleur et d'éloquence. Ils rappelaient, indignés, ce partage de la Pologne qui fut le plus grand attentat du 18e siècle. Tous deux soutenaient que les droits de la Pologne découlaient des traités de 1815, qui avaient promis à ce peuple une organisation distincte, une *nationalité*, et dans lesquels Alexandre s'était engagé à le gouverner comme *État uni*. Ils prouvaient que le Czar n'était que le roi constitutionnel de la Pologne. « Irons-nous braver le « colosse du nord, s'écriait le général Lamarque? mais « ce colosse redoutable chez lui, où les frimats le protè- « gent, ne saurait long-temps se mouvoir sans le secours « des Anglais. Abandonné à lui-même, il connaît ses « points vulnérables. Un langage ferme, d'habiles négo- « ciations pourraient le ramener à la justice, à la modé- « ration. Ces vertus ne sont pas étrangères au jeune « conquérant qui a franchi les Balkans. Il sait, d'ailleurs, « que la Suède songe encore à la Finlande; que la Tur- « quie est toujours prête à repasser le Danube; que la « Perse reviendrait bientôt sur l'Araxe; que les Circas- « siens, les peuplades belliqueuses du Caucase, les Tar- « tares qui frémissent sous le joug, invoquent le moment « de courir aux armes; et que si l'Angleterre et la France « voulaient intervenir ensemble, quelques vaisseaux de « ligne, quelques frégates, franchissant les Dardanelles « et le Bosphore pour entrer dans la Mer-Noire, porte- « raient la terreur sur ses rivages, et détruiraient Sébas- « topol et son escadre, Odessa et ses magasins. »

Ces discours étaient applaudis avec enthousiasme. Ils

entretenaient, ils enflammaient l'opinion, et à force de désirer le salut de la Pologne, on finissait par l'espérer. Mais avoir de son côté la justice, n'est, pour les peuples comme pour les individus, qu'une médiocre chance de triomphe !

Et pourtant, la puissance de la Russie était en réalité beaucoup moins formidable qu'en apparence ; et les orateurs de l'Opposition, tels que MM. Lamarque, Bignon, Mauguin, ignoraient eux-mêmes jusqu'à quel point la généreuse politique conseillée par eux était une politique savante, une politique d'affaires. Le Czar connaissait trop bien les ressources de son empire pour n'avoir pas conçu, des choses qui se passaient en Pologne, un immense effroi. Tant qu'il avait vu la Pologne s'agenouiller devant sa colère dans la personne de Chlopicki, il avait déployé cet orgueil démesuré propre aux despotes, et c'était alors qu'il avait écrit ces mots sauvages : « Je la roulerai. » Mais quand il apprit que les Polonais en appelaient à Dieu et à leur épée ; que la dictature de Chlopicki ne pouvait l'emporter sur la révolution, et que la déchéance de la maison de Romanoff était prononcée, il tomba tout à coup dans le plus étrange abattement. M. de Mortemart, dont la voiture avait été arrêtée par les neiges entre Kœnigsberg et Memel, et qui n'était arrivé à Saint-Pétersbourg qu'après les résolutions énergiques prises par la diète de Varsovie, M. de Mortemart fut surpris de la tristesse de l'empereur. Nicolas s'ouvrit à l'ambassadeur français des concessions qu'il eût été dans son désir de faire à la Pologne insurgée. Entr'autres avantages, il lui aurait assuré celui de n'être gouvernée à l'avenir que par un Polonais, que lui, Czar, aurait choisi sur une

liste de trois candidats présentés par la Diète. Quel bonheur pour la Pologne, si, par une médiation énergique et même menaçante, le Cabinet du Palais-Royal eût tiré parti de ce qu'il y avait, en de pareilles dispositions, de favorable pour les Polonais!

Aussi bien, l'empereur Nicolas était le moins guerrier de tous les princes de son temps. Manœuvres, revues, parades, il aimait tout cela, et pouvait être vanté comme le premier caporal de l'Europe. Mais la vue d'un champ de bataille l'accablait. Il craignait aussi l'issue que les bouleversements de l'Europe auraient ouverte aux ambitions haineuses qui veillaient dans sa propre famille. Car Constantin, par l'insolence de son attitude, et, quelquefois, par la hauteur de ses refus, semblait reprocher au Czar le bienfait d'une couronne cédée. Une vive dissidence était venue, lors de la guerre de Turquie, ajouter à l'aigreur des rapports qui existaient entre les deux frères : le grand-duc n'avait pas voulu détacher de l'armée polonaise des régiments qu'on lui demandait, mais dont il avait besoin, dans l'excès de sa bizarrerie, pour son amusement et ses parades.

Ce fut dans les premiers jours de février que le feldmaréchal Diébitch Sabalkanski entra en Pologne avec 120,000 Russes et 400 pièces de canon. La révolution polonaise n'avait à opposer à cette invasion formidable que 35,000 hommes d'infanterie, 10,000 cavaliers et 136 bouches à feu. Le reste de ses forces, s'élevant à 15,000 hommes, était dispersé dans les garnisons de Praga, de Modlin et de Zamosc.

L'armée de Diébitch avait passé sur la glace les marais de la haute Narew, et elle se trouvait resserrée entre la

Narew et le Bug, marchant vers le confluent de ces deux fleuves ; mais une nuit de dégel ayant tout à coup amolli les terres et entr'ouvert les glaces, le feld-maréchal changea brusquement son plan de campagne et résolut de transporter sa ligne d'opération sur la rive gauche du Bug, laissant en arrière toute son aile droite, composée de 25,000 grenadiers sous les ordres du prince Szachoskoï. Chlopicki a deviné ce grand mouvement. Il propose d'aller passer le Bug et de tomber sur les colonnes russes à mesure qu'elles arriveront, ou bien de se tenir sur la rive gauche, de culbuter l'ennemi dans la débâcle du fleuve, et d'en défendre le passage de manière à renfermer Diébitch entre deux larges courants qui allaient devenir infranchissables. D'autres pensaient à brûler Varsovie ; on aurait déplacé le théâtre de la guerre ; on serait allé joindre les Lithuaniens en révolte ; on aurait poussé, au besoin, jusqu'à Constantinople, et de là, soulevant la Turquie, on aurait tenu en échec ce grand empire du Czar, embarrassé de son étendue. Hardiment exécuté, ce plan pouvait sauver la Pologne ; mais Radziwill ne songea qu'à ramasser toutes ses troupes autour de la capitale et à livrer sous Praga une bataille décisive. Intelligence timide, il ne savait pas que les peuples en révolution se sauvent par les moyens qui feraient périr les peuples régulièrement gouvernés.

Le 19 février, l'armée polonaise se déployait sur toute la ligne qui s'étend des marais de Zastaw à Kavenczyn. Chlopicki, généralissime de fait, comptait choisir son champ de bataille entre Grochow et *le bois d'aunes ;* mais à peine le comte Pahlen a-t-il débouché à la tête de 30,000 hommes, de la forêt de Milosna, que le général Szembec

fond sur lui, à la hauteur de Wawer, suivi de près par la division Zimirski. Au lieu d'un simple engagement, c'est un combat acharné qui se livre sur la lisière de la forêt. Attaqués à l'arme blanche, les Russes sont repoussés dans le bois et n'en sortent que pour y être refoulés encore, jusqu'à ce que, Rosen arrivant à leur secours avec trente pièces de canon, les agresseurs sont forcés de se replier sur Grochow, favorisés dans leur retraite par le général Krukowiecki.

Le lendemain, 20 février, l'armée polonaise, qui n'avait perdu qu'un quart de mille de terrain, s'appuyait à droite sur la Vistule, à gauche sur le bois d'aunes. Derrière elle était Varsovie qui lui offrait un asile ; mais il était effrayant de penser qu'en cas de revers, une armée de 45,000 hommes n'aurait qu'un seul pont pour opérer sa retraite. La victoire était pour la Pologne une nécessité.

Diébitch veut emporter le bois d'aunes qui est la clef du champ de bataille. Là se trouvent Skrynecki et la brigade de Gielgud qui occupe la lisière du bois. Rosen s'y porte avec six régiments d'infanterie, soutenus par trente-six pièces de canon qui couronnent les mamelons de Dombrowa-Gora. La lutte s'engage corps à corps, à la baïonnette. Les grenadiers de Rosen entrés dans le bois en sont trois fois repoussés et la lisière se couvre de morts. Arrive pour les soutenir la cavalerie du comte Witt, mais l'artillerie polonaise se développe en croissant, l'écrase de son double feu, la met en fuite, et la sépare par une ligne de sang des grenadiers russes qui ne peuvent plus ni reculer ni avancer.

Surpris, furieux de voir ses troupes décimées par un ennemi aussi inférieur en nombre, Diébitch mit fin au

combat, et résolut d'attendre l'arrivée du prince Szachoskoï qu'il avait laissé en arrière. La plaine était jonchée de cadavres; il y avait des régiments russes que la mitraille avait réduits au chiffre d'un bataillon; les deux armées conclurent une trêve de trois heures pour enterrer leurs morts; mais, épuisées de fatigue, après un carnage de trente-six heures, elles prolongèrent la trêve pendant trois jours. Le prince Szachoskoï, dont le généralissime n'avait pas su arrêter la marche, arriva le 23 février à Nieporent, après avoir passé la Narew sans obstacle.

Le 25 au matin, le soleil trouva les deux armées rangées en bataille. Quarante-cinq mille Polonais faisaient face à plus de cent mille Russes. Le silence régnait dans les deux camps. Rassemblés dans une masure, les généraux polonais tiennent conseil; mais la partie est trop inégale, et le découragement est dans leurs cœurs. Chlopicki, désespérant du salut de son pays, pleure de rage. Cependant, les divisionnaires sont à leurs postes. Skrzynecki occupe le centre avec sa division renforcée par les faucheurs. Szembec est à la droite, tenant Grochow et s'appuyant sur les marais de la Vistule. A l'aile gauche, Zimirski est en possession du bois d'aunes.

A neuf heures du matin, la bataille s'engage sur toute la ligne. Diébitch veut s'emparer à tout prix du bois d'aunes, qui est la clef de la position. Chlopicki envoie l'ordre de le défendre jusqu'à la dernière extrémité. La division de Zimirski s'y bat à outrance et lui-même y est frappé mortellement. Alors, à force de soldats, à force de canons, le feld-maréchal se rend maître du bois, y loge son artillerie, et attaque la seconde ligne des Polonais, commandée par Skzrynecki. Ce général reçoit l'ordre de

repousser les Russes et de reprendre le bois d'aunes. Chlopicki lui vient en aide et tous deux se mettant à la tête des grenadiers, s'avançent au pas de charge, la baïonnette haut, fondent sur la droite du bois, et en chassent les Lithuaniens qui se replient en désordre, communiquant leur frayeur à toute l'armée. C'est le moment de lancer sur eux la cavalerie. Chlopicki envoie dire au général Lubienski de charger, mais celui-ci refuse d'obéir. Désespéré, Chlopicki se jette dans les rangs ennemis, et répond aux aides-de-camp qui viennent prendre ses ordres : « Allez en demander à Radziwill ; pour moi, je ne cherche « que la mort. » Bientôt il est renversé de cheval par un éclat d'obus, et on l'emporte mystérieusement du champ de bataille ; mais la nouvelle de sa blessure se propage dans l'armée et y répand la consternation.

Cependant, le feld-maréchal a mis en mouvement toutes ses réserves ; le prince Szachoskoï, qui a été battu toute la matinée à Bialolenka, a trompé la vieille expérience de Krukowiecki, lui a masqué ses manœuvres, et, lui laissant son arrière-garde pour occuper ses triomphes, il a enfin opéré sa jonction avec Diébitch. Entouré, foudroyé par une batterie de 40 pièces qui le prend d'écharpe, Skrzynecki bat en retraite et abandonne le bois. Diébitch appelle alors ses 15,000 hommes de cavalerie qui s'élancent dans la plaine, poussant devant eux 58 pièces volantes. On distingue dans la masse les fameux cuirassiers du prince Albert, les mêmes qui, en 1814, étaient entrés dans Paris en tête des alliés. L'infanterie polonaise s'est reformée et présente un nouveau front qui demeure impénétrable aux hulans ; mais chargée par une nuée de hussards, la division Szembec fléchit et se replie en bon ordre

sur Praga, pendant qu'un bataillon de recrues s'enfuit lâchement sur les glaces de la Vistule, et va porter la terreur dans Varsovie. En ce moment tous les yeux se tournent vers le nord, d'où on s'attend à voir venir la division de Krukowiecki victorieuse à Bialolenka : Krukowiecki reste immobile, comme Grouchy à Waterloo! Pour comble de malheur, les avenues de Praga sont encombrées; les paysans effarés s'y pressent en foule; les morts et les mourants sont entassés pêle-mêle; toutes les issues sont obstruées par des équipages de luxe qui ont servi au transport des blessés et qu'inonde le sang plébéien. Le désordre est immense, la nuit est venue, l'air est plein de fumée et retentit de gémissements. Pour démasquer les batteries de la tête du pont, Malachowski met le feu aux édifices de Praga, et les flammes de l'incendie viennent éclairer cette scène de désastre, cette Bérésina de la Pologne. Les femmes et les enfants de Varsovie poussent des cris de désespoir; mais du fond de la vieille ville accourent des ouvriers armés de haches; en un instant ils renversent les obstacles, enlèvent les décombres, et les barrières sont libres. Alors l'infanterie se remet en ligne et arrête les cavaliers russes par un feu nourri. Les cuirassiers d'Albert, franchissant les intervalles des carrés, ont poussé imprudemment jusqu'à la seconde ligne des Polonais. Engagés dans la boue, leurs pesants escadrons sont bientôt cernés de toutes parts. Sillonnée par les fusées à la congrève, chargée avec furie par les lanciers blancs, toute cette fière cavalerie du prince Albert est anéantie, et l'on entend les *hourras* des faucheurs qui viennent abattre tout ce qui a échappé aux lances et aux baïonnettes. Ainsi la France est vengée, et c'est de la main

des Polonais que périt écrasée l'ancienne avant-garde de l'invasion. Terrible journée où périrent cinq mille Polonais et qui coûta aux Russes l'élite de leurs officiers et plus de dix mille hommes mis hors de combat!

La nuit est close, la canonnade a cessé. Skrzynecki et Szembec veulent poursuivre la victoire un instant ressaisie. Ils proposent au généralissime de tomber sur les Russes, à la faveur des ténèbres. Radziwill craint que l'unique pont de Praga ne soit emporté par les glaces : il ordonne la retraite et passe sur la rive gauche de la Vistule, tandis que Diébitch fait rentrer son armée dans la forêt.

CHAPITRE VIII.

Définition du système politique de la France. — Budget de 1831. — Situation intellectuelle et morale de la société : Saint-Simoniens ; républicains-démocrates ; Église française. — M. de Lamennais ; son caractère ; ses doctrines ; procès de l'*Avenir*. — Travaux législatifs : loi sur le jury ; loi municipale : conditions du pouvoir mal comprises. — Agitations. — Service funèbre à Saint-Germain-l'Auxerrois ; l'église envahie ; inertie singulière du pouvoir ; ses véritables causes ; mot du roi. — Pillage de l'archevêché. — La cathédrale sauvée. — Aspect de Paris dans les saturnales du mardi-gras. — Scènes législatives. — La Bourse complice de l'émeute ; ordre d'arrestation lancé contre M. Ouvrard. — Fleurs de lys effacées ; croix abattues. — Le roi sacrifie ses armoiries. — Troubles dans Paris. — Portrait de M. Dupin. — Loi électorale ; ses vices. — Loi sur la garde nationale. — Révolution d'Italie ; son importance ; son caractère. — Le fils aîné du roi confident des conspirateurs italiens. — Le duc de Modène complice douteux de Menotti. — Nuit du 3 février à Modène. — L'insurrection se propage dans toute l'Italie. — Rome menacée ; une lettre du Palais-Royal ; on abandonne les insurgés après les avoir encouragés. — Retraite de M. Laffitte ; causes réelles de cette retraite. — Jugement sur le ministère de M. Laffitte.

Au milieu de ces événements qui tenaient l'Europe attentive, le roi des Français s'occupait de consolider sa dynastie et poursuivait avec sérénité l'accomplissement de ses desseins. Voyant les chefs de la bourgeoisie se presser autour de son trône, par frayeur, ignorance et petitesse de vues, il avait cessé de leur rendre flatterie pour flatterie. Il apportait moins de réserve dans ses

manières; son langage devenait de jour en jour plus conforme à ses sentiments. La popularité qu'on avait si ardemment cherchée d'abord, non par goût comme Lafayette, mais par calcul, on paraissait maintenant la compter pour peu de chose. On commençait même à laisser volontiers percer dans les discours les principes d'une politique jusqu'alors à demi-cachée dans les actes.

A cette époque, des députations étaient envoyées au roi, de tous les points du royaume. Celle de la ville de Gaillac ayant dit à Louis-Philippe : « Au dehors, la « France veut être indépendante de l'étranger; au dedans, « elle veut l'être des factions », il répondit : « Si les « besoins de la patrie me mettaient dans le cas d'appeler « les gardes nationaux et tous les citoyens à défendre « notre indépendance contre une agression étrangère, je « ferais cet appel avec une entière confiance, mais « j'espère que cette nécessité n'existera pas. Nous ne « devons pas seulement chérir la paix, nous devons « encore éviter tout ce qui pourrait provoquer la guerre. « Quant à la politique intérieure, nous chercherons, « ajouta-t-il, à nous tenir dans un juste milieu. » Le mot du système venait d'être prononcé.

Ces paroles du roi retentirent dans la France entière. Quelques-uns pensèrent que le monarque n'était pas fâché de se faire honneur auprès des Cabinets étrangers de son courage à braver les entraînements populaires. Tous remarquèrent la précision inaccoutumée de son langage.

Restait à savoir de quelle manière on refoulerait les passions actives qui demandaient à la révolution un aliment et une issue. Dans la situation violente où se trouvait la société française, il lui fallait, à défaut d'un

gouvernement guerrier, un gouvernement novateur. Or, le pouvoir enfanté au hasard par les trois journées ne vivait que de la haine des innovations et de la crainte d'une guerre. On devait donc s'attendre à quelque explosion terrible; et dans l'impuissance de la prévenir, on prépara les moyens de la réprimer. On parla d'acheter des armes, d'approvisionner les places fortes, de lever des troupes, de renforcer les garnisons. Les préparatifs de guerre ne s'étaient jamais faits avec tant d'ardeur que depuis qu'il y avait parti pris de laisser dans le fourreau l'épée de la France. Le gouvernement, en effet, avait besoin, ou de soldats contre l'Europe, ou de soldats contre l'émeute. La garde nationale elle-même ne suffisait plus aux défiances du pouvoir et à l'impunité de ses fautes.

Mais les armements devaient entraîner des dépenses considérables. Le budget de 1831, présenté par M. Laffitte, vint tout à coup montrer la profondeur de l'abîme. Ce budget ne s'élevait pas à moins de un milliard cent soixante-sept millions.

C'étaient trois cents millions ajoutés au fardeau que, sous la Restauration, avait porté le pays.

Au fond, il n'y avait là rien d'effrayant. Car ce qui importe, dans les impôts, c'est moins leur quotité que leur emploi; et puisqu'en concentrant les capitaux on centuple leur puissance, entre les mains d'un pouvoir intelligent et probe, les impôts les plus forts sont les plus féconds. Mais, pendant quinze ans, le libéralisme avait combattu sans relâche le principe d'autorité, et les doctrines libérales avaient germé dans les esprits, appuyées qu'elles étaient par le spectacle d'un pouvoir follement

prodigue. Le chiffre du budget fut en conséquence accueilli avec crainte, avec mécontentement. Les égoïstes regrettaient la chimère du gouvernement à bon marché. Les jeunes gens se plaignaient d'une paix aussi coûteuse qu'une guerre, et que pour l'inaction les charges fussent les mêmes que pour la gloire.

Les légitimistes, de leur côté, insistaient sur le ridicule de tant de déceptions. Ils gémissaient triomphalement : d'une part, sur les dépenses devenues plus considérables; de l'autre, sur les recettes diminuées. Ils rappelaient avec un orgueil mêlé de pitié que, dans les sept premiers mois de 1830, les recettes avaient offert un excédant; que dans les cinq derniers mois, au contraire, le déficit avait été : en août, de 5,651,000 f.; en septembre, de 6,881,000; en octobre, de 5,454,000; en novembre, de 1,041,000; en décembre, de 12,377,000. Puis, ajoutant au chiffre de tous ces déficits celui des 30,000,000 prêtés au commerce, et celui de 54,000,000, surcroît présumé des dépenses de 1830, ils sommaient le génie révolutionnaire de présenter son bilan, et montraient au seuil même de l'année qui s'ouvrait un déficit de plus de cent millions, gouffre immense que, suivant eux, la révolution seule avait creusé.

Les intérêts moraux de la société paraissaient encore plus compromis que ses intérêts matériels. Tout n'était plus que trouble et confusion dans le domaine des intelligences. L'esprit d'examen ne connaissait plus de bornes à ses envahissements, et mettait à s'égarer je ne sais quel étrange raffinement d'audace. Mêlant à des vérités hardies des erreurs cyniques, les Saint-Simoniens ébranlaient, dans le *Globe*, toutes les vieilles bases de l'ordre social.

Que l'industrie fût réglementée au gré d'un pouvoir issu en quelque sorte de lui-même et juge de sa propre légitimité ; que la production fût concentrée à l'excès et que ses bénéfices fussent répartis proportionnellement aux mérites ; que la transmission des biens fût anéantie comme celle des emplois ; que le mariage, légalisation de l'adultère, fît place à la souveraineté des penchants et à l'émancipation du plaisir ; que l'empire de la société fût substitué à celui de la famille : voilà les doctrines qu'élaboraient alors des jeunes gens mystiques et sensuels, mais pleins de talent, de verve et d'ardeur. Leur morale, ils la résumaient dans ces mots : « A chacun suivant sa capa-« cité, à chaque capacité suivant ses œuvres ; » et témoins indignés des vices d'un ordre social où les récompenses étaient presqu'en raison inverse des services, ils se félicitaient de l'apparente sagesse de leur formule, en attendant qu'une école plus exaltée vînt proclamer les lois d'une morale supérieure, et faire aboutir la diversité des aptitudes, non pas à l'inégalité des droits, mais à l'inégalité des devoirs.

Ces brûlantes investigations se poursuivaient, du reste, au milieu de mille anxiétés stériles et de combats furieux quoique singulièrement frivoles. Les libéraux, vainqueurs, s'étaient divisés en deux camps, celui du *mouvement* et celui de la *résistance*, mots sonores qui ne répondaient guère qu'à des instincts, mots vagues au moyen desquels les combattants se faisaient illusion sur l'incertitude de leur but et le vide de leurs croyances.

Puis venaient, à côté d'un petit nombre de républicains-démocrates prenant déjà pour devise l'abolition du prolétariat, les républicains-bourgeois, logiciens du libé-

ralisme, et qui se contentaient de crier à leurs amis de la veille : l'œuvre de destruction n'est pas complète; pourquoi la royauté débout quand tout le reste est par terre? Enfin, et pour que rien ne manquât à cette guerre pleine de bruit et de ténèbres, on avait vu descendre dans la lice des hommes qui invoquaient l'Empire au nom de la liberté.

Dans ce vaste tourbillon où roulaient les intérêts et les idées, il était difficile que la religion ne fût pas emportée, elle aussi. Des réformes religieuses étaient tentées : les unes futiles, les autres sérieuses. Un prêtre, nommé Châtel, s'était avisé d'introduire la langue usuelle dans la liturgie, schisme sans portée, sans intelligence, parce qu'il dépouillait de tout mystère, c'est-à-dire de toute poésie, la prière qui, du fond des âmes simples, monte jusqu'à Dieu.

Mais, parmi les réformateurs religieux de l'époque, il y en avait un qui remplissait le siècle de son nom. Tandis que, dans le *Globe*, les Saint-Simoniens parlaient de régénérer la société, M. de Lamennais, avec bien plus d'autorité, de science, et non moins d'éclat, parlait dans l'*Avenir* de régénérer l'Église. Déplorant les écarts de l'illustre Bossuet, et attaquant dans le Gallicanisme une doctrine qui n'avait jamais donné qu'à la tyrannie des rois ce qu'elle prétendait enlever à la haute tutelle des papes, M. de Lamennais et son disciple l'abbé Lacordaire demandaient que l'Église devînt indépendante de l'État; que l'influence du pouvoir cessât de peser sur la juridiction et l'enseignement ecclésiastiques; que le clergé relevât plus directement du Saint-Siége; que les prêtres fussent payés par les fidèles; mais en même temps ils déclaraient exé-

crable cette maxime des Gallicans qu'un prince une fois établi peut tout se permettre impunément, comme si la tyrannie ne devait avoir d'autre remède que la volonté du tyran même; ils applaudissaient d'avance à toutes les révolutions nées d'une juste résistance à la force brutale; en un mot, ils s'avouaient partisans de la souveraineté du peuple, s'appuyant en cela de l'autorité de saint Thomas, et sans s'inquiéter si la souveraineté du peuple en politique ne conduisait point à la souveraineté des fidèles en religion. On voit tout ce qu'il y avait d'heureuse témérité en ces prédications. C'était l'ultramontanisme appelé au secours de la liberté; c'était le despotisme des rois immolé, par l'ordre de Dieu, à ces deux grandes puissances, le pape et le peuple. L'*Avenir* fut saisi, défendu avec éloquence par M. Janvier, approuvé dans ses docrines par le ministère public, et acquitté. Triomphe qui ne faisait qu'ouvrir à M. de Lamennais la carrière des persécutions!

Mais que pouvait la persécution sur un homme de cette trempe? Pour savoir ce qu'il était capable de souffrir par l'âme et par la pensée, il suffisait de voir combien son corps était débile, combien sa voix était faible, combien était malade et sillonné son visage, où une fermeté indomptable se révélait, pourtant, dans l'énergique dessin de la bouche et la flamme du regard. Doué d'une sensibilité composée en quelque sorte de violence et de tendresse, plein de fougue et de charité tout à la fois, ardent et résigné tour à tour, chez lui le tribun s'élevait jusqu'à l'apôtre, et le soldat jusqu'au martyr. Variable, d'ailleurs, dans ses convictions, à force de dévoûment et de sincérité, il apportait dans sa passion pour le vrai ce genre de despotisme que donne l'habitude des méditations solitaires, et,

sans ménagements pour les erreurs, y compris les siennes, il était prêt à tout oser contre les autres et contre lui-même.

Au sein de cette agitation et en présence de tels adversaires, le pouvoir se rapetissait de jour en jour. Au lieu de se mettre à la tête du mouvement qui emportait les esprits, pour le régler et le diriger, seul moyen d'en prévenir les dangers sans en étouffer la sève, il n'opposait aux idées naissantes que des taquineries ou de l'indifférence. Le ministère de l'intérieur, occupé par M. de Montalivet, était absorbé tout entier par des intrigues de Cour, des détails d'administration ou de petite police. Nulle direction venue d'en haut, nulle initiative vigoureuse. L'autorité ne comptait plus que comme obstacle, et de là son discrédit. Car c'est le sort des gouvernements nés d'une révolution de n'être respectés qu'à la condition de prouver leur importance et de suppléer par l'éclat de leurs services au prestige d'une origine indépendante.

Les Chambres, cependant, poursuivaient leurs travaux. Une loi fut portée [1] qui disposait qu'à l'avenir le nombre des conseillers ou juges dans les cours d'assises, serait réduit de cinq à trois ; que la décision du jury se formerait contre l'accusé à la majorité de plus de sept voix, et que certains articles du code d'instruction criminelle seraient abrogés comme attentatoires à la souveraineté du jury. Suivant l'esprit de l'institution du jury, les jurés, on le sait, sont appelés à déclarer si le délit existe, et c'est aux juges d'appliquer la peine. Eh bien, d'après le code d'in-

[1] Loi relative à la composition des cours d'assises et aux déclarations du jury. — Adoptée provisoirement par la chambre des députés, le 11 janvier 1831 ; amendée par la chambre des pairs le 11 février 1831, et définitivement adoptée le 26 février 1831.

struction criminelle, les juges du droit devaient participer, dans un cas déterminé, à la déclaration du fait. Et ainsi se trouvait altérée sinon détruite, entre les juges du droit et les juges du fait, une distinction fondamentale En la faisant revivre, les Chambres opéraient une réforme utile quoique partielle.

Déjà, grâce aux actives et persévérantes sollicitations de M. Patorni, avocat, une ordonnance du 12 novembre 1830, contresignée Dupont (de l'Eure), avait rétabli le jury en Corse, où il avait été suspendu par Bonaparte.

C'était trop peu de ces concessions pour relever le pouvoir de son impopularité. Elle s'accrut, lorsqu'on vit les Chambres adopter avec empressement une loi[1] qui transformait en impôt de quotité la contribution personnelle, jusque-là rangée au nombre des impôts de répartition[2]. Sans doute le temps avait introduit dans la répartition des contingents de graves abus, de choquantes inégalités, et on pouvait citer à l'appui de la loi nouvelle, tel départe-

[1] Loi sur l'impôt direct votée par la Chambre des députés, le 26 janvier 1831, et adoptée définitivement le 17 mars 1831.

[2] L'impôt de répartition est celui dont l'autorité législative fixe d'avance le chiffre, et qu'elle répartit entre les départements. L'autorité départementale répartit à son tour le contingent qui lui est échu, entre les arrondissements; l'autorité d'arrondissement entre les communes, et les communes entre les individus.

Pour l'impôt de quotité, pas de contingents fixés d'avance; chaque individu se trouve immédiatement en contact avec le fisc, qui lève sur lui l'impôt conformément aux conditions établies par la loi.

Dans l'impôt de répartition, qui est un véritable abonnement du gouvernement avec les localités, le fisc ne peut pas toucher plus que la somme fixée, mais il ne peut pas toucher moins.

Dans l'impôt de quotité, au contraire, il a les embarras de la perception, et il en court, bonnes ou mauvaises, toutes les chances.

ment riche où la contribution personnelle était seulement dans le rapport de 94 centimes par tête d'individu, tandis qu'elle était, pour un département beaucoup plus pauvre, dans le rapport de 1 fr. 87 c. Mais substituer, dans l'assiette et le recouvrement de l'impôt personnel, l'intervention directe, inexorable, des agents du fisc, aux arrangements fraternels des contribuables associés, n'était-ce pas enlever aux malheureux le bénéfice d'une protection nécessaire, rendre la perception dure, difficile, aléatoire surtout? Et s'il était vrai que les départements fussent trop chargés relativement, pourquoi ne pas procéder à une répartition plus équitable, et modifier l'application du système sans en ruiner brusquement le principe? Voilà ce qu'on opposait à la loi; et, comme son but avoué était d'augmenter les recettes, on maudissait dans cette innovation la tyrannie déguisée du fisc et une attaque à l'existence du pauvre.

De plus hautes discussions occupèrent bientôt l'attention publique.

La centralisation, établie par la Convention et portée par Napoléon à ses plus extrêmes limites, avait fait pendant un quart de siècle la force et la gloire de la France. A l'unité les Montagnards avaient dû d'épouvanter et de vaincre l'Europe. De l'unité venaient tous les prodiges de la grande aventure impériale. Et pourtant, le jour où il avait cessé d'être nécessaire que la France fût un soldat, l'excès de la centralisation était devenu pour la nation une cause d'énervement. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, la plupart des communes de France végétaient dans un état, à peine croyable, d'ignorance, d'égoïsme, de misère et de langueur. Plus d'esprit de corps, plus de pas-

sions collectives, plus de traditions. Le sang s'était retiré de toutes les parties du corps social pour refluer vers le cœur, où il bouillonnait. Et qu'en était-il résulté ? Une ardeur merveilleuse aboutissant à l'impuissance et au scepticisme ; la concentration de toutes les forces devenue celle de toutes les ambitions; le désir de briller poussé jusqu'à l'effronterie; pour un peu de rayonnement une absorption immense, et les intelligences les plus originales perverties par la manie de l'imitation, l'amour du gain, le despotisme de la mode ou l'impatience du succès : la concurrence et ses fraudes, le charlatanisme et ses opprobres, des excitations sans nombre, mais pour le mal plus que pour le bien ; des ressources incalculables, mais plus propres à entretenir des illusions folles qu'à satisfaire de légitimes espérances ; la civilisation, enfin, épuisant ses mensonges et ses miracles pour rendre l'homme coupable et malheureux, telle était, sous l'influence d'une centralisation mal comprise, la vie de la capitale. La France autour de Paris, c'était le vide autour du chaos.

Quant aux causes de cette situation, elles dataient déjà de loin. Environnée de complots, d'embûches et de trahisons, n'apercevant qu'ennemis au dedans, au dehors, autour d'elle, à ses pieds, la Convention avait dû tout connaître et tout régler. Aussi l'avait-on vue supprimer la Commune, pénétrer dans les familles par ses agents, et, s'emparant de la vie des citoyens, leur donner son propre souffle à respirer. Non contente de faire aboutir à elle les intérêts généraux, ce qui constitue la centralisation politique, régime de force, elle avait concentré en ses mains la direction de tous les intérêts locaux, ce qui constitue la centralisation administrative, régime d'étouffement.

Puis était venu Napoléon ; et il n'avait eu garde de séparer les deux systèmes, parce qu'il avait besoin, comme la Convention, d'une dictature dévorante, les hommes n'étant plus que des chiffres dans les calculs de son génie.

Napoléon enchaîné, la France, qui se mouvait dans lui, avait soudain perdu tout mouvement, considérée dans son ensemble. Mais, comme Paris restait le centre de toutes les affaires, même des plus petites, il avait gardé du passage de l'Empire une agitation désordonnée. Ainsi, la centralisation politique, qui est un bien, était morte ; la centralisation administrative, qui est un mal, survivait. On avait eu, par conséquent, au lieu du despotisme en grand, le despotisme en petit. Une autorité féconde en ses excès avait fait place à une tyrannie paperassière, stérile, et un gouvernement d'hommes d'État se trouvait avoir légué la première nation du monde à un gouvernement de commis.

Le problème à résoudre consistait donc à établir la centralisation politique sur de larges bases et à détruire, au contraire, la centralisation administrative. En d'autres termes, il fallait 1° conférer à l'État le droit d'agir souverainement dans toutes les grandes choses ; de diriger moralement les esprits par le culte, par l'éducation, par les fêtes, par les spectacles ; de se mettre à la tête de l'industrie, et de lui imposer des lois ; d'établir le crédit public par la suppression des banques individuelles ; d'entreprendre, exclusivement à toute compagnie particulière, le creusement des canaux, la construction des chemins de fer, l'exploitation des mines, etc. ; 2° conférer à la commune le droit de pourvoir sinon en dehors de toute surveillance, du moins par elle-même, à la réparation de l'église et de l'hôtel-de-ville, à l'entretien du cimetière, à

l'embellissement de la cité : en un mot, à tous les intérêts d'une nature spéciale.

Malheureusement, les Chambres qui abordaient cet important problème étaient incapables non-seulement de le résoudre, mais de le bien poser. Déjà, en décrétant dans la Charte l'égalité des cultes, la liberté de l'enseignement, la concurrence industrielle, elles avaient anéanti la véritable centralisation politique et dépouillé l'État de ses plus naturelles, de ses plus hautes, de ses plus nécessaires prérogatives. Pour achever cette œuvre de folie, il ne leur restait plus qu'à fortifier la centralisation administrative, en ôtant à la commune toute liberté d'action, tout principe de vie. C'est ce qu'elles firent dans la loi sur l'organisation municipale.

Dans la Chambre des députés, la discussion fut laborieuse, confuse. Les uns, et c'était le plus grand nombre, voulaient qu'à l'égard du pouvoir central la commune fût placée dans une dépendance complète. Ils demandaient, en conséquence, que le maire et les adjoints fussent nommés par le roi dans les villes considérables, et, dans les villes de moindre importance, par le préfet. Quant à la formation du conseil municipal, ils n'osaient trop ouvertement repousser le principe électif, mais ils n'en admettaient qu'une application très-restreinte. Les autres soutenaient que la commune ne serait fortement organisée que lorsque tous les habitants seraient appelés à élire le maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

L'opinion de ces derniers était évidemment conforme aux vrais principes de gouvernement ; mais ils posaient mal la question. Au lieu de représenter la commune dans ses rapports avec la société tout entière, ils la défendirent

au point de vue du droit individuel. Au lieu de prouver qu'il suffisait de la constituer vigoureusement, pour qu'en faisant ses propres affaires elle fît celles de l'État, ils partirent, comme leurs adversaires, de cette supposition qu'entre la commune et l'État il existait une hostilité naturelle. Supposition gratuite et absurde dans la bouche des orateurs de la minorité! Car prévoir une lutte et demander que la commune fût mise en mesure de la soutenir énergiquement, c'était se donner le tort de vouloir l'organisation de l'anarchie.

Comme on devait s'y attendre, un vote déplorable sortit des ténèbres de cette longue discussion. Voici ce qui fut décidé [1] : Les conseillers municipaux devaient être élus par une assemblée d'électeurs, composée des citoyens les plus imposés aux rôles des contributions directes de la commune, en nombre égal au dixième de la population dans les communes de mille âmes et au-dessous. Ce nombre devait s'accroître : de cinq par cent habitants, en sus de mille jusqu'à cinq mille ; de quatre par cent habitants, en sus de cinq mille jusqu'à quinze mille; de trois par cent habitants, au-dessus de quinze mille. On adjoignait à cette assemblée d'électeurs, uniquement recommandés par leur fortune, certains citoyens censés plus capables que les autres, tels que médecins, avocats, notaires, juges, avoués, officiers de la garde nationale, fonctionnaires jouissant d'une pension de retraite, etc., lesquels, néanmoins, ne pourraient exercer leurs droits d'électeurs qu'en vertu de leur domicile réel établi dans la commune depuis

[1] Loi sur l'organisation municipale votée par la Chambre des députés, le 17 février 1831, adoptée sans modification par la Chambre des pairs le 1er mars 1831, et définitivement adoptée le 4.

un laps de temps déterminé. Élus pour six ans, et composés de membres ne pouvant avoir moins de 25 ans accomplis, les conseils municipaux devaient être, tous les trois ans, renouvelés par moitié. Pour ce qui est du maire et des adjoints, ils devaient être choisis parmi les conseillers municipaux ; mais leur nomination était attribuée : au roi, dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les communes de trois mille habitants et au-dessus ; au préfet, dans les communes moins considérables. Nommés pour trois ans, les maires et les adjoints pouvaient être suspendus par arrêté du préfet et révoqués par ordonnance du roi. Enfin, c'était au préfet et au sous-préfet qu'était confié le droit de prescrire toute convocation extraordinaire du conseil municipal, qui était réduit, dans ce cas, à ne s'occuper que des objets pour lesquels on le convoquait spécialement.

Cette loi, hérissée de détails dont je supprime l'inutile et fastidieuse énumération, souleva d'universelles clameurs. Une assemblée de notables élue par une autre assemblée de notables et dirigée par des agents ministériels, voilà quelle était l'économie de la nouvelle loi ; c'est-à-dire qu'elle appuyait le pouvoir ministériel sur près de trente-quatre mille petites oligarchies bourgeoises. Tous les démocrates s'émurent : Quoi ! s'écriaient-ils, ce sont là les voies dans lesquelles on ose engager la révolution ! La France va donc passer sous le joug des notabilités d'impôts et des notabilités de places ! Que signifient ces capacités municipales qui se révèlent par la cote des contributions ou par un diplôme de licencié ? Un avoué sait mieux qu'un laboureur dépouiller un dossier ; mais sait-il mieux qu'un laboureur ce qui concerne le partage des

communaux, par exemple, ou les coupes de bois? Quel insolent arbitraire dans toutes ces classifications! On est déclaré notable quand on connaît le code de procédure ou qu'on a étudié la médecine; on ne l'est pas quand on possède l'architecture, ou la botanique, ou l'astronomie! Quelles seront, d'ailleurs, les attributions des conseils municipaux? Puisqu'on s'avise de classer arbitrairement les capacités, au moins devrait-on nous apprendre sur quels objets leur activité s'exercera. Mais non. Les attributions seront réglées plus tard. De sorte qu'au lieu de créer le pouvoir pour la fonction, on crée la fonction pour le pouvoir! Aussi bien, faire du droit électoral un monopole, c'est forger un instrument de tyrannie. Mieux vaut briser le principe électif que le corrompre. Si les riches dominent dans les conseils municipaux, on aura organisé une protection pour les intérêts qui ont le moins besoin d'être protégés. L'absurdité est manifeste, l'iniquité flagrante.

Les réclamations des légitimistes n'étaient pas moins vives. Sur cette liste de notabilités présumées où le législateur venait de mettre des sous-lieutenants en retraite, ils cherchaient en vain le curé, et s'étonnaient que, dans leur aristocratique dédain pour la *canaille*, les libéraux eussent frappé de la même exclusion le pasteur du village et le maréchal-ferrant. Invoquant les souvenirs de l'ancien régime, ils montraient les vignerons, les perruquiers, les laboureurs, appelés par l'édit de mai 1766 à prendre part aux affaires de la commune; et le libéralisme des législateurs du jour leur faisait regretter celui du contrôleur-général Laverdy, mort pourtant dans la tempête révolutionnaire.

A ces critiques dont chaque parti faisait tourner la logique au profit de ses espérances ou de ses haines, se joignaient celles de quelques hommes graves qui, portant leurs regards au-delà du présent, voyaient dans cette ardeur aveugle de la bourgeoisie à tout envahir, le germe de sa ruine et le signal des plus affligeants désordres. La loi qui venait d'être votée préparait, en effet, l'anéantissement de la commune, et cet anéantissement fut consommé, comme on le verra plus tard, par la loi sur les attributions municipales.

Ainsi, dès ses premiers pas dans la carrière législative, le gouvernement de la bourgeoisie était convaincu d'égoïsme et d'imprévoyance. Car, chose étrange! pendant qu'on s'ingéniait si péniblement pour régulariser les fléaux de la centralisation administrative, les derniers vestiges de la centralisation politique avaient disparu. L'impulsion odieuse, mais hardie et persévérante, que les congréganistes, sous la Restauration, avaient donnée à la société, faisait place à des oscillations infinies. Les libéraux, à peine vainqueurs, avaient eu hâte de réaliser leur fameuse théorie de l'athéisme dans la loi, sans songer que tout ce qu'on retranche, dans l'Etat, à la souveraineté de Dieu, on l'ajoute à la souveraineté du bourreau. L'égalité des cultes, [1] consécration nécessaire des plus grossiers charlatanismes, faisait insensiblement passer, des esprits dans les consciences, le trouble qui naît de toute commotion

[1] Il ne faut pas confondre la liberté de conscience avec l'égalité des cultes. La conscience est un sanctuaire que nul pouvoir humain n'a le droit de violer; mais il y a loin de ce respect pour le culte individuel et domestique à la suppression de toute *Religion de l'État.* L'État se doit de diriger les intérêts moraux de la société comme il dirige ses intérêts matériels. S'il se déclare indifférent, il abdique.

violente ; et la liberté de l'enseignement, proclamée avec faste, prép rait aux générations à venir le triste héritage des divisions et des haines dont la vie de la génération présente était tourmentée. Aux pompes du catholicisme, si puissantes sur le peuple qu'on gouverne par l'âme et par les sens, nulles fêtes n'avaient été substituées. Le théâtre restait exploité par des particuliers. Le chant des processions ne dominait plus, même aux jours solennels, le bruit de la rue ; et rien ne remplaçait cet appel mystique aux émotions populaires, énergique moyen de gouvernement. La société, en un mot, ne vivait plus que sur les ruines qu'elle venait de faire.

Au reste, le mal n'avait pas sa source seulement dans les débordements de la controverse et dans la sceptique indifférence des pouvoir nouveaux. La Restauration avait si témérairement invoqué les choses saintes à l'appui des misérables vanités de ce monde, elle avait tellement compromis dans sa querelle la majesté divine, et tellement accoutumé le peuple à maudire Dieu dans le prêtre, que l'impiété avait revêtu le caractère d'une résistance légitime à l'oppression. L'orgueil des hauts dignitaires de l'Église, l'arrogance et l'astuce des jésuites, le fanatisme calculé de la congrégation, les intrigues de sacristie, n'avaient fait qu'exalter ce sentiment d'indépendance que le siècle de Voltaire nous avait légué.

Un événement inattendu vint mettre en relief ce qu'une situation semblable recélait de désordres. Depuis quelque temps les légitimistes semblaient renaître à la confiance. Leur langage devenait de jour en jour plus hautain. Ils parlaient déjà du retour de Henri V avec une assurance pleine d'insulte, et le changement qu'on remarquait dans

l'attitude de Lous-Philippe recevait de leurs présomptueux désirs l'interprétation la plus singulière. L'empereur de Russie ayant demandé, comme on l'a vu, qu'on lui envoyât M. de Mortemart pour ambassadeur, et le Palais-Royal n'ayant pas osé désobéir, les légitimistes répandirent le bruit que Louis-Philippe se proposait de rendre la couronne à Henri V, et que le duc de Mortemart était envoyé à Nicolas pour l'instruire de ce dessein. En même temps, des démonstrations factieuses avaient lieu sur divers points. A Rodez, on arrachait pendant la nuit un arbre de liberté ; à Collioure, on déployait le drapeau blanc ; il était question de gardes nationaux sur qui s'était levé, à Nîmes, la canne de quelques verdets ressuscités. Ces faits peu importants par eux-mêmes puisaient dans les allures générales du parti vaincu je ne sais quelle signification alarmante. Le clergé, d'ailleurs, commençait à se montrer remuant, et il était clair pour tous que les carlistes allaient faire, à la première occasion, quelque audacieux essai de leurs forces.

On touchait au 14 février, anniversaire de la mort du duc de Berri. La *Gazette de France* et la *Quotidienne* annoncèrent que, ce jour-là, un service funèbre serait célébré à l'Église Saint-Roch. Le ministre de l'intérieur en écrivit au préfet de police. Le ministre des cultes, à son tour, fit savoir à l'archevêque de Paris que la cérémonie projetée pouvait devenir une provocation à l'émeute. Le curé de Saint-Roch crut donc devoir s'abstenir. Il n'en fut pas de même du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, vieillard qui avait accompagné à l'échafaud Marie-Antoinette. Le 14 février, des hommes, placés sur les marches de l'église Saint-Roch, distribuaient aux arrivants des cartes destinées

à leur apprendre que le rendez-vous était à Saint-Germain-l'Auxerrois. D'un autre côté, un grand nombre de brillants équipages encombraient déjà les avenues de cette église. Couvrant sous la solennité d'un deuil public la satisfaction d'une vengeance essayée, une foule élégante envahit le temple, et le service funèbre commença. A quelques pas de là dormaient dans leurs tombeaux ceux qui, au mois de juillet, étaient tombés morts devant le Louvre. On fit une quête dans l'église au profit des soldats de la garde royale blessés dans les trois jours. La cérémonie s'achevait en silence lorsque, s'avançant vers le catafalque qui s'élevait au milieu de l'église, un jeune homme y attacha une lithographie représentant le duc de Bordeaux. Une couronne d'immortelles fut placée au-dessus de ce portrait, et des militaires y vinrent fixer leurs décorations.

Cependant, des divers quartiers de Paris étaient accourus sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois des agitateurs qu'attirait la nouvelle d'un complot de sacristie, et qu'avait suivis la foule, toujours avide de bruit. On apprend ce qui se passe dans l'église; le récit en vole de bouche en bouche, commenté d'une manière injurieuse, ou habilement exagéré. Bientôt des imprécations retentissent; la multitude devient de minute en minute plus animée et plus épaisse. Averti, le préfet de police accourt sur la place, il trouve la cérémonie achevée et les fidèles dispersés; mais le tumulte croissait : M. Baude fait ranger des gardes municipaux devant le portail et fermer la grille. Un pâle jeune homme, vêtu de noir et aux cheveux flottants, était en ce moment sur la place, muet, immobile, et paraissait contempler avec ironie le spectacle de cette multitude impatiente. Au Jésuite! crie une voie. Aussitôt un hourra

terrible s'élève. On entoure le jeune homme, on le saisit, on l'enlève : il va être précipité dans la Seine, et déjà il se débat avec angoisse sur le parapet du fleuve. Le préfet de police s'élance pour le sauver, suivi de quelques hommes. Une lutte s'engage. Elle dura plus d'une heure, et Paris resta sans préfet de police pendant que la foule, roulant le long des quais comme une avalanche, et débouchant de toutes les rues, venait se heurter, avec mille cris confus, contre les portes, les grilles et les murs de la vieille église.

C'était le gouvernement de la bourgeoisie que les carlistes venaient de menacer. Aussi cette émeute n'avait-elle pas la physionomie exclusivement populaire du mouvement insurrectionnel de décembre. Des bourgeois en habit noir et en gants jaunes y figuraient à l'avant-garde. L'impiété rieuse de la jeunesse des écoles s'y mariait à la rude licence du peuple. Les autorités elles-mêmes encourageaient au mal par l'affectation de leur indifférence et le scandale de leur apathie. Ce fut sur l'ordre d'un magistrat de la cité qu'on abattit la croix qui surmontait l'église. Les troupes semblaient se cacher. Tout pouvoir était absent. La garde nationale, si ardente à protéger la boutique, laissait libre la route qui allait conduire la multitude à la dévastation d'un temple.

Il ne tarda pas à être envahi, ce temple, et de honteuses saturnales y révélèrent le désordre moral qu'avait jeté dans les esprits le long combat soutenu, pendant quinze ans, par l'incrédulité contre l'hypocrisie. Abattre l'autel, briser la chaire, mettre en pièces balustrades et confessionnaux, renverser chaque saint de son piédestal, déchirer les tableaux pieux, fouler aux pieds les riches

tentures, tout cela fut l'œuvre d'un moment. On riait, on hurlait, on se provoquait mutuellement à des hardiesses cyniques. Quelques-uns blasphémaient Dieu : tous lançaient anathème aux prêtres. La sacristie, prise d'assaut, avait livré à des vandales bouffons ses plus opulentes dépouilles, et des hommes furent vus dansant en habits sacerdotaux. Une petite troupe de gardes nationaux, commandée par deux citoyens nommés Clavaux et Boissière, représentait seule, dans un aussi triste et bruyant pêle-mêle, ce principe d'ordre si brutalement violé, cette fois, par la bourgeoisie. Du reste, pas un vol ne fut commis, pas un acte d'improbité ne fut remarqué. Une aigle dorée fut trouvée dans les débris et fidèlement portée au gouverneur des Tuileries. Au milieu d'une société cupide et sans foi, le désintéressement n'avait pas cessé d'être la vertu des pauvres.

Le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois avait été précédé par l'invasion du presbytère. On le dévasta, mais le peuple s'arrêta, plein de respect, sur le seuil d'un appartement situé au même étage que celui du curé. Cet appartement était habité par l'abbé Paravey, le même qui, au mois de juillet, avait béni le cimetière du Louvre et prié pour ceux qui étaient morts en combattant.

Sur ces entrefaites, le préfet de police, après avoir sauvé le faux jésuite, s'était rendu au Palais-Royal, le cœur plein d'émotion et les vêtements en désordre. Il trouva le roi parfaitement calme. De fait, les événements de la journée ne pouvaient qu'être favorables au maintien de la nouvelle dynastie. Ils montraient aux carlistes combien vaines étaient leurs espérances; et au clergé, de combien de périls le menaçait son alliance obstinée avec

un trône abattu. D'autre part, la violence impunie de ce mouvement était une indication donnée aux Cabinets étrangers des difficultés insurmontables que rencontrerait en France le rétablissement de la monarchie légitime.

Toutefois, le roi crut devoir retenir à dîner le préfet de police et se fit adresser ainsi directement tous les rapports de la soirée. Parmi ces rapports, les uns annonçaient que le lendemain l'archevêché serait envahi ; les autres, qu'une attaque serait tentée sur le Palais-Royal, d'après des instructions parties du sein des sociétés secrètes. « Il faut « faire la part du feu, dit le roi à M. Baude ; ne songez « qu'au Palais-Royal. » En conséquence, le préfet de police, à peine de retour dans son hôtel, écrivit au commandant de la place de disposer autour de la demeure du prince toutes les troupes de la garnison, et de n'ordonner aucun mouvement, quoi qu'il pût advenir.

Pendant la nuit du 14, quelques coups de fusil furent tirés ; on désarma deux ou trois postes, et une bande d'hommes violents fit, sur la maison de M. Dupin aîné, une tentative que la force publique eut à peine le temps de venir réprimer. Tout présageait donc un orage pour le lendemain.

Et en effet, dès que le jour parut, des groupes menaçants se formèrent aux environs du Palais-Royal ; mais toutes les avenues en étaient soigneusement gardées. Aucune mesure, au contraire, n'avait été prise pour protéger la demeure de l'archevêque. Des agitateurs mystérieux se mêlent au peuple. Habiles à manier ses ressentiments, ils le détournent du Palais-Royal, et l'entraînent à l'archevêché. Le rappel avait été battu mollement dans la matinée, et la garde nationale, ses chefs absents, ne s'était

point rassemblée. Cependant, un détachement de la 12e légion, commandé par M. François Arago, descendait du Panthéon à la Cité. Au petit pont, l'adjudant du bataillon, le comte de Clonard, atteignit, par un mouvement involontaire, en agitant son sabre, un homme du peuple. Le malheureux tombe mortellement blessé. On s'empresse autour de lui ; on le porte sanglant au milieu de la foule répandue sur la place du Parvis, et tous de s'écrier : « Vengeance! vengeance sur l'assassin! » Le comte de Clonard avait disparu dans le tumulte. M. Arago fit porter le mourant à l'Hôtel-Dieu, où il l'accompagna ; mais à peine eut-il reparu qu'on l'entoura, en l'accusant du meurtre. Entraîné vers le fleuve où on le voulait précipiter, il ne dut son salut qu'à son esprit d'à-propos et à sa fermeté. La colère du peuple, un moment apaisée, pouvait se rallumer à la plus légère provocation. Quand M. Arago et ses compagnons d'armes arrivèrent à l'entrée du jardin, là où se trouvaient les écuries, les assaillants étaient déjà en pleine possession de l'archevêché, dont ils achevaient la démolition avec une sorte de frénésie. Une masse d'hommes robustes, s'attachant à la grille, l'avait pliée en deux par un soudain et puissant effort. En un clin-d'œil, les appartements avaient été envahis, les lustres mis en pièces, les portraits déchirés, les marbres brisés, les tables et les fauteuils rompus, les boiseries arrachées ; de vastes pans de murs s'écroulaient tout à coup comme poussés par une force magique ; les glaces volaient en éclat ; on voyait tournoyer en l'air et tomber dans le jardin, lancés de toutes les fenêtres, livres rares, manuscrits précieux, riches crucifix, missels, chasubles, soutanes, ornements de toute espèce. Piller, personne n'y songeait ; mais l'ardeur de

détruire s'était, ainsi qu'une fatale ivresse, emparée de tous les esprits. Plusieurs compagnies de la 9e légion, commandées par M. de Schonen, avaient pénétré dans l'archevêché; mais, isolés les uns des autres par le flot irrésistible des démolisseurs, les gardes nationaux erraient çà et là, par petits groupes, au milieu des décombres, et ne faisaient qu'assister l'arme au bras à cette immense destruction. Du reste, là, comme la veille à Saint-Germain-l'Auxerrois, c'étaient les bourgeois qui avaient imprimé le mouvement et qui donnaient l'exemple. Ce qui fut perdu pour l'art et pour la science, dans ce jour de folie, est incalculable. Jamais dévastation n'avait été plus extraordinaire, plus complète, plus rapide, plus joyeusement insensée; car toutes ces choses s'accomplissaient au milieu d'une effroyable tempête de bravos, de rires, d'exclamations burlesques ou de cris furieux.

Trop faible pour lutter contre les démolisseurs, M. Arago envoya le frère de M. de Montalivet demander du renfort au commandant-général de la garde nationale de Paris. L'envoyé ne reparut pas; il écrivit que les secours allaient arriver : ils furent vainement attendus. La surprise de M. Arago était extrême : il s'expliquait malaisément que le pouvoir se fît complice de l'émeute. Des ouvriers étaient occupés à abattre la croix de la cathédrale; il voulut les en empêcher : ils répondirent qu'ils ne faisaient qu'obéir à l'autorité, et montrèrent un ordre signé du maire de l'arrondissement.

Du sac de l'archevêché à celui de la cathédrale il n'y avait qu'un pas. Le peuple menaçait de forcer les portes de Notre-Dame, où s'étaient réfugiés quelques gardes nationaux commandés par M. de Schonen. M. Arago laisse

sa compagnie dans la rue de l'Archevêché, s'avance vers le parvis de Notre-Dame, à travers la foule, qu'il dominait de toute la tête, et, élevant la main : « Vous voyez « cette croix qui s'ébranle sous les coups répétés des dé- « molisseurs ; l'éloignement la fait paraître petite : en « réalité, elle est énorme. Attendrez-vous qu'elle tombe, « et, avec elle, cette lourde balustrade en fer, qu'entraî- « nera certainement le poids de sa chute? Retirez-vous « donc, ou, je vous le jure, ce soir plus d'un fils pleu- « rera son père et plus d'une femme son mari.» En disant ces mots, M. Arago prend la fuite comme frappé d'épouvante. La foule, effrayée, se précipite, tandis que, prévenus de ce qu'ils avaient à faire, les gardes nationaux s'élancent sur la place et s'établissent à toutes les issues. La cathédrale était sauvée.

Mais, à l'archevêché, les démolisseurs poursuivaient leur œuvre avec une fureur croissante. Témoin de cette lugubre comédie, M. Arago frémissait de son impuissance, et comme savant et comme citoyen. Convaincu enfin qu'il y avait parti pris, de la part du pouvoir, de favoriser l'émeute, il allait donner ordre à son bataillon d'avancer, décidé à tout plutôt qu'à une résignation grossière, lorsqu'on vint l'avertir que quelques personnages marquants, mêlés aux gardes nationaux, les engageaient à laisser faire. On lui cita particulièrement M. Thiers, sous-secrétaire d'État au ministère des finances. Il l'aperçut en effet se promenant devant ces ruines avec un visage satisfait et le sourire sur les lèvres.

Vers trois heures, une légion de la garde nationale parut, mais pour parader seulement autour de l'édifice ; et comme M. Arago invitait le commandant, M. Talabot,

à entrer dans l'archevêché pour que l'émeute fût du moins chassée du théâtre de ces dévastations, « J'ai ordre, ré-« pondit M. Talabot, de paraître ici et de m'en retourner. »

Rien de plus étrange que l'aspect de Paris durant cette journée. Partout les croix chancelaient au dôme des églises ; partout les fleurs de lys étaient effacées. La Seine charriait des monceaux de papiers, des étoles, des matelas, des linges blancs figurant des hommes qui se noient. Penchés sur leurs bateaux, des pêcheurs recueillaient çà et là les débris du catholicisme insulté ; et de tous côtés on se pressait vers les ponts pour jouir de ce spectacle. Le peuple avait envahi, au Palais de Justice, la Salle des Pas-Perdus, et il allait renverser la statue de Malesherbes, la prenant pour la statue d'un Saint. « C'est un ami du « peuple ! » s'écria en s'élançant avec courage au-devant de la foule un jeune magistrat, M. Hortensius Saint-Albin. Et l'image du vénérable Malesherbes fut respectée. On était en plein carnaval : aux émotions de l'émeute se mêlaient toutes les extravagances du mardi-gras ; le pavé des quartiers opulents résonnait sous la roue des équipages ; les masques couraient tumultueusement par la ville. Le soir, tout Paris fut illuminé. Sur le point où l'archevêché s'élevait la veille, il n'y avait plus que des ruines.

Quelques jours après, et quand l'étourdissement public fut passé, les partis, avec leur mauvaise foi ordinaire, commencèrent à s'accuser réciproquement. Les légitimistes reprochaient au pouvoir d'avoir lui-même présidé au soulèvement, dont, à les entendre, une cérémonie toute pieuse avait été le prétexte hypocrite. Les libéraux de l'Opposition dénonçaient, non pas la complicité du pouvoir, mais sa faiblesse, fruit de ses divisions. Les hommes

du Château, de leur côté, honteux de la nature de leur triomphe, affectaient contre les carlistes une indignation douloureuse, sur laquelle renchérissaient mensongèrement ceux qui étaient le plus intimement initiés à la politique occulte de la Cour. « Vous n'êtes pas seulement « coupables de vos folies, s'écriait le *Journal des Débats* « avec une feinte colère et en s'adressant aux légitimistes, « vous êtes coupables des folies des autres. Quand Guil- « laume monta sur le trône d'Angleterre, le parlement « écossais s'assembla en convention à Édimbourg. Voyant « l'assemblée décidée à couronner Guillaume, le comte « de Dundée sortit de la salle. Un de ses amis courut « après lui : « Où allez-vous ? » lui dit-il. Le comte alors « ôtant son chapeau et levant les yeux au ciel : « *Où me* « *conduira l'ombre de Montrose.* » Voilà de la franchise « et de l'honneur !.... Et vous aussi, vous avez, pour vous « conduire, des ombres généreuses ; allez où vous con- « duiront les mânes des Cathelineau et des La Rochejac- « quelein ; faites la guerre civile ! cela vaut mieux que de « machiner d'obscurs complots. »

A ces déclamations stériles de la presse se joignirent celles de la tribune, plus stériles encore et plus haineuses. Violemment interpellé sur sa conduite, M. Baude ne répondit que par de longues divagations, aimant mieux sans doute se sacrifier que révéler des secrets qui eussent rejeté sur d'autres têtes une responsabilité pleine de scandale et de péril. Les interpellations n'avaient point épargné le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet : il se défendit en imputant tout le mal à la négligence du préfet de la Seine, qui, à son tour, se plaignit de n'avoir été ni consulté ni prévenu, et d'avoir été si complétement mis à l'écart par

M. de Montalivet, que les journaux seuls lui avaient appris les instructions adressées aux maires pendant l'émeute. Alors fut joué devant la Chambre attentive un drame triste et singulier. Pendant qu'à la tribune, où il s'était élancé pour la seconde fois, M. de Montalivet, le corps frémissant et l'œil en feu, insultait avec arrogance aux *susceptibilités d'étiquette* qui armaient contre lui son *inférieur*, M. Odilon Barrot, de sa place, jetait en quelque sorte sa démission au ministre, d'un air à la fois dédaigneux et irrité. Durant plusieurs jours, les débats continuèrent entre les meneurs de la bourgeoisie sur un ton d'aigreur où éclatait l'anarchie que portaient dans leurs flancs toutes les puissances nouvelles. M. Dupin aîné et M. de Lafayette, M. Guizot et M. Laffitte, vinrent successivement se reprocher les uns aux autres les malheurs d'une situation qu'ils s'accordaient tous également à représenter sombre, incertaine et terrible.

L'arbitraire n'est qu'une forme de l'anarchie. Pour donner le change au public, le pouvoir déploya une violence étourdie. Il fit arrêter, sans cause sérieuse, des républicains, des légitimistes, et fournit de la sorte à ses ennemis l'occasion de se dire persécutés. Conduite téméraire! car rien ne révolte plus que la faiblesse qui s'emporte au-delà des droits mêmes de la force! L'arrestation de M. Ouvrard eût probablement soulevé des récriminations moins vives. On racontait que ce financier célèbre jouait à la Bourse pour son compte et pour celui de M. de Talleyrand, qui, de Londres, assurait-on, lui faisait secrètement passer toutes les nouvelles. Il poussait fortement à la baisse depuis 1830, et on lui supposait un intérêt direct dans toutes les agitations. A ceux auprès de qui cette

opinion s'était accréditée, la coopération d'un joueur aux troubles de février paraissait chose fort naturelle, la haine du crucifix et l'outrage à Dieu pouvant être, selon les temps, une très-heureuse spéculation à la baisse! Ce qui est certain, c'est que, sur un rapport du préfet de police, un ordre d'arrestation fut lancé contre M. Ouvrard. Mais il sut échapper aux poursuites.

Cependant, les croix étaient partout abattues sous les yeux de l'autorité. Et elle laissait faire, méconnaissant ce qu'il y a de philosophique dans cette majesté d'un gibet que le monde avait adoré comme un sublime et touchant symbole du dévoûment.

Il est vrai que, dans la pensée des démolisseurs, la proscription des croix se liait à celle des fleurs de lys. Mais si, de la part des novateurs audacieux, la guerre aux fleurs de lys était concevable, elle l'était beaucoup moins de la part des hommes qui avaient la prétention d'opposer aux envahissements de l'esprit moderne le prestige des traditions monarchiques. La Cour n'en consentit pas moins à renier cet emblème. Doublement infidèle à des souvenirs de famille et à des souvenirs de monarchie, elle souffrit que l'émeute vînt injurieusement vérifier l'armure de Condé et raturer le bouclier de Duguesclin. Une ordonnance parut au *Moniteur*, qui donnait au *sceau de l'État* une physionomie plus bourgeoise. Les voitures du roi sortirent du palais avec des armoiries grattées, et le successeur des Capets fit disparaître les fleurs de lys qui ornaient les balcons en fer de sa demeure.

Ces actes de condescendance avaient pour but de plaire à la bourgeoisie, qui en parut réellement flattée; mais ils furent désapprouvés par ceux des meneurs qui, dans une

politique d'expédients, ne voyaient qu'une politique sans dignité. M. Chambolle, secrétaire de la présidence à la Chambre des députés, étant allé voir sur ces entrefaites M. Casimir Périer : « Eh bien, lui dit M. Périer, avec un « emportement dont les convenances nous forcent de « modérer l'expression, le roi sacrifie ses armoiries? « C'était le lendemain de la révolution qu'il fallait s'y « résoudre, et je le lui conseillais, moi! Mais non. Il ne « voulait pas alors qu'on les effaçât, ces fleurs de lys aux- « quelles il tient plus encore que les aînés. Maintenant, « l'émeute passe sous ses fenêtres, et le voilà qui jette « son écusson dans le ruisseau ! »

Depuis le 15 février, Paris vivait d'une vie brûlante, dont plusieurs mouvements tumultueux révélèrent l'ardeur sans l'épuiser. Dans un de ces mouvements, excité par la fausse nouvelle que les Polonais venaient d'être battus, l'ambassadeur de Russie fut insulté et les vitres de son hôtel furent brisées à coups de pierres. Mais des démonstrations plus dignes de la France témoignèrent de ses sympathies pour la Pologne : un grand nombre d'étudiants, sur l'appel de M. Allier, parcoururent la ville, tristes, silencieux et recueillis : ils portaient un drapeau tricolore entouré d'un crêpe, et l'allèrent déposer sur les fosses creusées au pied du Louvre. Vers le même temps, de pauvres ouvriers se rassemblèrent aux environs du Palais-Royal. Ils ne descendaient dans la rue, ceux-là, ni pour abattre les croix et dégrader des monuments, ni pour faire asseoir le carnaval sur l'autel ; ils criaient seulement : *de l'ouvrage et du pain!* On marcha sur eux la baïonnette au bout du fusil.

Quant au roi, il ne manquait jamais, le lendemain des

émotions populaires, de se montrer sur les places publiques, accompagné de ses enfants : il accoutumait ainsi les esprits à confondre le rétablissement de l'ordre avec la conservation de sa personne et de sa race.

Au reste, la Cour avait, pour détourner d'elle les colères de l'Opposition, non-seulement l'obscurité qui couvrait encore une partie de sa politique, mais l'impopularité croissante de la Chambre, et surtout, l'impopularité des hommes qui la dirigeaient.

De ces hommes, le plus influent était M. Dupin aîné. Composée de bourgeois peu délicats par l'esprit et par les mœurs, la majorité de la Chambre aimait dans M. Dupin aîné un geste impatient, des mouvements brusques, une rusticité pleine de fiel, une figure expressive et dure, une éloquence dont rien ne modérait l'âpreté, une certaine façon aussi étroite que pittoresque de présenter les questions, un heureux bon sens, l'art enfin de relever par une saillie décisive ou un tour vif des idées triviales et des sentiments vulgaires. M. Dupin avait les qualités et les défauts qui réussissent dans une assemblée d'hommes de robe et de marchands. Car son goût pour l'argent se traduisait en principes d'économie ; il parlait avec turbulence de protéger l'ordre, et professait avec colère une fausse théorie de modération. Dévoué au roi sans scrupule, il apportait dans son rôle de courtisan une rudesse qui en masquait l'humilité. Les esprits superficiels prenaient aisément pour de l'indépendance les accès de ce dévoûment boudeur, et les services que M. Dupin rendait à la Cour n'en étaient que plus précieux. C'était l'orateur qui convenait le mieux à la politique du Château, parce qu'il en suivait à merveille les phases changeantes, grâce à une

DUPIN AINÉ.

Imprimerie de Lacrampe

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

mobilité d'opinion excessive et à des aptitudes d'avocat. A la Chambre, M. Dupin soutenait les prérogatives de la représentation avec une hauteur, une susceptibilité de zèle, qui rappelaient la fougue des anciens parlementaires. Mais, au lieu de défendre, comme eux, les priviléges du parlement contre le roi, M. Dupin les défendait contre le peuple. Au surplus, il semblait avoir hérité de toute la haine des vieilles magistratures pour la noblesse d'épée et le sacerdoce. A part la rigidité de la conscience et l'esprit de suite, M. Dupin était un janséniste en politique.

Une assemblée, personnifiée par un tel homme, était l'expression vraie du gros de la bourgeoisie ; et l'on conçoit combien elle devait être odieuse à tous ceux dont la révolution de juillet avait exalté le cœur et agrandi les désirs. Aussi tonnait-on contre elle de toutes parts. On lui reprochait d'être restée à la tête des affaires au nom d'un principe qui la rendait illégitime ; d'avoir fait survivre son importance aux circonstances qu'elle donnait pour prétexte à son usurpation. On lui reprochait sa répugnance pour les véritables artisans d'une révolution dont elle profitait, son égoïsme, son orgueil, peu justifié par sa capacité, son dédain pour le peuple, dont elle négligeait les intérêts et refusait d'interroger la volonté. Bientôt la dissolution de la Chambre devint le sujet de toutes les conversations et le champ de bataille de tous les partis.

Plus que personne le président du Conseil, M. Laffitte, était intéressé à ce que la Chambre fût promptement dissoute. Isolé dans le ministère depuis la retraite de M. Dupont (de l'Eure), entouré de collègues qui parlaient de résistance quand il parlait de mouvement, sans influence sur les affaires de l'intérieur que M. de Montalivet lui-

même ne réglait qu'en sous-ordre, sans influence sur les affaires de l'extérieur qui obéissaient à une impulsion si aveuglément secondée par M. Sébastiani, sans autre consolation que les éclairs d'une popularité prête à s'éteindre, M. Laffitte assistait avec une mélancolie secrète à la ruine de ses espérances. Les témoignages d'une auguste amitié ne suffisaient plus à son âme devenue soupçonneuse, et il serait volontiers rentré dans la vie privée où le rappelait le soin de sa fortune, s'il n'eût été retenu par cette croyance que son pays avait encore besoin de lui, dernière et touchante illusion d'un patriotisme trop facile!

Mais cette illusion même allait pour jamais s'évanouir. M. Laffitte, je l'ai dit, ne différait pas essentiellement par ses opinions de la majorité de la Chambre. Cependant, il avait de plus qu'elle un honorable penchant à se rapprocher du peuple, à servir timidement sa cause, à mériter son estime. Voilà ce qu'on ne lui pardonnait pas. Beaucoup, d'ailleurs, croyaient flatter le roi, en combattant un homme auquel le roi devait tant de reconnaissance.

La Chambre et le ministère se trouvaient donc également menacés dans leur existence, et il fallait pourvoir d'avance aux nécessités de la crise prévue. Dans les salons, dans les journaux, à la Bourse, dans tous les lieux publics, on ne parlait plus que de la Chambre à dissoudre et du mode suivant lequel une Chambre nouvelle serait formée. La question était solennelle : on n'en pouvait soulever de plus grave. Entre la domination du peuple par le suffrage universel et le règne de la bourgeoisie par un monopole électoral basé sur la fortune, il s'agissait de décider. Les partis comprirent qu'ils touchaient à un moment suprême, et de toutes parts ce cri fut poussé : *la réforme électorale!*

Logiciens rigoureux et interprètes fidèles du principe de la souveraineté du peuple, les républicains demandaient pour tout citoyen le droit de suffrage : ils représentaient quelle force et quel éclat puiserait dans son origine même une assemblée dont la légitimité résulterait de la volonté de tout un peuple; la loi devant être faite pour tous, ils avaient peine à concevoir qu'elle ne fût pas faite par tous; ils montraient l'autorité législative devenant, si on la concentrait aux mains des riches, une massue avec laquelle ils écraseraient les pauvres, et ils adjuraient la nation de prendre garde à la tyrannie de la loi, plus dangereuse que celle de l'homme, parce qu'elle dure davantage et qu'elle étend son joug sur plus de têtes à la fois. La tyrannie de l'homme, en effet, est capricieuse comme toute passion individuelle; elle a des moments d'intermittence, quelquefois de prudents retours. Sa durée, d'ailleurs, se peut mesurer et définir. Où finit Vitellius, Vespasien commence. La tyrannie de la loi, au contraire, emprunte à la solennité de certaines formes sacramentelles un caractère de force, de fixité, qui la rend plus imposante, moins facile à détruire, et fait dépendre sa disparition non d'un accident particulier, mais d'une secousse sociale.

Plaidée vivement par les républicains, la cause du suffrage universel l'était avec non moins d'ardeur par les légitimistes. Mais comme les vues étaient différentes, les modes d'application proposés n'étaient pas les mêmes. Les légitimistes voulaient l'élection à deux degrés, bien convaincus qu'elle livrerait le gouvernement de la société aux grandes influences locales, le peuple des campagnes étant soumis à l'ascendant de la fortune par ses besoins, et à celui du clergé par son ignorance.

La bourgeoisie, dans ce qui constituait sa puissance politique, se défendit avec moins de sincérité que de passion. Les écrivains voués au triomphe définitif de ses intérêts n'hésitèrent pas à refuser au peuple cette aptitude électorale que lui avait pourtant reconnue Montesquieu, le premier publiciste de la monarchie constitutionnelle; ils exagérèrent les difficultés matérielles que présenterait l'application du suffrage universel, et, faisant revivre les plus sinistres souvenirs de la terreur, sans tenir compte des circonstances exceptionnelles qui en avaient fait tantôt un moyen de salut, tantôt un encouragement à l'héroïsme, ils insistèrent sur ce que la domination de la multitude a de tumultueux, de sauvage et, presque toujours, de sanglant.

Ainsi apparaissait dans tout son jour l'énorme malentendu qui, au mois de juillet 1830, avait réuni dans de communes colères la bourgeoisie et le peuple. Plus on avançait, plus il devenait manifeste qu'en 1830 la bourgeoisie n'avait cherché qu'à maintenir ses propres priviléges contre la ligue du trône, de la noblesse et du clergé; de sorte que la révolution récente n'avait même pas été un déplacement d'oppression.

Sous la Restauration, il avait fallu payer 300 fr. de contributions directes pour être électeur et 1,000 fr. pour être éligible : c'était ce système que les libéraux voulaient encore faire prévaloir. Seulement, les libéraux du *mouvement* demandaient que le cens fût abaissé un peu plus; ceux de la *résistance* qu'il le fût un peu moins. Débat d'une évidente frivolité !

Le projet de loi, si impatiemment attendu, fut enfin présenté. Le ministère vint proposer à la Chambre : 1°

d'abaisser de 1,000 à 500 fr. le cens de l'éligibilité ; 2° de doubler le nombre des électeurs en accordant un nombre invariable d'électeurs à chaque département, nombre que les plus imposés seraient appelés à former. Un semblable système ne portait aucune atteinte aux priviléges politiques de la bourgeoisie, tels que la Charte de 1814 les avait consacrés : il ne faisait que les mettre en rapport avec le changement apporté, depuis lors, dans la distribution des fortunes territoriales par le morcellement non interrompu des héritages. Cependant la majorité de la Chambre en prit alarme. Avec l'aveuglement naturel aux intérêts égoïstes, elle se crut menacée dans la libre jouissance du monopole, et une commission nommée par elle conclut au maintien de l'ancienne loi électorale, à cela près que le cens d'éligibilité serait réduit de 1,000 à 750, et le cens électoral, de 300 à 240 fr.

Ce projet de réforme répondait aux sentiments de la majorité de la Chambre, précisément parce qu'il était dérisoire. Mais n'y avait-il point péril à l'adopter ? car la controverse provoquée par la loi d'élection était devenue extrêmement aigre et violente. En parlant du travail de la commission, la *Gazette de France* disait : « Avant la révolution, 300 fr. ; après, 240. Différence en faveur de la révolution, 60 fr. » — Et les légitimistes, commentant ce mot avec d'amères railleries, insultaient à la stérilité des insurrections populaires. Plus sincères que les légitimistes, les républicains ne montraient pas moins d'ardeur, et la doctrine du suffrage universel, qu'ils prêchaient, gagnait les esprits rigoureux tout en émouvant les âmes désintéressées, parce que c'était une doctrine simple, décisive, logique, sans ambages, sans réticences, et propre

à exalter la plus active passion de l'homme : l'amour de l'égalité. Braver cette passion était chanceux : il y avait à transiger avec elle, à la flatter par d'apparentes concessions, prudence et habileté. L'opinion qui fixait à 200 fr. le cens électoral avait donc prévalu dans la presse : elle ne tarda pas à prévaloir dans la Chambre. M. de Lafayette lui donna publiquement son adhésion, sans dissimuler ses sympathies pour un système beaucoup plus large, et M. de Sade la formula en amendement, dans la séance du 25 février. Ce jour-là plusieurs membres de la majorité étaient absents. La minorité, gagnée à la proposition de M. de Sade, voulait en conséquence clore la discussion pour brusquer le vote. Alors, par un de ces petits subterfuges dont l'histoire parlementaire de la bourgeoisie ne devait fournir que trop d'exemples, M. Benjamin Delessert, qui occupait le fauteuil du président, se couvrit et leva arbitrairement la séance. Mais les ruses de ce genre tournent d'ordinaire contre qui les emploie. L'Opposition n'en devint que plus animée ; les journaux du mouvement redoublèrent d'énergie, et, le lendemain, le chiffre de 200 fr. fut voté par une majorité formée de la gauche de l'assemblée, de la droite, et d'une fraction du centre intimidée par la presse. La réduction du cens d'éligibilité à 500 fr. fut une seconde victoire des libéraux du *mouvement* sur ceux de la *résistance*. Mais là se bornèrent les concessions de la majorité. Le ministère avait demandé qu'on adjoignît aux censitaires un certain nombre de citoyens dont la profession semblait prouver la capacité. Non contente de restreindre outre mesure le cercle de ces adjonctions et de frapper d'une exclusion injurieuse les professeurs titulaires des facultés de droit, de médecine, des sciences,

des lettres, les notaires, les avocats, les avoués, les juges, etc., elle n'admit au nombre des électeurs les officiers jouissant de 1200 fr. de retraite, les membres et les correspondants de l'Institut, qu'à la condition qu'ils paieraient 100 fr. de contributions directes, c'est-à-dire le demi-cens. Cette dernière disposition, adoptée sur la proposition de M. J. de La Rochefoucauld, paraissait ridicule et fut jugée telle par l'opinion publique; mais elle avait une signification claire, sérieuse, profonde. La France désormais ne pouvait plus se faire illusion sur la nature du joug qu'on lui préparait. Condamner l'intelligence à céder le pas à la fortune, et placer dans la possession de quelques arpents de terre acquis souvent ou par succession, ou par fraude, ou par procès injuste, ou par agiotage, les garanties de moralité, de lumières, qu'on réclamait pour l'exercice de la souveraineté, c'était dire assez ouvertement sur quelle pente on allait pousser la nation. L'amour de l'argent était dans les mœurs : la tyrannie de l'argent passait dans les institutions, et la transformation de la société en devenait la décadence. Les esprits honnêtes dûrent avoir de tristes pressentiments, car une domination d'un genre tout nouveau allait peser sur le peuple sans le consoler en l'éblouissant. Or, pour une grande nation, un despotisme qui l'écrase vaut mieux qu'un despotisme qui l'humilie.

Du reste, les législateurs de la bourgeoisie avaient oublié qu'ils vivaient dans un pays où la concurrence allait abaissant de plus en plus le niveau des fortunes immobilières, et où le code civil consacrait le morcellement indéfini des héritages. Ils n'avaient pas compris que plus le sol serait divisé, moins il y aurait de propriétaires en état

de payer le cens de 200 fr. Quoi de plus chimérique que de vouloir immobiliser la puissance politique en lui donnant pour base la propriété, là où la propriété était devenue excessivement mobile ? Telle qu'on venait de l'adopter, la loi électorale [1] établissait donc entre les institutions politiques de la France et ses institutions civiles une contradiction choquante, et de véritables hommes d'État auraient prévu que le cens détruirait le code, si, tôt ou tard, le code ne détruisait pas le cens.

Quoi qu'il en soit, la puissance politique de la bourgeoisie était fondée, au moins pour un certain temps. Quant à sa puissance matérielle, la loi sur la garde nationale y avait déjà pourvu [2]. Cette loi commençait par des mots caractéristiques. « La garde nationale est instituée pour « défendre la royauté constitutionnelle. » Elle permettait de placer dans le cadre de réserve ceux auxquels le service ordinaire serait onéreux, et elle mettait à la charge du garde national l'équipement, qu'une ordonnance ultérieure devait régler. Combinaisons habiles, et dont l'ensemble tendait à exclure des rangs de l'armée civile la nombreuse classe des prolétaires, qui faisaient peur aux heureux.

Après des précautions semblables, la Chambre n'opposa plus qu'une faible résistance aux partis divers qui poussaient à une dissolution. A peu près certaine d'être réélue, le désintéressement lui était facile. Mais, avant de se séparer, elle eut la joie d'assister à la chute du ministère Laffitte, chute dont les circonstances méritent d'être rapportées en détail.

[1] Adoptée par la Chambre des députés le 9 mars 1831, et par la Chambre des pairs le 15 avril suivant.

[2] 6 janvier 1831.

Nous avons dit quelle secousse en 1830 avait été donnée au monde. Nulle part l'impression n'avait été plus vive qu'en Italie. De tous côtés les patriotes italiens s'agitèrent. L'un d'eux, le célèbre et infortuné Menotti, était depuis long-temps l'ami de François VI, duc de Modène, et ils avaient formé ensemble des projets dont le but était, pour celui-ci, l'acquisition d'une couronne, pour celui-là, l'indépendance de l'Italie. On a cru que leurs communes espérances s'appuyaient sur des engagements secrets pris en France par de hauts personnages.

Une conversation que par l'entremise de M. Misley le duc de Modène eut avec M. Camillo Manzini au mois d'octobre, dans un secret réduit du palais ducal, pourra donner une idée des sentiments de ce prince. Le duc accueillit le conspirateur avec une affabilité extrême. « Vous pouvez, lui dit-il, m'ouvrir toute votre âme : ma « parole d'honneur, que je vous donne ici, vous met « à l'abri de tout danger. » M. Manzini répondit que sa confiance était entière; que la facilité ave laquelle il s'était prêté à une semblable entrevue en était la preuve, puisque nul n'ignorait que ses principes étaient républicains. « C'est à cause de ces principes et de la « manière dont vous les avez soutenus, interrompit le « prince, que vous *possédez toute mon estime.* » Et l'entretien l'amenant à parler des libéraux italiens en général, il déclara que le *rôle qu'il avait été forcé de prendre en Italie* lui interdisait l'espoir de voir se rallier à lui les libéraux, ceux de la Romagne, surtout, qui, bien injustement, lui attribuaient tous leurs maux. M. Manzini s'efforça de persuader au duc que, dans les comités formés en France et en Angleterre pour la réalisation du projet, et

même parmi les chefs romagnols, on n'attendait plus que des preuves de la loyauté de ses intentions. Mais le duc de Modène paraissait craindre qu'après s'être servi de lui comme d'un instrument, les patriotes italiens, au lieu de le couronner roi constitutionnel, ne fissent tourner la révolution à la république. Il termina l'entretien en chargeant M. Manzini de ses remercîments pour tous les braves patriotes qui l'avaient investi de leur confiance. Il leur souhaitait bonne chance dans leur entreprise hasardeuse, et désirait « qu'une occasion s'offrît à lui de montrer « qu'il était, lui aussi, bon Italien, et prêt à tout sacrifice « pour le véritable bien de son pays. Agissez avec pru- « dence, dit-il à M. Manzini en le congédiant, et venez me « voir avant votre départ pour Paris. »

Ainsi le duc de Modène encourageait secrètement l'insurrection, sans néanmoins s'engager, et de façon à se ménager toutes les chances, selon l'usage des princes.

Menotti n'était pas tout à fait dupe de cette tactique; mais le nom du duc lui était utile soit pour donner plus d'importance à ses projets, soit pour séduire par l'appât d'une haute complicité les patriotes douteux. Il entretenait donc avec le duc de Modène des relations fréquentes, exagérait à dessein le profit d'une telle amitié politique, et donnait ainsi une sorte de caractère officiel à ce recrutement de conspirateurs qui était, alors, la grande occupation de sa vie [1].

Mais dans la partie bizarre que jouaient l'un contre

[1] On nous a communiqué la correspondance secrète de Menotti. Voici ce qu'il écrivait le 29 décembre 1830, à M. Misley, alors à Paris :

« Mon frère t'aura appris mon retour de Florence. J'ai eu un long entretien avec....., et nous avons très-bien disposé tout. — A mon retour, je suis allé

l'autre ces deux hommes, le duc de Modène apportait une dissimulation abominable et profonde. Tandis que Menotti faisait auprès de ses amis les plus défiants, de courageux efforts pour défendre la sincérité du prince mise sans cesse en question, celui-ci ne songeait qu'à interroger les événements. Également prêt à se mettre à la tête des conspirateurs, s'ils étaient les plus forts, ou à devenir, dans le cas contraire, le plus cruel de leurs ennemis, il attendait que la France se prononçât.

Les principaux chefs de l'opposition en France ne faisaient pas mystère de leurs sympathies pour la cause de l'Italie, et le principe de non-intervention, proclamé par M. Laffitte, à la face du monde, devait paraître inviolable. Mais derrière la politique ostensible de la France n'y avait-il

chez le duc pour le tenir toujours dans la même position. Il a été content de moi et moi de lui. J'espère être parvenu à lui faire faire quelques grâces pour la nouvelle année ; mais je ne crois rien tant que je ne verrai. — Tout est tranquille ici, et tout se dispose pour le mieux. — Il y aura un comité central à Bologne. — Sans un centre il était impossible de bien marcher, et moi seul, d'ailleurs, je ne pouvais suffire à tout. — La Romagne est toujours dans la plus grande fermentation, mais elle ne bougera pas. — Les Piémontais sont-ils définitivement d'accord avec nous? Adieu. J'attends impatiemment de tes nouvelles. »

Autre lettre de Menotti, en date du 2 janvier 1831 :

« . . . . . .

« Le seul élément dont nous manquons, c'est l'argent, et avec de l'argent, croyez que nous pourrions effectuer le mouvement quand nous voudrions. — Les vieux libéraux, qui en ont, n'en veulent pas donner. N'importe. Cela ne nous découragera pas ni ne ralentira notre activité. — Le duc est toujours décidé à laisser faire. Aussi nous vivons comme dans une république. On dit que Maximilien (frère du duc) viendra ici ; je ne le crois pas. — En Italie tout est tranquille. — La France interviendra-t-elle au cas où les Autrichiens passeraient le Pô ? Voilà ce que nous voulons absolument savoir. Organisez-vous le mieux que vous pourrez. — Il nous faut le Piémont. — Faites décider à l'Union. Adieu. »

pas une politique secrète, dont les vues étaient opposées aux déclarations les plus solennelles des ministres français? Des communications ténébreuses n'engageaient-elles pas le Cabinet du Palais-Royal envers la Cour de Vienne? Le duc de Modène l'apprit ou le crut, car ses dispositions changèrent tout à coup, et ce changement se prouva par les plus indignes manœuvres [1].

Menotti et ses amis ne se découragèrent pas, cependant. A vrai dire, ils pouvaient bien compter jusqu'à un certain point sur l'adhésion instinctive du peuple, mais non sur sa coopération active. Car ils n'avaient guère étudié les besoins de ce peuple, qui était heureux matériellement, et ils n'avaient noué avec lui aucun de ces rapports qui servent de fondement à une grande influence. D'un autre côté, l'Autriche seule était en état de comprimer leurs efforts, et pour eux, par conséquent, toute la question était de savoir si la France serait fidèle à ce principe de non-intervention qu'elle avait si bruyamment adopté.

Dans le discours du 1er décembre, que nous avons déjà cité, M. Laffitte, on l'a vu, s'était écrié : « la France ne « permettra pas que le principe de non-intervention soit « violé. » Quelques jours après, M. Dupin, dont on con-

[1] Le 7 janvier 1831, Menotti écrivait à M. Misley :

« J'arrive à l'instant de Bologne. Il faut te dire que le duc est un véritable coquin (*birbante*). J'ai couru le danger d'être tué hier. Le duc a fait répandre par les san-fédistes (secte anti-libérale) le bruit que moi et toi sommes des agents stipendiés pour former des centres et les dénoncer. Cela avait été si bien cru à Bologne qu'on a manqué de m'assassiner. Le fait est qu'en huit jours toute la Romagne avait changé de face, mais elle reviendra à moi..... Maintenant que je sais que je suis tenu pour un agent du duc, je me règlerai avec tant de prudence que je parviendrai à mon but sans manquer à mes promesses..... Adieu. »

naissait les relations avec la Cour, s'était exprimé en ces termes à la tribune, au milieu des applaudissements de l'assemblée : « La France, en se renfermant dans son « froid égoïsme, aurait dit qu'elle n'interviendrait pas, « cela pouvait être une lâcheté, mais dire qu'elle ne souf- « frira pas qu'on intervienne, c'est la plus noble attitude « que puisse prendre un peuple fort et généreux [1]. »

« La non-intervention, avait dit à son tour, du haut de « la tribune de la Chambre des pairs, le maréchal Soult, « ministre de la guerre, la non-intervention est désor- « mais notre principe. Nous le respecterons religieuse- « ment sans doute, mais à la condition essentielle qu'il « sera respecté par les autres [2]. »

Des déclarations aussi claires parurent suffisantes à des jeunes gens sans expérience et peu versés dans l'art funeste des mensonges politiques. Aussi bien, M. de Lafayette, trompé lui-même, affirmait à M. Misley que le principe de non-intervention serait courageusement maintenu, et qu'à la Cour il en avait reçu l'assurance. Enfin, le fils aîné du roi des Français, le duc d'Orléans, paraissait si bien disposé pour les conspirateurs italiens, qu'il était initié à leurs secrets, et que, dès le mois de novembre 1830, il avait désigné à M. Viardot le jour où l'insurrection de Modène devait éclater [3].

[1] Séance du 6 décembre 1830.

[2] Séance du 8 décembre 1830.

[3] Le 19 janvier 1831, Menotti écrivait à M. Misley :

« Avant-hier, j'ai vu l'ami..... par son entremise j'espère un crédit de 9,000 francs qui est garanti sur hypothèque. — C'est très-bien que d'Orléans nous protège, et c'est aussi avec le plus grand plaisir que j'apprends la bonne intelligence qui existe entre toi et Lafayette, etc. »

C'était une révolution profonde et propre à changer la face du catholicisme, que cette révolution d'Italie qui tendait à rayer le pape de la liste des souverains temporels, tout en lui laissant le titre de chef suprême et inviolable de l'Église. Car la décadence du catholicisme, l'altération de son principe, la chute de ses traditions, l'alliance adultère de la Cour de Rome avec les tyrannies originairement combattues par elle, tout cela était le fruit de cette puissance temporelle des papes, définitivement consacrée par Alexandre VI, agrandie par l'épée de Jules II, et maintenue, depuis, à force d'intrigues, d'iniquités, de scandales. Devenus princes au même titre et de la même sorte que les autres princes de la terre, les papes avaient dû naturellement subir le joug des intérêts mondains. Et c'est ainsi que la papauté, jadis tutrice des peuples, s'était peu à peu rendue complice de leurs tyrans. Enlever son pouvoir temporel au Saint-Siége, c'était fortifier, en l'épurant, son pouvoir spirituel; c'était le forcer à reprendre la tutelle du monde.

Sous ce rapport, l'insurrection de la Romagne contre le pape avait un caractère essentiellement démocratique et universel, un caractère français par conséquent. L'appuyer était donc pour la France et un devoir de sympathie et une affaire de haute politiqne.

Mais le Cabinet du Palais-Royal avait des vues moins élevées, et nourrissait des projets dont les patriotes italiens ne pouvaient pénétrer le sens caché. Ils résolurent d'agir.

Il fut décidé que le signal de la révolution partirait de Modène, qu'il serait donné dans la maison même de Menotti. Le complot devait éclater le 7 février; mais des indices trop certains étaient venus prouver aux conspira-

teurs qu'on était sur la trace de leurs projets. Il y avait parmi eux, un citoyen nommé Ricci, bon Italien, mais servant dans les gardes du duc de Modène, et fils d'un homme désigné d'avance aux ressentiments des conspirateurs. On raconte que, tremblant pour la vie de son père, Ricci l'alla trouver quelques jours avant l'explosion du complot, pour le supplier de s'absenter de Modène dans la journée du 7 février. Surpris des instances de son fils, cet homme conçut des soupçons qu'il s'empressa de communiquer au prince. Ricci fut mandé au palais, accablé de menaces; et on croit que, si les aveux ne trahirent le nom d'aucun de ses amis, ils compromirent du moins le succès du hardi projet qu'ils avaient formé. Plus tard, du reste, les rancunes mal éteintes du duc fournirent au malheureux jeune homme l'honneur d'une noble expiation.

Quoi qu'il en soit, jugeant que le complot était éventé, à certaines mesures inusitées et notamment à celle qui ordonnait au brave général Zucchi de quitter Modène, Menotti et ses compagnons résolurent de précipiter le dénoûment.

Le 3 février une agitation inaccoutumée régnait à Modène. Tandis que, d'une part, les conjurés faisaient leurs préparatifs en toute hâte et avec une héroïque témérité, de l'autre, le duc de Modène donnait des ordres empressés, fortifiait son palais et consignait les troupes dans les casernes. A huit heures, les conjurés se trouvaient réunis dans la maison de Menotti, au nombre de quarante environ. Parmi les complices, il y en avait beaucoup, ceux de la campagne surtout, qu'on n'avait pas eu le temps de prévenir. Mais, confiants dans leur courage et dans la for-

tune de leur pays, ces généreux Italiens se disposaient, les uns à envahir le palais ducal, les autres à marcher aux quatre portes de la ville, pour s'en emparer, lorsque les rues qui entouraient la maison de Menotti se remplirent de soldats. Les conjurés n'occupant que le premier étage, et le rez-de-chaussée étant habité par une paisible famille, composée en grande partie de femmes et d'enfants, la porte principale de la maison de Menotti était restée ouverte. Des dragons et des pionniers pénètrent dans la cour, montent au premier étage, et essaient d'enfoncer la porte de l'appartement qui renferme les conjurés. « Que « faire? s'écrie l'un d'eux. » Menotti prend un pistolet et le décharge. En un instant la porte est, des deux côtés, criblée de balles. Courant aux fenêtres, quelques-uns des conjurés font feu sur les troupes postées dans la rue, et le combat s'engage. C'était un drame terrible et singulier. Au bruit de la fusillade se mêlaient, partant à la fois et du rez-de-chaussée et du deuxième étage, des cris affreux poussés par des femmes, par des enfants. Les dragons jugeant à la résistance opiniâtre qu'on leur opposait qu'ils avaient affaire à de nombreux ennemis, reculèrent enfin, et descendirent en désordre l'escalier taché de leur sang. Soudain, le bruit de la fusillade s'éteignit; les soldats se glissèrent dans l'ombre des portiques : autour de la maison tout fit silence. Alors, dans l'exaltation de cette victoire étrange, les conjurés se mirent à table, joyeux et mélancoliques tour à tour; et ils burent à la délivrance de leur pays, en attendant la mort. Un moment l'espoir se ranima dans leur âme. Ayant entendu au loin de vagues clameurs, ils crurent que les portes de la ville étaient forcées par les gens de la campagne, leurs complices, et ils

montèrent tous au haut de la maison, pour voir venir leurs libérateurs. Ils se trompaient : ces clameurs lointaines étaient poussées par quelques soldats du tyran, et célébraient d'avance son facile triomphe. Tout à coup une voix retentit dans la rue : « Qui vive ! crie une sentinelle. « — Menotti ! répondit un homme qui se laissait couler le « long du mur, suspendu à une corde ; je vais parler au « duc. » A ces paroles succède un coup de feu, et Menotti est ramassé sanglant sur le pavé. Pendant ce temps, une scène touchante se passait dans le palais ducal. On avait conseillé au prince de faire sauter l'asile des conjurés ; mais le ministre Scozia, dont la famille habitait la maison menacée, s'était jeté aux pieds du prince, et il le conjurait avec larmes de ne pas envelopper dans la même vengeance les coupables et les innocents. Le duc envoya pourtant du canon contre les conjurés ; et ceux-ci, pour ne pas compromettre plus long-temps la vie des familles qui, étrangères à leurs desseins, se trouvaient associées à leurs périls, coururent se remettre aux mains des soldats. On les traîna au palais en les accablant d'injures et de mauvais traitements. Plusieurs d'entr'eux furent grièvement blessés. M. Ruffini [1] reçut deux coups de baïonnette.

La journée du 4 février fut pour la ville de Modène une journée de deuil. Mais le lendemain on y apprenait qu'une insurrection venait d'éclater à Bologne, et le duc de Modène, après avoir fait brûler ses papiers secrets, prenait tout tremblant la route de Mantoue, suivi de l'infortuné Menotti : il devait plus tard s'assurer de la discrétion du conspirateur en le livrant au bourreau.

1 C'est de M. Ruffini lui-même que nous tenons quelques-uns des détails qui précèdent.

De Bologne, la révolution s'étendit rapidement dans toute la Romagne. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que déjà le drapeau tricolore était arboré à Pérouse, à Spoleti, à Foligno, à Terni ; l'insurrection embrassait la province de l'Ombrie, celle de Trasimène ; le cardinal Benvenuti, légat *à latere*, tombait, à Cosimo, au pouvoir des insurgés ; Ancône se rendait sans coup-férir aux braves colonels Sercognani et Armandi ; enfin, Marie-Louise fuyait ses États que l'incendie avait gagnés. Bientôt l'étendard glorieux de la jeunesse italienne flotta sur les hauteurs d'Ottricoli, à quinze lieues de Rome, et la terreur fut au Vatican.

Malheureusement, le peuple applaudissait à la révolution sans se passionner pour elle. A demi satisfait de sa destinée dont la honte n'était pas de nature à frapper ses regards, il était plus disposé à saluer au passage ses libérateurs qu'à se faire parmi eux un rôle actif et violent. Les chefs manquaient, d'ailleurs. Pas d'unité, nulle direction. A Bologne, à Modène, à Parme, à Reggio, on avait vu s'improviser autant de gouvernements, non rivaux, mais divers, et auxquels un respect fatal du principe de non-intervention enlevait jusqu'à la pensée de combiner leurs efforts. Propager l'insurrection en Toscane, il n'y fallait pas songer, le peuple étant gouverné dans ce pays avec une sagesse paternelle et jouissant d'une prospérité sans égale.

Dans un tel état de choses et au milieu de tant d'obstacles, l'audace restait aux patriotes italiens comme chance de succès. Il y avait péril et non pas folie à marcher sur Rome : c'est ce que plusieurs proposèrent. Mais le gouvernement de Bologne hésitait : il consulta le colonel

Armandi qui se trouvait alors à Ancône, et n'avait pas encore été nommé ministre de la guerre. Le colonel répondit avec l'autorité qu'il puisait dans sa vieille expérience militaire, que les dispositions du peuple, qui vit à Rome sous l'entière dépendance de la cour pontificale, défendaient une expédition de ce genre ; qu'il était impossible de la tenter heureusement avec une poignée d'hommes inhabiles à la guerre et mal armés ; que c'était nuire à la révolution italienne que de courir aussi aveuglément les risques d'un premier revers, alors qu'il s'agissait de hasarder une petite troupe dans une plaine immense, où la nature du terrain ne permettait ni de marcher de poste en poste ni de camper avec sûreté. Cette opinion prévalut.

Au reste, Rome venait subitement de changer d'aspect. Dans les premiers jours de l'insurrection, le Vatican s'était montré en proie aux plus vives alarmes, et on y avait fait des préparatifs de fuite. Soudain des nouvelles arrivent, venant de France, et aussitôt la cour pontificale renaît à l'espoir, à l'orgueil ; des proclamations menaçantes partent de la ville éternelle ; les Transtéverins sont en armes. « Bonnes nouvelles ! écrit le colonel Ravinetti « dans une proclamation adressée aux troupes papales. « Le roi de France, par un courrier exprès, donne au « Saint-Père l'assurance de sa protection et de son inter- « vention pour maintenir les États-Pontificaux sous le « gouvernement du Saint-Siége. » En effet [1], Louis-Philippe, à la première nouvelle de l'insurrection de Bologne, s'était empressé d'écrire au Saint-Père pour lui témoigner son intérêt et sa sollicitude. Fidèle de son côté à la politique de son maître, M. Sébastiani avait donné en France

[1] Voir aux documents historiques.

des ordres pressants pour empêcher le départ de tous les réfugiés italiens qu'appelaient en Italie les espérances et les dangers de leurs frères.

A cette époque, pourtant, la cause de l'indépendance italienne éveillait en France des sympathies aussi énergiques que généreuses, et une circonstance particulière y rendait plus vive la haine que portaient au gouvernement autrichien les partisans sincères de la révolution de juillet. Un jeune Italien, d'une figure douce et altérée par de cruelles souffrances, était arrivé à Paris. Il se nommait Maroncelli. Les noirs cachots de Spielberg avaient longtemps pesé sur lui, et le récit des tortures qu'il avait endurées était affreux. Victime innocente de la tyrannie d'un gouvernement soupçonneux, il s'était vu traîner dans un pays étranger où on lui avait donné pour prison une basse-fosse humide et sombre, pour nourriture du pain noir trempé dans de l'eau chaude, pour lit une planche nue, pour vêtement l'habit des galériens. Sa jambe gauche, engagée dans un anneau de fer auquel pendait une chaîne du poids de vingt livres, s'était gonflée au point qu'une amputation était devenue nécessaire, de sorte qu'il suffisait de sa présence pour dénoncer la barbarie de ses bourreaux. La publicité donnée à ces détails, dans un moment où tous les cœurs battaient pour l'Italie, produisit une impression universelle et profonde.

Or, le même jour, on apprenait à Paris que M. d'Appony venait d'annoncer au Cabinet du Palais-Royal une prochaine intervention des Autrichiens dans le duché de Modène. L'Autriche fondait sa prétention sur le droit de réversibilité que lui avait reconnu l'acte du congrès de Vienne ; vain prétexte ! un droit éventuel de réversibilité

pouvait-il enlever au duché de Modène ce caractère d'*État indépendant* que lui avaient donné les stipulations du congrès de Vienne, et que le gouvernement français s'était engagé à faire respecter, lorsqu'il avait proclamé le principe de non-intervention? M. Laffitte déclara en plein Conseil qu'à de telle prétentions, si l'Autriche persistait, il n'y avait qu'une réponse possible, la guerre. Tous les ministres applaudirent. M. Sébastiani lui-même, ministre des affaires étrangères, s'engagea à répondre en ce sens.

En effet, le maréchal Maison, ambassadeur de France à Vienne, fut chargé de présenter à l'Autriche une déclaration qui lui interdisait, en termes formels, l'entrée des États-Romains. A cette espèce d'*ultimatum* au bout duquel était la guerre, l'Autriche répondit, non-seulement avec fermeté, mais avec insulte. Gardien de l'honneur de son gouvernement, et convaincu que la France ne pouvait sans s'avilir laisser fouler aux pieds un principe qu'il avait mission de faire respecter, le maréchal fit sur-le-champ connaître au Cabinet du Palais-Royal la réponse du ministre autrichien. En même temps il écrivit au général Guilleminot, ambassadeur de France à Constantinople, que c'en était fait de la paix du monde; que la France était forcée décidément à tirer l'épée pour soutenir l'honneur d'une déclaration repoussée avec menace; que les moments étaient précieux, et qu'il fallait se hâter de chercher partout des ennemis à la Russie.

Le général Guilleminot ne pouvait hésiter. Depuis la révolution de juillet, la situation de l'ambassade française à Constantinople était difficile. Au moment de la révolution qui avait précipité Charles X de son trône, la Russie avait pour ministre plénipotentiaire auprès de la Porte

M. de Ribeaupierre. C'était un de ces Russes aux manières élégantes, et un homme de salon avant tout ; mais cela ne l'empêcha pas de laisser éclater contre le régime qui venait de prévaloir en France une haine dont la bienséance ne modéra pas toujours les emportements. Soumis à l'ascendant de la Russie, le Divan s'était d'abord opposé à la substitution du drapeau tricolore au drapeau blanc : le général Guilleminot envoya son gendre, le comte Roger, au plénipotentiaire russe pour demander des explications. Lorsque M. Roger entra, M. de Ribeaupierre était à table, entouré de ses officiers. Ne pouvant contenir l'explosion de ses répugnances, il se mit à attaquer violemment la révolution de France et ses suites. Homme de cœur et tout dévoué à son pays, M. Roger répliqua avec vivacité, comparant à ces mouvements séditieux qui, en Russie, n'aboutissaient qu'à des assassinats, ce glorieux événement de juillet qui avait élevé la France dans l'estime du monde. Quoique fort animée, cette scène n'eut pas de conséquences fâcheuses. Les obstacles qui s'opposaient au changement du pavillon français furent même écartés. Mais une hostilité sourde n'avait pas cessé d'exister entre les deux ambassadeurs. Le général Guilleminot ne fut donc ni surpris ni affligé de la dépêche du maréchal Maison. Des négociations habilement conduites pouvaient créer, soit dans le Caucase, soit en Perse, des moyens efficaces de diversion, et sauver la Pologne ; mais l'essentiel était d'amener la Turquie à se déclarer contre les Russes, au premier coup de canon. Dans ce but, des ouvertures furent faites au Divan, et tout fut secrètement préparé, dans la prévision d'une guerre imminente.

Pendant ce temps, la dépêche adressée au Palais-Royal

par le maréchal Maison arrivait à Paris. Elle était ainsi conçue : « Jusqu'ici, m'a dit M. de Metternich, nous « avons laissé la France mettre en avant le principe de la « non-intervention, mais il est temps qu'elle sache que « nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne « l'Italie. Nous porterons nos armes partout où s'étendra « l'insurrection. Si cette intervention doit amener la « guerre, eh bien, vienne la guerre ! Nous aimons mieux « en courir les chances que d'être exposés à périr au mi- « lieu des émeutes. »

Le maréchal Maison ajoutait que, pour prévenir les dangers dont la France était menacée, il fallait sans retard prendre l'initiative de la guerre et jeter une armée dans le Piémont.

Cette dépêche, commentée dans le public avec une ardeur passionnée, avait été remise le 4 à M. Sébastiani. Le président du Conseil, M. Laffitte, ne la connut que le 8, par hasard pour ainsi dire, et en la lisant dans le *National*. On l'avait donc cachée pendant quatre jours au président du Conseil ! La surprise de M. Laffitte fut grande. Il demanda des explications. M. Sébastiani ne sut alléguer pour sa justification que des motifs dont la puérilité était offensante, et M. Laffitte résolut de déposer un pouvoir dont on ne lui avait laissé que les périls. Pourtant, toujours dupe de lui-même, il ne put s'avouer qu'à la dernière extrémité une déception aussi amère. Il voulut une fois encore interroger la reconnaissance du prince auquel il avait donné la couronne, et il se plaignit à lui douloureusement de ce qui venait de se passer, mêlant à l'expression de ses griefs personnels la critique adoucie d'une politique qui l'avait eu pour instrument sans l'avoir tout

LAFFITTE.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

ce qui arriva. Il fut irrésolu dans un moment où les intérêts avaient hâte de se classer et les passions de se produire. Il fut condamné à n'agir que par autrui, alors qu'il fallait dompter, en la sauvant, une société incertaine, tourmentée, et au sein de laquelle durait encore le frémissement des luttes de la veille. Le nom de M. Laffitte était respecté : on le compromit. Son influence était décisive : on la fit servir au triomphe des plus regrettables desseins. Et voilà comment son ministère marqua, dans l'histoire de son pays, comme une période malheureuse.

Ce fut, en effet, durant cette période que s'établit, par l'abandon successif de toutes les nations opprimées, le système diplomatique qui tendait à faire descendre la France au rang des Puissances secondaires, pour faire accepter par les Puissances principales la dynastie de Louis-Philippe. Ce fut aussi dans cet intervalle que la bourgeoisie se mit en mesure de commander aux affaires. Par la loi sur les municipalités, elle paralysa du même coup dans les communes l'action du peuple et le règne des grandes influences locales. Par la loi sur les élections, elle s'empara exclusivement du pouvoir. Par la loi sur la garde nationale, elle se réserva la domination de la place publique. Dirigée par des meneurs sans entrailles, dont ses instincts servaient merveilleusement les calculs, elle s'arma contre l'insurrection, au 21 décembre, pour contenir les républicains, et elle encouragea l'émeute, au 14 février, pour effrayer les légitimistes : ennemie et amie de l'ordre tour à tour, selon les besoins du moment. Ce que l'égoïsme d'une pareille conduite devait avoir de fatal, et aux intérêts de la classe asservie, et à ceux de la classe dominante elle-même, on le verra par la suite de cette histoire. Mais d'aussi

hardis envahissements n'eussent jamais été possibles, au sortir d'une révolution faite par le peuple, s'il n'y avait eu aux affaires des hommes dont la réputation fût de nature à donner le change aux mécontents et à dérouter l'opinion. Ces hommes furent, à des titres divers et avec une part inégale de responsabilité, MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure) et Laffitte. Grâce à leur honorable mais impuissant triumvirat, beaucoup prirent pour une transition nécessaire ce qui n'était au fond qu'un déplacement de tyrannie. Les chefs du parti républicain ne s'y trompèrent pas; mais ils n'avaient été jusque-là ni assez forts pour s'imposer, ni assez écoutés pour faire prévaloir la sagesse de leurs défiances.

CHAPITRE IX.

Seconde phase du gouvernement de la bourgeoisie.— Casimir Périer premier ministre; son ascendant sur la Chambre; ses rapports avec le roi; son programme. — Séance du 18 mars. — L'Italie abandonnée; les réfugiés italiens persécutés à Lyon et à Marseille. — Les Autrichiens envahissent l'Italie. — Piége tendu au gouvernement de Bologne; il fait désarmer les Modenais. — Mission confiée à M. Hubert; M. Hubert à Paris. — Les Autrichiens à Bologne. — Convention d'Ancône. — Vengeances et perfidie du Vatican. — Comment le gouvernement français est jugé en Italie. — Rappel du général Guilleminot; véritables motifs de ce rappel. — Violences de Casimir Périer. — Histoire des sociétés populaires; *Société des Amis du Peuple.* — Progrès du parti républicain; son but; sa physionomie; son premier procès. — Décoration de juillet: troubles. — Eloignement de Casimir Périer pour le roi.— Le roi s'absente de la capitale; son passage à Metz. — Menaces adressées au maréchal Soult par Casimir Périer. — Dissolution de la Chambre.

Continuer la politique de la ruse était désormais impossible. A quoi bon, d'ailleurs? Toute la force que peut contenir le mensonge des concessions nécessaires, le régime nouveau la possédait : il était fondé, il ne s'agissait plus que de le défendre. Le cours naturel des choses appelait donc au pouvoir un ministre violent. M. Laffitte se retirait de la scène : M. Casimir Périer y monta.

Il arrivait aux affaires avec une colère immense, un

orgueil sans bornes et je ne sais quelle impatience farouche d'écraser ses ennemis. Banquier opulent et toujours en éveil, le bruit des factions lui avait causé de mortelles alarmes et il brûlait de s'en venger. Tant que la situation était restée incertaine, il avait épié le pouvoir avec anxiété, et ne s'était point senti la hardiesse d'y porter la main. Mais lorsqu'il crut voir que le peuple s'ignorait; que la puissance des partis ne répondait pas à leur fougue ; que les ressources de l'esprit de révolte étaient incomplètes, éparses ; que la résistance ne serait ni efficace, ni durable, contre tous ces éléments réunis de domination, les capitaux, le crédit, l'organisation, les positions acquises, la discipline...., il prit son parti impétueusement, et ne songea plus qu'à prouver à la bourgeoisie tout ce qu'elle pouvait, par l'excès de ce qu'il allait tenter pour elle, en la traînant à sa suite ; car il manquait de courage, non de vigueur ; et s'il tremblait devant l'humiliation d'une défaite possible, devant les dangers d'une lutte inégale, il n'était pas homme, du moins, à perdre les avantages de la force par défaut de résolution et de nerf.

Bien convaincu, du reste, que dans les intérêts de la classe moyenne, c'étaient les siens propres qu'il venait sauver, il apportait dans le combat sa personnalité tout entière. Le trône, il le voulait sauver aussi, et il accourait pour le défendre, mais sans illusions, sans dévoûment, sans amour, et tout simplement parce qu'il coûvait dans la royauté une institution protectrice de la banque.

Président de la Chambre, il avait déjà montré, en mainte occasion, combien intraitable était son égoïsme et sauvage son orgueil. Un jour, par exemple, tandis que l'émeute grondait, il arrive au Palais-Bourbon qu'il trouve entouré

de soldats. Aussitôt son regard s'enflamme, il va droit aux questeurs, et d'une voix tonnante : « Des soldats, mes-« sieurs? Et en vertu de quels ordres? — C'est, répondent « les questeurs, le ministre..... — Quel ministre? Vous « n'avez d'ordres à recevoir ici que de moi. » Et M. de Bondy lui faisant observer que la police de la Chambre entrait dans les attributions de la questure, « la police de « la Chambre! monsieur, s'écria-t-il avec insulte, dites « la police des corridors. » Voilà ce qu'était cet homme. Il fit croire à tous qu'il était né pour le commandement, à force de fierté, de brusquerie et de dédain. Il est juste d'ajouter qu'il atteignit quelquefois à la grandeur, et que, s'il lui arriva de prendre pour instruments des êtres méprisables, ce ne fut jamais sans les accabler de son mépris. Premier ministre, il mit le pied sur la législature, comme il l'avait mis, président de la Chambre, sur le ministère ; et il en vint au point de ne plus vivre que dans son despotisme et dans ses rancunes, dur à ses serviteurs autant qu'implacable pour ses adversaires, conspuant les hommes de Cour, parlant en maître à ses collègues, et n'accordant au roi lui-même qu'une coopération hautaine et un respect amer.

Le lendemain du jour où il avait saisi le pouvoir, s'étant rendu au Château, il fut frappé de n'y rencontrer que des visages où se peignaient le mécontentement et la défiance. Les courtisans chuchotaient, sur son passage, d'une manière injurieuse ; on le suivait avec des regards de haine. Il arrive dans le salon où l'attendait la famille royale. Le roi est souriant, la reine polie et grave ; mais madame Adélaïde affecte un maintien glacé, et le duc d'Orléans laisse percer dans son attitude la répugnance

transport. C'est en vain que le général Lafayette vient opposer à ce programme de l'égoïsme en délire, un touchant appel à tous les sentiments généreux ; c'est en vain qu'il commande au gouvernement le respect de ses promesses, la fidélité, l'honneur ; c'est en vain qu'il montre les Italiens soulevés sur la foi de nos déclarations, et les Polonais armés pour notre querelle. La majorité reste immobile, froide, silencieuse. La Pologne, continue le vieux général, c'est l'avant-garde qui s'est retournée contre le corps de bataille. Et il lit des lettres trouvées dans le portefeuille de Constantin, douloureux témoignages des dangers qui menaçaient l'Occident, lorsque la Pologne, se jetant au-devant du Czar, s'était offerte en holocauste. Des applaudissements partent des bancs de la gauche. Alors, laissant tomber sur les ministres un regard accusateur : « Est-il vrai, demande Lafayette, que le gouver-« nement a déclaré qu'il ne consentirait jamais à l'entrée « des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés de « l'Italie? » A cette foudroyante apostrophe, tous les yeux se portent sur M. Sébastiani. « Entre ne pas con-« sentir et faire la guerre, répond le ministre embarrassé, « il y a une grande différence. — Et moi, reprend l'ora-« teur avec force, je dis qu'après une déclaration offi-« cielle, laisser violer l'honneur de cette déclaration en « se contentant de dire : « Non, je n'y consens pas, » est « incompatible avec la dignité, avec l'honneur du peuple « français. » Une extrême agitation suivit cette lutte parlementaire, et elle eut un retentissement qui se prolongea long-temps dans toute l'Europe.

Casimir Périer ne pouvait plus douter de son ascendant sur la Chambre : il s'élança, la tête haute, dans la voie

qu'il s'était tracée; mais il avait peu à s'inquiéter de la partie diplomatique de son système. Une volonté supérieure à la sienne avait déjà tout réglé, et l'abandon de l'Italie, par exemple, était résolu.

Dans les derniers jours de février, un grand nombre de réfugiés italiens s'étaient réunis à Lyon. Une expédition en Savoie fut concertée entre eux et activement préparée. Les uns devaient marcher sur Grenoble où les attendaient avec impatience des patriotes français. Les autres devaient se rassembler à Tenay et pénétrer dans la Maurienne. L'accueil qu'ils avaient reçu à Lyon avait singulièrement exalté leurs espérances. De toutes parts leur venaient des marques de sympathie et des excitations puissantes. Des compagnies de volontaires se formaient pour les escorter. Le préfet de Lyon lui-même, M. Paulze d'Yvoi, leur prêtait une noble assistance, croyant répondre en cela aux vues du gouvernement. Une dépêche ministérielle ne tarda pas à le détromper. On lui enjoignait de dissoudre les rassemblements d'Italiens, d'empêcher leur départ, de faire, en un mot, avorter leur projet. M. Paulze d'Yvoi fut saisi de surprise et de douleur. Opposer une résistance brutale à l'accomplissement des desseins qu'il avait approuvés sans détour, persécuter des proscrits qu'il avait encouragés, il ne put s'y résoudre, et il partit précipitamment pour une tournée administrative, laissant à un conseiller de préfecture le triste honneur d'une mission dont sa générosité ne voulait pas. Cependant, les sympathies de la population lyonnaise pour les exilés devenaient de plus en plus vives dans leurs manifestations. On les pressait de partir, de partir en masse; et un courageux citoyen, M. Baune, offrait de mettre à leur disposition deux bataillons de la

garde nationale. Ils ne crurent pas devoir profiter de ces offres. Leurs chefs, qui correspondaient à Paris avec plusieurs personnes considérables, et notamment avec la princesse Beljioioso, parurent craindre de se hâter et de donner trop d'éclat à leur tentative. Peut-être avaient-ils peur, en acceptant une coopération trop bruyante, de mécontenter le gouvernement, dont, après tant de promesses indirectes, il leur était malaisé de suspecter la bonne foi. Les réfugiés hésitèrent donc, et ne sortirent enfin de Lyon que par petites bandes. Un lieu de réunion avait été fixé d'avance. Mais au moment où quelques-uns d'entre eux allaient toucher la frontière, entre Maximieux et le pont de Chazet, ils entendirent retentir derrière eux des pas de chevaux. Bientôt parurent des dragons et des gendarmes, envoyés à leur poursuite, et commandés par M. Carrelet, loyal officier qui n'épargna rien pour adoucir la rigueur de sa mission. Résister était impossible : les malheureux réfugiés rentrèrent à Lyon, le désespoir dans l'âme.

Quelques jours après, MM. Misley et Linati arrivèrent à Marseille, prêts à s'embarquer pour l'Italie. Ils avaient frété un navire, et possédaient douze cents fusils, deux pièces de canon, des munitions. A eux s'étaient joints plusieurs Italiens qu'appelait à son secours la patrie menacée : le comte Grilenzoni (de Reggio), l'avocat Mantovani (de Pavie), le lieutenant Mori (de Faënza), le docteur Franceschini. Le jour de l'embarquement était arrivé, lorsque une dépêche télégraphique vint tout à coup porter au préfet des Bouches-du-Rhône, M. Thomas, l'ordre d'arrêter les proscrits. Aussitôt défense de mettre à la voile leur fut signifiée, et l'on mit sous le séquestre le

bâtiment qu'ils avaient frété. De semblables violences furent exercées à l'égard de M. Visconti (de Milan) et de l'illustre général Guillaume Pépé, qui, depuis son arrivée à Marseille, s'était vu sans cesse enveloppé d'espions, ainsi que les officiers attachés à sa fortune.

Et pendant ce temps, les Autrichiens envahissaient insolemment l'Italie ; une bande de jeunes patriotes, armés pour la plupart de fusils de chasse, courait à Novi se faire accabler par le nombre ; Marie-Louise était rétablie dans son duché ; le duc de Modène, entouré de baïonnettes étrangères, entrait dans cette ville où, en témoignage de sa perfidie, allait couler le sang de Menotti, devenu sa victime pour n'avoir pas voulu devenir son meurtrier ; enfin, les insurgés de Modène se dirigeaient sur Bologne, apportant à leurs frères des légations, le secours de leurs armes et d'un ressentiment immortel.

Ce fut alors qu'apparut clairement le piége tendu aux Italiens par le principe de non-intervention. Après l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, le gouvernement de Bologne avait envoyé le comte Bianchetti à Florence, avec mission d'y sonder, sur les dispositions de l'Angleterre et de la France, les représentants de ces deux pays. La réponse avait été favorable ; les cœurs étaient remplis d'espérance et de joie. Convaincu que la parole donnée au monde par un ministre du roi des Français était inviolable, mais que, pour avoir droit à la protection du principe de non-intervention, les Italiens devaient le respecter les premiers, le gouvernement de Bologne ferma les yeux sur l'intervention de l'Autriche à Modène, et, quand les Modenais commandés par le noble général Zucchi se présentèrent, il les désarma. Il alla plus loin encore. Trom-

pant la tendresse inquiète de leurs parents, Napoléon et Louis Bonaparte, fils du comte de Saint-Leu, s'étaient jetés vivement dans l'insurrection et avaient déployé aux avant-postes un brillant courage : ils furent rappelés en toute hâte par le général Armandi, tant on mettait de soin à conjurer le mauvais vouloir de la diplomatie et à délivrer le Palais-Royal de tout sujet d'alarmes !

On préparait, du reste, avec vigueur, les moyens de défense. Mais comment le gouvernement de Bologne, livré à lui-même, aurait-il résisté à l'Autriche? Sept mille hommes, dont un tiers seulement se composait de soldats de ligne, de gendarmes et de douaniers, voilà tout ce qu'avaient à opposer aux forces de l'invasion les chefs de l'insurrection italienne. Les armes manquaient, d'ailleurs. Il n'existait, dans toute l'étendue des provinces insurgées, que six mille cinq cents fusils. Les piques que le général Grabinski avait fait fabriquer ne pouvaient servir efficacement contre l'ennemi. La Toscane avait refusé de laisser passer quatre cents fusils et quatre cents sabres, achetés à Livourne. Le sort de l'Italie flottait donc au gré de tous les hasards, ou, plutôt, il dépendait de la France. Le gouvernement de Bologne avait prié lord Normanby d'agir en faveur des patriotes italiens auprès du Cabinet de Londres : on confia la même mission auprès du Cabinet de Paris à M. Hubert, officier de l'état-major général de la confédération suisse. C'était un touchant spectacle que celui de la faiblesse appelant ainsi la force au secours du droit violé. Car enfin, en vertu de quel principe l'Autriche envoyait-elle ses armées au-delà des Alpes terminer une querelle qui n'était pas la sienne? Elle n'avait pas même ici, comme à Modène, un prétexte dont elle pût couvrir

ses violences. Sa conduite, sauvage et inhumaine à l'égard de l'Italie, était en outre, à l'égard de la France, pleine d'orgueil et d'insulte, puisque le cabinet de Vienne, en foulant aux pieds le principe de non-intervention, ne se donnait même plus la peine d'atténuer par le mensonge de ses prétentions l'insolence de ses dédains. M. Hubert se rendit à Paris. Il y plaida la cause confiée à sa loyauté, avec beaucoup d'énergie et de noblesse. Le gouvernement français ne devait-il pas, au moins, s'offrir comme médiateur entre le Saint-Siége et les provinces insurgées ? L'insurrection italienne avait eu des motifs incontestablement légitimes. Éteindre l'embrasement de l'Italie, en y faisant triompher la justice et en la sauvant des ravages d'une invasion brutale, quel rôle plus digne d'un pays tel que la France ? Une politique généreuse et fière était, d'ailleurs, de toutes les politiques la plus sûre, la plus prudente. Faire bénir le nom français par le midi de l'Europe ne pouvait être d'un médiocre avantage. Où sont les alliés naturels d'un peuple en révolution si ce n'est dans les contrées où le souffle de l'esprit révolutionnaire a passé ? Mais on avait hâte, au Palais-Royal, de faire tomber les agitations produites par la grande secousse de 1830. L'intérêt dynastique dominait tous les calculs de la sagesse aussi bien que tous les conseils du devoir. M. Hubert fut reçu poliment par MM. Casimir Périer et Sébastiani, et ne put rien obtenir. Non content d'empêcher les Italiens qui se trouvaient sur notre sol d'aller au secours de leur patrie, le gouvernement français laissait les Autrichiens fondre sur Bologne. C'était aider nos ennemis à violer contre nos amis le principe proclamé par nous-mêmes.

Le 21 mars, les Autrichiens entrèrent à Bologne. Le

gouvernement provisoire courut se réfugier à Ancône, dernier asile ouvert à la liberté italienne. Mais la place n'était pas tenable. Démantelée en 1815 par les Autrichiens, qui avaient seulement conservé la vieille enceinte, après en avoir fait sauter les saillants, elle n'était protégée que par une citadelle étroite et à demi-ruinée. Le général Geppert, qui s'avançait pour la réduire, était le même qui en 1815 l'avait occupée. Elle était à la veille d'être attaquée par terre et par mer; et la nombreuse armée qui la menaçait traînait à sa suite, outre un matériel considérable, un équipage à la congrève. La garnison ne se composait que de huit cents hommes de troupes de ligne, d'une compagnie de canonniers et de quelques centaines de volontaires. Le général Armandi, ministre de la guerre, essaya néanmoins des préparatifs de défense. Le général Busi, qui commandait sous lui, donna ordre de monter à la pointe du môle une batterie qui donnait un double rang de feu sur l'entrée du port. L'ennemi approchait : bientôt tout fut confusion dans la ville. Ici, c'étaient des commerçants furieux de leurs périls ; là, c'étaient les patriotes enthousiastes qui demandaient à grands cris l'emploi des moyens décisifs. Les uns, avec cet emportement naturel aux partis dans le malheur, reprochaient au gouvernement provisoire sa mollesse, ses illusions, et de n'avoir pas su compromettre la révolution pour la sauver, de n'avoir pas cru assez fermement au salut de l'Italie. Les autres parlaient de pousser les choses à l'extrême et de transporter la résistance dans les montagnes de l'Apennin, inaccessibles à des troupes régulières. Au milieu de ce mouvement, MM. Vicini, Armandi, Orioli, Silvani, Bianchetti, Sarti, Zonolini, Sturani, Mamiani, qui composaient le gouvernement pro-

visoire, se décidèrent à résigner leur pouvoir et nommèrent un triumvirat. Mais ce triumvirat n'eut pas le temps d'entrer en fonctions. La nouvelle du traité conclu le 3 mars entre la cour de Rome et celle de Vienne étant venue dissiper l'espoir que les plus confiants avaient placé dans la loyauté du gouvernement de France, le général Armandi va trouver ses collègues, leur expose tout ce que la situation a d'inévitable, tout ce qu'une lutte inégale entraînerait de désastres, et leur propose de traiter avec le Saint-Siége. Cette opinion prévaut. Une députation composée de MM. Armandi, Bianchetti, Sturani et Silvani, se rend auprès du cardinal Benvenuti, prisonnier du gouvernement provisoire depuis les premiers jours de la révolution ; et c'est avec leur captif, devenu tout à coup le représentant diplomatique du Pape, que les chefs de l'insurrection arrêtent les bases du traité par qui l'insurrection était clause. Dans la convention d'Ancône, le cardinal Benvenuti accordait aux insurgés amnistie pleine et entière, il engageait à l'exécution fidèle de la convention sa parole sacrée, et il prenait le titre de légat *à latere*. Ces garanties parurent suffisantes à tous les membres du gouvernement provisoire, un seul excepté, le comte Mamiani : il refusa sa signature. Le lendemain 27 mars, Ancône appartenait à l'autorité du Pape.

La capitulation ne fut pas plutôt connue à Rome, qu'on y prit la résolution de la déclarer nulle. Mais on dissimula, pour mieux frapper les victimes désignées aux vengeances pontificales. Les patriotes, trompés, se livrèrent de toutes parts. La colonne commandée par le général Sercognani déposa les armes dans les forts de Spoleto et de Pérouse. Alors seulement éclata la perfidie des ran-

cunes du Vatican. Le cardinal Benvenuti avait mis un honorable scrupule à tenir sa parole : les engagements pris par lui furent considérés comme non avenus. De sanglants édits jetèrent la consternation dans les États du Pape. Les personnes, les biens, tout fut frappé avec une rage aveugle, avec un inconcevable mépris de la foi des traités. Et, comme si ce n'était pas assez de la part indirecte de responsabilité que ces horreurs faisaient peser sur le gouvernement français, le nom de son ambassadeur à Rome fut mêlé aux phrases cruelles des proclamations du cardinal Bernetti, sans qu'un démenti de cet ambassadeur vînt couvrir l'honneur de la France. Quant à l'Autriche, elle sut rendre son triomphe plus sauvage encore que son agression n'avait été inique. Quatre-vingt-dix-huit Italiens s'étaient embarqués sur un navire pontifical, avec le consentement formel du légat, et munis de papiers en règle visés par le consul de France. Ces infortunés furent capturés dans la mer Adriatique par les Autrichiens, et plongés comme des malfaiteurs dans les cachots de Venise. De quel crime s'étaient-ils rendus coupables envers l'Autriche? faisaient-ils la guerre à cette Puissance? l'avaient-ils offensée? Voilà ce qu'on se demanda bientôt avec indignation, mais à voix basse, dans toute l'étendue de l'Italie, redevenue silencieuse et morne. On pensait aussi au jeune Napoléon Bonaparte, subitement enlevé par une maladie mystérieuse au moment où son apparition sur la scène politique était venue donner des ombrages à l'implacable diplomatie des Cabinets. De son côté, le duc de Modène livrait Menotti au bourreau, et son ambition déçue se consolait par le sang versé. Le monde assistait avec étonnement à ce spectacle lugubre, et l'on regardait du côté de la France.

Mais le rôle providentiel de ce grand peuple semblait épuisé. Sa diplomatie, semblable à celle des plus faibles nations, s'usait en condescendances et n'osait pas même s'élever aux artifices. Nous avons laissé le général Guilleminot préparant tout à Constantinople pour une guerre prévue. Soldat, cet homme nourrissait un sentiment très-vif de la dignité de son pays. L'embrasement de l'Europe si on le rendait nécessaire, ne lui paraissait pas une calamité beaucoup plus terrible que le déshonneur immortel d'un peuple dont l'inviolabilité importait à la liberté du monde. Le 19 mars, l'ambassadeur français avait remis au Divan une note dans laquelle il engageait la Turquie, non pas à se déclarer précipitamment en hostilité avec les Russes, mais à se tenir prête pour les combats. Le langage de la note était à la fois habile et noble. On faisait observer à la Turquie que, pour secouer un vasselage qui lui pesait, l'occasion était favorable; que dans une conflagration générale sa neutralité serait sa perte, et que prendre résolument un parti la sauverait du danger de fournir, au moyen de son territoire partagé, les indemnités de la guerre finie. Dans la situation où elle se trouvait, il fallait donc que la Turquie armât son escadre, fît trêve à son ressentiment contre le pacha de Bagdad, ordonnât au grand-visir d'en finir avec les Albanais et d'augmenter ses troupes.

Cette communication fut accueillie par le Divan avec faveur, mais non sans trouble. On lui proposait des résolutions hardies. Accoutumé à chercher auprès de l'internonce autrichien un appui ou des conseils, il se voyait poussé hors de toutes ses habitudes diplomatiques. Dans ses perplexités, il crut devoir s'adresser à lord Gordon,

ambassadeur anglais, et il lui fit part des ouvertures du général Guilleminot. La démarche du Divan était justifiée par les marques de sympathie que se donnaient réciproquement à Constantinople, depuis la révolution de 1830, les Français et les Anglais. Naguère encore, une vaste tente avait été dressée, et, dans un repas somptueux, les deux peuples avaient fraternisé. Malheureusement, lord Gordon était tory et anglais dans l'âme. Son intention fut-elle de trahir la France? Ou bien, ne fit-il qu'obéir aux habitudes de la diplomatie anglaise? Quoi qu'il en soit, une dépêche adressée par lui à l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne fut mise sous les yeux de M. de Metternich, qui écrivit à Paris pour se plaindre et menacer.

Les ambassadeurs étrangers se rassemblent aussitôt chez M. Sébastiani. Le ministre, vivement interpellé par eux sur la conduite de notre ambassadeur, conduite si peu conforme aux assurances pacifiques qu'on leur donnait, le ministre déclare que le général Guilleminot a désobéi aux instructions qu'on lui avait envoyées; il se joint aux ambassadeurs étrangers pour blâmer l'ardeur jalouse avec laquelle un représentant de la France a servi les intérêts de son honneur; et, pour mieux prouver la sincérité de son indignation, il prend le parti de frapper le général Guilleminot d'une destitution éclatante et brutale.

La stupeur du général, quand il reçut son ordre de rappel, fut à peine égalée par sa colère. Une destitution! et pourquoi? S'il avait cru le gouvernement français capable de faire respecter ses plus solennelles déclarations; s'il l'avait jugé assez soigneux de sa dignité pour ne pas revenir sur un ultimatum; s'il avait ressenti, comme

le maréchal Maison, l'injure dans laquelle le maréchal Maison avait vu l'imminence de la guerre.....; étaient-ce donc là des crimes irrémissibles? C'est aux gouvernements nouveaux, surtout, qu'est imposé le devoir de ne point faiblir : un ambassadeur français était-il donc si coupable d'avoir compris que, souvent, la fermeté n'est que le côté noble de la prudence? Le général Guilleminot revint à Paris, le cœur ulcéré. Mais il ne sut ni obtenir justice ni tirer vengeance d'un gouvernement qui n'était fort que contre la France et contre lui-même.

Ces choses furent donc tenues dans l'ombre. Aussi bien, l'importance des négociations diplomatiques disparaissait au milieu des préoccupations que la politique intérieure du nouveau cabinet avait enfantées. Casimir Périer tenait la France en haleine et la remplissait du bruit de ses violences. Il s'était absorbé, d'abord, dans le soin de raffermir le pouvoir. Jusqu'à lui, les fonctionnaires avaient ménagé l'opinion : il leur enseigna le mépris de la popularité et les rangea sous une discipline sévère. Des attroupements menaçaient la tranquillité de la capitale : il arracha aux frayeurs de la Chambre une loi qui, après trois sommations, prescrivait le feu [1]. Une association nationale, dont les patriotes de Metz avaient fourni le plan et donné l'exemple, s'était formée à Paris, dans le but avoué de rendre à jamais impossible le retour des Bourbons, mais en réalité pour tenir la contre-révolution en échec; et cette association publiait des listes qui se couvraient de signatures, elle avait une caisse qu'alimentaient une foule de cotisations mensuelles, elle dominait dans la presse, elle

[1] Loi sur les attroupements adoptée par la Chambre des députés le 2 avril 1831, et par la Chambre des pairs le 9 avril de la même année.

élevait à côté du gouvernement un gouvernement rival : Casimir Périer courut au parlement la dénoncer comme factieuse, il la combattit par une circulaire véhémente, destitua les fonctionnaires dont elle avait obtenu l'adhésion, et lui opposa, d'après un projet financier exposé par M. Henri Rodrigues, une association de tous les citoyens amis du pouvoir, ligue de préteurs dont il se déclarait en quelque sorte le chef. Appeler trente mille individus à réaliser un emprunt de cent vingt millions, en prenant chacun, et au pair, une inscription de deux cents francs de rente, tel était le système proposé par M. Henri Rodrigues. Il tendait manifestement à éloigner des emprunts l'intervention ruineuse des banquiers, à ébranler leur souveraineté avide, et, sous ce rapport, il devait déplaire à Casimir Périer. Mais c'était, dans la situation critique où l'on se trouvait, un puissant moyen de lutte : à ce point de vue Casimir Périer l'adopta, se réservant d'y renoncer, quand serait produit l'effet moral qu'il en attendait. L'emprunt de cent vingt millions ne tarda pas en effet à être adjugé à une compagnie de banquiers. Les souscriptions n'avaient pas atteint le chiffre de vingt-un mille francs. Circonstance heureuse pour cette oligarchie financière dont le président du Conseil était l'âme !

Au reste, Casimir Périer, à cette époque, vivait tout entier dans le désir d'abattre le parti républicain. Au fond, la puissance de ce parti était devenue formidable, et tout avait contribué à la servir. Dès le lendemain de la révolution de juillet, un grand nombre de sociétés politiques s'étaient formées. L'*Association des Écoles*, dirigée par deux hommes d'un patriotisme énergique, MM. Eugène Lhéritier et Marc Dufraisse, demandait avec fougue la

destruction de l'Université. Un étudiant, nommé Sambuc, avait fondé dans le quartier latin la *Société de l'ordre et des progrès*, véritable complot ayant pour but de rendre au peuple l'exercice de sa souveraineté : chaque membre de cette association devait avoir chez lui un fusil en état et cinquante cartouches. Avec un caractère moins agressif, et à l'abri des formes légales, l'*Union* poursuivait à peu près le même but ; tandis qu'à côté d'elle, et sous la présidence de M. Cauchois-Lemaire, qui avait posé avec tant d'éclat devant la royauté mourante de Charles X la candidature du duc d'Orléans, la *Société constitutionnelle* poussait à l'abolition de la pairie héréditaire, à la suppression des monopoles, à une meilleure répartition de l'impôt et à une réforme électorale prudemment limitée. La *Société Aide-toi*, si célèbre sous la Restauration, subsistait encore et n'avait rien perdu de son empire sur l'opinion, grâce à l'activité merveilleuse de MM. André Marchais et Garnier-Pagès. Toutefois, l'esprit qui l'animait n'était plus tout à fait le même, et le parti républicain y dominait depuis qu'elle ne renfermait plus dans son sein, ni M. de Broglie, ni M. Guizot, ni aucun de ceux qui ne l'avaient traversée que pour arriver au succès.

Mais de toutes les sociétés populaires la plus active sans contredit et la plus importante était celle des *Amis du peuple*. Peu de temps après la révolution de juillet, on avait vu des membres de la *Loge des amis de la vérité*, dont M. Cahaigne était alors *vénérable*, descendre sur la place publique, déployer leurs symboliques bannières, et entraîner une multitude émue, sur cette place de Grève où coula le sang précieux des quatre sergents de La Rochelle. Cette cérémonie fut solennelle et touchante. M. Bu-

chez y prononça un discours dont chaque mot était un ressouvenir. Mais la *Loge des amis de la vérité* venait de rendre pour la dernière fois témoignage d'elle-même. Embarrassée de ses formes mystiques, qui répondaient peu aux sentiments de la plupart de ses membres, elle alla bientôt se fondre dans la *Société des Amis du Peuple*, société hardie, bruyante, que composaient tous ces héroïques jeunes gens qui avaient guidé, en juillet, les coups du peuple, et à laquelle il fut donné de faire revivre un instant les traditions du club des Jacobins. Dans les premiers mois de la révolution de juillet, les séances de la *Société des Amis du Peuple* avaient été publiques. Elles se tenaient au manége Pellier, dans une vaste salle où la foule toujours très-nombreuse des auditeurs, n'était séparée des membres de la société que par une mince balustrade. Là étaient accourus tout d'abord, pour s'essayer à la vie publique, et ceux qu'emportait l'élan d'une conviction sincère, et ceux qui, impatients de tout rôle obscur, brûlaient d'agrandir leur destinée. Là, au milieu de beaucoup d'accusations déclamatoires et de propos frivoles, s'étaient produits des discours sérieux, des plaintes éloquentes, et quelquefois des projets d'une savante audace. MM. Guizot, de Broglie, en ce temps-là, siégeaient encore, dans le ministère, à côté de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure). Les doctrinaires prennent soudain l'alarme. M. Guizot propose contre les sociétés populaires des mesures de rigueur. M. Dupont (de l'Eure) combat les inspirations de cette politique violente. Mais pendant ce temps des agents subalternes du pouvoir sont parvenus à ameuter contre la *Société des Amis du Peuple* les marchands craintifs de la rue Montmartre. Le 25 septembre

1830, la société se trouvant réunie au manége Pellier, un grand bruit éclate au dehors. Un capitaine de la garde nationale est introduit, et, d'un ton respectueux : « Mes-« sieurs, dit-il, je n'ai aucun ordre à vous donner. Mais « votre séance est l'occasion d'un rassemblement de deux « mille personnes dans la rue Montmartre ; peut-être fe-« riez-vous bien de l'ajourner. — J'appuie cette proposi-« tion, crie une voix. » Un officier d'état-major entrant alors dans l'assemblée, la conjure de se séparer. Il se présente, dit-il, au nom du général Lafayette. La *Société* délibère. Il faut résister, disent les uns. Montrons-nous amis de l'ordre sans pourtant laisser prescrire nos droits, répondent les autres. Enfin, le second de ces deux avis l'emportant, la société décide que sa prochaine séance aura lieu sur convocation à domicile, et les membres se séparent en silence, au milieu d'une grande foule diversement agitée.

Il y avait donc long-temps que la *Société des Amis du Peuple* n'existait plus *comme assemblée publique*, lorsque Casimir Périer monta au pouvoir ; mais elle était loin d'avoir perdu son influence. Nous avons dit dans un précédent chapitre qu'elle avait armé à ses frais un bataillon, et l'avait envoyé au secours de la Belgique. Un de ceux qui partirent alors comme chefs sous ce populaire drapeau ne devait plus revoir son pays ! Il se nommait Caunes, et avait rédigé à Paris un journal intitulé le *Moniteur des faubourgs*. L'indépendance de la Belgique le compta bientôt au nombre de ses martyrs. Fidèlement secondée par l'intelligence de M. Félix Avril, son secrétaire, et membre du comité, la *Société des Amis du Peuple* entretenait avec les départements des relations assidues, ralliait les com-

battants épars, soutenait les convictions chancelantes, et tenait sans cesse le gouvernement en échec par une série de vives publications ; attaques d'autant plus redoutables qu'on ne savait y répondre que par les pamphlets impurs de la police, ou par des calomnies. Car le ministère public osait à peine provoquer à une lutte judiciaire, devant la magistrature de Charles X, conservée, des hommes que la révolution de juillet avait entourés d'une sorte d'auréole et qui touchaient la multitude par leur courage. « Messieurs, « avait dit un jour[1], en plein tribunal, le président de la « *Société des Amis du Peuple,* M. Hubert, traduit pour « un placard où la Chambre était offensée, c'est un étrange « spectacle que de voir citer devant vous, deux mois après « la révolution de juillet, des hommes qui n'ont pas été « étrangers aux succès de nos grandes journées. Que ceux « qui n'ont pas reculé devant cette funeste anomalie en « portent la peine ! Quant à moi, je n'aurai pas l'inexcu- « sable faiblesse de vous accepter pour juges et de me « défendre devant vous..... Juges de Charles X, récusez- « vous : le peuple vous a dépouillés de la toge en rendant « la liberté à vos victimes, et vous-mêmes avez sanctionné « sa sentence en fuyant lorsqu'il se battait. Voyez les ru- « bans tricolores dont nous sommes parés : il y a deux « mois encore, vous les eussiez flétris comme des insignes « de sédition. Comment osez-vous, avec la même con- « fiance, juger ceux qui les ont portés au mépris de vos « vengeances ? Comment osez-vous affronter, sur vos « siéges, dont les fleurs-de-lys ont été arrachées, ceux « qui ont chassé l'idole à laquelle ont été sacrifiés tant « de proscrits ? » Tel était le langage de ces hommes au-

[1] Audience du 2 octobre 1830.

dacieux. Les juges auraient tremblé d'avoir à leur infliger des condamnations sévères, et le peuple applaudissait à leur fierté.

Les agitations, quand elles naissent d'un naturel ébranlement du peuple, tournent presque toujours au profit des partis extrêmes. Républicaines et constitutionnelles, toutes les sociétés populaires avaient également ajouté à la force du parti républicain, et il était déjà d'un grand poids dans la balance des destinées nationales lorsque Casimir Périer jura sa ruine. Ce parti avait des représentants distingués et même illustres dans le Parlement, à l'Institut, dans la presse, dans l'armée, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie. Mais c'est surtout comme parti militant que le parti républicain mérite d'être envisagé dans cette période de notre histoire.

Une grande, une sérieuse pensée occupait les chefs de la milice républicaine et allait remplir leur vie. Ils voulaient renouer cette chaîne des idées modernes que l'Empire avait si brutalement brisée. Ils voulaient faire rentrer dans l'histoire cette merveilleuse époque de notre première révolution, sur laquelle étaient passés les coups d'État du général Bonaparte. Leur gloire, on le verra, fut d'accomplir ce dessein profond par le sacrifice absolu de leurs personnes. Service incalculable, qui suffirait pour marquer à jamais leur place dans le récit des plus fécondes vicissitudes de la société française !

Du reste, c'étaient, pour la plupart, des hommes brillants, spirituels, d'une bravoure chevaleresque, et qui reproduisaient plus fidèlement que le parti légitimiste lui-même, l'ancien type national. Parmi eux s'étaient refugiés, dans une société que le mercantilisme avait envahie, ces tra-

ditions de légèreté moqueuse et de turbulence intelligente, ce goût des aventures, cette impétuosité dans le dévoûment, cette gaîté dans le péril, ce besoin d'agir, ces vives façons de traiter les choses sérieuses, qui constituaient autrefois les caractères saillants de la nation. Ainsi, par un contraste bizarre, la préoccupation des choses de l'avenir se voyait précisément chez ceux dont les qualités personnelles rappelaient le mieux le côté brillant du passé.

Mais ces qualités, qui n'excluaient assurément aucun genre d'aptitude politique, étaient loin de répondre aux tendances grossières et matérialistes de la classe dominante. Le parti républicain, d'ailleurs, était difficile à conduire. S'il avait les vertus de tout ce qui est fort et viril, il avait, en revanche, des vices graves : une exubérance d'ardeur, de l'étourderie dans le courage, une aveugle foi dans l'efficacité des coups de main, un secret penchant à se défier des hommes supérieurs, l'intolérance, l'indiscipline. Ces vices, une habile direction les eût fait sans peine servir à l'accomplissement des plus vastes desseins. Malheureusement les chefs du parti se trouvaient dans un milieu où tout leur était obstacle. Repoussés par le gros de la bourgeoisie qui les traitait de rêveurs dangereux, sans action sur l'ensemble des affaires, privés de la consistance que donnent les positions acquises, incessamment menacés par le pouvoir ou calomniés par la police, il ne leur fut loisible ni de régler leur marche, ni de combiner savamment leurs efforts, ni d'enrégimenter l'armée frémissante qui s'offrait à eux, ni de choisir leurs alliés. Dans un parti qui a déclaré la guerre et au gouvernement établi et à toutes les tyrannies acceptées, les défec-

tions sont d'autant plus à craindre qu'elles sont bien moins souvent punies que récompensées. De là, pour les chefs du parti républicain, la nécessité de ménager, dans chaque auxiliaire de la veille, l'ennemi possible du lendemain. Il fallait transiger avec des préjugés qu'on déplorait, se laisser porter trop loin par les passions de la masse, pour ne les pas avoir contre soi; il fallait être faible par calcul, et, devant des entraînements dont on était affligé, céder une portion du commandement sous peine de le perdre tout entier. Situation difficile d'où naissaient naturellement les embarras et les dangers! Il est certain que ce ne fut pas toujours sur la fraction la plus sûre du peuple que le parti républicain s'appuya. Il lui arriva même de voir se glisser dans ses rangs des citoyens indignes d'y figurer, et qui étendirent sur lui une solidarité funeste.

Que le parti fût circonspect dans ses choix, réservé dans ses alliances, c'est ce qu'auraient voulu quelques hommes qui, comme MM. Charles Fortoul et Charles Teste, unissaient aux plus hautes vertus civiques un naturel soupçonneux et cette amère science de la perversité que donnent les longues luttes. Mais à tout système d'épuration s'opposaient, chez la plupart, et le désir de battre puissamment en brèche un pouvoir détesté, et l'impatience d'arriver au but.

Quoi qu'il en soit, et avant d'entrer d'une manière irrévocable dans l'ardente carrière ouverte à leur courage, ces hommes hardis résolurent de confesser hautement leur foi. L'occasion en fut bientôt fournie à quelques-uns d'entre eux. A la suite des troubles de décembre, dix-neuf citoyens avaient été arrêtés, parmi lesquels MM. Trélat, Cavaignac et Guinard, tous trois jeunes encore, mais

mûris par l'épreuve des persécutions. Lors du procès des ministres de Charles X, deux d'entre eux, MM. Guinard et Cavaignac, commandaient la deuxième batterie, dont M. Trélat faisait partie en qualité de simple artilleur. Et on les accusait d'avoir voulu substituer violemment la république à la monarchie. Sous le poids de cette accusation, seize citoyens [1] comparaissaient avec eux devant la cour d'assises dans les premiers jours d'avril. Des étudiants, des ouvriers, des hommes de toutes les conditions les attendaient aux portes de la salle d'audience. De nombreux détachements de gardes municipaux occupaient et l'intérieur et les abords du Palais-de-Justice. Les cours situées sous les voûtes étaient remplies de cavaliers. Quand les accusés parurent, mille bras s'agitèrent pour les saluer au passage; ils étaient accompagnés de leurs avocats, républicains comme eux : MMes Marie, Dupont, Boussy, Plocque, Boinvilliers, Rittiez, Michel (de Bourges); et on remarquait avec sympathie la sérénité empreinte sur ces visages à la fois si nobles et si fiers. Sur le bureau étaient déposés des carabines, des pistolets et quelques paquets de cartouches.

Après une courte allocution du président, M. Hardoin, qui crut devoir recommander le calme aux acteurs du drame judiciaire qui allait se dérouler, les interrogatoires commencèrent. Mais il était aisé de juger à l'attitude des prévenus combien ils comptaient sur l'ascendant de leur patriotisme et de leur intrépidité. Loin de songer à se défendre, ils attaquèrent, tour à tour amers et véhéments,

[1] C'étaient MM. Sambuc, Francfort, Audry, Pénard, Roubier, Chaparre, Gourdin, Guilley, Chauvin, Pécheux d'Herbinville, Lebastard, Alexandre et Charles Garnier, Danton, Lenoble, Pointis.

ironiques et passionnés. Les débats durèrent plusieurs jours, et l'émotion du peuple allait croissant. On s'était armé contre les accusés d'un prétendu projet de complot formé, disait-on, sous le Pont-des-Arts : le ridicule de cette accusation fut mis en relief avec beaucoup de bonheur par un des témoins, M. Degousée. M. de Lafayette fut appelé, lui aussi, à la barre comme témoin ; et, à son aspect, toute l'assemblée se leva par un mouvement spontané de respect et d'affection. Le vieux général venait protéger de sa présence et de son témoignage les prévenus, qu'il connaissait presque tous et qui, tous, lui envoyaient de leurs places, des gestes et des regards amis.

Ce procès donna lieu à des scènes d'un grand intérêt. Dans l'audience du 7 avril, le président ayant reproché à un des accusés, M. Pécheux d'Herbinville, d'avoir eu des armes à sa disposition et d'en avoir distribué : « Oui, « répondit-il avec chaleur, j'ai eu des armes, beaucoup « d'armes, et je vais vous dire comment je les ai eues. » Alors, rappelant la part qu'il avait prise aux combats des trois journées, il dit comment, suivi de ses camarades, il avait désarmé des postes, soutenu de glorieuses luttes, et comment il avait, quoique peu riche, équipé à ses frais des gardes nationaux. Il restait encore au sein du peuple quelque chose de l'ardeur que la révolution de juillet y avait excitée ; on s'animait à de tels récits : les paroles du jeune homme furent accueillies avec exaltation. Lui-même, en terminant sa courte défense, il avait le visage rayonnant d'enthousiasme et les yeux pleins de larmes.

Tout cela rendait les plaidoiries presque superflues. Cependant, MMes Bethmont, Rouen, Marie, Rittiez, Boussy,

Plocque, Dupont, Michel (de Bourges), prirent successivement la parole, et jamais cause n'avait été plaidée avec une éloquence plus mâle, plus altière.

MM. Trélat, Cavaignac et Guinard furent aussi entendus. Un talent grave, une admirable sévérité de mœurs, une conviction dont l'énergie se mêlait à beaucoup de tendresse et de charité, distinguaient M. Trélat dans le parti auquel il appartenait. Médecin, il avait plus d'une fois visité les réduits sombres où languit le peuple des grandes villes; plus d'une fois, il était allé s'asseoir au chevet du pauvre, gémissant et abandonné : il fit une pathétique peinture des souffrances dont il avait été le témoin; il rappela des promesses solennelles qu'on n'avait point tenues, de grands services qu'on avait oubliés.

Godefroy Cavaignac se leva ensuite. Quoique doué d'une organisation d'artiste, qui se révélait par la grâce originale de ses manières, l'imprévu de ses écrits, et une conversation d'où jaillissaient mille étincelles, Godefroy Cavaignac se plaisait aux études approfondies et avait donné à sa vie une direction, avant tout, sérieuse. Fils du conventionnel de ce nom, il veillait avec un soin jaloux sur l'honneur de souvenirs si cruellement calomniés pendant la Restauration et l'Empire.

« Mon père, dit-il en commençant, fut un de ceux qui,
« dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent
« la République, à la face de l'Europe, alors victorieuse.
« Il la défendit aux armées. C'est pour cela qu'il est mort
« dans l'exil, après douze années de proscription; et,
« tandis que la Restauration elle-même était forcée de
« laisser à la France les fruits de cette révolution qu'il
« avait servie, tandis qu'elle comblait de ses faveurs les

« hommes que la République avait créés, mon père et ses « collègues souffraient seuls pour la grande cause que « tant d'autres trahissaient. Dernier hommage de leur « vieillesse impuissante à la patrie que leur jeunesse avait « si vigoureusement défendue! Cette cause, Messieurs, se « lie donc à tous mes sentiments comme fils; les prin- « cipes qu'elle embrassait sont mon héritage. L'étude a « fortifié cette direction donnée naturellement à mes « idées politiques; et aujourd'hui que l'occasion s'offre « enfin à moi de prononcer un mot que tant d'autres « proscrivent, je le déclare sans affectation comme sans « crainte, de cœur et de conviction : je suis répu- « blicain. »

Après ce noble début, Godefroy Cavaignac repoussa avec une singulière élévation de pensée tous les reproches adressés au parti républicain. On l'accusait de conspirer! Accusation futile! Depuis qu'on faisait des révolutions, les conjurations étaient trop peu de chose. Le parti républicain était trop sûr de l'avenir pour manquer de patience et ne se point reposer sur la fortune des peuples. Il aimait bien mieux laisser la monarchie conspirer pour lui par un entassement d'inévitables fautes et d'iniquités fatales. Pourquoi le parti républicain se presserait-il? Lui était-il permis d'ignorer qu'il existait dans la société un dissolvant si énergique de tous les moyens de pouvoir, que le pouvoir était à refondre tout entier? Ne savait-il pas qu'en présence des besoins immenses et nouveaux qui tourmentaient le monde, un Dieu même trouverait plus difficile de le gouverner que de le refaire? On évoquait contre les républicains les souvenirs sanglants de 93! Mais les gens sensés, ceux qui jugent l'histoire par ses résultats, n'avaient

pas oublié sans doute que la Convention avait défendu le sol, étendu la France jusqu'à ses limites naturelles, fécondé le germe de toutes les grandes pensées politiques, et que, de tous les gouvernements tour à tour poussés sur la scène dans l'espace de trente-six ans, seul le gouvernement de la Convention s'était retiré parce qu'il l'avait voulu, triomphant, et abdiquant au bruit du canon de vendémiaire! Des ambitieux déçus, disait-on en parlant des républicains! C'étaient les ambitieux repus qui disaient cela. Passant à des considérations d'une autre nature, Cavaignac montra ce qu'il y avait de réfléchi, de pratique, dans l'opinion républicaine, trop éclairée pour antidater son programme et pour vivre des réminiscences de Rome ou d'Athènes. Il combattit la monarchie, considérée dans son action nécessaire, non sur la France, mais sur les nations de second ordre. Grâce au Ciel! la France portait en elle de quoi surmonter les plus déplorables épreuves; mais qu'allaient devenir les peuples naturellement placés sous son égide, et qu'il était dans les nécessités de la monarchie de sacrifier? « La révolution, s'écria Cavaignac en « terminant, c'est la nation tout entière moins ceux qui « l'exploitent; c'est notre patrie remplissant cette mission « d'affranchissement qui lui a été confiée par la provi- « dence des peuples; c'est toute la France qui a fait son « devoir envers eux. Pour nous, Messieurs, nous avons « fait notre devoir envers elle, et elle nous trouvera « toutes les fois qu'elle aura besoin de nous : quoi qu'elle « nous demande, elle l'obtiendra. » Une explosion d'applaudissements couvrit ces dernières paroles. Et l'impression ne fut pas moindre après le discours de M. Guinard, un de ces jeunes gens à la taille élevée, au front noble,

qui montraient réunies en eux les fortes vertus du républicain et l'élégance du gentilhomme.

Comme on l'espérait, les prévenus furent acquittés. Ce ne furent alors qu'acclamations, pleurs d'enthousiasme et mouvements passionnés. Les spectateurs se mêlant aux accusés, on voulut reconduire ceux-ci en triomphe. MM. Guinard et Cavaignac et les élèves des écoles parvinrent à se soustraire à l'ovation qu'on leur préparait. L'adjudant Guilley fut reconnu et porté à bras jusqu'à sa demeure, malgré ses exhortations et ses efforts. Plus de trois mille personnes couvraient la place du Palais-de-Justice et le Quai-aux-Fleurs.

MM. Trélat et d'Herbinville étaient montés en voiture avec trois de leurs amis, MM. Achille Roche, Avril et Lhéritier. La voiture partit avec vitesse, mais une foule impatiente la suivait. Bientôt des fleurs pleuvent de tous côtés. On arrête les chevaux, on les dételle. M. Trélat et ses amis essaient en vain de rappeler la multitude à ce sentiment de réserve qui convient à un peuple libre ; on les traîne à la course jusqu'à la porte de M. Trélat, à travers des applaudissements et les cris de joie. Le soir, un grand nombre de maisons furent illuminées dans Paris. Le triomphe était complet.

Le procès que les républicains venaient de gagner n'annonçait qu'une partie de l'œuvre qu'ils allaient entreprendre. Ils n'avaient touché, dans leur déclaration de principes, qu'aux questions purement politiques et nationales ; ils n'avaient point abordé celles qu'indique, en les résumant, ce mot redoutable et profond, le prolétariat. Mais il était facile de prévoir qu'ils ne resteraient étrangers à l'examen d'aucun des problèmes sociaux dont la

solution importait au peuple. La suite de cette histoire montrera combien fut hardie et féconde l'intervention du parti républicain dans l'élaboration des doctrines par qui devaient être à jamais discrédités les vices fondamentaux des sociétés modernes. En attendant, c'était une grande victoire que celle qu'ils venaient de remporter. Les destinées de la monarchie en France venaient d'être remises en question aux yeux des souverains étrangers, et la consternation fut grande au Château.

Le lendemain, 16 avril, Paris fut sur pied. D'une part, la population s'entassait sur tous les points; de l'autre, gardes nationaux, cavaliers et fantassins se mettaient en mouvement. La lutte, toutefois, ne s'engagea point.

Casimir Périer avait espéré, par un fastueux déploiement de force, intimider du moins le parti républicain. Mais ce parti, conduit par des hommes dont l'audace grandissait par le péril même, redoubla de fougue et sut bientôt trouver l'occasion d'agiter puissamment les esprits. La décoration instituée par la loi du 13 décembre 1830 allait être remise aux plus valeureux combattants de juillet : il fut décidé, à la Cour, que la croix de juillet porterait pour légende : *Donnée par le roi,* et entraînerait la formalité du serment. A cette nouvelle, les républicains se réunissent, s'organisent pour la résistance, puis courent répandre partout la colère qui les anime. On osait donc faire revivre l'ancien droit monarchique : tout par le roi, pour le roi! La révolution de juillet n'existait donc plus que par le bon plaisir d'un prince, sans qui elle s'était faite, que nul n'y avait vu figurer et qui n'aurait pu y figurer que comme le premier des rebelles! A quoi songeait-on de transformer en hochet de cour ce qui ne devait être qu'un impéris-

sable témoignage de l'impuissance du despotisme et de la fragilité des trônes? Que signifiait ce serment qui associait des sentiments serviles au souvenir d'un événement par où avait éclaté la souveraineté du peuple, du peuple en armes? On s'excite ainsi mutuellement, on s'encourage à l'énergie. Des pétitions véhémentes circulent de main en main. Des protestations sont rédigées. On donne des banquets publics, joyeux essais de révolte. Plusieurs des citoyens qu'attend la décoration, se montrent hardiment un ruban bleu à la boutonnière, comparaissent devant le jury, sont acquittés. Réunis au passage du Saumon au nombre de près de douze cents, sous la présidence de M. Garnier-Pagès, les décorés jurent de n'admettre ni l'obligation du serment ni la légende. Bientôt tout Paris est en émoi. Le chant de la *Marseillaise* retentit le long des boulevards que parcourent des bandes d'hommes exaltés. La place Vendôme est au pouvoir du peuple, et, pour le disperser, on n'ose employer que des pompes à incendie, le meurtre pouvant donner aux troubles l'importance d'une insurrection.

Le lendemain, jour de l'Ascension, le calme était sur la place publique, mais non dans les cœurs. L'ébranlement de la veille recevait partout des commentaires moitié plaisants, moitié sinistres. Les ridicules moyens de repression mis en œuvre par le maréchal Lobau pour dissiper la multitude, donnèrent lieu à un nombre infini de caricatures où la majesté royale elle-même fut livrée en proie à la gaîté française. La Cour s'effraie; l'idée de la légende est abandonnée; les maires sont chargés de distribuer les médailles : le pouvoir s'avouait vaincu.

De tels faits avaient une signification profonde. Il était

clair que, dans cette circonstance, les meneurs de la classe moyenne s'étaient abstenus. C'est qu'en effet la cause de la royauté ici ne se confondait pas avec celle de la bourgeoisie. Au fond, quoique le roi n'eût pris en juillet 1830 aucune initiative, quoiqu'il n'eût couru personnellement aucun danger, quoique la fortune l'eût salué vainqueur sans l'avoir fait combattant, il était dans les conditions du régime monarchique, qu'on lui attribuât l'honneur de toutes les belles actions faites sans lui. Au point de vue de la monarchie, cela était non-seulement admissible, mais nécessaire. Si la bourgeoisie ne le comprit pas, c'est, je l'ai dit, parce qu'elle n'avait cessé de poursuivre la réalisation de cette frivole utopie : une royauté en sous-ordre, une royauté qui fût un instrument plutôt qu'un principe.

Cette erreur était celle de Casimir Périer. Et par là s'explique la mollesse que, contrairement aux habitudes de sa politique, il venait de montrer. Peut-être aussi ressentait-il une satisfaction secrète du coup qui atteignait la personne du roi. Car il avait pour ce prince une aversion qu'il ne prenait pas soin de dissimuler, parlant de lui en termes qui excluaient également toute modération et toute décence, et paraissant n'être son ministre que pour être plus à portée de se faire son détracteur.

Le roi, de son côté, regrettait chaque jour davantage M. Laffitte, dont il se rappelait, non sans quelques retours amers, les manières affectueuses, la bonté d'âme, le langage persuasif, et les services modestes. Forcé de subir Casimr Périer, il apportait dans ses relations avec cet homme indomptable une contrainte que ne masquait pas toujours suffisamment sa prudence profonde. Casimir Périer, d'ailleurs, jetait plus d'éclat qu'il ne convient dans

une monarchie où tout doit se rapporter au monarque. Il occupait trop de place dans les haines.

Soit que le roi voulût ramener à lui l'attention publique trop long-temps distraite, soit qu'il fût bien aise d'interroger par lui-même les sentiments de la France, il résolut tout à coup de s'éloigner de la capitale. Après avoir, dans un premier voyage, parcouru la Normandie, il se dirigea vers les départements de l'est. Il ne manqua pas d'aller visiter le champ de bataille de Valmy. Là il parut s'arrêter avec complaisance sur l'emplacement des batteries qu'il avait jadis commandées en avant et à l'ouest du moulin. Arrivé au pied de la pyramide qui consacre la mémoire de Kellermann, il y trouva un vieux soldat qui, à la bataille de Valmy, avait eu un bras emporté par un boulet de canon. Le roi détacha aussitôt le ruban qu'il portait à sa boutonnière et en décora le soldat, comme avait coutume de faire Bonaparte. C'est la règle dans les monarchies d'accorder une importance capitale à ces imperceptibles épisodes d'un drame immense. Les feuilles de la Cour faisaient grand bruit des moindres détails du voyage entrepris par l'ancien compagnon d'armes de Dumouriez. On s'attachait beaucoup à occuper la France de son roi.

Au reste, le passage du cortége provoqua partout les manifestations de ce banal enthousiasme, enfantillage éternel éternellement pris au sérieux! A Metz, cependant, la réception faite au roi fut presque impérieuse. C'était dans cette ville qu'avait été rédigé par le maire, M. Bouchotte, par M. Charpentier, président de la cour royale, par M. Voirhaye, avocat-général, et par M. Dornez, le premier plan d'association nationale. La destitution dont M. Casimir Périer avait frappé, à ce sujet, MM. Bouchotte

et Voirhaye avait accru l'irritation des patriotes, parmi lesquels comptaient la plupart des conseillers municipaux, tous les officiers supérieurs de la garde nationale et plusieurs militaires de la garnison. Le roi répondit sèchement au corps municipal qui, dans son allocution, s'était élevé contre l'hérédité de la pairie. La garde nationale ayant voulu exprimer, par l'organe de M. Voirhaye, la même opinion, le roi interrompit avec impatience l'orateur, et lui arrachant l'adresse : « La garde nationale, « dit-il, ne doit pas s'occuper de questions politiques. « Cela ne la regarde pas. — Sire, reprit M. Voirhaye, ce « n'est pas un avis qu'elle donne, c'est un vœu qu'elle « exprime. — La garde nationale n'a point de vœu à « former; les délibérations lui sont interdites; je ne veux « pas en entendre davantage. »

Cette sortie imprévue produisit dans la ville de Metz la plus vive sensation. Les officiers supérieurs de la garde nationale ayant été invités à la table du roi, un seul se rendit à l'invitation. Louis-Philippe ne prolongea pas son séjour à Metz. Il en sortit à cheval, par une pluie battante. A quelque distance de la ville, le cheval d'un jeune homme mêlé au cortége étant venu heurter violemment sa tête à la jambe du roi, il y eut un moment d'anxiété générale. On avait craint une tentative dirigée contre les jours de Louis-Philippe.

Ce fut pendant ce voyage que Casimir Périer, dont une circonstance particulière avait excité le mécontentement, écrivit au maréchal Soult, qui accompagnait le roi : « Si « cela continue, je vous brise comme verre. »

Le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, le projet formé de planter un arbre de la liberté donna

lieu, dans Paris, à des scènes tumultueuses. Uu jeune homme, nommé Désirabode, s'était élancé un pistolet à la main à la rencontre du magistrat qui, suivi d'un détachement de gardes nationaux, voulait s'opposer à cette démonstration populaire. Ce jeune homme fut entouré par les gardes et tomba percé de plusieurs coups de baïonnettes. On n'eut pas à déplorer d'autre malheur, et les rassemblements se dissipèrent après avoir fait redouter un moment quelque grande catastrophe.

La Chambre des députés avait été prorogée le 20 avril; le 3 mai, elle fut dissoute. On a vu sur quelles bases elle avait assis la domination de la bourgeoisie. Casimir Périer lui imposait irrésistiblement la loi de son orgueil, il avait obtenu d'elle près de treize cents millions par provisoire, et se tenait d'autant plus assuré de la conduire, qu'elle lui obéissait sans l'aimer. Mais on pensa que cela même la rendait importune au roi, qui, d'ailleurs, couronné par elle, lui devait une reconnaissance dont il était, peut-être, secrètement offensé.

ODILON - BARROT.

CHAPITRE X.

Chambre nouvelle. — M. Odilon Barrot et M. Mauguin. — Préoccupations de la France : événements extérieurs. — Comment la France pouvait intervenir en Pologne. — Victoire de Dwernicki. — Skrzynecki nommé généralissime : choix funeste. — Combats de Waver et de Dembewilkie ; bataille d'Iganie. — Invasion du choléra ; envoi de médecins français en Pologne. — L'Europe épouvantée. — L'Autriche viole le principe de non-intervention : Dwernicki désarmé. — Mouvements des armées russe et polonaise ; bataille d'Ostrolenka. — Arrivée d'Orloff au camp de Pultusk ; mort subite de Diébitch. — Mort de Constantin. — Rumeurs. — La princesse de Lowicz. — Un couronnement à Moscou. — La France insultée par don Miguel ; expédition du Tage. — L'amiral Roussin. — Histoire de la Conférence de Londres.

Parmi les hommes nouveaux que semblait appeler à la tribune la session qui allait s'ouvrir, on remarquait : le général Lamarque, orateur méridional, dont la parole vive, abondante, colorée, se ressentait toujours du ressouvenir des batailles et des réminiscences de l'antique, homme d'État d'une mince portée, mais représentant chaleureux de ce militarisme impérial dont le patriotisme était resté monarchique par l'habitude de la discipline ; M. François Arago, si célèbre dans les annales de la science, et dont le nom avait tant de retentissement en Europe ; M. Duvergier de Hauranne, appartenant à cette famille d'où était sorti

le fondateur de Port-Royal janséniste ; M. Thiers enfin et M. Garnier-Pagès qu'attendaient des destinées si diverses, et qui, l'un et l'autre, devaient occuper une place importante dans l'histoire de leur pays.

L'Opposition se présentait sans chef réel et reconnu. M. Odilon Barrot, cependant, en était déjà le membre le plus influent. Loyauté, tenue, désintéressement, désir du bien, il avait toutes les vertus de l'homme privé. Mais son patriotisme avait quelque chose de languissant ; son honnêteté était timide, et sa sincérité ingénue. Ce qui aurait dû être sa volonté n'était que son désir. Ses inspirations étaient plutôt louables que magnanimes, et il ne se montrait capable ni d'audace, ni de passion. On le disait peu instruit, peu versé dans la science des affaires. Et comme il n'avait ni la sécheresse des esprits pratiques, ni la fougue des âmes qu'emportent leurs élans ; traité de rêveur par les uns, de calculateur par les autres, il perdait à la fois tous ses avantages. Orateur, il résumait volontiers les discussions, et ne les précisait pas ; ou bien, il généralisait le débat sans l'agrandir. Mais son éloquence laissait une trace durable, parce qu'elle était toujours saine, élevée, et forte. D'ailleurs, malgré sa figure sombre, sa lèvre légèrement dédaigneuse, la raideur apparente de son maintien, il y avait chez lui une naïveté d'impressions, une ignorance du mal, une noblesse de cœur et de caractère, qui lui donnaient une grande puissance d'attraction sinon d'entraînement. On oubliait de lui porter envie.

M. Mauguin était, dans l'Opposition, le naturel émule de M. Odilon Barrot, et autant le second était circonspect, stérile en ressources et ami des ménagements, autant le premier était prompt à l'attaque, impétueux et inventif.

Mais, avec plus d'initiative et plus de feu que son rival, M. Mauguin avait moins de consistance. Sa vigueur même devait tôt ou tard éloigner de lui la plupart des membres de l'Opposition qui tremblaient qu'on ne les conduisît trop loin; car les plus énergiques, dans la Chambre, avaient besoin de croire que le régime constitutionnel pouvait être amélioré sans être affaibli. Genre d'illusion que M. Odilon Barrot poussait plus loin que personne, non par insuffisance mais par candeur !

Quoi qu'il en soit, ce fut à M. Mauguin qu'appartint le premier rôle, tant que dura le mouvement révolutionnaire des peuples. Il se fit, à la Chambre, le centre du parti militaire; et nous le verrons, soutenu par le général Lamarque, porter au pouvoir des coups terribles. Nul, d'ailleurs, ne suivait plus assidûment que M. Mauguin, sur la carte d'Europe, les expéditions lointaines et les marches savantes; nul ne se plaisait davantage à pénétrer les intrigues des Cours, à dévoiler les artifices de la diplomatie; nul ne remuait plus le monde en pensée.

Or, à cette époque, la France vivait plus de la vie des autres nations que de la sienne propre. Les événements qui agitaient alors la Pologne, le Portugal, la Belgique, occupaient les esprits d'une manière à peu près exclusive, et sur ces événements allaient rouler tous les débats de la session qui était à la veille de s'ouvrir. Nous vivions surtout en Pologne. Glorieux privilége de ce noble pays de France, d'avoir pour histoire celle de tous les peuples qu'on opprime!

Depuis la bataille de Grochow, les débordements de la Vistule avaient suspendu la guerre; mais, dans le courant de février, le général Dwernicki, commandant l'aile

droite des Polonais, avait tenu la campagne à la tête d'un petit corps de 3,000 chevaux. Entouré des républicains de l'armée, cet homme héroïque fit des prodiges. Poussant l'audace jusqu'au génie et prompt comme la foudre, avec 3,000 soldats il sut en épouvanter et en disperser 20,000. Le 14 février, il avait battu Geismar dans les vallons de Sieroczyn. Le 17, il avait passé la Vistule, il avait couru à la rencontre du général Kreutz dans le palatinat de Sandomir, et, l'atteignant sous la forêt de Nowawies, il l'avait mis en fuite. Le 2 mars, il le rejoignait à Pulawy, et y écrasait les dragons du prince de Wurtemberg. Partout victorieux, il alla s'établir à Zamosc, où le reléguaient des ordres jaloux.

Il était question à Varsovie de remplacer Radziwill, chef impuissant à qui personne n'osait plus faire un crime de son incapacité, depuis qu'il se l'était reprochée lui-même avec une modestie qu'ennoblissait son malheur. Quel successeur allait-on lui donner? Le comte Pac, ancien aide-de-camp de Napoléon, le grand mathématicien Prondzynski, Krukowiecki, tels étaient les rivaux opposés à Skrzynecki, encore tout rayonnant de sa gloire récente. Les républicains présentaient Dwernicki; mais, appuyé sur le parti des aristocrates de Varsovie, et recommandé à la Diète par Chlopicki, dont les blessures rachetaient les fautes, Skrzynecki l'emporta.

Si le gouvernement français avait eu pour la Pologne les mêmes sympathies que la France, il aurait rendu à la cause polonaise un incalculable service, en soutenant de son influence le parti démocratique et en travaillant à faire échouer l'élection de Skrzynecki. Nul genre d'intervention ne pouvait valoir celui-là. Car, ce qu'il fallait,

pour le triomphe de la Pologne, en de telles circonstances, c'était un gouvernement de furieux. Il est des temps où la sagesse ordinaire perd les empires. Ce que Chlopicki avait commencé, Skrzynecki le continua [1].

C'était un homme d'un esprit délié, rompu à toutes les roueries des cercles diplomatiques, ne prisant que les manières polies, les titres nobiliaires et les beaux dehors. Il étalait avec complaisance le luxe de sa charge, passait des revues en calèche, et s'entourait d'une jeunesse dorée qui avait adopté, pour lui plaire, des airs parisiens et le langage des hauts salons. Imbu de ce jésuitisme qui, sous la Restauration française, s'était glissé dans toutes les Cours de l'Europe, Skrzynecki fréquentait les églises et affectait de parler du ciel dans tous ses discours, même dans ses proclamations à l'armée. Un tel homme, congréganiste en épaulettes, et négociateur obstiné, n'était pas évidemment le chef qui convenait à une révolution armée, quoiqu'il eût de la bravoure, du coup d'œil, la science militaire, et qu'il fût aiguillonné par l'ambition.

Après un mois de repos et des tentatives d'arrangement avec Diébitch, le généralissime résolut de reprendre les hostilités. Mais il garda le plus profond secret sur ses des-

[1] Nous ne saurions trop insister sur ce point de vue. Quand l'Opposition, en 1831, reprochait si vivement au gouvernement français sa conduite à l'égard de la Pologne, l'Opposition plaidait une excellente cause ; mais elle la plaida par de mauvaises raisons, et cela parce qu'elle ignorait ce qui se passait à Varsovie, où nous avions un consul dévoué aux Russes. Soutenir, dès le principe, par ses agents, le parti des *exaltés*, voilà ce qu'aurait dû faire M. Sébastiani et ce qu'il était raisonnable d'exiger de lui. En demandant plus, on s'égara dans des déclamations, trop faciles à réfuter. Ce qui est certain, c'est que la Pologne a été perdue par son aristocratie, patriote sans doute, mais inintelligente. Quand une révolution pareille a éclaté, ceux-là seuls qui ne craignent pas de l'exagérer la sauvent.

seins. Dans la nuit du 30 mars, pendant que Varsovie est plongée dans le sommeil, Skrzynecki rassemble ses troupes en silence; le pont de Praga était couvert de paille, on le passe sans bruit. La division du général Rybinski, soutenue par une brigade de cavalerie, marche sur Zomki, et arrive inaperçue à la pointe du jour sur les flancs de Geismar, qui occupait dans la forêt de Waver une forte position. Un brouillard épais couvrait la campagne, et les Russes, croyant l'ennemi éloigné, étaient endormis dans leur camp. Avant de commencer l'attaque, Rybinski détache le colonel Ramoniro avec une partie de sa division dans le bois. Celui-ci, par un détour, va se poster en arrière des retranchements russes, de manière à leur couper la retraite. Assailli à l'improviste de front et de flanc, l'ennemi n'a pas le temps de se reconnaître, car à peine l'infanterie de Rybinski a-t-elle commencé le feu, que les lanciers débouchant des barrières de Grochow tombent sur les avant-postes de Geismar et les culbutent. Le désordre est dans ses rangs, et c'est en vain qu'il essaie de rallier ses bataillons. Les Russes veulent s'enfuir par la chaussée de Minsk, mais ils rencontrent Ramorino qui les charge à la baïonnette, surpris et épouvantés. Alors la déroute est complète, le corps de Geismar est à moitié détruit ou fait prisonnier, et le général russe, avec les débris de sa troupe, s'enfuit à travers le bois jusqu'à Dembewilkie.

Là se trouvait la division de Rosen, forte de 15,000 hommes, dans une position appuyée sur des bois, et protégée par un terrain bourbeux, impraticable à la cavalerie et aux canons. Mais il est encore jour, et bien qu'il ne puisse aborder Rosen que par le terrain étroit de la route,

le généralissime donne ordre qu'on s'empare du village de Dembewilkie situé dans une clairière sur les flancs de la chaussée qu'il domine. Foudroyés par l'artillerie russe à laquelle ils ne peuvent répondre, le 4e et le 8e de ligne s'avancent hardiment, essuyant un feu terrible et des charges qui ne les font pas reculer. Deux pièces sont enfin amenées à force de bras, et vers le soir, le 4e de ligne entre dans le village au pas de charge. Arrivent alors par le défilé la cavalerie du général Skarzynski et les escadrons de Posen, qui, dépassant le village, vont charger le centre de l'ennemi, et renversent son infanterie et ses hulans. Les Russes abandonnent le champ de bataille, laissent 2,000 hommes sur la place, douze pièces de canon, des armes innombrables et 6,000 prisonniers. Les Polonais n'avaient perdu que 300 hommes. Le lendemain, Lubienski poursuivit Rosen au grand trot, à travers les villes de Minsk et de Kaluszyn, et porta jusqu'à onze mille le nombre des prisonniers. Inhabile à profiter de ses avantages, et ne sachant pas suppléer au nombre par l'audace des entreprises, Skrzynecki fut accusé d'indécision, et, en effet, il ne comprit pas le parti qu'il pouvait tirer de l'enthousiasme des Polonais victorieux et du découragement des Russes, que semblait lui livrer l'incapacité de Diébitch. Les troupes russes étaient tellement démoralisées par les revers imprévus qu'elles avaient essuyés, que le 10 avril, ayant été attaquées au village d'Iganie par le général Prondzynski, elles se débandèrent; et l'on vit l'élite de l'infanterie russe, ceux que l'empereur appelait *les lions de Warna,* depuis la guerre de Turquie, mettre bas les armes et jeter les aigles qu'ils arrachaient de leurs schakos, pour s'enfuir ou se rendre.

La victoire d'Iganie, où l'on prit aux Russes 2,500 hommes et quelques pièces de canon, n'eut pas le résultat qu'on en pouvait espérer, à cause des lenteurs que mit le généralissime à exécuter le mouvement convenu. A chaque instant, Prondzynski s'attendait à le voir arriver de Siedlce par Bohimie, d'après le plan qu'avaient arrêté entre eux les deux généraux. C'en était fait du corps de Rosen, si au lieu de perdre un temps précieux à réparer les ponts du Kostrzyn, Skrzynecki eût débouché plus tôt de la forêt : il eût coupé la retraite des Russes et détruit tout un corps d'armée.

Mais déjà un fléau plus terrible que la guerre allait fondre sur les Polonais. Venu des Grandes-Indes, le choléra-morbus s'était mis en marche pour dévaster le monde. Au nord, il s'était avancé dans la Sibérie ; au sud, il avait étendu ses ravages jusque sur les côtes de la Nouvelle-Hollande; à l'est, il avait franchi la grande muraille de la Chine pour aller se déclarer à Pékin ; à l'ouest, traversant la mer Caspienne, il avait infecté Tiflis et la Nouvelle-Géorgie, passé le Caucase, envahi l'empire russe, éclaté à Moskou ; et l'armée de Diébitch le portait dans son sein. Ce fut à la bataille d'Iganie que les Polonais contractèrent cette maladie épouvantable ; elle commença par les régiments le plus engagés, et bientôt elle se communiqua au reste des troupes. On eût dit que la mort des champs de bataille ne suffisait plus à l'animosité de ces combats.

Informé de la contagion qui s'avançait, notre gouvernement s'en émut ; il semblait que la peur du fléau le fît sortir de cette indifférence où le laissaient les dangers de la Pologne. Le 19 mai, sur la demande de M. d'Argout, ministre du commerce, une commission de médecins fran-

çais fut désignée par l'Académie royale de médecine pour aller étudier en Pologne le choléra-morbus [1]. Cette commission, présidée par M. Londe, arriva au mois de juin à Varsovie. Elle y trouva ce qu'on nomme la basse classe, entassée, comme partout, dans les quartiers de la vieille ville, quartiers sales, mal pavés, couverts d'eau croupissante ; le peuple y vivait dans un air humide et insalubre, se nourrissant de pain noir, de viandes malsaines, de fruits acides et non mûrs. Ce fut sur cette classe, la plus malheureuse, que le choléra sévit d'abord, et sévit le plus long-temps, car la fortune s'attaque de préférence à ceux qu'elle a déjà frappés. Le reste de la Pologne présentait le même spectacle. C'était dans les lieux où règne la misère, où l'hygiène est impossible, où sont agglomérées les familles, toujours nombreuses, des pauvres, que la maladie était le plus terrible. Le paysan polonais la voyait pourtant sans frayeur et la supportait sans se plaindre. L'éducation du despotisme l'a endurci à toutes les fatigues de la vie, et rendu insoucieux de ses maux ; vêtu d'une espèce de blouse bleue, serrée par une ceinture, les pieds nus ou dans des chaussures déchirées, il s'en va aux champs, dès l'aurore, muni d'une pipe et d'un peu d'eau-de-vie de grain ; et il vit ainsi, misérable et résigné.

Le premier soin des médecins français fut de rechercher si le choléra était contagieux, c'est-à-dire s'il tenait à un virus communicable. Pour cela, ils essayèrent de s'inoculer la maladie, et avec ce courage qui a de tout temps honoré la science, ils s'imprégnèrent du sang des choléra-

[1] Elle se composait de MM. Charles Londe, Casimir Alibert, Boudard, Dalmas, Dubled et Sandras.

riques, ou des autres fluides émanés de leurs cadavres; mais aucun d'eux n'en souffrit. Et comme le choléra n'atteignait ni les médecins qui assistaient les malades, ni les infirmiers qui les soignaient, ni aucun de ceux que la charité conduisait dans les hôpitaux, ils conclurent de ces faits que le fléau n'était pas contagieux.

L'opinion contraire prévalut cependant parmi le peuple. On disait que le choléra avait été importé à Dantzig par des navires venant de Russie; on faisait remarquer que l'armée polonaise l'avait gagné en se mêlant à l'ennemi, et que le choléra se déclarait dans les villes précisément aussitôt après le passage des Russes. Les médecins français furent obligés eux-mêmes de reconnaître que les mouvements de troupes, la présence sur un point d'une grande masse d'hommes traînant avec eux une atmosphère spéciale, pouvaient avoir une influence que n'avait point un cholérique isolé. Ces hardies hypothèses, dont s'emparait la passion, avaient augmenté la fureur des Polonais, qui accusaient les Russes d'avoir pris pour allié un mal inconnu.

Vraie ou fausse, cette opinion se répandit en Europe, et la France l'accueillit avidement. On réclama, au nom de l'humanité, la fin d'une guerre impie, entreprise par l'orgueil d'un seul homme. On s'indignait de l'appui que la Prusse avait prêté à l'armée russe, tandis que l'Autriche paraissait observer du moins une neutralité honorable. Les journaux du gouvernement français demandaient avec ironie si les Puissances voulaient répondre à la propagande des principes par la propagande des contagions; et le *Journal des Débats* s'écriait : « Qui se rappellera « que le roi de Prusse est le beau-père de l'empereur

« Nicolas, le jour où le fléau marchera sur Berlin, comme « il marche déjà sur Vienne? Ce sont là des liens de « famille qui coûtent trop cher aux peuples. »

Mais les Puissances fermaient l'oreille à ces cris arrachés par la peur. Déjà l'Autriche, comme si elle eût voulu démentir les sympathies qu'on lui supposait pour la Pologne, avait saisi l'occasion que lui offraient les événements que nous allons raconter.

Depuis que Dwernicki occupait Zamosc, la noblesse de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine, encouragée par son voisinage, préparait une vaste insurrection, dont la pensée généreuse allait jusqu'à l'affranchissement des serfs. Pousser à ce grand mouvement, le régulariser, soutenir le patriotisme de ces contrées couvertes de forêts et habitées par de rudes chasseurs, c'était là ce que Dwernicki devait accomplir avec sa petite troupe, si faible, qu'on paraissait, en lui donnant de pareils ordres, avoir conjuré sa perte.

Quoi qu'il en soit, résolu de passer à travers les trois armées qui le menaçaient, Dwernicki sort de Zamosc le 3 avril, et arrive le 16 à Boremel, où l'atteint bientôt le corps de Rudiger. Là se livre un de ces combats que la furie polonaise rend seule explicable. Laissant son infanterie dans le village, Dwernicki, à la tête de deux mille lanciers républicains, fond sur les 9,000 hommes de Rudiger ; en deux charges il le met en déroute et lui prend huit pièces de canon. Le lendemain, Dwernicki se dirigeait vers la Podolie, poursuivi par Rudiger qui venait d'opérer sa jonction avec Kaysaroff. Au midi, le général Roth s'avançait pour lui barrer le passage. A Kolodno, le général polonais apprit qu'on voulait le couper des

frontières de Gallicie. Il pousse à Lulince, mais, dans la nuit du 25 avril, Rudiger, violant le territoire autrichien, ordonne à un détachement de se porter en arrière des Polonais. Le 27 au matin, quand fut dissipé le brouillard qui avait masqué les manœuvres des Russes, Dwernicki se vit enveloppé par 25,000 hommes. Alors, il franchit la frontière, mais les troupes autrichiennes, qui avaient toléré la violation de leur territoire par les Russes, l'environnèrent et le forcèrent de mettre bas les armes. Les populations que traversa ce petit corps, quand on l'emmena prisonnier, l'accueillirent avec enthousiasme; les dames de Presbourg, arrachant les boutons de l'uniforme de Dwernicki, les portaient suspendus à leur cou par des chaînes d'or.

Le désastre de Dwernicki fit manquer l'insurrection des provinces méridionales. Celle des Lithuaniens attira dès-lors toute l'attention des Polonais.

Après la bataille d'Iganie, Skrzynecki perdit un temps précieux. Il pouvait, avec toutes ses forces réunies, se porter successivement sur chacun des grands corps de l'armée russe, qui étaient toujours fort éloignés l'un de l'autre, et les battre séparément, grâce à la double supériorité de la valeur et du nombre.

La garde russe était cantonnée entre le Bug et la Narew, à vingt lieues au nord du quartier-général de Diébitch. Elle occupait le terrain qui s'étend de Lomza à Zambrow, et Diébitch ne pouvait la joindre qu'en passant le Bug. Cette garde, forte de 20,000 hommes, était commandée par le grand-duc Michel et renfermait toute la noblesse russe. La détruire, c'eût été frapper au cœur l'empereur de Russie, et l'exposer à la haine des grandes

familles, déjà mécontentes. Ce corps était donc celui que le généralissime polonais devait attaquer de préférence, d'autant plus qu'en allant lui livrer bataille, on pouvait jeter des secours dans la Lithuanie insurgée.

Skrzynecki avait perdu un mois en tergiversations : il résolut enfin d'agir. Le 12 mai, il quitta son camp de Kaluszyn et marcha sur Sérock, ville située au confluent du Bug et de la Narew. Il avait avec lui 46,000 hommes et cent pièces de canon [1]. Pour masquer à Diébitch ce grand mouvement, il laissa le général Uminski à Kaluszyn avec un rideau de troupes.

Arrivé à Sérock le 14, sans que rien eût transpiré de ses desseins, ni dans l'armée russe, ni dans Varsovie même, Skrzynecki divisa son armée en deux colonnes, et se jetant dans le terrain compris entre les deux fleuves, il marcha sur les gardes, ayant le Bug à sa droite et la Narew à sa gauche. L'une de ces colonnes, sous les ordres de Lubienski, se dirigea du côté de Nur, pour observer Diébitch et l'empêcher de passer le Bug. L'autre colonne, sous les ordres de Skrzynecki lui-même, marchait sur Lomza pour y surprendre les gardes, menaçant à sa gauche Ostrolenka, petite ville située sur la rive gauche de la Narew, et environnée de dunes et de marécages.

Cette ville était occupée par une division de 7,000 hommes, sous le commandement de Sacken, qui était ainsi séparé de la garde russe par toute la distance d'Ostrolenka à Lomza.

Au lieu de dépasser le corps de Sacken, qu'on aurait

[1] Ses forces s'étaient beaucoup accrues depuis le commencement de la guerre. Elles s'élevaient en tout, dans ce moment, à 86,000 hommes environ.

écrasé plus tard dans son isolement et que maintenait une division polonaise précédemment envoyée sur la rive droite, Skrzynecki fit la faute de détacher contre Sacken le général Gielgud, ce qui était du même coup affaiblir l'armée polonaise et forcer les Russes de Sacken à rejoindre les gardes en se repliant sur Lomza. Déjà, du reste, les gardes, profitant de la lenteur de Skrzynecki, avaient gagné une marche et mis le fleuve entre elles et l'ennemi.

L'expédition contre les gardes était donc manquée par défaut de vigueur et d'audace. De son côté, Diébitch est enfin averti de ces grands mouvements. Il pourrait, par une diversion formidable, marcher sur Varsovie : il aime mieux aller secourir les gardes. Il sort brusquement de son camp de Siedlce, et aussi prompt cette fois qu'il était lent d'ordinaire, il s'avance vers le Bug, passe le fleuve au-dessus de Nur, et court attaquer Lubienski dans la plaine. Lubienski, à la tête de ses 10,000 hommes, soutient bravement le choc jusqu'au soir. Enveloppé par la cavalerie du comte Witt, il refuse de se rendre, il ouvre les colonnes ennemies à la baïonnette, pendant que les faucheurs abattent les cuirassiers russes, et, se sauvant au milieu des ténèbres, il va rejoindre le généralissime. Celui-ci entendant le canon du côté de Nur, se retirait déjà sur Ostrolenka ; et, dans la nuit du 25 mai, il passait la Narew sur les deux ponts de cette ville, avec le gros de son armée et toute son artillerie, évitant une bataille, mais laissant, par une préoccupation inexpliquée, le corps de Lubienski isolé sur la rive gauche.

Cependant, revenus de leur frayeur et trouvant libre le terrain compris entre les deux fleuves, les gardes avaient

opéré leur jonction avec Diébitch ; et, le 26 mars au matin, toute l'armée russe s'avançait sur Ostrolenka.

En avant de la ville s'étend une plaine où se trouvent, comme nous l'avons dit, des dunes, des marécages et quelques mamelons boisés. C'est dans cette plaine que se déployait, en attendant les Russes, la cavalerie de Lubienski, derrière la division d'infanterie du général Kaminski.

A neuf heures du matin, la grande armée russe arrivait en masse dans la plaine, déroulée en éventail et flanquée par des nuées de Cosaques. L'affaire fut engagée par les troupes du général Berg, que l'infanterie de Kaminski reçut vigoureusement. Mais les Russes menaçant de tout envelopper par leur nombre, il fallut céder le terrain. La cavalerie se replia la première sur Ostrolenka, et le général Pac lui ordonna de passer sur la rive droite. Suivait l'infanterie de Kaminski. Placé à l'arrière-garde, le 4e de ligne reculait lentement, et, s'arrêtant par intervalles pour repousser la cavalerie russe qui l'inondait, il faisait feu de tous ses fronts et regagnait Ostrolenka, tandis que les troupes dont il protégeait la retraite, se précipitaient à travers la ville vers les deux ponts, pour aller rejoindre le gros de l'armée polonaise qui campait, dans la plus parfaite sécurité, sur la rive droite.

Mais les Russes entraient par divers points sur les traces de l'arrière-garde. Le désordre commençait. Des barricades inachevées obstruaient les rues ; des obus éclataient de toutes parts, et les maisons d'Ostrolenka étaient en flammes : on se battait au milieu de l'incendie. Pendant qu'on débouche par toutes les issues vers les ponts, les grenadiers d'Astrakan, déjà logés dans les maisons voi-

sines du fleuve, tirent à bout portant sur les bataillons en retraite. Mêlés aux Polonais, les Russes encombrent les avenues, et dressent leurs batteries sur la rive.

Resté seul dans la ville, le 4e de ligne avait à se faire jour à travers cette foule amoncelée. Il épaissit ses rangs, et poussant des *hourras*, il charge cette masse d'hommes à la baïonnette, en fait une boucherie sans nom, et se fraie un passage. Le pont est couvert de morts. La Narew, ensanglantée, ne charrie plus que des cadavres ou des mourants.

Il est onze heures du matin. A la suite du 4e de ligne, les grenadiers d'Astrakan et de Souwaroff se jettent pêle-mêle sur les ponts fléchis et délabrés. Les canonniers polonais, qui ont plusieurs fois balayé le passage, ont été tués un à un par les tirailleurs, et sont étendus morts à leurs places. C'est autour de leurs pièces que s'engage le combat sur la rive droite. Les Russes sont protégés par le feu de quatre-vingts pièces de canon qu'ils ont rangées en fer à cheval sur la rive gauche, grâce à la concavité du fleuve. Tout à coup arrive au milieu des Polonais le généralissime éperdu. Tranquille tout à l'heure dans son quartier-général, il croyait entendre le bruit d'un simple engagement. Les troupes assises autour de leurs bivouacs n'avaient pas mangé depuis trente heures. En apprenant que l'armée russe envahit la rive droite, on s'assemble en tumulte ; les bataillons se précipitent au-devant de l'ennemi sans ordre, sans ensemble. Désespéré, Skrzynecki courait ventre à terre d'une colonne à l'autre en criant : *A moi Rybinski ! à moi Malachowski ! En avant ! en avant tous !....* Lui-même, son habit troué de balles, il s'élance vers le pont par où débouchent à chaque instant de nou-

velles masses, et prenant successivement ses bataillons, il les engouffre un à un dans la mêlée. Les généraux donnent l'exemple ; Langermann, Pac, Muchowski, Prondzynski, exécutent des charges furieuses, mais inutiles : l'artillerie polonaise n'a bientôt plus de munitions ; la seule batterie du colonel Bem porte la mort dans les rangs ennemis. On se bat corps à corps, à coups de sabre et de faulx. Une sorte de délire s'empare des Polonais ; on voit des centaines d'officiers se ruer au premier rang, l'épée à la main, en chantant la *Varsovienne*. Les lanciers veulent charger à leur tour, et le généralissime les pousse à bride abattue ; mais leurs chevaux vont s'enfoncer jusqu'au poitrail dans un terrain vaseux, et ils sont exterminés sans combattre.

La nuit tombait, le champ de bataille n'était plus qu'un immense cimetière. Skrzynecki était parvenu à empêcher l'armée russe de passer tout entière sur la rive droite. Il restait maître du terrain. Mais il lui en avait coûté 7,000 hommes. Les généraux Kicki et Kaminski étaient morts. 270 officiers avaient péri. Les Russes repassèrent la Narew dans la nuit, ayant perdu plus de 10,000 hommes. Le généralissime polonais ordonna la retraite sur Varsovie, et, montant en voiture avec Prondzynski, il répétait d'un air sombre ces fameuses paroles de Kosciusko : *Finis Poloniæ !*

Retiré dans le camp de Pultusk, où le choléra l'avait suivi, et accablé de ses pertes, Diébitch était tombé dans une mélancolie profonde. Ne doutant plus que la faveur du maître ne se fût retirée de lui, il cherchait dans l'ivresse l'oubli de ses anxiétés, de ses humiliations. Tout à coup on apprit que le comte Orloff était arrivé au camp. L'en-

voyé de l'empereur portait un nom sinistre. Orloff comptait deux assassinats de princes dans ses traditions de famille. Chacun vit dans l'apparition soudaine de cet homme l'annonce d'un mystérieux arrêt de mort.

Le comte et le feld-maréchal eurent une entrevue, s'assirent à la même table, et le 11 juin, le général Toll prenait le commandement de l'armée russe. Diébitch venait de mourir au milieu d'horribles souffrances. Succombait-il à la peste, ou à cette haine des grands de la terre, fléau redoutable aussi? Les peuples crurent à un empoisonnement.

De Pultusk, le comte Orloff se rendit à Minsk où se trouvait le grand-duc. Ils eurent une entrevue, s'assirent à la même table, et Constantin mourut.

La princesse de Lowicz aimait son époux, tigre qu'elle avait dompté. Ne lui voyant partout que des ennemis, elle l'avait entouré d'une tendresse vigilante et courageuse, avec cette admirable puissance de dévoûment qui rend précieux aux femmes ce qui est fragile ou menacé. Constantin mort, elle ne se sentit ni la force ni le désir de lui survivre; et comme elle perdait le but de son existence, elle s'éteignit dans une douleur pieuse, muette et calme.

Il y eut bien des larmes versées sur le tombeau de cette Polonaise si belle et si tendre. La noblesse de ses amours et leur bienfaisante influence n'était un secret pour personne. Quant à Constantin, la malédiction publique, qui n'avait cessé de peser sur sa vie, n'épargna point sa mémoire. Malédiction si terrible qu'elle étouffa jusqu'à cet intérêt qu'inspirent les hautes victimes! Car, comme celle de Diébitch, la mort du grand-duc fut attri-

buée à quelque noir forfait. Et, ce forfait, il faut le dire, un étrange concours de circonstances le rendait vraisemblable aux yeux de la masse qui croit volontiers à l'excès du mal.

Nicolas, cependant, et le comte Orloff, son favori, étaient des hommes que ceux qui les connaissaient bien jugeaient incapables d'une perfidie. On avait peine, d'ailleurs, à concilier l'affreuse idée d'un fratricide avec les souvenirs qui se rattachaient au couronnement de l'empereur, souvenirs auxquels on nous pardonnera de remonter ici, parce qu'ils peuvent servir à l'éclaircissement d'un problème qui, en 1831, a occupé toute l'Europe [1].

Quoique Constantin eût renoncé à la couronne des czars du vivant même d'Alexandre, Nicolas n'avait point osé, quand il apprit que l'aîné de la famille venait d'expirer, monter sur un trône dont la route ne lui était ouverte que par une renonciation douteuse. Constantin, à cette époque, était en Pologne. Nicolas lui envoya un aide-de-camp, nommé Sabouroff, avec mission de lui apporter la nouvelle de la mort d'Alexandre, et de le saluer empereur. En s'entendant traiter de majesté par l'envoyé de Nicolas, Constantin entra dans une fureur épouvantable. Partagé entre le désir de régner et celui de ne point trahir sa promesse, il ordonna qu'on le laissât seul. La princesse de Lowicz elle-même ne put lui parler dans ce moment solennel, ni l'approcher; mais, de loin, elle lui fit signe et joignit ses mains d'une façon suppliante. Renfermé dans son appartement, Constantin en sortit deux heures après.

[1] Les détails que nous allons donner sur le couronnement de l'empereur Nicolas nous ont été fournis par un témoin oculaire attaché au corps diplomatique.

Les meubles brisés, les glaces en pièces, attestaient la manière dont s'étaient épuisés les transports de cette âme sauvage. Maintenant il montrait un visage tranquille. Il marcha vers la princesse de Lowicz, tout entière à ses perplexités, et lui dit : « Rassurez-vous, Madame : vous ne régnerez pas. »

Sabouroff revint dans la capitale des czars. Sûr de l'assentiment de son frère, et vainqueur d'une conspiration qui mit la famille des Romanoff à deux doigts de sa perte, Nicolas se voyait décidément empereur. Il ordonna les préparatifs de son couronnement. Mais, pour qu'il ne restât aucun doute sur sa légitimité dans l'esprit des vieux Russes dont son frère reproduisait plus fidèlement que lui la physionomie et le caractère, il aurait fallu que Constantin vînt à Moscou répondre par sa présence à tous les soupçons. Nicolas l'attendit pendant long-temps avec anxiété. Enfin, la veille du jour d'abord fixé pour le couronnement de l'empereur, Constantin descendait de voiture, accompagné d'un seul aide-de-camp. Nicolas s'avança radieux et attendri ; mais sa surprise fut extrême lorsqu'il entendit le grand-duc déclarer d'un ton sec qu'il venait uniquement pour assister à la cérémonie et que le soir même il retournerait en Pologne. Pour comble d'embarras, Nicolas dut apprendre à son frère que les préparatifs n'étant pas achevés le couronnement n'aurait lieu qu'au bout de huit ou dix jours. A cette nouvelle, Constantin laissa éclater son mécontentement avec une franchise grossière, mais en assurant toutefois qu'il se résignerait. Pendant ce temps, le bruit de l'arrivée de Constantin s'était répandu dans Moscou ; et les vieux Russes, les hommes à barbe, accourant sur les places, faisaient reten-

tir son nom avec un sombre enthousiasme. Dévoré de soucis, Nicolas ne savait comment adoucir l'humeur farouche de ce frère qui l'outrageait tout en lui donnant une couronne. Pour charmer les loisirs de Constantin, il ordonna de grandes manœuvres militaires qui, chaque jour, les conduisaient l'un et l'autre hors de Moscou. Mais à peine étaient-ils sortis de la ville, que Constantin se séparait brutalement de l'empereur, entraînant à sa suite le flot de la population, et ne laissant au czar, ému et humilié, d'autre escorte que celle du corps diplomatique. Les choses en étaient là, lorsque Constantin apprit par hasard que, dans l'église où la cérémonie se préparait, Nicolas avait ordonné qu'en face de son trône et à côté de celui de l'impératrice-mère, on en élevât un pour son frère aîné. Dès ce moment, on crut remarquer une altération profonde sur le visage et dans les manières de Constantin. La veille du couronnement, l'empereur était descendu sur la place du Kremlin pour voir, comme à l'ordinaire, défiler la parade ; il arriva que le bataillon qui devait être passé en revue faisait partie du régiment dont Constantin était le chef. Le titre de chef d'un régiment en Russie étant purement honoraire et pouvant être donné même à des princesses, il n'y avait pas obligation pour le grand-duc d'aller prendre rang. L'émotion fut donc universelle quand on le vit se placer derrière le maréchal Sacken et à la droite du premier grenadier de la seconde ligne. Le bataillon s'ébranla. Sur les gradins disposés pour la prochaine cérémonie s'agitait une foule inquiète de spectateurs. A l'extrémité de la place du Kremlin, l'empereur attendait, immobile, veillant sur lui-même, mais le cœur plein de trouble. Constantin traversa toute la place, con-

servant son rang et emboîtant le pas. Arrivé devant celui qu'il faisait empereur, il élevait respectueusement la main pour le salut militaire : Nicolas lui saisit le bras, et Constantin se courbant pour baiser la main de son frère, devenu son maître, l'empereur l'attira vivement sur sa poitrine : ils confondirent leurs embrassements. Alors, beaucoup se mirent à verser des larmes, et le peuple, touché de la grandeur de ce spectacle, poussa des acclamations qui se prolongèrent long-temps dans la place du Kremlin. Le lendemain, dans l'église, le grand-duc laissait vide le trône préparé pour lui, et allait se ranger modestement à côté du grand-duc Michel. Jamais investiture n'avait été plus touchante et plus héroïque.

On conçoit quel démenti donnait à l'hypothèse d'un lâche assassinat le souvenir de semblables scènes, chez ceux qui en avaient gardé l'impression. D'un autre côté, il y avait plusieurs années déjà que ces choses s'étaient passées, et, depuis, les relations des deux frères n'avaient pas été sans nuages. Il importe d'ajouter que, dans la guerre de Pologne, la conduite de Constantin avait présenté quelque chose d'inexplicable. On raconte que, loin de contribuer aux succès des Russes, il se réjouissait de leurs revers, et ne s'en cachait pas, soit que le rôle subalterne qu'on lui avait assigné dans cette campagne eût irrité son orgueil outre mesure, soit qu'il fût bien aise de montrer ce que pouvaient dans les combats ces guerriers polonais qu'il se vantait d'avoir formés à l'art de la guerre, et qu'il continuait à appeler ses enfants.

Quelqu'éloigné que fût de la France le théâtre de ces événements, la nation française les suivait avec une attention passionnée, dont elle se laissait à peine distraire par

le ressentiment de ses propres injures. Des faits graves, cependant, et qui la touchaient de près, avaient lieu en Portugal. Don Miguel y régnait, adoré par les mendiants que nourrissaient ses largesses, mais abhorré par tout le reste de la nation, jouet de ses caprices sanguinaires. Don Pédro, son frère, abdiquant devant des troubles factices, par lui-même excités, quittait le Brésil pour venir défendre en Europe la cause de Dona Maria contre l'usurpateur de la couronne de Portugal. Ainsi menacé, et ne pouvant parvenir à se faire reconnaître ni par l'Angleterre ni par la France, Don Miguel vivait dans un état continuel de fureur, étendant de plus en plus sa tyrannie, et se vengeant, sur les étrangers, de la haine universelle qu'il inspirait. Déjà, plusieurs fois, des Français, établis à Lisbonne, avaient eu à gémir des persécutions de ce prince féroce. Un étudiant de l'université de Coïmbre, M. Bonhomme, et un négociant, M. Sauvinet, sujets tous deux de la France, furent plus particulièrement victimes d'une oppression qui ne connaissait pas de bornes à ses excès. Livrés à des commissions spéciales, où le bourreau se cachait dans le juge, le premier fut condamné, pour un délit imaginaire, à être flagellé sur la place publique à Lisbonne; et le second, accusé parce que, dans un jour d'émeute, une fusée volante était partie de son jardin, ouvert à tout le monde, fut condamné à la déportation sur les plages brûlantes de l'Afrique. Le consul de France se plaignit : on dédaigna ses plaintes, et il dut s'embarquer.

Le capitaine de vaisseau français Rabaudy reçut ordre aussitôt de conduire devant le Tage une division légère de quelques frégates. Il était chargé de demander, pour les Français de Lisbonne, réparation et indemnité, et, sur le

refus du gouvernement portugais, de bloquer l'entrée du Tage. Mais la colère de Don Miguel grandissant avec ses périls, la sentence rendue contre M. Bonhomme fut insolemment exécutée.

Toute hésitation était interdite au gouvernement français. L'Angleterre, d'ailleurs, outragée à son tour par Don Miguel, laissait libre la route qui conduisait jusqu'à lui. M. de Rabaudy se mit en devoir de poursuivre la croisière portugaise qui bloquait Terceira, occupée par quelques partisans de Don Pédro. En même temps, le contre-amiral Roussin partait de Brest sur le vaisseau le *Suffren*, pour aller se mettre à la tête d'un escadre qui, de Toulon, devait le rejoindre au cap de Sainte-Marie. Le 25 juin, l'amiral Roussin arrivait en vue du cap la Roque ; le lendemain, il communiquait avec M. de Rabaudy, qui venait d'expédier à Brest sa seizième prise portugaise ; et le 6 juillet, il avait connaissance de l'escadre qu'on lui amenait de Toulon. Cette escadre se composait de cinq vaisseaux, de deux frégates et de deux corvettes avisos. Elle était sous le pavillon du contre-amiral Hugon, ayant sous ses ordres les capitaines de vaisseau Maillart-Liscourt, Forsans, Moulac, de La Susse, Le Blanc, de Chateauville, Casy, et les capitaines de frégate Jouglas et Delofre. Ralliée avec le vaisseau le *Suffren* et la *Melpomène*, commandés par les capitaines de vaisseau Trotel et de Rabaudy, et avec les avisos l'*Églé*, le *Hussard*, l'*Endymion*, sous le commandement de MM. Raffy, Thoulon, Nonay, elle présentait un aspect magnifique et témoignait hautement de la puissance maritime de la France.

Le 7 juillet, l'amiral Roussin appela l'escadre au mouillage, entretint les capitaines des détails de l'exécution, leur

remit les notes de Franzini sur l'entrée du Tage, et prépara tout pour frapper un coup décisif. Mais avant de s'engager dans une entreprise qui pouvait aboutir à la destruction d'une ville de 280,000 âmes, il crut devoir tenter pour la paix un dernier effort, et il écrivit en ce sens au vicomte de Santarem, ministre des affaires étrangères. Le vicomte ayant répondu que le gouvernement portugais rejetait les demandes de la France, l'amiral Roussin prit définitivement le parti de forcer l'entrée du Tage.

Les vents étaient peu favorables, et les pêcheurs qu'on avait engagés à suivre l'escadre, les déclaraient trop courts. D'un autre côté, l'entreprise était hasardeuse. Une escadre portugaise, forte de huit bâtiments, était embossée en travers du fleuve; des corps de troupes étaient, depuis Bélem, échelonnés le long du rivage; et des forts nombreux, bien approvisionnés, menaçaient les assaillants. Mais, dans l'escadre française, soldats et matelots étaient transportés d'enthousiasme. L'Europe avait depuis long-temps adopté cette opinion que le Tage était inexpugnable du côté de la mer : et c'était pour nos intrépides marins un motif de plus d'impatience. Le 11 juillet les vents se levèrent à huit heures; à dix heures, l'escadre appareilla; et, à une heure et demie après midi, elle donnait à pleine voile dans le Tage, en gouvernant entre les forts Saint-Julien et Bugio.

Les corvettes, placées à la droite de la ligne, devaient combattre exclusivement la tour de Bugio; et celle de Saint-Julien devait supporter le feu des vaisseaux. L'amiral Roussin avait craint qu'en franchissant ces deux forts, les vaisseaux n'éprouvassent assez d'avaries pour qu'il leur fût impossible de continuer leur route; dans ce cas,

l'escadre devait mouiller par le travers du *Paco d'Arcos*; dans le cas contraire, elle devait aller s'embosser devant l'escadre portugaise et les quais de Lisbonne.

Les deux premiers forts de l'entrée ayant ouvert leur feu, l'escadre française continua sa route pendant dix minutes sans riposter. Arrivés à environ 500 toises de Saint-Julien, les vaisseaux tirèrent, et aussitôt un nuage de sable et de pierre attesta la précision de leurs coups. En même temps, les frégates et les corvettes éteignaient la tour de Bugio. Il en fut de même pour tous les autres forts. Leurs feux, mal dirigés, ne causèrent presque pas de dommage à l'escadre française, dont les équipages, à mesure qu'ils passaient devant l'ennemi, faisaient retentir l'air de leurs acclamations.

A quatre heures, le *Suffren*, chef de file, rangeait le fort de Bélem à 60 toises. Bientôt, le *Trident*, l'*Alger*, l'*Algésiras*, se portèrent, ainsi que les corvettes et les frégates, sur l'escadre portugaise embossée entre la ville et la pointe du Pontal. Primant de vitesse la plupart de ces bâtiments, la *Pallas* tira les premières volées. Le pavillon portugais disparut.

A cinq heures, toute l'escadre française était mouillée à 300 toises des quais de Lisbonne, où régnait le plus profond silence.

L'amiral Roussin écrivit aussitôt au vicomte de Santarem la lettre suivante, qu'il remit au capitaine de corvette Olivier :

« Monsieur le ministre,

« Vous voyez si je tiens mes promesses : je vous ai fait pressentir « hier que je forcerais les passes du Tage. Me voici devant Lis- « bonne. Tous vos forts sont derrière moi, et je n'ai plus en face

« que le palais du gouvernement. Ne provoquons pas de scandale.
« La France, toujours généreuse, vous offre les mêmes conditions
« qu'avant la victoire. Je me réserve seulement, en en recueillant les
« fruits, d'y ajouter des indemnités pour les victimes de la guerre.
« J'ai l'honneur de vous demander une réponse immédiate.
« Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute con-
« sidération,
« Le contre-amiral commandant l'escadre française du Tage,
« Baron ROUSSIN.

Le vicomte de Santarem ayant répondu qu'il adhérait aux propositions formulées dans la lettre du 8, adhésion équivoque qui tendait à esquiver les conditions nouvelles contenues dans la lettre du 11, l'amiral Roussin adressa au ministre portugais la liste complète des propositions de la France.

Elles consistaient dans l'annulation des sentences rendues contre des citoyens français ; dans la fixation d'une indemnité pour chacun de ceux d'entre eux qui avaient à se plaindre du gouvernement portugais ; dans la destitution du chef de la police du royaume ; dans une indemnité de huit cent mille francs au gouvernement français pour les frais de l'expédition ; dans l'affiche de ces faits sur les murs de toutes les rues où l'étudiant de l'université de Coïmbre avait été ignominieusement promené. A ces conditions, l'amiral Roussin ajoutait celle d'une indemnité à fixer contradictoirement pour dommages occasionnés au commerce français, et il déclarait propriété française les bâtiments portugais qui avaient amené leur pavillon sous le feu de son escadre.

Le vicomte de Santarem essayant de traîner les choses en longueur, et paraissant désirer que les négociations eussent lieu non sur le vaisseau de l'amiral, comme celui-

ci l'exigeait, mais au palais de Bélem, l'amiral Roussin écrivit le 13 juillet au vicomte :

« Monsieur le ministre,

« Vous me poussez à bout, et j'ai l'honneur de vous prévenir « que cela ne peut vous réussir. Je m'en réfère à ma lettre de ce « jour, et je vous confirme l'assurance que si, demain à midi, je « n'ai pas terminé la convention dont vous avez accepté les bases, « je reprendrai les hostilités contre Lisbonne..... J'attends votre « excellence, ou la personne autorisée qu'elle désignera, aujour- « d'hui ou demain jusqu'à midi. Je la recevrai à mon bord et non « ailleurs.

« J'ai l'honneur de vous exprimer l'assurance de ma haute « considération,

« Le contre-amiral, commandant l'escadre française « du Tage,

« Baron ROUSSIN.

Le 14, les négociations étaient terminées à bord du vaisseau de l'amiral ; La France était vengée ; et, quelque temps après, la flotte portugaise, que don Miguel n'avait pas voulu racheter au prix d'un certain nombre de prisonniers politiques portugais, dont l'amiral Roussin demandait généreusement la délivrance, la flotte portugaise était envoyée prisonnière à Brest.

Cette éclatante expédition n'eut en France qu'un médiocre retentissement. Presque toujours aveuglée par les haines de parti sur le grand intérêt de la nationalité, l'Opposition mesura ses éloges avec une prudence avare, et le gouvernement lui-même ne parla qu'avec une satisfaction contenue d'un succès qui semblait honorer sa fermeté, mais dont il craignait que l'Angleterre ne prît ombrage. Elle s'en émut en effet. Des discours injustes, des discours jaloux furent prononcés dans le parlement.

Pitt, en mourant, avait légué à ses successeurs tout le fiel de son génie.

L'Angleterre, pourtant, était alors assez puissante par nos fautes pour ne pas nous envier un moment d'orgueil. Car le triomphe de notre marine devant Lisbonne était cruellement compensé, à Londres et à Bruxelles, par les défaites de notre diplomatie.

Mais, pour bien comprendre jusqu'à quel point elle fut vaincue et humiliée, il est indispensable de récapituler, en les rapprochant, les actes successifs de la Conférence de Londres, actes protégés, d'ailleurs, par une déplorable obscurité, et dont l'enchaînement forme ce qu'on pourrait appeler la haute comédie de l'histoire.

Dans son protocole n° 1, celui du 4 novembre 1830, la Conférence de Londres s'était bornée à proposer la cessation des hostilités entre la Hollande et la Belgique. Ce protocole était rédigé avec modération. Les cinq grandes Puissances sembla ent n'y assigner à leur intervention que le caractère d'une mission toute philanthropique ; elles ne s'y réservaient d'autre droit que celui de « *faciliter* la so- « lution des questions politiques. »

La Belgique n'aurait pu refuser son adhésion à un acte de cette nature, sans se montrer résolue à procéder, à l'égard de la Hollande, par voie de violence et de conquête. Aussi le protocole du 4 novembre fut-il accepté par tous les membres du gouvernement provisoire de Belgique, sans en excepter M. de Potter.

Cependant, comme ce protocole contenait, sur la *ligne de l'armistice*, une phrase ambiguë et d'où pouvaient sortir les plus terribles orages, le gouvernement eut soin de déclarer dans son acte d'adhésion que « *par la ligne pro-*

posée il entendait les limites qui, conformément à l'article 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales, y compris la rive gauche de l'Escaut. » Cette réserve était fort claire; elle prouvait que les Belges ne donnaient au protocole qu'une adhésion *conditionnelle,* et qu'ils ne reconnaissaient pas à la Conférence le droit de régler à sa guise sur quelles bases reposerait le système de délimitation des deux pays qu'une révolution venait de séparer.

Mais la diplomatie a des ressources qui lui sont propres. De retour à Londres, les deux commissaires de la Conférence, MM. Cartwright et Bresson, déclarèrent que l'importante réserve mentionnée plus haut n'avait été acceptée par eux que comme une *simple observation.* Ils donnèrent même à entendre que cette réserve n'était que l'expression d'une manière de voir particulière à M. Tielemans, chargé par le gouvernement provisoire de conférer avec eux.

Dans une négociation où il ne parlait qu'en qualité de mandataire, M. Tielemans pouvait-il avoir présenté comme son *opinion personnelle* une clause d'où dépendait l'avenir de son pays? Le supposer était ridicule. Ce fut pourtant de cette supposition que la Conférence partit pour annoncer dans son protocole du 17 novembre, qu'il y avait eu, de la part de la Belgique, *adhésion pure et simple* au protocole n° 1. D'où les cinq Puissances tiraient cette conclusion étrange, qu'à elles seules appartenait désormais le droit de régler le sort de la Belgique, et qu'en consentant à la suspension d'armes, ce dernier pays s'était *engagé* non-seulement envers la Hollande, mais envers les cinq grandes Cours.

De sorte qu'il avait suffi d'une allégation sans preuves, d'une puérile équivoque, pour élever ce qui n'était d'abord qu'une médiation philanthropique à l'importance d'un arbitrage n'admettant ni résistance ni appel. Voilà pourtant à quelles petites ruses d'écolier se réduit l'habileté de tous ces grands esprits dont le commun des hommes salue avec ébahissement la profondeur et la portée!

Quoi qu'il en soit, l'usurpation était proclamée : il ne restait plus qu'à la mettre en action. C'est ce que fit la Conférence dans son protocole du 20 décembre, qui déclara le royaume uni des Pays-Bas dissous, et provoqua, de la part du roi Guillaume, une protestation que nous avons rapportée.

Mais sur quelles bases s'opérerait cette séparation qu'on venait de consacrer diplomatiquement? Et quelles seraient les limites respectives des deux pays?

En ce qui concernait la division territoriale, trois points étaient en litige.

Le roi de Hollande rappelait que, dans les négociations du congrès de Vienne, il avait reçu le grand-duché de Luxembourg en compensation des pays de Nassau qu'il avait cédés. Il réclamait conséquemment cette province au nom de la maison de Nassau et au nom de la confédération germanique. Mais à cela les Belges pouvaient répondre et répondaient que, dans l'ancien droit public, le Luxembourg n'avait jamais eu de rapports particuliers avec l'Allemagne; que, depuis son acquisition par le troisième duc de Bourgogne jusqu'à la conquête française, il n'avait pas cessé d'être réputé partie intégrante des provinces méridionales des Pays-Bas; et que ses rapports avec l'Allemagne ne dataient que de 1815, époque à laquelle il

avait été fictivement donné en échange des pays de Nassau. Or, Guillaume avait annulé lui-même cette fiction, en réunissant de la manière la plus complète au royaume des Pays-Bas le grand-duché de Luxembourg, et en indemnisant, *sur les biens de l'Etat*, le prince Frédéric son fils, auquel la réunion enlevait la souveraineté future du grand-duché. Ces raisons étaient concluantes et puisaient une force irrésistible dans l'enthousiasme avec lequel les habitants du Luxembourg s'étaient associés à la révolution belge.

Le second objet du litige concernait le Limbourg. En regardant comme non avenues les conquêtes faites sur la Hollande, de 1790 à 1813, et en supposant qu'à l'époque de 1813, elle se fût reconstituée à titre de peuple ancien, nul doute que, diplomatiquement, la Hollande n'eût droit à une partie du Limbourg. Car elle y possédait, en 1790, la ville de Venloo et 53 villages, et elle y partageait avec le prince-évêque de Liège la souveraineté de la ville de Maëstricht. Mais de semblables déductions devaient-elles prévaloir sur la volonté des habitants du Limbourg qui s'étaient associés à la révolution, et qui voulaient être belges?

La troisième question était relative à la possession de la rive gauche de l'Escaut. Ici les prétentions de la Belgique n'étaient fondées ni sur les traités, ni sur un énergique et incontestable assentiment de la population ; seulement, les Belges avaient à invoquer en leur faveur toutes les lois des convenances, car il était manifeste que, privée de la possession de la rive gauche de l'Escaut, la Belgique allait rester découverte de ce côté ; sans compter que la libre navigation du fleuve, en ce cas, devenait une stipu-

lation tout à fait illusoire. D'ailleurs, si on laissait les Hollandais maîtres de la rive gauche, c'est-à-dire de toutes les écluses construites pour l'écoulement des eaux de la Flandre ci-devant autrichienne, qui empêcherait Guillaume d'inonder à volonté le sol dont se composerait le territoire belge?

A ces trois questions territoriales s'ajoutait une question financière. Quelle devait être, dans le paiement des dettes contractées par les deux pays réunis, la part afférente à chacun des deux pays séparés? Fallait-il, dans le partage de ces dettes, avoir égard, oui ou non, à leur origine?

Telles étaient les difficultés qu'en vertu de son omnipotence usurpée, la Conférence avait à trancher. Et elle n'hésita pas à le faire dans un sens contraire aux plus chers intérêts de la Belgique.

En effet, dans son protocole du 20 janvier 1831, elle décida : 1° « que les limites de la Hollande comprendraient « tous les territoires, places, villes et lieux qui apparte- « naient à la ci-devant république des provinces-unies des « Pays-Bas en l'année 1790, » ce qui était résoudre implicitement en faveur de la Hollande la question du Limbourg ; 2° « que le grand-duché de Luxembourg, possédé « à un titre particulier par les princes de la maison de « Nassau, faisait et continuerait à faire partie de la con- « fédération germanique. »

Quelques jours après, dans le protocole du 27 janvier, la Conférence achevait la ruine de la Belgique, en lui refusant implicitement la possession de la rive gauche de l'Escaut, et en faisant la proposition qu'on mît à la charge des Belges les 16/31 des dettes du royaume prises en masse et sans acception d'origine.

Reconnaissant alors une compétence qu'il avait d'abord niée, Guillaume adhéra aux *bases de séparation* posées dans les protocoles des 20 et 27 janvier.

La Belgique, au contraire, protesta. Vaine résistance! Les diplomates de Londres répondirent que les arrangements arrêtés par eux étaient « DES ARRANGEMENTS FONDA-« MENTAUX ET IRRÉVOCABLES, [1] » déclaration qu'ils renouvelaient, deux mois plus tard, en y ajoutant des menaces![2]

Jusqu'ici, on le voit, la Conférence s'était montrée toujours hostile aux Belges; mais voilà que tout à coup sa politique change d'aspect. Dans son protocole du 21 mai 1831, elle ne craint pas de faire pressentir qu'une modification profonde va être apportée aux *bases de séparation* des 20 et 27 janvier, *arrangements fondamenmentaux*, pourtant, *et irrévocables*. « Les cinq Puissances, « est-il dit dans le protocole du 21 mai, promettent « d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation « dont le but sera d'assurer, s'il est possible, à la Bel-« gique, moyennant de justes compensations, la posses-« sion du Luxembourg. »

C'est que, durant le cours des négociations, des faits

[1] Protocole du 19 février 1831, signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz.

M. Nothomb a écrit sur la révolution belge un livre où il a fait preuve de sagacité et de talent. Malheureusement, il y a beaucoup de diplomatie dans cet ouvrage, qui n'est au fond qu'une justification embarrassée des actes de la Conférence de Londres. M. Nothomb cite dans son livre une partie du protocole du 19 février, mais il n'a garde d'en citer la partie la plus importante, c'est-à-dire celle où les cinq Puissances parlent de leurs *arrangements fondamentaux et irrévocables*. L'omission est significative ! M. Nothomb a été obligé, pour n'avoir pas à condamner la Conférence, de tronquer l'histoire.

[2] Protocole n° 22, 17 avril.

graves s'étaient passés : le Congrès belge, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, avait été, de la part du Palais-Royal, le jouet d'une intrigue ; la couronne offerte au duc de Nemours et refusée par Louis-Philippe avait valu aux Belges la régence de M. Surlet de Chokier, régence nécessairement orageuse et anarchique; enfin, le gouvernement français s'était aliéné à jamais la Belgique, en s'associant à la pensée des protocoles qui la dépouillaient, après avoir formellement annoncé, lorsqu'il s'était agi de faire échouer une candidature rivale, que la pensée de ces protocoles n'était pas la sienne, et qu'à ses yeux la Conférence de Londres n'était qu'une simple médiation [1]. Ainsi humiliée, rebutée et trompée, la Belgique avait fini par se détacher de la France, par se rapprocher de l'Angleterre. Et alors, grâce au victorieux ascendant des Anglais sur la Conférence, la Belgique n'avait trouvé que des soutiens dans ses ennemis de la veille.

Le triomphe de l'influence anglaise fut tel qu'on en vint bientôt à regarder un prince anglais, Léopold de Saxe-Cobourg, comme le seul souverain possible de la Belgique.

[1] Le 1er février 1831, M. Sébastiani écrivait à M. Bresson la lettre suivante :

« Monsieur, si, comme je l'espère, vous n'avez pas encore communiqué « au gouvernement belge le protocole du 27 du mois de janvier, vous « vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi « n'a point adhéré à ses dispositions. Dans la question des dettes, comme « dans celle de la fixation *de l'étendue et des limites* des territoires belge « et hollandais, nous avons toujours entendu que le concours et le consen- « tement libre des deux États étaient nécessaires. La Conférence de Londres « est une médiation, et l'intention du roi est qu'elle n'en perde jamais le « caractère.

« Agréez, etc. Signé : Horace SÉBASTIANI. »

Cette lettre, communiquée au Congrès pendant qu'il discutait les deux

Et, pour précipiter son élection, la Conférence rédigea le fameux protocole connu sous le nom de *Traité des 18 articles*.

Ce protocole était aussi favorable à la Belgique que ceux des 20 et 27 janvier lui étaient funestes. Les cinq Puissances décidaient, cette fois, que la question du Luxembourg était distincte de la question hollando-belge, et que, durant le litige, les Belges garderaient le Grand-Duché qu'ils occupaient. Les cinq Cours assuraient en outre à la Belgique toutes les garanties qui lui faisaient désirer la possession de la rive gauche de l'Escaut. Il était spécifié que la Belgique aurait droit, dans la ville de Maëstricht, à la part de souveraineté qui, en 1790, n'appartenait pas à la Hollande. Enfin, le principe du partage des dettes, d'après leur origine, était formellement adopté.

La Conférence ne pouvait pas renier plus complétement son œuvre ; elle ne pouvait pas renverser d'une manière plus brutale les bases posées par elle-même dans les protocoles des 20 et 27 janvier, et par elles déclarées deux fois irrévocables.

candidatures rivales du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg, contribua à faire échouer la seconde.

Le danger dynastique passé, voici en quels termes le gouvernement, dans le protocole du 17 avril, n° 21, adhéra au protocole du 20 janvier, dont celui du 27 n'était que le complément financier :

« Le plénipotentiaire français déclare officiellement, d'ordre exprès du « roi son maître :

« Que la France adhère au protocole du 20 janvier 1831 ; qu'elle approuve « entièrement *les limites indiquées* dans cet acte pour la Belgique ; qu'elle « ne reconnaîtra le souverain de la Belgique qu'autant qu'il aura pleine- « ment accédé à toutes les conditions et clauses du protocole fondamental « du 20 janvier 1831. »

Cela s'appelle de l'habileté !

Mais la Conférence mettait une condition à ses largesses : l'élection du prince Léopold. La volonté de l'Angleterre fut faite : le 4 juin, Léopold était proclamé roi des Belges. Parmi ceux qui votèrent contre le candidat de la Conférence, nous devons citer M. Frison, qui motiva son vote en ces termes : « Je refuse mon vote au prince « de Saxe-Cobourg,.... parce que ce prince ne peut ac- « cepter qu'aux conditions imposées par les protocoles; « parce qu'il est hostile, je ne dis pas au gouvernement « français, mais à la France, et que je regarde toute « combinaison anti-française, comme un malheur pour « mon pays. » Le traité des 18 articles n'avait pas, du reste, trouvé à Bruxelles un accueil favorable, et avait fourni matière, dans le Congrès, à une discussion très-brillante et très-animée.

Du rapide exposé que nous venons de faire, résultent les deux grands faits que voici :

Tant que l'influence française se maintient à Bruxelles, la Conférence se montre systématiquement hostile à la Belgique et travaille à la rendre petite et faible.

Le jour où l'influence anglaise prévaut à Bruxelles, la Conférence change brusquement de politique, n'hésite pas à donner à ses propres affirmations un démenti éclatant, et ne songe plus qu'à fortifier la Belgique, en haine de la France.

Le rôle de M. de Talleyrand à Londres fut donc d'une insignifiance parfaite. Il signa des protocoles qui affaiblissaient la Belgique quand elle nous tendait les bras, et il en signa d'autres qui la rendaient forte au moment même où elle se séparait de nous.

Et quel motif forçait si impérieusement l'ambassadeur

français à cet inconcevable abandon de tous les intérêts de son pays? Lorsqu'il fut question de fortifier la Belgique contre nous, ne pouvait-il pas dire :

En repoussant la Belgique qui s'offrait, et en refusant la couronne votée pour le fils de Louis-Philippe, le gouvernement français a donné une preuve incontestable de modération. Nous demandons que l'Europe en convienne. Dans les protocoles du 20 et du 27 janvier, la Conférence a voulu rendre la Belgique petite et faible. Elle l'a voulu à tort ou à raison; mais enfin elle a, sur ce point, déclaré sa volonté immuable. Elle ne saurait aujourd'hui revenir sur cette déclaration sans mentir à l'Europe dont elle a la prétention de fixer les destins. Que s'est-il donc passé, depuis le 20 janvier, qui ait pu rendre subitement inique et funeste ce qui alors était reconnu juste et utile? Si vous ne vous êtes rapprochés de la Belgique que parce que la Belgique s'est éloignée de nous, vous voilà forcés de reconnaître que le lien qui vous rassemble ici est dans votre commune haine pour la France; que le respect des droits acquis, que la foi des traités, sont des prétextes dont se couvrent la terreur qui vous arme contre nous et les longs ressentiments que nous vous avons inspirés. Eh bien, s'il en est ainsi, souffrez que nous ne vous aidions pas dans l'œuvre de notre propre ruine. Au sein du Congrès de Vienne, la France, vaincue, avait peut-être à subir la loi du plus fort. Dans la Conférence de Londres la France ne vient pas figurer, Dieu merci, en expiation de ses revers, et elle tient dans sa main, ne l'oubliez pas, cette clef de l'outre des tempêtes dont parlait Canning.

A un pareil discours qu'auraient pu répondre les diplomates étrangers? Il fallait que les directeurs de la poli-

tique française fussent des hommes bien médiocres pour ne pas comprendre que si la dynastie de Louis-Philippe avait des raisons pour craindre la guerre, les Puissances étrangères en avaient de bien plus pressantes encore pour la craindre et pour l'éviter. Les représentants du Palais-Royal, s'ils eussent été doués de quelque intelligence, n'auraient-ils pu tirer parti de la frayeur de nos ennemis, comme nos ennemis surent tirer parti de la frayeur qu'éprouvaient les Français partisans de la dynastie nouvelle?

Renoncer à cette haute et généreuse politique qui aurait pour jamais cimenté l'union de la France et de la Belgique, était assurément quelque chose de misérable; mais la politique de l'égoïsme dynastique une fois adoptée, il eût été facile de la rendre moins ruineuse.

En effet, après l'élection du duc de Nemours, annulée par le refus du roi des Français, la Belgique n'avait pas cessé d'être un grand embarras européen. Il fut sérieusement question, alors, de la partager.

D'après le plan proposé, la France aurait obtenu la partie méridionale de ce pays, dont la partie septentrionale aurait été rendue à la Hollande; la Prusse aurait pris pied sur les deux rives de la Meuse et de la Moselle, et Anvers aurait été livré à l'Angleterre. L'empereur de Russie, nous sommes en droit de l'affirmer, se prêtait volontiers à la réalisation de ce plan, auquel applaudissait le duc de Mortemart. Nicolas était bien aise de détourner, du côté des Pays-Bas, l'ambition de la France, qui, dans cette hypothèse, n'aurait plus menacé que les Anglais. Quant à l'Autriche, dont la haine des révolutions absorbait toutes les pensées, elle aurait vu sans déplaisir les Belges châtiés de leur récente insurrection.

Encore une fois, il eût été peu digne du génie de la nation française d'accepter une part dans les bénéfices d'une spoliation semblable. Mais, au point de vue égoïste de ceux qui nous gouvernaient, cette politique aurait eu, du moins, les apparences de l'habileté, car on offrait par là un aliment à l'humeur inquiète du peuple français ; on consolait la France de ses revers de 1815, en modifiant, à son profit, les traités de Vienne, et l'on déconcertait l'enthousiasme belliqueux de l'Opposition.

Rien de tout cela ne fut compris par le Cabinet du Palais-Royal. Sa politique, dénuée de courage et de générosité, le fut encore plus d'intelligence. Elle laissa lord Ponsomby machiner tout à son aise en Belgique des conspirations orangistes, sans autre but que de pousser la Belgique aux bras des Anglais ; elle le laissa flatter et menacer le Congrès tour à tour pour le détacher de nous, mission dont le succès devait nous couvrir de confusion ; enfin, après avoir forcé Louis-Philippe à refuser, pour son fils, une couronne qu'il désirait cependant avec ardeur, elle dépouilla la dynastie qu'une révolution immortelle venait de créer, non-seulement de toute popularité en France, mais encore de toute autorité morale en Europe.

Pour ce qui est de M. de Talleyrand, la vérité est qu'il fut insuffisant et subalterne ; que ses collègues de la Conférence se servirent de sa réputation contre lui-même, le soumirent à leurs desseins en paraissant charmés de ses bons mots, et se jouèrent de lui comme d'un enfant. Enseignement grave, et qui montre qu'une politique manque toujours d'habileté, qui manque d'élévation et de droiture !

CHAPITRE XI.

Attente générale.— Discours de la couronne.— Lutte dernière entre M. Laffitte et M. Casimir Périer. — Les assertions du discours de la couronne démenties dans le Parlement anglais. — Mensonge de l'alliance anglaise : outrages à la France. — Note du 19 avril 1831 publiée : sensation dans le public. — Scène préparée à la Chambre des Pairs. — Anniversaire de la révolution; fausse nouvelle répandue; explosion du sentiment national. — Intervention d'une armée française en Belgique : caractère de cette intervention ; sa moralité; ses résultats. — Courageuse attitude du roi de Hollande vis-à-vis des cinq grandes Cours; il maintient la paix à son profit en n'ayant pas peur de la guerre. — Evacuation de la Belgique par l'armée française sur l'ordre de la Conférence ; le lion de Waterloo toujours debout. — Scandales financiers, marchés fameux.

On touchait en France à un moment solennel. Un débat d'une portée immense allait s'ouvrir, peut-être. La Pologne aux abois et menaçant d'entraîner dans sa chute la vieille prépondérance de l'Occident; la papauté remise violemment en possession de sa souveraineté temporelle et redevenue par là complice de toutes les tyrannies terrestres ; quatre Puissances s'ingéniant pour refaire, au détriment d'une seule, l'équilibre européen dérangé par la Belgique affranchie ; la France enfin laissant flotter aux mains de quelques hommes orgueilleux et impuissants la tutelle du

monde agité : voilà quels intérêts se trouvaient en jeu et sur quelles questions il s'agissait de prononcer.

Aussi jamais assemblée nouvelle ne parut sur la scène au milieu d'une attente plus formidable et de pareils soucis. Il ne fallait pas de médiocres passions pour une aussi grande querelle.

A la préoccupation des choses du dehors se joignait, d'ailleurs, dans tous les esprits, l'impatience de voir résoudre ce périlleux problème posé devant la nation : l'hérédité de la pairie doit-elle être maintenue?

N'accorder qu'au chef de l'État le privilége de l'hérédité politique, c'était évidemment isoler la monarchie, lui retirer ses appuis naturels, et, en lui créant, au faîte de la société, une situation tout exceptionnelle, la condamner à une vie précaire, toujours menaçante ou toujours menacée. Mais, dans ce dernier coup porté à la féodalité, dans cette dernière humiliation infligée à une aristocratie expirante, dans cet abaissement de la royauté qu'on allait réduire à ne plus exister que par grâce, il y avait quelque chose de singulièrement flatteur pour l'orgueil de la classe dominante. L'abolition de l'hérédité de la pairie était donc devenue, dans un grand nombre de colléges électoraux, l'objet d'un mandat impératif, et la bourgeoisie mettait un emportement extraordinaire à demander ce que, dans son ignorance, elle regardait comme le complément de sa victoire.

Le 23 juillet le roi se rendit au Palais-Bourbon. Les membres de la pairie s'y étaient modestement réunis aux communes. Le temps était donc passé où les séances royales se tenaient au Luxembourg, sinon au Louvre.

L'entrée du roi dans l'enceinte législative fut saluée par

des acclamations ; mais lorsque, contrairement aux usages, un hérault cria : « La reine ! » on fit silence dans cette assemblée de bourgeois ombrageux.

Le discours du roi fut remarquable par un certain ton de hauteur qui révélait la présence de Casimir Périer aux affaires. L'opinion républicaine était insultée dans ce discours. L'étendue de la misère publique y était constatée, sans autre embarras que celui d'une froide admiration pour la patience du peuple. Quant aux événements extérieurs, la harangue annonçait que le royaume des Pays-Bas, tel qu'il existait en 1815, avait cessé d'exister ; que les places élevées, non pour protéger la Belgique, mais pour menacer la France, seraient démolies ; qu'au Midi, nos vaisseaux avaient forcé l'entrée du Tage, et que le drapeau tricolore flottait sous les murs de Lisbonne. Mais ces nouvelles étaient suivies d'un paragraphe décourageant et lugubre : « Après avoir offert ma médiation en faveur « de la Pologne, disait le roi, j'ai provoqué celle des au- « tres Puissances, » laissant voir par là que la médiation offerte avait été repoussée. Du reste, pas un mot d'espoir pour la malheureuse Pologne. Le gouvernement se contentait de reconnaître que le courage des Polonais avait réveillé les vieilles affections de la France, et il rappelait que la nationalité de la Pologne avait résisté au temps et à ses vicissitudes.

On observa que pendant que le roi parlait, Casimir Périer suivait sur un manuscrit la lecture du discours convenu. Vérification publique dont l'inconvenance attestait le déclin du principe monarchique.

Quoi qu'il en soit, le discours royal fut favorablement accueilli dans l'assemblée et au dehors. L'ambassadeur

de Russie, M. Pozzo di Borgo, n'avait pas assisté à la séance avec les autres membres du corps diplomatique. Et cette absence, concertée ou non, servait le ministère. Mais, le soir même de la séance, une nouvelle semée dans Paris vint faire diversion aux commentaires politiques. On apprit que, revenant d'Angleterre avec la baronne de Feuchères, sa tante, M. de Flassans, à Calais, avait été frappé de mort subite. Cet accident, qui n'avait en lui-même aucune importance, produisit cependant une sensation profonde, soit par l'issue qu'il ouvrait aux investigations de la curiosité, soit par l'aliment offert aux interprétations cruelles de l'esprit de parti.

Il fallait nommer le président de la Chambre. L'Opposition fixa son choix sur M. Laffitte. Membre de l'ancien Cabinet, son triomphe aurait écrasé ses successeurs. Casimir Périer le comprit, et, comptant sur le besoin que la bourgeoisie avait de ses emportements, il déclara que la nomination de M. Laffitte serait le signal de la dissolution du ministère.

L'Opposition redoubla d'efforts, et la guerre déclarée à Casimir Périer par les journaux de la gauche fut poussée avec une étonnante vigueur. Ils firent observer que le discours de la Couronne s'était bien gardé de spécifier les places qui, en Belgique, devaient être démolies, ce qui réduisait à une équivoque sans dignité une promesse fastueuse; ils insistèrent sur la faiblesse de don Miguel, possesseur provisoire d'un trône contesté, souverain d'un royaume secondaire, prince isolé en Europe; et rapprochant avec amertume l'entrée de nos vaisseaux dans le Tage, de l'abandon de cette Pologne dont on glorifiait l'héroïsme, mais dont on n'osait pas *reconnaître* la na-

tionalité, ils accusèrent le ministère du 13 mars de n'avoir montré de la fermeté que là où n'était pas le péril, et d'avoir couvert sa pusillanimité par son arrogance.

En même temps arrivait à Paris le compte-rendu des séances du Parlement anglais [1], séances qui donnaient au discours de la Couronne d'inexorables démentis. Interpellé par lord Aberdeen sur le projet de destruction de forteresses « qui avaient eu pour objet, disait lord Aberdeen, « non-seulement de défendre les Pays-Bas, mais *de con-* « *tenir la France,* » lord Grey, chef du ministère anglais, avait répondu que « la chose était encore en discussion ; « que, dans un protocole dont la France avait été exclue « pour des raisons évidentes, » il avait été convenu, à la vérité, qu'une partie des forteresses serait démantelée, mais que, dans ce même protocole, les *quatre Puissances* s'étaient réservé le droit « de décider lesquelles seraient démantelées. » Et à cette réponse, si injurieuse pour la France, lord Wellington avait ajouté ces mots, plus injurieux encore : « Je vois avec plaisir que quatre Puissances « seulement ont concouru à l'arrangement, et que la « France a été exclue des délibérations. Je regrette que « le noble comte n'ait point d'explications à donner au « sujet du Portugal. J'avoue que je me suis senti humi- « lié quand j'ai su que le drapeau tricolore flottait sous « les murs de Lisbonne. » (Applaudissements prolongés dans le Parlement.)

De telles paroles mettaient à nu tout le mensonge de l'alliance anglaise. Le sentiment national se souleva contre un pouvoir qui savait si peu faire respecter la France et se faire

[1] Séance du 27 juillet 1831.

respecter lui-même. Une circulaire, adressée par les représentants des grandes Puissances aux consuls de leurs nations respectives dans l'État de l'Église, fut publiée à la même époque par la *Gazette d'Augsbourg*, et mit le comble à la douleur dont toute la partie saine du peuple français était pénétrée. La circulaire portait : « Les représentants des « Puissances ont jugé convenable de témoigner à sa sain- « teté le vif intérêt que leurs Cours respectives prennent « au maintien de la tranquillité publique dans les États « de l'Église : *sentiments qui ont été déjà exprimés par le « gouvernement français dans une note de son envoyé à « Rome, le 19 avril de cette année* [1]. » Le gouvernement français n'avait donc pas craint, au plus fort des vengeances pontificales, de se joindre aux autres Cours pour condamner ces malheureux patriotes italiens qui ne s'étaient insurgés, pourtant, qu'à l'exemple de la France, sur la foi de ses déclarations, et, pendant quelque temps, avec son concours!

Ce fut sur ces entrefaites que M. de Sémonville, grand-référendaire, eut l'idée d'étaler dans l'enceinte de la pairie les drapeaux pris à Ulm par l'armée française en 1803, et cachés jusqu'alors dans un secret et inviolable asile. Le jour où se fit cette exhibition inattendue, le fils aîné du roi était à son banc de pair : « Prince, lui dit M. de Sé- « monville, à vous désormais le droit de tirer l'épée pour « défendre ces trophées. » Le jeune homme répondit d'une manière convenable. Mais cette scène à effet ne put trouver grâce aux yeux d'un peuple intelligent et moqueur. On fit ressortir ce qu'avait de puéril et même de ridicule cette démonstration épique rapprochée de tant de

[1] Circulaire en date du 9 juillet 1831.

faits d'où jaillissait la preuve que la France allait s'amoindrissant de jour en jour.

L'Opposition préludait ainsi aux prochains combats de la tribune, lorsqu'arriva l'anniversaire de la révolution de juillet. Ce fut une fête touchante par l'enthousiasme mêlé de tristesse et d'inquiétude qui sembla, d'abord, devoir la caractériser. Mais, dans la journée du 29, le bruit s'étant répandu, bruit menteur, que les Polonais avaient remporté une victoire signalée, il y eut tout à coup dans Paris une explosion de joie qui n'a peut-être pas d'exemple dans les annales des fêtes humaines. Ce peuple, que ses propres succès devant Lisbonne avaient à peine ému, se livra, lorsqu'il crut la Pologne victorieuse, à d'indescriptibles transports. On courait par les rues en agitant des drapeaux tricolores et en pleurant; il y en eut que l'on vit dansant sur les places comme des insensés ; sublime folie! D'autres chantaient en chœur : « *La victoire est à nous!* »

Ce réveil de l'esprit révolutionnaire devait naturellement influer sur les premières décisions de la Chambre. M. Girod (de l'Ain), que le ministère avait opposé à M. Laffitte, ne l'emporta que de cinq voix sur le candidat de l'Opposition. C'était un bien faible avantage pour le ministère; mais M. Laffitte était un si grand nom, les services par lui rendus à la royauté étaient si notables, son concurrent était si obscur, que l'Opposition s'étonna et s'indigna de n'avoir pu que balancer la victoire. M. Chambolle, secrétaire de la présidence, donna sur-le-champ sa démission, par un honorable scrupule de patriotisme. La popularité de M. Laffitte avait repris tout son éclat; on dénonça comme ennemis de la révolution de juillet tous ceux qui se déclaraient contre lui, et M. Dupont (de

l'Eure), à une majorité de dix voix, fut élevé à la vice-présidence. Irrité de cet échec imprévu, Casimir Périer courut remettre au roi son portefeuille. MM. Sébastiani, Louis et Montalivet l'imitèrent. Le Cabinet était dissous.

Mais le 4 août, vers deux heures, un supplément au *Moniteur* fut tout à coup publié. Il annonçait que, se décidant à tirer l'épée contre la Belgique, le roi de Hollande avait repris les hostilités sur toute la ligne. Le ministère se reconstitua aussitôt.

A la première nouvelle de l'orage qui allait fondre sur lui, Léopold avait écrit au roi des Français pour lui demander du secours : le Cabinet du Palais-Royal arrêta qu'une armée de 50,000 hommes marcherait vers la frontière sous les ordres du maréchal Gérard. Cette décision fut annoncée au public dans les termes suivants : « Le roi ayant reconnu l'indépendance du royaume de « Belgique et sa neutralité, de concert avec l'Angleterre, « l'Autriche, la Prusse et la Russie, et, les circonstances « étant pressantes, obtempère à la demande du roi des « Belges. Il fera respecter les engagements pris d'un « commun accord avec les grandes Puissances. »

Le gouvernement français, après avoir laissé violer partout le principe de non-intervention, en était venu de la sorte à le violer directement lui-même. Et il avait soin de déclarer que, s'il intervenait en Belgique, ce n'était point pour y soutenir le principe révolutionnaire, mais bien pour faire respecter les volontés du conseil amphyctionique séant à Londres. Puis, craignant que ce ne fût pas assez de cette humilité éclatante, il donna ordre sans retard à M. de Talleyrand de demander l'agrément de la Conférence, en faisant valoir le motif d'urgence qui avait

forcé le Cabinet du Palais-Royal à devancer l'autorisation des quatre grandes Cours [1].

L'indignation fut profonde dans toute la Hollande, quand on y apprit que les Français intervenaient dans la querelle, au nom de la Conférence. Car cette couleur donnée à l'intervention la rendait manifestement inique. La conduite de Guillaume, en cette circonstance, avait été peu loyale à l'égard de la Belgique, sans doute, puisqu'il procédait contre elle par voie de surprise; mais, au point de vue de la diplomatie, il était dans son droit. Aucun traité ne le liait aux Belges, qui, pour lui, n'étaient que des rebelles. Et envers la Conférence quelles étaient ses obligations? Il n'avait consenti à une suspension d'armes que comme à une mesure préliminaire, devant conduire à un armistice qui n'avait pas été conclu, à des arrangements qui ne s'étaient pas effectués. Son adhésion aux protocoles du 20 et du 27 janvier aurait pu seule l'engager, si les cinq Puissances, après avoir déclaré ce pacte irrévocable, ne l'avaient anéanti elles-mêmes pour le remplacer par le traité des 18 articles. Or, Guillaume avait hautement protesté contre les 18 articles, et c'était lui qui pouvait avec raison reprocher à la Conférence une violation d'engagements précis et formels. Les Hollandais

[1] Protocole n° 31 : « Dans la réunion du 6 août, lord Palmerston informa la Conférence que le gouvernement britannique avait donné à une « division de la flotte l'ordre de se rassembler aux Dunes. Le prince de « Talleyrand annonça que, sur la demande du roi des Belges, le gouvernement français s'était décidé à faire marcher une armée au secours de la « Belgique. La Conférence déclara que l'entrée des troupes françaises en « Belgique serait regardée comme ayant eu lieu, *non dans une intention « particulière à la France, mais pour un objet vers lequel les délibérations communes seraient dirigées.* »

étaient donc fondés à trouver l'intervention française empreinte de violence et d'injustice, dès que notre armée, au lieu de s'avancer au nom du principe révolutionnaire attaqué ou d'un intérêt français compromis, ne se présentait plus que comme la gendarmerie de la Sainte-Alliance.

Quant aux Belges, devenus nos ennemis depuis que leurs avances avaient été repoussées, et qu'en les flattant de l'espoir d'une indépendance absolue on leur avait créé des intérêts opposés aux nôtres, ils ne virent dans le secours que leur apportaient les Français qu'un outrage à leur honneur. Sommes-nous donc, disaient-ils, si méprisables aux yeux des Français qu'ils nous jugent incapables de nous défendre sans leur appui? Bientôt il n'y eut plus, sur ce point, qu'une voix à Bruxelles. L'opinion y somma impérieusement le pouvoir de respecter l'article 121 de la constitution belge, portant : « Aucune troupe *étrangère* « ne peut occuper ou traverser le territoire qu'en vertu « d'une loi. » Le gouvernement belge dut céder et le maréchal Gérard suspendre sa marche.

Ainsi, par une inconcevable accumulation de fautes, le Cabinet du Palais-Royal démentait directement sa politique avouée, se confessait vassal de la Conférence, exposait l'armée à un rôle ridicule, faisait maudire la France enfin, et par la Hollande à laquelle il déclarait une guerre injuste, et par la Belgique dont il irritait imprudemment la jalousie.

Les Hollandais, cependant, avaient envahi la Belgique, divisés en trois corps qui s'avançaient avec rapidité en s'allongeant de Maëstricht à Bréda. A cette invasion la Belgique avait à opposer deux petites armées, celle de la Meuse et celle de l'Escaut, dont il importait d'opérer au

plus vite la jonction. Le 8 août, Léopold se réunit à l'armée de l'Escaut, près d'Arschot, où il attendait l'armée de la Meuse. Là, fermant l'oreille à des conseils dictés par une jalousie mesquine et téméraire, il écrivit au maréchal Gérard de se hâter. Le 10, il donnait le signal de l'attaque de Montaigu, lorsqu'on vint l'avertir que l'armée de la Meuse, attaquée sur la route de Hasselt à Tongres, s'était débandée sans combattre, que la déroute était complète, et qu'il était lui-même exposé à être coupé. Il rétrograda aussitôt sur Louvain. Les Hollandais l'ayant attaqué le 22 en avant de cette ville, le forcèrent à la retraite et bloquèrent Louvain, qui ne tarda pas à se rendre.

La Belgique était à deux doigts de sa perte. Mais déjà les Français entraient à Bruxelles, et, sur un ordre de son père, le prince d'Orange ramenait en Hollande ses troupes victorieuses. Guillaume n'avait pas encore fait tous les préparatifs nécessaires, et il lui suffisait, pour le moment, d'avoir montré à la Conférence ce qu'il était capable de tenter et d'accomplir.

Bien supérieur en intelligence à ceux qui dirigeaient alors la politique française, Guillaume avait parfaitement compris que l'accord apparent des grandes Puissances cachait des dissidences profondes; que, réunies, elles affichaient des prétentions dictatoriales auxquelles leurs forces étaient loin de répondre ; qu'il n'y avait, pour les faire fléchir, qu'à les braver, et qu'il était facile de leur faire la loi, pour peu qu'on les menaçât de mettre le feu à la mine creusée sous l'Europe entière. La justesse de ces vues fut prouvée par l'événement. Pour soutenir l'honneur de sa devise : « *je maintiendrai* », le roi de Hol-

lande s'était prescrit une persévérance et une audace dont le succès devait égaler la grandeur, et il lui fut donné, comme on le verra, non-seulement de tenir à lui seul en échec les cinq grandes Cours, mais de les forcer à se départir encore une fois de leur volonté hautement exprimée.

Eh bien, ce système d'intimidation que sut employer avec tant de bonheur, et sans exposer la paix générale, le souverain d'un petit peuple de deux millions d'âmes, le gouvernement français, composé d'hommes sans portée, ne songea pas même à l'essayer, quoiqu'il eût sous la main une nation de trente-trois millions d'hommes, une jeunesse exubérante et une irrésistible masse de soldats tout pleins des souvenirs de la Révolution et de l'Empire.

Le 13 août, le maréchal Soult, ministre de la guerre, annonçait à la Chambre des députés « que l'armée fran« çaise attendrait, pour évacuer la Belgique, que les « questions pour lesquelles elle s'était mise en mouve« ment fussent décidées. » Mais la Conférence en avait ordonné autrement [1]. Et l'armée française revint de sa promenade militaire sans avoir même joui de la satisfaction d'abattre, en passant, le lion de Waterloo.

[1] Protocole n° 31 : « La Conférence déclara que l'extension à donner aux « opérations des troupes françaises et la durée de leur séjour en Belgique « seraient fixées d'un commun accord, qu'elles ne franchiraient pas les « anciennes frontières de la Hollande, que leurs opérations se borneraient « à la rive gauche de la Meuse, que, dans aucune hypothèse, elles n'arri« veraient ni à Maëstricht ni à Venloo.

Protocoles n°s 32, 33 et 34 : « La Conférence s'est approprié la mesure « prise spontanément par la France. Il lui a été rendu compte de la marche « et de la retraite de l'armée française. »

Cependant, l'adresse en réponse au discours du trône avait été soumise aux délibérations de la Chambre des députés, et, le 9 août, les débats avaient commencé.

Attaqué sur tout l'ensemble de sa politique, le ministère plaida sa cause beaucoup mieux qu'on ne s'y était attendu. Quels étaient, dit-il, les griefs de l'Opposition? Né d'une tempête qui semblait devoir pousser les nations vers le chaos, le gouvernement français avait cherché à tout apaiser autour de lui et en lui : n'y avait-il donc aucune grandeur dans cette haute modération? Au farouche plaisir de bouleverser l'univers, était-il donc si coupable d'avoir préféré la gloire de le sauver du double fléau de la démocratie et de la conquête? On reprochait au gouvernement d'avoir abandonné l'Italie aux Autrichiens, la Belgique aux Anglais, la Pologne aux Russes? Reproches déclamatoires et frivoles! Ce qu'il était raisonnablement permis de tenter en faveur de l'Italie, est-ce qu'on ne l'avait pas tenté? Les ministres du 13 mars, en arrivant aux affaires, n'avaient-ils pas trouvé l'invasion autrichienne dans l'héritage des embarras que leur avait légué le Cabinet précédent? Ils avaient demandé, ils avaient obtenu l'évacuation des États-Romains : pouvait-on vouloir davantage? Si nos frontières n'avaient pas été reculées jusqu'au Rhin, si la Belgique n'avait pas été réunie à la France, si le roi, faisant violence à ses affections de famille, n'avait point accepté la couronne offerte à son fils, c'est que des considérations majeures s'étaient opposées à tout cela. Fallait-il, sans autre but que de s'agrandir, s'exposer à allumer en Europe un immense incendie? Fallait-il, dans l'espoir d'une conquête douteuse, armer contre nous le peuple anglais, seul allié puissant que

la révolution de juillet nous eût donné? Fallait-il, menaçant du réveil de notre ambition tant de peuples sur qui pesait encore le souvenir de Napoléon et de ses batailles, leur laisser croire qu'elle allait recommencer, cette longue humiliation de l'Europe qui dura quinze ans? La France se trouverait-elle amoindrie lorsqu'elle se montrerait à la fois désintéressée et formidable? Il y avait de la naïveté, après tout, à s'imaginer que les Belges devinssent Anglais, parce qu'un prince anglais leur avait été proposé pour roi; comme si les intérêts des peuples, leurs affections, leur existence matérielle et morale, pouvaient dépendre du lieu où il avait plu à la fortune de placer la patrie de leurs souverains! Quant à la Pologne, son courage était admirable sans doute et ses malheurs étaient dignes d'une éternelle pitié; mais enfin, comment lui venir en aide? Séparée de nous par toute la largeur du continent, par quatre cents lieues, sa position géographique nous condamnait à des douleurs stériles, à des vœux sans autorité! Faire marcher une armée à son secours, c'eût été reprendre au point où elles étaient venues fatalement échouer, les gigantesques entreprises de Napoléon. Et pourquoi? Pour forcer l'Autriche et la Prusse à conclure aussitôt avec les Russes une mortelle alliance, de manière à ce que nos soldats ne trouvassent plus à Varsovie, en y arrivant, qu'un emplacement désert et des tombeaux! Reconstituer la Pologne? Napoléon lui-même, à Tilsitt, n'y avait pas suffi, tout Napoléon qu'il était, et quoiqu'il eût sous lui cinq cent mille soldats invincibles. Or, ce que n'avait pu cet homme prodigieux qui avait coutume, en se jouant, de partager l'Europe avec son épée, les ministres de 1831 l'auraient-ils impunément essayé avec une

armée incomplète, mal organisée encore, et composée de conscrits? *Reconnaître* la nationalité polonaise n'eût été qu'une forfanterie imprudente, dès que les moyens de soutenir cette déclaration manquaient. Le gouvernement avait donc fait tout ce qu'il était possible de faire, en offrant sa médiation et en provoquant celle des autres Puissances. Aussi bien, il était temps que l'Opposition s'expliquât. Une guerre universelle, une guerre à mort, était-ce là le but de ses désirs? Dans ce cas, il était bon qu'on l'avertît que la question n'était plus entre la guerre et la paix, mais entre la guerre et la liberté, car il n'est pas loisible à un peuple lancé en de telles entreprises de s'arrêter et de se régler. Les combats et le tumulte au dehors appellent au dedans un repos absolu et le silence. Le despotisme est la nécessaire contre-partie de la victoire. Napoléon le prouva, et, avant lui, la Convention l'avait prouvé par des actes qui ne s'effaceront jamais de la mémoire des hommes. « Avez-vous fait un pacte avec « la victoire? demandait-on un jour dans la terrible « assemblée? — Non, répondit Bazire, le Montagnard, « mais nous avons fait un pacte avec la mort. » La mort bientôt le vint sommer de tenir sa promesse : un an s'était à peine écoulé, que la tête de Bazire bondissait du haut d'un échafaud. Que si l'Opposition ne pâlissait pas devant l'emploi de semblables ressources et au seul souvenir de ces exemples fameux, qu'elle eût donc le courage de l'avouer!

Telles furent, en substance, les raisons que développèrent avec beaucoup de talent MM. Casimir Périer, Thiers et Sébastiani, orateurs déjà connus, auxquels deux hommes nouveaux, MM. Duvergier de Hauranne fils et Charles de

Rémusat, prêtèrent, dans cette occasion, une assistance pleine d'éclat et de vigueur.

Mais à cette apologie du ministère, l'Opposition répondait par des arguments redoutables. Oui, disait-elle, nous vous accusons d'avoir compromis l'intérêt de la France, qui est dans son honneur, et l'avenir de la civilisation, qui est dans la grandeur de la France. Rappelez-vous ce que nous étions il y a un an, et voyez ce que nous sommes! De quel prestige, en 1830, n'étions-nous pas entourés? Aux yeux des nations étonnées et des rois frappés d'épouvante, nous avions bien véritablement ressaisi, et pour de plus vastes desseins encore, le sceptre échappé des mains de Napoléon. Jamais situation plus éblouissante ne fut faite à un peuple par le destin; et nous n'avions nul besoin de bouleverser l'univers pour le changer, car il était livré à notre merci. Aujourd'hui, que pouvons-nous en Europe et qu'y faisons-nous? Savoir être juste quand on est fort, est d'une haute modération; mais, quand on est fort, tolérer l'injustice est une marque de pusillanimité. Or, les Autrichiens foulant aux pieds l'Italie sans autre droit que celui du despotisme qui ne veut pas qu'on l'inquiète; la Conférence découpant les nationalités, sans égard pour les traditions, les intérêts, les affections des peuples, et tout simplement selon la convenance de quatre rois; les Russes courant exterminer un peuple généreux, pour le punir de n'avoir pu trouver leur domination tolérable..... Voilà ce que vous avez permis. Vous avez laissé le régime grossier de la force s'établir partout, autour de vous, pour le malheur éternel de ceux qui avaient compté sur notre appui et qui nous aimaient. Vous prétendez qu'en arrivant aux affaires, vous avez trouvé l'invasion autrichienne déjà

commencée? Qui ne sait que le ministère Laffitte est tombé en menaçant l'Autriche; et que vous, au contraire, vous n'êtes montés au pouvoir que dédaignés et menacés par elle? L'évacuation des États-Romains, vous l'avez demandée au mois de mars, et obtenue au mois de juillet, c'est-à-dire après le supplice de Menotti et de ses compagnons, après le rétablissement de Marie-Louise à Parme, après l'occupation brutale de Ferrare, après la convention d'Ancône, après les confiscations, les proscriptions, les emprisonnements, lorsque l'Autriche en un mot n'avait plus rien à faire en Italie! Vous avez ainsi, et sans parler du côté odieux de cette tolérance, consacré vous-mêmes la domination de l'Autriche sur la péninsule italique, domination jugée de tout temps si contraire aux intérêts français, domination que durant trois cents ans nos pères ont combattue, et qui, en 1629, faisait courir aux armes jusqu'au faible Louis XIII. Faut-il vous suivre en Belgique? Il ne s'agissait pas de la conquérir; il s'agissait de l'accepter. Et certes, notre folie a été grande de faire violence aux Belges pour les empêcher de disposer d'eux-mêmes en notre faveur. Mais, dites-vous, l'Angleterre nous aurait retiré son amitié. Si elle met un tel prix à son amitié, sa haine nous serait moins funeste. Vous, cependant, vous avez abandonné la Belgique, et vous l'avez abandonnée en l'irritant. Que le prince Léopold soit sujet de l'Angleterre, ce n'est pas ce qui nous afflige. Mais son élection a eu cela d'incontestablement funeste qu'elle a démontré la supériorité de la diplomatie britannique, et forcé les Belges à ne plus croire ni à notre habileté ni à notre prépondérance. Voilà le mal. Les suites, on les peut déjà prédire. Les Anglais viennent d'acquérir au nord de nos frontières une tête de

pont pour la guerre; et puis, Birmingham, Manchester sont à nos portes. On nous promet, il est vrai, que les forteresses jadis élevées contre nous seront démolies. Démolies? quand il nous était si avantageux de les laisser debout en les faisant nôtres! Au surplus, le comte Grey a réfuté, sur ce point, le discours de la couronne : réfutez donc les explications offensantes du comte Grey. Pour ce qui est de la Pologne, était-il possible, oui ou non, de la secourir autrement que les armes à la main? Vous avez offert votre médiation : a-t-elle été acceptée? Voilà ce qu'il fallait nous apprendre. Chose étrange! vous avez consenti à faire partie d'un congrès pour terminer un conflit resserré entre la Belgique et la Hollande, et vous n'avez pas su provoquer un congrès pour substituer les négociations à une guerre affreuse. Pourquoi une Conférence, après l'insurrection de Bruxelles? Pourquoi pas une Conférence, après l'insurrection de Varsovie? Serait-ce que, dans le premier cas, la ligue se formait contre nous, tandis que, dans le second, elle se serait formée contre la Russie? Encore si vous aviez reconnu la nationalité polonaise! Car, à moins que la France, gouvernée par vous, ne soit tout à coup devenue la risée des nations, nous devons admettre qu'il y a quelque autorité dans son vouloir, énergiquement manifesté. Quel effet n'auraient pas produit dans la Lithuanie, dans la Volhynie, dans la Podolie, dans la Gallicie, dans la Hongrie, ces mots solennellement prononcés par la France : nous reconnaissons la nationalité polonaise! Il n'était donc pas nécessaire, pour sauver un peuple ami, de donner quatre cents lieues à parcourir à nos armées. Et quant à la crainte de pousser dans la mêlée l'Autriche et la Prusse, cette crainte eût été sans

fondement, si le gouvernement français avait eu le courage d'embrasser, au point de vue français, tout l'ensemble du système européen. Car alors l'Autriche aurait eu sa Pologne en Italie, et la Prusse sa Pologne sur la rive gauche du Rhin. Qu'importe, après tout, l'intervention armée de la Prusse et de l'Autriche? Ces deux Puissances n'interviennent-elles pas aujourd'hui d'une manière, hélas! presqu'aussi décisive? La Prusse ne fournit-elle pas aux Moscovites des armes, des vivres, des munitions, tandis que la Pologne n'a, pour se défendre contre ses innombrables ennemis, que son courage et les vœux, méprisés, de la France?

De toutes ces attaques dirigées contre le pouvoir avec ensemble, avec éloquence, mais non sans quelques déclamations, par le général Lamarque, par le maréchal Clauzel, par MM. Mauguin, Bignon, Larabit, aucune assurément ne portait à faux; et l'Opposition prouvait fort bien que la conduite du ministère avait été contraire aux intérêts de la France. Mais lorsque les ministres lui demandaient : « Qu'auriez-vous fait à notre place? Souscrivez-« vous à un embrasement universel? Quels sont vos « plans? », l'Opposition hésitait, se troublait, répondait vaguement, ou ne répondait pas.

Et il y avait à cela plusieurs causes, dont la principale était dans le caractère incertain des doctrines de l'Opposition parlementaire. Monarchique et bourgeoise, libérale plutôt que révolutionnaire, elle n'aurait pas voulu voir le trône disparaître dans une soudaine tempête, la bourgeoisie se mettre de nouveau à l'écart, et le peuple s'emparer encore une fois du premier rôle. Or, elle sentait bien, au fond, quoiqu'elle n'osât guère se l'avouer, qu'une démocratie fortement constituée était seule capable de

déchirer les traités de 1815 et de refaire l'Europe ; qu'il y avait impossibilité de suffire à une telle besogne, sans une volonté de fer, sans des passions vigoureuses ; et que la question ne serait jamais résolue dans le sens de notre orgueil, tant qu'elle resterait compliquée d'un intérêt dynastique. Sans doute on aurait pu dire aux rois : « Dans l'espace de moins de cinquante ans, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, se sont agrandies d'une manière démesurée. Seule, la France s'est amoindrie ; et aujourd'hui, après ces trois témoignages solennels de puissance, la Convention, l'Empereur, la Révolution de juillet, la France se trouve plus petite qu'elle ne l'était sous Louis XV. Il nous est bien permis de nous en étonner dans un moment où il est prouvé qu'il suffit à la France d'un effort de trois jours pour donner une secousse au monde ! D'ailleurs, le désintéressement d'un peuple tel que le nôtre consiste, non pas à renoncer à la force, mais à l'employer avec dévoûment ; et il nous est commandé de veiller sur notre puissance, parce qu'elle ne nous appartient pas et qu'elle appartient à l'humanité. » Mais, pour soutenir ce langage, il devenait indispensable de se préparer à une lutte sérieuse ; et en supposant que les peuples fussent précipités en armes dans une mêlée universelle, comment maintenir en France cet équilibre des pouvoirs, ces fictions, toutes ces puérilités systématiques qui ôtent à l'État l'unité, c'est-à-dire la force? Il aurait donc fallu en revenir à ce mélange d'impétuosité et de discipline, à cet enthousiasme réglé, d'où sortirent les triomphes de notre première révolution. Et c'était là ce que redoutaient pardessus tout des hommes élevés à l'école du libéralisme, école tout à la fois anarchique et timide.

Avec une connaissance plus exacte des faits, l'Opposition n'aurait pas été arrêtée par cette crainte des nécessités héroïques. Car les Puissances tremblaient à l'idée d'un bouleversement, parce qu'elles avaient peu de ressources contre beaucoup d'obstacles. Et que pouvaient-elles gagner à une guerre? Elles avaient tout à y perdre! D'ailleurs, le temps des coalitions militaires était passé. Le cours des événements avait amené entre l'Autriche et la Prusse, entre la Russie et l'Angleterre, une hostilité de position et des divergences d'intérêt qui eussent fait d'une ligue armée le plus grand embarras de l'Europe. Tout était donc possible pour la France, avec elle et par elle. Voilà ce que l'Opposition aurait dû démontrer. Malheureusement, elle jugeait mal, faute de renseignements, la situation des divers États. Croyant la guerre possible, probable même, et la craignant, elle n'en prononçait pas moins des discours belliqueux. La contradiction était manifeste, et il était naturel que le ministère en tirât avantage!

De tous les systèmes, le pire était sans contredit celui des ministres, et plus encore au point de vue de la pratique qu'au point de vue de la théorie. Mais, du moins, il était suivi, précis et complet, ce qui lui donnait les apparences d'une politique d'affaires, tandis que le système de l'Opposition n'avait que celles d'une politique de sentiment. Inévitable effet de toute doctrine vacillante! Le régime constitutionnel et bourgeois condamnait la France, par sa nature même, à n'avoir en Europe qu'une position subalterne et petite. Le gouvernement le comprit et s'y résigna. L'Opposition refusa obstinément de le comprendre, ne voulant point s'y résigner.

La discussion durait déjà depuis plusieurs jours, lors-

qu'une proposition de M. Bignon vint tout à coup imprimer aux débats la plus étrange violence. M. Bignon demandait que le paragraphe de l'adresse relatif à la Pologne fût rédigé en ces termes : « Dans les paroles tou-
« chantes de votre majesté sur les malheurs de la Pologne,
« la Chambre aime à trouver une *certitude* qui lui est
« chère : la nationalité polonaise ne périra pas. » M. Bodin voulait qu'au mot *certitude* on substituât cette expression bien moins hardie : *ferme espérance;* et les ministres, prétendant que l'adoption du mot *certitude* était une déclaration de guerre à l'Europe, se montraient prêts à déposer leurs portefeuilles sur la tribune. Dans la séance du 15 août, la proposition de M. Bignon est soumise aux délibérations de la Chambre. Attaquée faiblement par M. Dupin, elle est soutenue avec énergie par son auteur, par le général Lamarque et par M. de Tracy. M. Girod (de l'Ain), président de la Chambre, la met aux voix. Mais les dispositions de la Chambre ne paraissent pas douteuses. « Sauvons la Pologne! » ce mot est dans toutes les bouches. Soudain, s'élançant de sa place, Casimir Périer court à la tribune. Mais la discussion est fermée, et le règlement n'accorde au ministre que le droit de parler sur la position de la question. De tous côtés on le lui rappelle avec des cris. Lui, furieux, il affirme qu'il parlera, sans s'expliquer davantage. Alors s'élève de tous les points de la salle le plus violent tumulte. L'émotion a gagné toute l'assemblée. Députés, spectateurs, tous sont debout. Le président agite en vain sa sonnette, dont le bruit est couvert par de confuses clameurs. La Gauche et la Droite poussent incessamment à la tribune des orateurs qui la disputent au ministre, toujours impérieux, toujours me-

naçant. Le président se couvre enfin, et l'assemblée se sépare au milieu d'un désordre sans dignité et, jusque-là, sans exemple.

Le lendemain, l'aspect de la Chambre était morne. On eût dit qu'elle se sentait épuisée. La conduite de Casimir Périer y fut expliquée par ses amis et par lui-même dans un sens peu favorable à son orgueil; mais les ministres avaient fait pour changer la majorité, dans l'intervalle des deux séances, des efforts extraordinaires, et la chance avait évidemment tourné, M. Bignon ayant consenti, par une concession malheureuse, à substituer le mot *assurance* au mot *certitude*, l'Opposition se divisa, et la première de ces deux expressions prévalut, quoique le ministère eût déclaré qu'il ne se croirait pas engagé. La question était résolue. Le système du gouvernement l'emportait.

Dans le cours de la discussion, M. Guizot avait trouvé moyen de parler avec insulte du parti républicain, et il avait été applaudi. M. Odilon Barrot, de son côté, n'avait pu parvenir à faire consacrer dans l'adresse une distinction qui séparait de la cause de l'émeute celle de la république. Le ministère sortait donc vainqueur de cette longue lutte parlementaire. L'opinion publique, il est vrai, se prononça contre lui, mais pas avec assez d'autorité pour l'abattre.

Toutefois, et au milieu de la joie de ce triomphe, un coup terrible venait d'être porté à Casimir Périer ; et ses ennemis en l'accusant de concussion, allaient faire naître l'occasion d'un scandale immense. Heureux l'historien si, dans le tableau qu'il trace de la vie des peuples, il lui était donné de pouvoir toujours se maintenir dans les hautes

régions de la pensée! Mais, pour qui veut connaître les mœurs d'une époque et avoir le triste secret des sociétés en décadence, il y a souvent dans de vulgaires détails quelque chose de plus caractéristique que dans le récit des batailles, des intrigues diplomatiques et des grands débats.

On se rappelle que, le lendemain de la révolution de juillet, toute la nation réclamait des armes. Aussi le premier soin du ministère Laffitte avait-il été de rechercher les moyens les plus prompts et les plus efficaces de pourvoir à l'armement du pays. C'était aussi l'objet de toutes les préoccupations de Lafayette, qui déclarait sans détour que, si l'on ne pouvait pas trouver en France un nombre assez considérable de fusils, il fallait s'adresser aux fabriques étrangères. Des offres particulières étaient faites au gouvernement par des manufacturiers français. Mais ces offres, quoique nombreuses, ne paraissaient pas suffisantes, et l'on avait, d'ailleurs, à se défier de l'impulsion déréglée que l'ébranlement inattendu de l'Europe avait pu donner à l'audace des spéculateurs.

Dans cette situation, un seul parti était à prendre. La révolution venait d'enlever à une foule d'ouvriers tout moyen de travail et, par conséquent, d'existence : il fallait former, pour la fabrication des armes, au nom et sous la direction du gouvernement, de grands ateliers propres à employer vingt-cinq ou trente mille ouvriers. C'est ce qu'avaient proposé des hommes d'un patriotisme aussi éclairé que sincère, et le projet fut vivement appuyé par M. Dupont (de l'Eure), alors ministre.

La pensée était à la fois sage et hardie. En occupant des hommes qui manquaient de pain, on les arrachait à des tentations dangereuses ; on ôtait à la révolution de

juillet ce douloureux caractère de déception qu'elle avait naturellement revêtu aux yeux du peuple. On coupait court à l'esprit de spéculation et à ses essais de rapine; enfin, on attribuait hautement à l'État, et dans les circonstances les plus favorables à une semblable innovation, ce droit d'initiative industrielle sans lequel il n'y a plus, au fond de la société, que tiraillements anarchiques, tyrannies partielles, délaissement du pauvre, spoliations légales et impunies.

Mais les chefs de la bourgeoisie victorieuse étaient des banquiers, de grands capitalistes, des hommes d'affaires, des coureurs d'aventures commerciales. On craignit d'entrer dans un système dont le principe menaçait tant de prétentions individuelles, et qui visait à la ruine de ce lâche despotisme : la liberté de l'industrie. Le projet proposé fut donc repoussé en toute hâte; on exagéra les difficultés matérielles de l'application; il aurait fallu former des ouvriers! c'était impossible. En un mot, la spéculation resta maîtresse du terrain.

De tous ceux sur qui pesait l'amitié du premier ministre, nul n'en subissait plus humblement l'empire que M. Gisquet, homme d'esprit, plein d'activité, et qui, dans la révolution de juillet, avait déployé une fermeté honorable. Juge au tribunal de commerce, M. Gisquet avait coopéré, au sein de Paris en feu, à la rédaction d'un jugement courageux que M. Ganneron prononça le 27 juillet contre les ordonnances et pour la Charte. Recommandé par ce souvenir et appuyé par Casimir Périer, M. Gisquet reçut mission, le 2 octobre 1830, d'aller négocier à Londres, pour le compte du département de la guerre, l'achat de trois cent mille fusils. Il partit comme

agent du gouvernement, et la lettre qui l'autorisait portait ces mots : « Il vous sera alloué une commission sur le « prix de cette acquisition, et vos frais de voyage [1]. » Ainsi M. Gisquet était un mandataire salarié du gouvernement ; il partait investi d'un caractère public.

Cependant, arrivé en Angleterre, il se crut en droit de passer avec MM. Wheeler, Iron et Fairfax, fabricants de fusils à Birmingham, un marché provisoire dans lequel il stipulait en son propre et privé nom.

La Tour de Londres contenait un grand nombre de vieux fusils. Les fabricants de Birmingham proposèrent à M. Gisquet de les acheter, pour son compte, au gouvernement anglais, en se réservant à eux-mêmes un tiers des bénéfices nets réalisés sur l'opération.

Cette dernière clause était inadmissible. M. Gisquet, n'étant qu'un mandataire, n'avait ni bénéfices à faire dans l'opération, ni bénéfices à partager. Il consentit, néanmoins, à traiter sur ces bases. Il fut même convenu que, si le tiers réservé aux fabricants de Birmingham ne produisait pas une somme de cent cinquante mille francs, le partage du gain aurait lieu par moitié.

M. Gisquet ne demandait, pour une acceptation définitive, qu'un délai de quinze jours ; et, dans cet acte singulier, il avait eu soin de faire insérer une clause qui interdisait à MM. Wheeler, Iron et Fairfax, la faculté de faire, sans son autorisation spéciale, aucun marché semblable avec quelque Puissance étrangère que ce pût être ; soit qu'il fût animé en cela d'une intention patriotique, soit

[1] On lit dans les Mémoires de M. Gisquet (tome I, p. 176) : « Aucune « commission, aucun avantage ne m'étaient promis. Je remplissais là une « mission gratuite et toute de dévoûment ! ! »

qu'il voulût se ménager le moyen d'imposer ses plans au gouvernement français.

Par suite des arrangements convenus, les manufacturiers de Birmingham s'adressèrent au ministère britannique. Ils lui offrirent de remplacer, au bout d'un certain temps, par des fusils neufs qu'ils s'engageaient à confectionner avec les matériaux existants dans les arsenaux, les vieux fusils contenus dans la Tour de Londres. Le ministère anglais accueillit cette requête avec empressement. Il y trouvait le double avantage d'échanger contre des armes neuves des armes en mauvais état, et de rendre quelque activité à des ateliers devenus, depuis la fin des guerres de l'Empire, pauvres et languissants.

Le 17 octobre 1830, M. Gisquet était de retour à Paris. La veille, sa maison avait été obligée de suspendre ses paiements ; le lendemain elle se releva.

Le maréchal Gérard, ministre de la guerre à cette époque, lut le marché et refusa de le ratifier. Son successeur, le maréchal Soult, montra aussi beaucoup d'hésitation ; et l'affaire resta sans conclusion pendant près d'un mois.

Dans cet intervalle, M. Gisquet n'avait cessé de presser le ministre de la guerre. Mais, interrogé sur le prix des fusils qu'il devait livrer, il l'avait fixé à 34 francs 94 centimes, y compris l'emballage et le transport. Or, ce chiffre paraissait exorbitant d'une part ; et d'autre part, beaucoup de négociants soumissionnaient à des conditions moins onéreuses pour le trésor. Le 27 novembre 1830, un négociant nommé Vandermeck fit au gouvernement français, par l'entremise du maréchal Gérard, la proposition écrite de lui fournir la quantité voulue de fusils au prix

de 26 francs, y compris l'emballage et le transport. Il offrait des fusils de modèle anglais et de première qualité. M. Gisquet, averti le 8 décembre de cette proposition, en fut extrêmement troublé. Il avait associé à ses espérances M. Rothschild. Un billet qu'il reçut de ce banquier mit fin à ses inquiétudes en lui annonçant un rendez-vous pour le lendemain chez le ministre de la guerre. Ce fut dans cette audience que M. Gisquet, spéculateur maintenant et non plus mandataire, conclut avec le maréchal Soult un marché dont les prix, rapprochés de ceux de M. Vandermeck, constituaient pour le trésor une perte d'à peu près deux millions cinq cent mille francs.

De fâcheuses rumeurs ne tardèrent pas à se répandre. Les soumissionnaires repoussés se plaignirent. Pourquoi cette préférence accordée à M. Gisquet, et si ruineuse pour le trésor? M. Gisquet avait-il, pour fixer le choix du ministre, des connaissances spéciales? Était-il, avait-il été officier d'artillerie? Présentait-il, du moins, comme négociant, les garanties convenables? Quel motif mystérieux avait pu faire confier à un homme d'affaires, dont la maison paraissait en déconfiture, une opération qui exigeait et des connaissances particulières et une solvabilité incontestable? Bientôt les plus graves soupçons se mêlèrent à ces discours pour les envenimer. On fit remarquer que M. Casimir Périer était lié commercialement à M. Gisquet par une commandite de 250 mille francs, remontant à 1825, et par une autre commandite de 950 mille francs, datant du 2 juillet 1830. On supposa que M. Casimir Périer avait voulu sauver ses intérêts compromis dans les chances d'une faillite prévue. On ne manqua pas de rappeler, à ce sujet, que la maison de M. Gisquet

venait de suspendre ses paiements, lorsqu'elle les reprit tout à coup, M. Gisquet ayant rapporté de Londres un projet de marché qui semblait devoir relever sa fortune. Mais les rumeurs devinrent bien plus menaçantes encore, quand on apprit que les fusils achetés si cher étaient de mauvaise qualité; qu'ils étaient d'un usage fort incommode, et très-lourds; enfin, que le travail des pièces accessoires y était moins perfectionné que dans les fusils de nos fabriques [1].

Le ministre de la guerre avait, il est vrai, institué une commission composée de douze officiers d'artillerie pour vérifier, à Calais, les armes venues d'Angleterre, et cette commission remplit ses devoirs avec une loyale sévérité. Mais, sur les deux cent mille fusils livrés par M. Gisquet, cent dix mille avaient été fournis par les fabricants, et quatre-vingt-dix mille provenaient de la Tour de Londres. Or, diverses circonstances faisaient penser que les fusils de la dernière espèce, et c'étaient les plus mauvais, n'avaient été soumis à aucun examen [2].

Il y avait dans tout cela un ensemble de présomptions

[1] M. Gisquet reconnaît lui-même ceci dans ses Mémoires (tome I, p. 186).

[2] On lit en marge d'un rapport adressé au maréchal Soult par les officiers d'artillerie : « Il sera nécessaire d'éprouver tous les canons des fusils, « sans exception, *qui ne proviendront pas de la Tour de Londres.* »

Et M. Gisquet, voulant prouver dans ses Mémoires que la vérification s'est faite avec sévérité, dit (tome I, page 185) : « En définitive, sur les « cent dix mille fusils fournis par les fabricants, trente-cinq mille avaient « été mis à l'écart pour des réparations ou améliorations jugées néces- « saires. »

Pourquoi M. Gisquet ne parle-t-il ici que des *cent dix mille fusils fournis par les fabricants?* Les *quatre-vingt-dix mille provenant de la Tour de Londres* ont-ils été examinés?

graves, et il n'était pas sans importance d'éclaircir un tel mystère, lorsque tout semblait annoncer déjà l'altération du caractère national et les progrès du mercantilisme en France. Il fut question de porter l'affaire au Parlement ; mais les soupçons grossissant de jour en jour, une feuille républicaine, la *Tribune*, résolut de donner le signal de l'attaque, et le 9 juillet 1831, elle publia un article où se trouvaient ces mots : « N'est-il pas vrai que, pour les mar-« chés de fusils et de draps, M. Casimir Périer et le ma-« réchal Soult ont reçu chacun un *pot-de-vin* qui serait « de plus d'un million ? »

M. Armand Marrast était l'auteur de cet article. Écrivain plein de sève, d'esprit et de vigueur, il avait déployé dans cette énergique accusation toutes les qualités de son talent. La sensation fut grande ; et des poursuites dirigées contre le journal aboutirent à un procès fameux. Les personnages les plus considérables de l'État : MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure), Lamarque, Guizot, de Corcelles, Laffitte, de Bricqueville, y comparurent comme témoins. MM. Casimir Périer et Gisquet y furent défendus avec beaucoup de souplesse et d'habileté par MM. Dupin jeune et Lavaux, mais ils eurent à soutenir les puissantes attaques du défenseur de la *Tribune*, M. Michel (de Bourges), orateur irrésistible et sauvage, dont une seconde révolution de 92 aurait fait un autre Danton. M. Armand Marrast prit aussi la parole dans cette lutte célèbre, et y défendit avec une éloquence entraînante les droits de la presse. « Quoi! s'écria-t-il, en parlant de ces dépositaires « du pouvoir qui en voudraient goûter les douceurs sans « en supporter la responsabilité, quoi! ils auront à leur « disposition l'armée, l'argent, toutes les forces natio-

« nales ; d'un signe ils feront mouvoir tous les fonction-
« naires ; ils agiront sur les destinées du pays par des
« moyens si puissants ; au moindre mouvement de leur
« pensée ils auront, pour écraser ceux qui les combattent,
« et les parquets, et les huissiers, et les gendarmes, et
« cet immense fléau de la police ! Et quand ils se présen-
« tent à nous avec tout ce cortége, nous n'aurions pas,
« nous, simples écrivains, le droit de les questionner, de
« nous défier d'un pouvoir si menaçant, de croire à des
« abus si faciles? Nous ne pourrions pas répéter ces ru-
« meurs de l'opinion, qui a un instinct si droit et si
« sûr?..... Notre devoir est plus élevé. La liberté vit de
« défiances. Prenez le pouvoir, si vous voulez ; mais
« sachez que, dès ce moment, vous tombez sous l'empire
« de la publicité, vous, votre présent, votre passé, tous
« vos actes connus, tous vos actes même projetés.....
« Et honte à l'écrivain timide qui déserte ses devoirs parce
« que quelque danger s'y attache ! »

Dans sa vive et chaleureuse improvisation, M. Armand Marrast avait donné au système des garanties publiques un développement que M. Dupin jeune se hâta de déclarer dangereux. Selon lui, la diffamation, même à l'égard d'un fonctionnaire, n'était pas permise, lorsqu'elle ne s'appuyait que sur des présomptions, fussent-elles fortes, que sur des témoignages, fussent-ils honorables. Et, dans ce cas, il ne devait pas plus être loisible aux écrivains d'accuser sous forme dubitative que sous forme affirmative, le premier mode n'étant qu'un artifice de langage.

Dans le cours de ces débats, M. Bascans, gérant de la *Tribune*, produisit une lettre d'un des premiers fabricants d'armes de Londres, M. Beckwith, celui précisément

auquel M. Gisquet avait confié l'inspection des fusils. L'incident était curieux. M. Bascans, quelques jours avant le procès, s'était rendu à Londres ; il s'était présenté à Beckwith comme chargé de faire un armement considérable, et avait prié le fabricant de lui faire connaître ses prix par une lettre qui pût être communiquée aux personnes intéressées dans l'entreprise. C'était cette lettre que M. Bascans mettait sous les yeux du tribunal, et on y lisait : « Un fusil avec sa baïonnette, et de la même qua-« lité sous tous les rapports que les fusils fournis à « M. Gisquet par le gouvernement britannique, vous coû-« tera 26 fr. 50 c. [1]. » On ne tint nul compte de cette lettre, quelque significative qu'elle fût. En soutenant la théorie des *attaques personnelles*, M. Armand Marrast avait attribué à la presse un droit d'investigation qui devait effrayer, à une époque de décadence. Il fut condamné à trois mille francs d'amende et à six mois d'emprisonnement. Mais l'opinion publique, sans accuser les juges de partialité, parut peu disposée à confirmer le jugement, et les mots *fusils-Gisquet* demeurèrent dans l'inexorable grammaire de la polémique comme une expression flétrissante.

Dans ce procès, des questions importantes venaient d'être posées, et résolues en sens divers. Il en était une, cependant, sur laquelle nulle opposition ne s'était manifestée. La loi qui, dans les attaques dirigées contre un citoyen non fonctionnaire, interdit la preuve judiciaire des faits allégués, cette loi avait été citée et n'avait pas été combattue. L'esprit du siècle était là tout entier. Sans doute, ce seraient des mœurs odieuses que celles qui, of-

[1] Elle était déposée au greffe de la cour royale.

frant une prime au scandale, jetteraient la vie privée des citoyens en pâture aux délateurs, comme cela se pratiquait à Rome. Il faut donc que des peines soient portées contre la calomnie, et que ces peines soient terribles. Mais défendre aux citoyens la dénonciation des actes dont ils ont la preuve, et ne pas leur permettre, quand ils ont démasqué le vice, d'appeler à leur aide la vérité, c'est insulter à la raison; c'est accorder au relâchement des mœurs, à l'abaissement des caractères, le bénéfice d'un patronage public et anticipé; c'est encourager légalement la mauvaise foi, l'esprit d'intrigue, les fraudes habiles, et enlever à la sécurité de la société tout entière ce qu'on donne à celle de l'individu. D'ailleurs, l'homme et le fonctionnaire ne sauraient former deux êtres distincts. Le juge qui joue à la Bourse se fera tôt ou tard acheter ses jugements. Le député qui a de grands besoins, nés de grands vices, se fera tôt ou tard acheter son vote. Je plains un pays dont les lois et les mœurs sont telles que la popularité d'un Mirabeau n'y soit pas impossible.

CHAPITRE XII.

Dispositions des diverses Puissances à l'égard de la Pologne : vues secrètes de l'Autriche. — M. Walewski à Londres et M. Zaluski à Bruxelles. — Contraste entre la politique du Cabinet de Saint-James et la politique du Palais-Royal. — Guerre de Pologne. — Paskéwitch ; nouveau plan de campagne. — Mouvements de l'armée russe ; funeste indécision de Skrzynecki ; causes de cette indécision ; dépêches de M. Sébastiani ; lettres de M. de Flahaut. — Scènes anarchiques dans Varsovie. — Triomphe de Dembenski ; on le nomme généralissime. — Nuit du 15 août. — Krukowiecki, dictateur. — Nouveau généralissime ; conseil de guerre ; Ramorino est envoyé sur la rive droite. — Bataille de Varsovie. — Négociations ; assaut ; capitulation de Praga. — Chute de la Pologne. — Paris se soulève. — Orages parlementaires. — Effet produit en Europe par la prise de Varsovie. — Traité des 24 articles dirigé contre la France. — Situation générale de l'Europe à la fin d'octobre 1831.

Pendant que la France se laissait distraire par ces tristes débats, la Pologne se préparait à étonner et à passionner encore une fois les hommes par le spectacle de son agonie. Mais avant de dire combien cette agonie fut douloureuse et solennelle, il importe de faire connaître quelles étaient, à l'égard de ce peuple infortuné, les dispositions des diverses Puissances de l'Europe.

En apprenant l'insurrection de Varsovie, l'Autriche avait été d'abord saisie d'un grand effroi. Gouvernée par la politique des traités de Vienne, et maîtresse de la Gal-

licie, elle se sentait doublement menacée. Cependant la résistance des Polonais étant devenue opiniâtre et formidable, l'Autriche dut se demander si la reconstitution d'une Pologne indépendante ne vaudrait pas mieux pour le peuple autrichien que la continuation d'une lutte dont la Gallicie devait si profondément s'émouvoir et dont les suites étaient incalculables.

Il est certain que la reconstitution de la Pologne comme État indépendant était dans les véritables intérêts de l'Autriche, alors même qu'elle eût perdu la Gallicie. Car, depuis le fameux acte de partage, les choses avaient complétement changé d'aspect. La Russie, penchant vers le sud-ouest, n'avait cessé d'entraîner par son poids tout ce qui s'était trouvé sur son passage. Sa marche le long de la mer Noire et ses progrès en Turquie étaient de nature à éveiller toute la sollicitude de l'Autriche qui se voyait sur le point d'être tournée et enveloppée. Dans cette situation, que pouvait-elle désirer de plus avantageux pour elle que la formation d'un royaume qui, du sud-est au nord-ouest, aurait couvert et garanti ses frontières?

Soit qu'elle eût été touchée de ces considérations, soit qu'elle cédât à des motifs moins élevés, la Cour de Vienne ne tarda pas à séparer, dans cette question, sa politique de celle des autres Cabinets[1]. Toutefois, fidèle à ses habitudes de circonspection, elle eut soin de donner à ses agents des instructions telles qu'il lui fût possible, au besoin, de les désavouer. Le consul d'Autriche n'avait point quitté Varsovie. Il fit entendre au gouvernement

[1] Les faits que nous consignons ici n'ont été ni racontés, ni même indiqués par aucun des historiens de la révolution de Pologne. Mais nous n'avançons rien que nous ne l'ayons puisé à bonne source.

polonais que l'Autriche n'était pas éloignée de donner les mains au rétablissement de la nationalité polonaise, et même d'y contribuer par l'abandon de la Gallicie, mais à ces deux conditions : la première, que la Pologne accepterait pour roi un prince autrichien ; la seconde, que la proposition en serait faite conjointement par la France et l'Angleterre.

Par suite de ces communications, M. Walewski fut chargé d'aller sonder les dispositions du Cabinet des Tuileries et du Cabinet de Saint-James. Il arrivait à Paris dans les premiers jours du mois de mars, c'est-à-dire au moment où le ministère de M. Laffitte faisait place à celui de M. Casimir Périer. Le Palais-Royal ne repoussa pas les ouvertures de l'Autriche ; seulement il déclara qu'il ne pouvait qu'unir son adhésion à celle de l'Angleterre, si le projet se trouvait du goût des Anglais. M. Walewski se rendit donc à Londres. Mais la réponse du Cabinet britannique fut bien différente de celle du cabinet français. Lord Palmerston avoua sans détour que la France était l'unique objet des défiances et des craintes de l'Angleterre ; que sa majesté britannique entretenait avec Saint-Pétersbourg des relations amicales qu'elle n'avait nulle envie de rompre ; et qu'elle ne consentirait jamais à unir ses efforts à ceux du roi des Français dans un but hostile ou désagréable à la Russie.

On peut juger par là de la niaiserie du rôle que jouaient dans le monde diplomatique, et les directeurs de la politique française, et M. de Talleyrand, leur représentant à Londres. Mais l'aveuglement de nos hommes d'État, au sujet de l'alliance anglaise, devait aller jusqu'à la folie.

La cause de la Pologne, sous le rapport diplomatique,

semblait donc perdue sans retour, lorsque fut mis sur le tapis ce fameux traité des 18 articles dont nous avons déjà raconté l'origine. Quoique favorable à la Belgique, ce traité, comme on l'a vu, avait été fort mal accueilli à Bruxelles. Que le congrès belge l'eût repoussé, l'élection de Léopold de Saxe-Cobourg était compromise, et la prévision de ce résultat jetait le Cabinet de Saint-James dans la plus grande perplexité.

Sur ces entrefaites, M. de Mérode ayant vu à Londres M. Walewski, et lui ayant fait part de la sympathie qu'inspiraient aux catholiques belges la cause des Polonais et leur courage, M. Walewski conçut l'espoir de servir utilement son pays. M. de Mérode ne paraissait pas douter que le parti catholique ne votât, dans le congrès, pour l'acceptation des 18 articles, si, à cette condition, l'Angleterre promettait d'intervenir, conjointement avec la France, en faveur de la Pologne. Lord Palmerston, interrogé à cet égard, refusa de s'engager d'une manière formelle, mais il insinua que l'acceptation des 18 articles serait, peut-être, un éminent service rendu à la Pologne. Quant à M. de Talleyrand, il adopta chaudement le projet, et promit de présenter en ce sens une note au gouvernement britannique. Sur cette assurance, un envoyé polonais, M. Zaluski, partit de Londres pour Bruxelles, et ses démarches contribuèrent beaucoup, en effet, à l'acceptation des 18 articles [1].

[1] Nous avons sous les yeux deux lettres écrites à M. Walewski par M. Zaluski. Voici ce que nous y lisons :

« Bruxelles, le 8 juillet 1831.

« Mon cher Walewski,

« Les discussions au congrès ne sont pas encore terminées, mais l'acceptation des propositions de la Conférence n'est plus douteuse..... Il faut que

Mais l'Angleterre avait obtenu ce qu'elle désirait, et ne s'était pas engagée. Aussi, lorsque M. de Talleyrand lui présenta la note convenue, elle répondit par un refus dont la forme polie ne couvrait qu'imparfaitement l'insolence [1]. Ici encore, M. de Talleyrand venait d'être joué.

je vous fasse remarquer que la considération de la question polonaise a surtout puissamment contribué à ramener beaucoup de membres du congrès de l'opinion contraire à l'acceptation des propositions. Les adversaires de cette mesure avaient un côté généreux à exploiter, qui était l'abandon de Venloo ; on leur a opposé aussi un côté généreux, en leur représentant les vrais intérêts de la Pologne, etc..... »

« Bruxelles, le 10 juillet 1831.

« Mon cher Walewsk

« Je vous ai annoncé hier l'acceptation par le congrès, des 18 articles. Aujourd'hui, je crois devoir vous prévenir que la considération de la question polonaise a grandement contribué à amener ce résultat, de l'aveu de quantité de membres du congrès. Je tâche maintenant de tirer parti de cette circonstance pour obtenir une reconnaissance de notre gouvernement national par le nouveau roi. M. Lebeau, qui se charge de cette lettre, veut nous aider de tous ses moyens, etc..... »

[1] Voici la note de lord Palmerston, dont nous avons eu communication :

« Le soussigné, etc., etc., en réponse à la note que lui a présentée l'ambassadeur de Francc à l'effet d'engager le gouvernement britannique à intervenir, de concert avec la France, dans les affaires de Pologne par une médiation qui aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de procurer à la Pologne une existence politique et nationale,

« A l'honneur d'informer S. E. le prince de Talleyrand que, malgré tous les désirs que pourrait avoir le roi de la Grande-Bretagne de concourir avec le roi des Français à toute démarche qui pourrait consolider la paix en Europe, surtout à celle qui aurait pour effet de faire cesser la guerre d'extermination dont la Pologne est aujourd'hui le théâtre, S. M. se voit forcée de déclarer :

« Qu'une médiation tout officieuse, vu l'état actuel des événements, ne pourrait pas manquer d'être refusée par la Russie, d'autant plus que le Cabinet de Saint-Pétersbourg vient de rejeter les offres de ce genre qui lui ont été faites par la France ; que par conséquent l'intervention des deux

Et il s'attendait si peu à ce résultat, qu'avec une étourderie impardonnable chez un vieillard, il s'était hâté d'écrire au Palais-Royal que des négociations s'entamaient en faveur de la Pologne. M. Sébastiani crut cela : il s'empressa d'en prévenir la légation polonaise à Paris, et un courrier fut aussitôt expédié à Varsovie, avec une mission conforme au caractère pacifique de cette nouvelle. Plus tard, l'Opposition s'appuya sur ce fait et sur les conséquences désastreuses qui en découlèrent, pour accuser le ministère de perfidie. L'accusation était injuste : le ministère, cette fois, n'était coupable que d'incapacité.

Ainsi, les Polonais avaient contre eux toutes les Puissances : la Russie s'épuisait, pour les exterminer, en efforts gigantesques ; l'Autriche les abandonnait par timidité ; la Prusse aidait à les accabler ; l'Angleterre voulait les voir périr, pour qu'il fût prouvé à l'Europe combien peu valait

Cours, pour être effective, devrait avoir lieu de manière à être appuyée en cas de refus.

« Le roi d'Angleterre ne croit devoir adopter aucunement cette dernière alternative ; l'influence que peut avoir la guerre sur la tranquillité des autres États, n'est pas telle qu'elle doive nécessiter ces démarches, et les relations franches et amicales qui existent entre la Cour de Saint-Pétersbourg et S. M. ne lui permettent pas de les entreprendre. S. M. B. se voit donc forcée de décliner (*to declin*) la proposition que vient de lui transmettre S. E. le prince de Talleyrand par sa note du 20 juin, jugeant que le temps n'est pas encore venu de pouvoir l'entreprendre avec succès contre le gré d'un souverain dont les droits sont incontestables.

« Pourtant, S. M. charge le soussigné de témoigner à S. E. l'ambassadeur de France combien son cœur souffre de voir tous les ravages qui ont lieu en Pologne, et de lui assurer qu'elle fera tout ce que ses relations amicales avec la Russie lui permettront, pour y mettre fin, et que déjà des instructions ont été données à l'ambassadeur de S. M. à Saint-Pétersbourg pour déclarer qu'elle tiendra à ce que l'existence politique de la Pologne établie en 1815 ainsi que ses institutions nationales lui soient conservées.

« *Signé* : PALMERSTON. »

l'amitié de la France; la France enfin, gouvernée par une politique sans élévation et sans intelligence, était devenue un instrument dont se servait contre eux une diplomatie implacable dans son égoïsme.

Cependant, du fond de la Russie accouraient incessamment des masses nouvelles. L'armée russe, forte de soixante-dix mille hommes et de trois cents pièces de canon, avait passé sous le commandement du feld-maréchal Paskéwitch d'Érivan, vainqueur des Perses. Renonçant à attaquer par la rive droite Varsovie, que défendaient de ce côté le faubourg de Praga et le fleuve, cet homme hardi forma le projet de transporter sa ligne d'opération de l'autre côté de la Vistule. Son plan était de marcher vers la frontière prussienne, où l'attendaient des secours de tout genre; de traverser la Vistule à Oziek, et de revenir sur Varsovie pour l'attaquer par la rive gauche.

Après avoir coulé à Varsovie, la Vistule continue son cours vers le nord, pendant cinq lieues, c'est-à-dire jusqu'à Modlin, place fortifiée que les Polonais occupaient. A Modlin, le fleuve fait un coude et se détourne brusquement vers l'ouest. En cet endroit le Bug et la Narew réunis viennent se jeter par une seule embouchure dans la Vistule. Modlin était donc une forteresse du haut de laquelle les Polonais allaient dominer le nouveau théâtre de la guerre. Mais la résolution du feld-maréchal était bien arrêtée, et le 4 juillet l'armée russe s'ébranla. Divisée en quatre colonnes, elle devait exécuter une marche de flanc en tournant autour de Modlin comme autour d'un pivot, et la colonne la plus rapprochée de Modlin avait ordre de s'avancer avec lenteur, pour que celle qui se trouvait à l'extrémité du rayon eût le temps d'accomplir son mouve-

ment. Cette marche était au plus haut point dangereuse et téméraire. Les soldats avaient à parcourir un terrain défoncé par les pluies, coupé de rivières et de torrents. Fatiguées par des chemins difficiles, embarrassées de leurs équipages, de leurs nombreuses pièces de canon, et de l'immense attirail que suppose un approvisionnement pour vingt jours, poursuivies en outre par le choléra, qui jonchait la route de malades et de mourants, les divisions se traînaient péniblement, haletantes, rompues, dispersées. Qu'une armée de quarante mille hommes, débouchant de Modlin, se fût abattue sur ces masses en désordre, c'en était fait peut-être de Paskéwitch, et la Pologne était sauvée. Un corps de Polonais, envoyé en reconnaissance, prouva combien ce résultat était probable, par la confusion qu'il jeta dans l'armée russe, en culbutant les cosaques d'Ataman.

Mais, tranquille sur la rive gauche, Skrzynecki s'occupait à faire dire des messes dans son camp. La bataille! la bataille! criaient les soldats avec transport, toutes les fois que le généralissime passait devant le front des troupes; lui, opiniâtre, inflexible, il souriait ou haussait les épaules. Quel mystère cachait cette conduite? Le héros de Dobre, de Grochow, de Waver et de Dembewilkie voulait-il attirer les Russes sur la rive gauche, dans l'espoir d'écraser sous les murs de Varsovie le feld-maréchal, coupé alors de toutes ses communications avec la Russie et perdu dans les désastres d'une retraite impossible? Mais saisir la victoire qui s'offrait valait toujours mieux que l'attendre; la vouloir complète, c'était la rendre incertaine. Ainsi pensaient les généraux, les soldats; et il s'élevait de ce camp forcé au repos une clameur immense et sinistre.

Car Paskéwitch pendant ce temps passait le fleuve sur des ponts dont la Prusse avait préparé à Thorn tous les matériaux, et son armée s'avançait, compacte, pour engloutir Varsovie.

Le déchaînement bientôt devint universel. Skrzynecki n'avait pas compris qu'il y avait une révolution dans cette guerre ; qu'il fallait au plus vite pousser la Pologne sur l'ennemi, ne fût-ce que pour la sauver d'elle-même ; que le général ici devait être un homme d'État, et que tout retard portait l'anarchie. Un homme et le système de l'audace, voilà ce qui a manqué évidemment à cette malheureuse Pologne. Il eût suffi, pour sa délivrance, que la France lui envoyât un chef qui, étranger à toutes les préventions, à toutes les jalousies locales, eût su faire prévaloir à Varsovie l'autorité du nom français, réduire à l'impuissance les aristocrates négociateurs, et assurer la prépondérance au parti démocratique, seul capable de porter aux Russes les grands coups et de demander le triomphe au désespoir ! Mais non : quatre généraux français, MM. Excelmans, Hulot, Lallemand, Grouchy, se présentaient : ils durent renoncer à leur projet, la Prusse ne laissant point passer de volontaires, et la France n'osant pas ce que la Prusse avait osé ! Les avertissements indirects de M. Sébastiani, les lettres de notre ministre à Berlin, M. de Flahaut, qui, comme M. Sébastiani, poussait à la temporisation, les menées infatigables du parti qui, en Pologne, redoutait le principe révolutionnaire plus encore que les Russes, telles sont les circonstances qui expliquent l'indécision de Skrzynecki sans l'absoudre.

Car les suites furent terribles. Un pouvoir démocratique et fort manquant à Varsovie, cette ville était tombée

dans tous les excès d'une démagogie sans frein. La proposition faite par le généralissime de confier le pouvoir à un seul n'avait servi qu'à enfanter des discussions brûlantes. L'insuccès de l'expédition de Jankowski dans le palatinat de Lublin, attribué à de lâches perfidies, rendit nécessaires des arrestations précipitées. Les passions inoccupées, en face du péril et au milieu du trouble, s'employaient naturellement à augmenter le trouble et le péril. Ici, c'étaient des bandes irritées qui parcouraient la ville en demandant la mort des traîtres ; là, c'étaient des agitateurs qu'enflammait sourdement, pour le compte de son ambition, le vieux Krukowiecki, habile à jouer la grossièreté et l'audace. Pour empêcher le peuple de massacrer le général Hurtig, il fallut que le père de Roman Soltyk, vieilli dans les cachots du czar, se traînât presque mourant sur un balcon du haut duquel il exhorta la multitude à la clémence. Mais ces journées de deuil eurent aussi leur grandeur. S'élevant tout à coup dans cet orage qui grondait autour d'elle, la Diète déclara la patrie en danger. La proclamation qu'elle adressa au peuple avait quelque chose de sublime : « Au nom de Dieu et de la liberté, au « nom de la nation placée entre la vie et la mort, au nom « des rois et des héros vos ancêtres qui sont tombés sur « les champs de bataille pour la foi et l'indépendance de « l'Europe, au nom des générations futures, qui deman- « deront compte à vos ombres de leur servitude, prêtres « du Christ, bourgeois, cultivateurs, vous tous, levez- « vous en masse ! » Et à cette évocation, tous, en effet, se levèrent en masse. Un cri de désespoir, solennel, formidable, retentit dans toutes les campagnes. Les prêtres arborèrent le crucifix ; les enfants, les vieillards s'armé-

rent, et les paysans accoururent, brandissant leurs faulx et oubliant leurs moissons.

Ce fut au milieu de cette exaltation universelle que parut Dembinski, ramenant du fond de la Lithuanie où il était allé semer l'insurrection, les débris de sa petite armée. L'expédition commandée par Gielgud avait été malheureuse ; soupçonné de trahison, Gielgud y avait été tué d'un coup de pistolet par son aide-de-camp ; mais là, comme partout, les Polonais avaient fait des prodiges ; on y avait vu une jeune fille de vingt ans, la comtesse Plater, se mettre à la tête d'un détachement d'insurgés, et le conduire à l'ennemi. Quant à Dembinski, forcé de céder au nombre, il avait, immortalisant sa retraite, passé onze rivières, fait deux cents dix lieues de France en vingt jours, traversé de vastes forêts désertes, et il ramenait, pour un dernier combat, ses escadrons épuisés et en guenilles. L'accueil qu'il reçut ne se peut décrire. On entourait son cheval ; on lui baisait les pieds et les mains ; on déchirait son uniforme dont la foule, les yeux en pleurs, se partageait les lambeaux. Paskéwitch avançait toujours. Sur les injonctions formelles de la Diète, Skrzynecki avait promis de combattre et ne tenait point sa promesse : Dembinski lui fut donné provisoirement pour successeur par une commission envoyée au camp ; mais, ami de Skrzynecki et, comme lui, entouré par le parti des diplomates, il déclara qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur. Il n'en fallut pas davantage pour le perdre dans les esprits ardents. Tant d'agitations aboutirent à la nuit du 15 août. La journée que suivit cette nuit sanglante avait été consacrée tout entière à la mémoire de Napoléon, dont on célébrait la fête. Le buste de l'empereur y fut promené en

triomphe par des enfants du peuple. Des hommes qu'on n'avait jamais vus y parurent revêtus d'uniformes impériaux. Un éclair de joie avait brillé dans Varsovie. Mais soudain la nouvelle se répand que les Russes sont aux portes de la ville; on assure même que Dembinski s'avance pour la réduire ; le canon retentit du côté du faubourg de Jérusalem. Le soir, le *club de la Redoute* s'assemblait en tumulte, et la nuit n'était pas plutôt descendue sur la ville que des groupes sinistres, harangués à la lueur des réverbères, couraient à la prison d'État et y massacraient les généraux accusés de trahison. On égorgea aussi d'autres prisonniers enfermés à Wola, mais dont la plupart étaient des malheureux oubliés par la justice, pourvoyeurs d'infâmes débauches et couverts de crimes que la plume se refuse à retracer! Krukowiecki, auteur présumé de ces meurtres[1], crime d'un petit nombre, s'en servit pour saisir le pouvoir. Il courut au palais du gouvernement, et nommé gouverneur de la ville, il dissipa les attroupements d'un signe de sa cravache. Tout rentra dans le silence. Il ne restait plus à la Pologne qu'un malheur à subir !

Le lendemain, les quintumvirs, humiliés, accablés de leur impuissance, donnèrent leur démission. La Diète, changeant la forme du gouvernement, décréta que le pouvoir serait confié à un président qui se choisirait six mi-

[1] Le général a publié une explication de sa conduite. Toutefois, MM. Roman Soltyk et Louis Miéroslawski, qui ont écrit l'un et l'autre, avec des qualités et des opinions diverses, mais tous deux avec beaucoup de cœur et de talent, l'histoire de la révolution de Pologne, s'accordent à représenter Krukowiecki comme l'auteur de la nuit du 15 août. Cette opinion paraît être aussi celle de M. Marie Brzozowski, exact et loyal historien des opérations militaires, et elle concorde avec les renseignements particuliers que nous avons recueillis.

nistres et aurait le droit de nommer le généralissime. Krukowiecki fut élu à une grande majorité. Le premier soin du nouveau dictateur fut de destituer Dembinski et de nommer en sa place le général Malachowski, vieillard octogénaire et plein de patriotisme qui avait déjà refusé le commandement en montrant sa tête blanchie.

Pendant ce temps, Paskéwitch avançait toujours. L'armée polonaise était ramassée sous les remparts de Varsovie, et le feld-maréchal n'était plus qu'à un mille de la capitale. Rudiger venait de passer la Vistule avec 13,000 hommes et 40 pièces de canon et il allait compléter l'investissement de Varsovie par sa jonction avec Paskéwitch.

Le 19 août, Krukowiecki assembla un conseil de guerre, et de tous les partis que l'on pouvait prendre, on négligea celui qui était à la fois le plus hardi et le seul praticable, celui que le dictateur lui-même conseillait, qui était de livrer bataille sous les murs de Varsovie avec l'ensemble des forces dont le gouvernement disposait. Uminski proposa de détacher une moitié de l'armée sur la rive droite de la Vistule, dans la Podlachie, pour approvisionner la capitale et la rendre capable d'une longue défense. Dembinski voulait que toute l'armée abandonnât Varsovie pour se transporter en Lithuanie en écrasant sur son passage les petits corps de Rosen et de Golowin. Ces deux derniers plans n'étaient évidemment admissibles qu'après la mise à exécution du premier. Car lorsqu'on aurait livré bataille, il serait temps, en cas de défaite, de se retrancher dans la ville, de l'approvisionner par la rive droite, d'armer le peuple, de barricader les rues et de recommencer l'immortelle défense de Saragosse. Quant à la proposition de Dembinski, elle n'était bonne qu'en dernière

analyse et comme parti extrême. Ce fut le plan d'Uminski qu'on adopta, plan funeste, car il divisait une armée déjà trop faible, pour aviser quinze jours trop tôt au ravitaillement d'une ville dont le plus grand danger pour le moment n'était pas la famine, mais l'assaut.

On envoya donc Ramorino avec 20,000 hommes et 42 pièces de canon, dans la Podlachie, Lubienski avec un détachement de 4,000 hommes, dans le palatinat de Plock, et il ne resta pour défendre la capitale que 35,000 hommes. En apprenant que l'armée polonaise se divisait, Paskéwitch se décida à tenter l'assaut et il en fixa le jour au 6 septembre. Ses forces venaient de s'accroître d'une nouvelle armée de 30,000 hommes que le général Kreutz avait amenée. Ainsi la capitale de la Pologne était menacée sur divers points par une masse totale de 120,000 hommes et de 386 pièces de canon. L'effectif de l'armée polonaise était de 80,000 hommes environ et de 144 pièces de canon, mais il n'y avait dans Varsovie que 35 mille hommes et 136 bouches à feu. La ville était défendue sur la rive gauche par trois lignes de fortifications demi-circulaires dont la plus étendue n'occupait pas moins de cinq lieues. Les saillies principales étaient Wola, Pariz et Marymont, reliées ensemble par des lunettes. Cet immense développement eût exigé une armée triple de celle des Polonais; certains points trop peu garnis devaient facilement tomber aux mains de Paskéwitch, de sorte qu'on avait bâti des forts pour l'ennemi, et que les ouvrages qui auraient dû arrêter l'assiégeant, devenaient pour lui une chance de plus de succès. Pour comble de malheur, les points le mieux fortifiés étaient précisément ceux que les Russes ne pouvaient attaquer. Krukowiecki

avait songé à mobiliser le peuple des faubourgs, et Zaliwski était parvenu à organiser une garde urbaine de plus de 20,000 hommes dont les cadres avaient été formés avec les officiers sans emploi; mais Chrzanowski, en faisant peur d'une autre nuit du 15 août, obtint la dissolution de cette redoutable milice. Tout se réunissait donc pour entraîner la chute de Varsovie, et chaque pas que faisait la Pologne vers sa ruine, correspondait à l'affaiblissement de l'élément démocratique.

Avant de commencer l'attaque, Paskéwitch voulut tenter un arrangement, et le général Berg se présenta aux avant-postes où il eut une entrevue avec Prondzynski ; mais le conseil des ministres et Krukowiecki lui-même ayant déclaré qu'on ne traiterait que sur les bases du manifeste, ce qui équivalait à une rupture, le feld-maréchal ordonna l'attaque pour le lendemain 6 septembre, et il y prépara ses troupes en leur faisant distribuer d'énormes rations d'eau-de-vie. Car les Russes sont de bons soldats, durs à la fatigue et obéissants jusqu'à la mort; mais ils manquent de cet élan nécessaire à un aussi terrible assaut.

A la pointe du jour, les Russes ouvrent un feu de deux cents pièces de canon. Au moment où, à leur droite, Murawieff et Strantmann attaquent Uminski, les colonnes de Kreutz et de Luders débouchent du centre, se jettent sur les retranchements à la gauche de Wola et enlèvent deux redoutes; mais comme elles s'emparent de la batterie 54, le lieutenant Gordon met le feu aux poudres et se fait sauter avec l'ennemi. Wola est alors attaqué de revers par les troupes victorieuses et de front par les généraux du corps de Pahlen qui précipitent à l'assaut leurs soldats ivres, après avoir battu les remparts avec cent quinze

pièces de gros calibre. Assaillie sur tous les points à la fois, la garnison de Wola, trop faible, se ramasse et se retranche dans l'église, où son vieux commandant, Sowinski, lui fait jurer sur le crucifix de ne pas se rendre. Bientôt ils sont forcés, mis à mort, et Sowinski tombe percé de coups sur l'autel.

Maîtres de Wola, les Russes y logent de l'artillerie, et ils en sortent vers midi, sous le feu de cent pièces qui les protègent, pour attaquer la seconde ligne. Cette ligne, appuyée sur le faubourg de Czyste, était couverte en cet endroit par 40 pièces de canon sous les ordres du nonce Roman-Soltyk [1], et du général Bem, cet artilleur incomparable qui avait été si fatal à Diébitch dans la journée d'Ostrolenka. En voyant les Russes déboucher du fort, le général Bem aligne ses pièces de campagne, fait un feu terrible, renverse infanterie et cavalerie et nettoie tout le terrain jusqu'aux retranchements de Wola, que Soltyck inonde d'obus et de projectiles. Le généralissime Malachowski saisit ce moment, pousse deux bataillons du 4e de ligne pour reprendre Wola, et une lutte acharnée s'engage aux pieds de ce fort hérissé de canons, défendu par une infanterie double en nombre. Quatre bataillons de grenadiers viennent la renforcer encore. Trois fois ces masses fondent sur les deux bataillons polonais ; chaque fois elles sont ramenées sur le fort par une de ces charges à la baïonnette qui ont immortalisé le 4e de ligne. L'ennemi se voit forcé d'envoyer contre eux les escadrons de Chilkoff, et les deux bataillons, n'étant pas soutenus, se replient en bon ordre sur le faubourg de Czyste. Les Russes étaient maîtres de la première ligne dont ils occupaient les points culminants.

1 Le même qui a écrit l'histoire de la Révolution de Pologne.

A minuit, le dictateur Krukowiecki s'enferma avec quelques intimes, et sans en faire part à ses ministres, il écrivit au feld-maréchal pour lui demander un entretien. Sur la réponse affirmative de Paskéwitch, il se rendit secrètement à Wola avec le général Prondzynski. Là eurent lieu de longues négociations. Un armistice de huit heures fut conclu.

Le 7 septembre, les ministres, en apprenant la démarche de Krukowiecki, donnèrent leur démission. A dix heures du matin, la Diète se réunit. Le général Prondzynski s'y présenta, et après avoir obtenu du maréchal des nonces la permission de parler, il rendit compte de l'entrevue que le dictateur et lui venaient d'avoir, dans le camp russe, avec Paskéwitch et le grand-duc Michel. Ses explications furent écoutées à huis-clos [1]. Il commença par faire un tableau sinistre de la situation : « Ce matin, dit-il, j'ai vu l'armée « russe rangée en bataille aux pieds de nos murs, à une « demi-portée de canon : elle est dans un état parfait et « plus nombreuse que nous ne le supposions. En ce mo- « ment notre position est telle que, par la perte de Wola « et des redoutes extérieures, nous pouvons à peine sou- « tenir pendant quelques heures l'attaque de l'ennemi. » Après ce début, Prondzynski, comme s'il eût voulu porter la terreur dans l'assemblée, parla du prochain assaut

[1] Nous avons entre les mains le manuscrit d'une traduction faite en Allemagne des procès-verbaux inédits des séances de la Diète dans la journée de l'assaut de Varsovie. Ce manuscrit précieux nous a mis à même de bien connaître la physionomie de ces mémorables scènes. Ces procès-verbaux ayant été imprimés, étaient sur le point d'être mis au jour, lorsque des agents russes achetèrent à l'éditeur allemand tous les exemplaires et les détruisirent jusqu'au dernier. C'est sur un exemplaire d'épreuves, s uvé par bonheur, qu'a été faite la traduction dont nous possédons le manuscrit.

et peignit avec de sombres couleurs toutes les horreurs d'une invasion armée dans Varsovie : le berceau de la nationalité mis à feu et à sang, les propriétés livrées en proie à un peuple déchaîné, et à des soldats en déroute. Les nonces l'écoutaient avec stupeur, et paraissaient surpris de la singularité de ce discours. « Les conditions que nous « offre Paskéwitch, poursuivit le général, ne sont pas « telles que nous les eussions proposées nous-mêmes. Le « maréchal est d'un caractère bouillant ; Toll est avec lui : « tous les deux sont de vrais Russes, ils s'impatientent à « la moindre opposition du général Krukowiecki. Ils in- « sistent sur leurs conditions, qui n'ont pas l'entier assen- « timent du grand-duc Michel. J'ai beaucoup parlé au « duc pendant que le président s'entretenait avec Paské- « witch et Toll ; le langage du général Krukowiecki a été « digne de la nation, peut-être même un peu plus fier « que ne le comportait la circonstance. » Il expose, enfin, les conditions de la capitulation, qui était le retour du royaume de Pologne sous le sceptre de l'empereur Nicolas, moyennant une amnistie pleine et entière, sur laquelle il restait à s'entendre. Le maréchal de la Diète demande à Prondzynski jusqu'à quelle heure doit durer l'armistice ? — Jusqu'à une heure après-midi, répond le général. — L'assemblée conserve une attitude calme. Le nonce Worcell se lève et dit : « La patrie a été déjà plusieurs fois « sauvée, cela peut arriver encore. Nous seuls pouvons « signer sa sentence de mort. Quiconque veut la signer, « doit sortir de cette enceinte. » Precizewski lui succède ; il invoque le Dieu tout-puissant, et montrant son sabre : « Jamais, dit-il, ma main ne s'est sentie plus habile à le « manier. — « Rassemblons les généraux, dit Niemo-

« jowski, chargeons du commandement celui qui aura le « plus de foi dans notre cause, et ne donnons pas par un « trait de plume un démenti solennel à nos protesta- « tions. » Le palatin Ostrowski appuie cette motion, et il ajoute : « Il faut armer les habitants de Varsovie, et « nous présenter avec eux sur les remparts. Nous tien- « drons l'ennemi en respect jusqu'à ce que nous ayons « entouré la ville de retranchements, ce qui pourra se « faire cette nuit même. » Le général Prondzynski demande alors la parole ; mais on refuse de l'entendre, et le maréchal de la Diète, Ostrowski, déclare qu'il lèvera plutôt la séance et quittera le fauteuil. Szaniecki s'écrie aussitôt : « Sortons de Varsovie, quand les Russes y entre- « ront. Allons chercher dans notre pays une autre capi- « tale, et si toutes nos villes sont occupées par l'ennemi, « dispersons-nous dans le monde plutôt que de nous « déshonorer. » Un vieillard se présente à la tribune : « C'est la dernière fois, dit-il, que je prends la parole, et « je finirai sans doute en Sibérie ; mais j'ai l'espoir que « toutes les provinces de l'empire russe se soulèveront. « Moi, vieillard, je ne verrai pas ce temps ; vous, messieurs, « qui êtes encore jeunes, gravez bien dans votre cœur que « la Pologne ne doit avoir d'autres limites que le Dnié- « per et la Dwina. » Godebski, Zienkowicz et Lelewel combattent avec énergie toute transaction. Un aide-de-camp de Krukowiecki entre dans la salle et vient rappeler à l'assemblée qu'il est une heure. La Diète continue sa délibération. Wolowski presse, conjure ses collègues de quitter la capitale pour le salut de la Pologne, et d'accorder aux présidents des deux Chambres le droit de convoquer la Diète dans tel lieu de l'Europe qu'ils jugeront

convenable. Pendant ce temps, Godebski a rédigé des proclamations brûlantes qu'il lit à l'assemblée, la priant d'ajourner les délibérations et de marcher à l'ennemi. Tout à coup le bruit du canon d'alarme fait trembler les vitres du palais. C'est le signal de l'assaut. Tous les nonces se lèvent et poussent ensemble ce cri terrible : *Aux remparts! aux remparts!*

Le combat venait de s'engager par une canonnade où les Russes apportaient la supériorité numérique de leurs canons, et les Polonais la supériorité de leurs pointeurs. 350 pièces tonnaient à la fois. Pour faciliter la principale attaque dirigée par les corps de Kreutz et de Pahlen contre le faubourg de Czyste, Muravieff reçut ordre de marcher sur Uminski qui tenait la gauche des Polonais, du côté des barrières de Jérusalem. La batterie 73 du colonel Przedpelski, placée sur une lunette saillante, prenait d'écharpe l'artillerie russe qui battait Czyste, démontait les pièces ennemies et emportait tout dans ses volées. Muravieff veut forcer cette artillerie d'abandonner sa position. Deux colonnes d'infanterie, que le général Witt commande en personne, s'avancent sur les deux flancs de la chaussée de Raszyn qui mène à la porte de Jérusalem. Les grenadiers polonais, sans attendre l'ennemi, se précipitent sur les colonnes déjà rompues par la mitraille et en font un grand carnage. Comme elles se rallient, Uminski les fait charger de flanc par les lanciers bleus et les escadrons de Sandomir, qui les rejettent sur leurs batteries. Mais une brigade de cavalerie de la garde russe accourt les dégager et repousse les Polonais jusqu'à leurs lignes, où elle se laisse emporter imprudemment. Les feux polonais l'écrasent, et il ne reste de deux régiments russes que

30 chevaux. De nouvelles masses de cuirassiers veulent enlever la batterie 73 ; le canon les décime et ils se replient au galop.

Tandis que cette redoutable batterie est occupée de sa propre défense, Kreutz et Pahlen remplacent leurs pièces démontées, et recommencent l'attaque de Czyste, qui était le point saillant de la seconde ligne. Leurs colonnes marchent résolument sur le terrain que leur artillerie a balayé, et elles enlèvent deux batteries. Assaillie de tous côtés par les troupes de Pahlen qui se glissent le long des maisons et des clôtures de jardins, la 23e batterie, commandée par le colonel Romanski, soutient une lutte désespérée. Romanski se fait tuer. C'était, avec Bem, le plus habile artilleur des deux armées.

Il était cinq heures du soir. Une grêle d'obus avait mis le feu au faubourg de Czyste, et les flammes de l'incendie éclairaient des rues jonchées de morts. Les jardins et les enclos devenaient le théâtre de combats partiels, où l'on se battait presque d'homme à homme. Le 4e de ligne, retranché dans le cimetière, s'y défend avec fureur, mais il est bientôt refoulé sous le mur d'octroi par l'incendie qui le gagne. Le général Nabakoff et les grenadiers que Szachoskoï conduit lui-même, s'avancent jusqu'à la barrière de Wola, cherchent un passage à travers les flammes, et s'engagent dans un dédale de ruelles, de fossés et de parapets. Arrivés au carrefour, ils sont à trois reprises balayés par quatre pièces de canon braquées au fond de l'allée.

Ce combat meurtrier se prolongea bien avant dans la nuit. Ce jour-là, le peuple de Varsovie fut désarmé et l'on dissipa les attroupements ! Les rues de la ville étaient silencieuses et désertes : tous les regards se tournaient vers

Praga d'où l'on espérait, à chaque instant, voir revenir le 20,000 hommes de Ramorino, si cruellement en retard. A neuf heures du soir, l'armée reçut la nouvelle de la capitulation, avec l'ordre de se retirer sur Praga.

Voici comment s'était opérée cette capitulation mémorable de Varsovie. La Diète avait tenu à quatre heures une seconde séance. Krukowiecki lui avait envoyé sa démission, mais tant qu'elle n'était pas acceptée, il se croyait maître de négocier. Après une discussion violente, l'assemblée, privée de ses plus énergiques membres, présents aux remparts, refuse la démission du président et l'autorise à traiter. A cinq heures, Prondzynski, envoyé pour la troisième fois dans le camp russe, en ramenait le général Berg à travers l'incendie et le combat. Enfermé avec ce général, Krukowiecki opposa, dit-on, de la fermeté à ses exigences. On l'entendit qui disait en frappant sur la table : « S'il en est ainsi, je rappelle Ramorino, j'arme les fau- « bourgs, et je m'enterre sous les ruines de Varsovie. » Le rusé Moscovite laissa passer l'orage et ne sortit qu'en emportant la lettre suivante :

« Sire,

« Chargé dans ce moment même de parler à V. M. I. et R., au nom de la nation polonaise, je m'adresse, par son Exc. Mgr. le comte Paskéwitch d'Érivan, à votre cœur paternel.

« En se soumettant sans aucune condition à V. M. notre roi, la nation polonaise sait qu'elle seule est à même de faire oublier le passé et de guérir les plaies profondes qui ont lacéré ma patrie.

« Varsovie, le 7 septembre, à six heures du soir.

« Signé : le Comte KRUKOWIECKI, président du gouvernement. »

Tout à coup, au milieu des nonces réunis au palais du gouvernement, apparaît le généralissime Malachowski, haletant et noir de poudre. Le vieillard les harangue, les

conjure avec l'accent du désespoir de rompre toute transaction et de mourir. Les nonces se précipitent vers la grille du palais. Krukowiecki avait donné ordre de la fermer. Le maréchal Ostrowski se fait reconnaître des soldats, marche au dictateur, le somme d'abdiquer de nouveau et rapporte sa démission au sein de la Diète, qui nomme par acclamations Bonaventure Niemojowski, président du gouvernement.

A onze heures du soir, les généraux Berg et Prondzynski reviennent demander à Krukowiecki les ratifications. On leur apprend que le gouvernement est changé. Introduit au palais, Berg trouve les nonces en frac et armés de sabres. Il déclare ne vouloir traiter qu'avec le général Krukowiecki. On va le chercher dans Praga et on l'amène à trois heures du matin. A la vue du général Berg, Krukowiecki jette son bonnet par terre en criant : « Je ne suis plus rien ; je ne suis qu'un simple particu- « lier. » Puis il se répand en injures contre Ostrowski. « Voilà le maréchal des Chambres entre nos mains, dit-il, « tremblant de rage, au général Berg, c'est lui qui par « son exaltation insensée a nourri le coupable orgueil de « la nation. Vous resterez ici, Monsieur ! » Mais le maréchal avec calme : « Je ne réponds pas à de vaines « menaces ; elles n'ont aucune influence sur moi ; je suis « ici en sûreté, puisque j'y vois des Polonais. » Et il ajoute : « Vous n'avez pas de mandat pour traiter au nom « de la nation. » Le général Berg ayant dit alors qu'il demandait la permission d'ajouter foi aux déclarations de l'honorable général Krukowiecki, Dembinski s'écria avec emportement que le maréchal de la Diète avait la confiance de la nation, et que personne ne souffrirait qu'il

fût offensé. « Qu'il signe donc avec moi, répliqua l'ex-« président, et qu'il m'autorise à conclure au nom de la « Diète.—« Non, non, » répondit Ostrowski; et il repoussait un écrit en langue française qu'on lui présentait à signer. Alors Krukowiecki, entrant en fureur : « Vous « êtes arrêté, Monsieur le maréchal! — Arrêté, reprit « froidement Ostrowski!... Crois-tu obtenir de moi par la « force une signature honteuse? Quand il y aurait ici « cent mille baïonnettes moscovites, je ne m'écarterais « pas de mes devoirs. » Et il se retira tranquillement avec les plus hardis patriotes. Pressé par les généraux qui l'entouraient et entraîné par le découragement de tous, Malachowski signa à contre-cœur la capitulation qui livrait Varsovie ainsi que le pont et la tête de pont de Praga. Les Russes accordèrent en échange aux Polonais un armistice de 48 heures pour évacuer Varsovie avec armes, munitions et effets d'habillement. Mais tandis que l'armée se retirait sur Modlin, emmenant avec elle la Diète, dont la plupart des nonces étaient à pied, les Russes, une fois en possession de Praga, violèrent audacieusement la capitulation en s'opposant à la sortie des effets militaires. Au lieu de rejoindre l'armée principale, Ramorino crut devoir prendre une autre route : il dut entrer en Gallicie, et y déposa les armes. Le dernier généralissime des Polonais, Rybinski, marcha sur la Basse-Vistule, et se vit forcé de se réfugier en Prusse! Au moment de mettre le pied sur cette frontière, Dembinski fit tout à coup volte-face avec l'arrière-garde, et il eut la gloire de brûler contre les Russes la dernière cartouche de la Pologne.

Le 15 septembre, la nouvelle de ce désastre fut annon-

cée à la France par quelques lignes, cruellement concises, du *Moniteur*. Ce ne fut d'abord, comme il arrive dans les grandes douleurs, qu'une sorte de surprise morne, et il y eut un accablement universel. Des mille préoccupations de la veille, pas une ne survivait : les débats sur les grades des Cent-Jours, l'abolition de la pairie héréditaire, le rapport de M. Bérenger sur cette question si importante, les admirables pamphlets qu'elle avait inspirés à M. de Cormenin, tout avait été oublié ; une seule pensée remplissait les esprits : la Pologne ! un seul mot sortait de toutes les bouches : la Pologne ! Les affaires furent suspendues ; le soir, les théâtres furent fermés. La population, et ce sera dans les siècles à venir l'éternel honneur de ce pays, la population s'en allait par les rues, consternée, silencieuse et comme affaissée sous le poids d'une irréparable humiliation. Nous avions tous cessé de gémir sur nos propres malheurs, en songeant à ce peuple de vaillants hommes, qui périssait à quatre cents lieues de nous ; et tous, nous nous étonnions de cet acharnement inouï de la fortune qui, même après 1830 et ses prodiges, envoyait à la France une autre journée de Waterloo !

Le lendemain, l'abattement s'était changé en rage. Sur tous les points de Paris se formaient des groupes d'où la fureur publique s'exhalait en imprécations et en menaces. Des boutiques d'armuriers pillées, des barricades essayées, donnèrent, durant quelques jours, à la capitale l'aspect d'une ville en révolution. Ce n'étaient, sur les places, le long des quais, le long des boulevards, que fantassins et cavaliers attendant un signal funeste. Au rappel qu'on battait dans tous les quartiers se mêlait la voix perçante des crieurs publics, moniteurs ambulants que suivait le

peuple ému. La foule s'était hâtée vers ce jardin du Palais-Royal qui, depuis 1789, se trouvait sur le chemin de toutes les révolutions, et la famille d'Orléans, du haut de sa demeure, eût pu voir repasser sous ses yeux les scènes qui, à son profit, perdirent la branche aînée. Mais les soldats, cette fois, n'arrivèrent pas trop tard : on dispersa la multitude, on ferma les grilles précipitamment, et des malheureux allèrent tomber sur la place frappés au hasard par l'épée des sergents de ville. Pendant ce temps, une voiture, vivement poursuivie, traversait avec vitesse la place Vendôme. Cette voiture s'arrêta tout à coup, et deux hommes en descendirent : c'étaient MM. Sébastiani et Casimir Périer. On les avait reconnus au sortir de l'hôtel des affaires étrangères, et le peuple était très-animé contre eux : la fermeté de leur contenance le désarma. Ainsi croissaient les colères, les périls, les alarmes ; et cette explosion du sentiment public, même en ce qu'elle avait d'exagéré et de juvénile, accusait l'insuffisance de ces ministres à petites vues, qui se font passer pour des hommes pratiques, en négligeant dans leurs calculs tout le côté sympathique de la nature humaine : esprits étroits, incapables de comprendre que dans les élans du cœur se trouve le plus puissant levier de la politique.

Aussi accueillait-on avec empressement tous les écrits provocateurs qu'on répandait à profusion. La douleur était devenue révolte, et l'on récitait partout, avec l'enthousiasme de l'indignation, ce dithyrambe de la *Némésis*, feuille hebdomadaire écrite en vers :

Noble cœur ! Varsovie ! elle est morte pour nous,
Morte un fusil en main, sans fléchir les genoux,

Morte en nous maudissant à son heure dernière,
Morte en baignant de pleurs l'aigle de sa bannière,
Sans avoir entendu notre cri de pitié,
Sans un mot de la France, un adieu d'amitié!
Cachons-nous, cachons-nous; nous sommes des infâmes;
Que tardons-nous? Prenons la quenouille des femmes;
Jetons bas nos fusils, nos guerriers oripeaux,
Nos plumets citadins, nos ceintures de peaux.
Le courage à nos cœurs ne vient que par saccades,
Ne parlons plus de gloire et de nos barricades;
Que le teint de la honte embrase notre front.
Vous voulez voir venir les Russes.... Ils viendront!

Ce fut au milieu de cette effervescence que s'ouvrit la séance du 19 septembre. Dans celle du 16, M. Mauguin, quoique malade, avait annoncé qu'il interpellerait le ministère, et il accourait pour accomplir sa menace. Impétueux et pressant, il accabla les ministres de questions posées avec netteté. Pourquoi avait-on souffert la scandaleuse et barbare intervention de la Prusse en faveur de la Russie? Pourquoi, du moins, n'avait-on pas agi pour sauver la Pologne, de la même manière que les Prussiens pour la perdre? Pourquoi M. Sébastiani avait-il enlevé à la France, par le rappel du général Guilleminot, l'appui de la Turquie, et le moyen d'envoyer une flotte dans la mer Noire? Pourquoi s'était-on hâté de donner aux affaires belges une solution anti-française, au lieu de tenir, ainsi que l'avait dit M. Bignon, la Belgique en disponibilité et de la faire servir de rançon à la Pologne? Comment, malgré les déclarations formelles du ministre de la guerre, notre armée tout entière avait-elle sitôt évacué la Belgique? Etait-il vrai que, sans égard pour la dignité de la France, un courrier envoyé à Varsovie par le gouverne-

ment français eût été, sous de futiles prétextes, arrêté dans le duché de Posen? Était-il vrai, et M. de Lafayette croyait en avoir la preuve, qu'on eût enchaîné les Polonais dans une inaction à jamais funeste, en leur faisant faussement espérer qu'on négociait pour eux et que, dans deux mois, ils rentreraient, grâce à la diplomatie, dans la grande famille des peuples libres? Et M. Mauguin sommait les ministres de fournir sur tout cela des explications précises, de produire des pièces, de prouver autrement que par des allégations vagues, sinon le mérite, au moins la loyauté de leur politique.

M. Sébastiani répondit que la Prusse s'étant bornée à fournir aux Russes des secours d'argent, de vivres et de munitions, une intervention pareille n'était pas un cas de guerre; que le général Guilleminot avait été rappelé parce qu'en cherchant à exciter la Turquie contre les Russes, il avait eu le triple tort de compromettre le système de la paix, de désobéir à ses instructions [1], et de *parler à un cadavre*; que, par la Belgique déclarée neutre, les intérêts de la France étaient suffisamment garantis, cette neutralité ne pouvant être violée qu'à notre profit, à cause du voisinage; que l'évacuation de ces contrées par nos troupes avait été, à l'égard de la Conférence, une question de bonne foi [2]; que le courrier arrêté dans le duché

[1] Le général Guilleminot n'avait pu désobéir à ses instructions, n'en ayant pas reçu. La vérité est, et ceci fut démontré plus tard, que ces instructions dont parle ici M. Sébastiani, ne furent envoyées à M. Guilleminot qu'avec son ordre de rappel, et en *duplicata*. Or, le *primata*, chose étrange, n'était point parvenu à Constantinople!

[2] M. Sébastiani ajoutait en propres termes :

« Que vous avait dit le ministre de la guerre? Que l'armée française ne

de Posen, ne l'avait été que par mesure sanitaire; qu'enfin, en ce qui touchait les prétendus conseils donnés par le gouvernement français à la Pologne, pour qu'elle abandonnât tout système de guerre offensive, avec l'espoir d'être reconnue dans deux mois, « le gouvernement n'a-« vait jamais rien dit de semblable [1]. »

Cette réponse dans laquelle, d'ailleurs, on présentait les faits d'une manière inexacte, était d'une faiblesse déplorable. Dire que, par amour pour la paix, on avait permis à la Prusse une intervention indirecte, qu'on s'interdisait à soi-même à Constantinople, c'était avouer hautement l'infériorité de notre politique, et encourager les ennemis de la France à tout oser contre elle. Quant

sortirait de la Belgique qu'après que l'assurance de l'indépendance de la Belgique nous serait donnée. Nous l'avons obtenue. »

(Voir le *Moniteur* du 20 septembre 1831.)

Or, voici en quels termes s'était exprimé le maréchal Soult :

« L'armée hollandaise a reçu l'ordre de se replier devant nos troupes. Ce-« pendant, nos troupes ne rentrent point pour cela. Car il faut que l'exé-« cution ait répondu à la disposition et que nous ayons la certitude qu'il « n'y aura pas de retour, avant que nos troupes rentrent en France. »

(*Moniteur* du 14 août 1831.)

Il s'agissait donc non pas de l'assurance de l'indépendance belge, mais de la certitude que les Hollandais ne retourneraient point en Belgique. Car, quant à l'indépendance de la Belgique, est-ce que M. Sébastiani ignorait, lui, ministre des affaires étrangères, que cette indépendance avait été reconnue bien avant l'invasion des Hollandais?

1 Le général Lafayette ayant, sur ce point, demandé des explications à la légation polonaise, voici la réponse qu'il reçut :

« Nous nous empressons de vous assurer :

« Que c'est M. le ministre des affaires étrangères qui nous a engagés, le 7 juillet, à envoyer un messager à Varsovie, auquel il a donné les frais de route; que le but de cet envoi était, comme nous l'a dit S. Exc. M. le comte Sébastiani, de porter notre gouvernement à tenir encore deux mois, parce que c'était le temps nécessaire pour les négociations. »

à la neutralité des Belges, il était au moins singulier de prétendre qu'on avait bien fait de la déclarer inviolable, parce que nous pourrions plus aisément que les autres la violer.

Au point où en était la discussion, et après les longs débats de l'adresse, tous les arguments semblaient épuisés; et le général Lamarque ne put, en effet, que donner à des redites la forme pompeuse de son éloquence. Mais M. Thiers trouva moyen de rajeunir la discussion en développant des considérations inattendues. S'adressant d'abord à ceux qui, pour demander la guerre, partaient de ce point de vue qu'elle était inévitable, il prouva, ce qui était vrai, qu'il n'y avait chez les Puissances ni désir d'entreprendre la guerre, ni pouvoir de la faire. Répondant ensuite à ceux qui, comme M. Bignon, auraient voulu voir le salut de la Pologne résulter de négociations habilement conduites, il examina si la reconstitution de la Pologne était possible. La Pologne, selon lui, n'étant qu'une vaste plaine, dépourvue de frontières solides, songer à la refaire eût été chimérique. La république avait-elle pu rien de semblable, avec ses quatorze armées? Le Cabinet de Versailles, qui avait fait une Amérique, avait-il fait une Pologne? Napoléon lui-même ne s'était-il pas arrêté devant cette impossibilité douloureuse, mais fatale? Le grand Frédéric n'aurait jamais songé à ce fameux partage pour lequel il s'associa si habilement la politique intéressée de Catherine et de Kaunitz, s'il n'eût reconnu l'impuissance de la Pologne à couvrir l'Europe.

Ce discours fit une impression profonde sur l'assemblée. M. de Lafayette y répondit avec beaucoup de grâce et d'esprit, mariant dans une juste mesure l'urbanité à

l'ironie, et opposant à l'érudition un peu étourdie du jeune orateur qui l'avait précédé à la tribune, ses souvenirs personnels et son expérience de vieillard.

Mais la partie importante du discours de M. Thiers était à peine abordée dans celui de M. de Lafayette, bien que cet arrêt prononcé contre la nationalité polonaise fût une donnée politique sans fondement et sans grandeur. En montrant la Pologne dépourvue de frontières, M. Thiers n'avait pas pris garde qu'il la montrait, non point telle que l'avait voulue la nature, mais telle que l'avaient faite des combinaisons perfides et le sacrilége abus de la force. Est-ce que, de la mer Noire au golfe de Livonie, de Kherson à Riga, le Dniéper, continué par la Dwina, ne tracerait pas une ligne de frontières capable de protéger la Pologne ressuscitée? Nul doute que la Pologne, constituée comme elle aurait dû l'être, avec deux grands fleuves pour limites, et s'appuyant au littoral de la Baltique, ne fût une barrière contre la Russie, et ne l'empêchât de déborder sur l'Occident. Napoléon l'avait bien compris; et ne s'arrêtant pas à cette petite idée que la Pologne ne serait jamais, à l'égard de la France, qu'une avant-garde trop éloignée du corps de bataille, il avait mis au nombre des projets les plus chers à son ambition celui de créer une autre France sur les bords de la Vistule, France assez forte pour résister par elle-même et pour attendre. Et s'il n'avait pas réalisé ce plan à Tilsitt, c'est qu'il nourrissait déjà au fond de sa grande âme le dessein de l'aller réaliser à Moscou. Quant à la république, elle n'avait pas eu trop de ses quatorze armées pour vivre malgré l'Europe. Le crime de Frédéric, de Catherine et de Kaunitz n'avait été, après tout, qu'un crime stupide. La dernière

guerre de Pologne le disait assez ; et les flots de sang répandus par suite de ce partage, la terreur profonde avec laquelle il avait fallu en surveiller les abominables résultats, l'incertitude qu'il jetait dans l'avenir des trois Puissances co-partageantes, tout cela prouvait suffisamment qu'il ne saurait y avoir de forfaits impunis et de brigandages intelligents ; que le succès des spoliations les plus savantes disparaît, considéré dans le temps et dans l'espace ; que toujours, enfin, le crime est puéril. Et puis, l'audace était peu commune de déclarer impossible une nationalité qui deux fois avait sauvé la chrétienté, et qu'il eût été plus juste assurément de déclarer immortelle ? A combien d'épreuves, en effet, n'avait-elle pas résisté ? Combien de fois, se relevant alors qu'on la croyait anéantie, n'avait-elle pas convaincu d'impuissance, et la guerre, et les égorgements, et les trahisons, et les ruses infernales de la diplomatie ? Que fallait-il donc pour démontrer la vitalité de la Pologne, si on ne comptait pour rien les efforts que la cinquième partie de cette Pologne venait de faire, leur durée et leur énergie véritablement prodigieuse ?

Le discours de M. Thiers n'était donc, en réalité, qu'un brillant jeu d'esprit, sans parler de l'énorme contradiction qu'il contenait et que personne alors, dans la Chambre, ne se mit en devoir de relever. Car il y avait une singulière imprudence à soutenir, d'une part, que la guerre, vu les dispositions et les ressources des diverses Puissances, n'était nullement à craindre ; et, de l'autre, que le gouvernement avait eu raison de sacrifier tout au désir de l'éviter.

L'émeute continuait à gronder dans Paris, et la polémique, dans les journaux, prenait un ton d'aigreur ex-

traordinaire. En annonçant à la Chambre, dans la séance du 16 septembre, que Varsovie était au pouvoir des Russes, M. Sébastiani s'était servi de cette expression malheureuse : *l'ordre règne à Varsovie ;* dans la séance du 19, il lui était échappé de dire que 1815 ne revivrait pas si la France était *sage* : ces mots volèrent bientôt de bouche en bouche, commentés par la haine. D'un autre côté, tout concourait à augmenter la fatigue et l'irritation des troupes, forcées depuis plusieurs jours de bivouaquer sur les places. Deux députés, MM. Audry de Puyraveau et Laboissière, ne purent, au sortir d'une séance, franchir la ligne des soldats répandus autour du Palais-Bourbon, et, même après avoir fait connaître leur qualité, ils se virent en butte à des menaces grossières. Il était difficile que la Chambre ne ressentît pas le contre-coup de ces animosités. « M. Mauguin veut une émeute ! » avaient dit les partisans du ministère ; et lui, avec son audace accoutumée, il avait renvoyé cette accusation au Pouvoir. Les deux partis manquaient de preuves positives, et s'exposaient avec une égale témérité au danger d'être injustes ; mais les grandes passions se contentent des apparences. Le 21 septembre, Casimir Périer se montre tout à coup à la tribune. Il cherche des yeux dans la salle M. Mauguin, qu'il voudrait accabler de sa colère, et, ne l'apercevant point, il se plaint de son absence. Il engage le combat, pourtant, et repousse avec indignation le reproche d'avoir favorisé l'émeute, reproche qu'il traite de lâche calomnie. M. Mauguin était entré au moment où finissaient ces vives récriminations. Il monte à la tribune à son tour, et, s'emparant du rôle agressif, il dit ce qu'ont fait les ministres pour exciter les révolutions que maintenant ils

désavouent. Étalant sur le marbre passeports et feuilles de route, voilà, s'écrie-t-il, voilà les preuves écrites de l'appui que prêtait à la révolution espagnole, il y a quelques mois, un des plus fervents soutiens du ministère, M. Guizot. Puis, prenant un à un les membres du Cabinet, il demande avec emportement ce qu'ils représentent au Pouvoir. L'un, M. d'Argout, était négociateur ostensible de Charles X à l'Hôtel-de-Ville, pendant les trois jours ; l'autre, M. Casimir Périer, avait obstinément refusé sa signature à l'acte de déchéance ; tous enfin avaient, en juillet, défendu la légalité, tandis que le peuple se battait. Et quel était, au dehors, le représentant de ce Cabinet? M. de Talleyrand, le même qui avait servi de parrain à la légitimité ; le même qui, en 1814, avait signé l'abaissement et la ruine de son pays. C'est donc la Restauration, la Restauration tout entière, qui est au Pouvoir, continue M. Mauguin : là est le mal, là est le danger, et l'on vient nous faire peur de la république !

Pendant cet implacable réquisitoire, interrompu à chaque instant par des acclamations, des applaudissements, des murmures, de brusques démentis, Casimir Périer se livrait sur son banc à des mouvements de rage. En lui reprochant certaines visites mystérieuses qu'il avait faites à l'hôtel de Hollande, rue de la Paix, M. Mauguin lui avait imprudemment offert l'occasion de se faire honneur à lui-même de sa générosité. Il raconta donc, avec une éloquente vivacité, qu'une malheureuse femme qui portait un nom glorieux entre tous dans l'histoire de notre pays, était venue en France avec son fils malade, fuyant l'Italie et bravant les lois cruelles qui la bannissaient du sol où Napoléon avait régné. Il raconta que cette femme

s'était adressée au Palais-Royal ; qu'elle lui avait demandé, pour quelques jours, une hospitalité qui ne fût pas un danger. Et il avoua que le ministère n'avait pas eu le courage de se montrer inflexible; que c'était là son crime. L'aveu était noble et toucha l'assemblée. Mais l'orateur était incapable de se modérer. Il voulut s'armer de l'invective contre son ennemi ; et alors commença entre ces deux hommes le long duel parlementaire qui dévora la vie de Casimir Périer et le précipita au tombeau. Car M. Mauguin avait sur Casimir Périer la supériorité du dédain sur la violence. Aux fureurs de son adversaire il répondait tantôt avec une politesse ironique, tantôt par un sourire glacé, toujours accusateur, mais toujours méprisant et maître de lui.

Ces luttes produisirent dans Paris une forte sensation. Le soir de la séance du 21 et le lendemain, il ne fut bruit que des attaques de M. Mauguin. Mais cette popularité même offusqua, dans la Chambre, ceux de ses collègues que leurs opinions rapprochaient de lui. Il avait réclamé une enquête ; le ministère demandait l'ordre du jour : l'ordre du jour fut voté. Dans un discours grave et mesuré que prononça à ce sujet M. Odilon Barrot, on crut apercevoir quelques allusions sévères, et l'intention de détourner la Gauche des voies où semblait vouloir l'entraîner la fougue de M. Mauguin. M. Laurence avait aussi interpellé les ministres sur les affaires intérieures : ces interpellations aboutirent à un nouvel ordre du jour. Il n'avait fallu qu'une semaine pour faire succéder la fatigue à l'exaltation, et dans le Parlement et au dehors.

La chute de la Pologne et la stérile effervescence de Paris achevaient la ruine du principe révolutionnaire en

Europe. Il y parut par l'attitude nouvelle que prit la Conférence dans les démêlés de la Belgique et de la Hollande. Guillaume avait bravé ouvertement les diplomates de Londres : au mépris de leurs ordres, il avait envahi la Belgique, et ne s'était retiré que devant les baïonnettes françaises ; plus tard, interrogé sur ses desseins par les émissaires de la Conférence, il répondait avec hauteur qu'il n'avait point à faire connaître ses intentions. Il était donc naturel que la Conférence se rangeât, contre lui, du parti de ses adversaires. Ce fut le contraire qui arriva : d'abord, comme je l'ai dit, parce que le meilleur moyen de faire fléchir les Puissances était de leur tenir tête, ensuite parce que les derniers événements faisaient passer, du principe révolutionnaire au principe opposé, toute l'autorité morale. De là le traité connu sous le nom de *traité des 24 articles*.

Par cet acte, la Conférence défaisait encore son œuvre, et, cette fois, au profit de la Hollande. Mais il faut remarquer que, dans ce nouveau revirement, dans cette scandaleuse annulation du *traité des 18 articles*, les choses furent combinées de manière à ce que l'intérêt français restât sacrifié. Voici, en effet, quelles furent les bases du traité des 24 articles, signé le 15 octobre 1831.

Quant au partage des dettes entre la Hollande et la Belgique, la Conférence décida que celles qui avaient été contractées pendant la communauté, et elles s'élevaient à 10,100,000 florins, seraient divisées en deux portions égales, de telle sorte que la part de la Belgique fût de 5,050,000 florins. La Conférence mit aussi à la charge de ce dernier pays les dettes belges antérieures à la réunion, et qui formaient une somme de 2,750,000 florins, somme

à laquelle elle ajouta 600,000 florins, comme indemnité des sacrifices imposés à la Hollande par la séparation. Cette décision était assez équitable; car si, d'un côté, les Belges pouvaient contester l'origine des dettes antérieures à la réunion, et, par exemple, celle de la dette *austro-belge*, née d'une extension arbitraire donnée par Guillaume aux traités de Paris et de Lunéville, d'un autre côté, il est clair qu'on ne traitait pas la Belgique avec défaveur en suivant la proportion des impôts et non celle de la population, dans le partage des dettes contractées en commun. Restait l'indemnité de 600 mille florins. Or, ce n'était pas trop pour des avantages de commerce, tels que le transit libre vers l'Allemagne à travers le Limbourg, la liberté de l'Escaut, et la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin.

La question commerciale et financière n'était donc pas résolue, à tout prendre, au détriment de la Belgique. Il en fut autrement de la question territoriale, parce qu'ici la Conférence avait pour principal but de faire revivre, contre la France, la pensée qui, au Congrès de Vienne, avait déterminé la formation du royaume des Pays-Bas.

Pour cela, il y avait trois choses à faire, la séparation des deux pays étant maintenue : 1° déclarer la Belgique neutre, et lui donner la partie septentrionale du Luxembourg, de manière à ce que la frontière française, depuis Longwi jusqu'à Givet, fût emprisonnée par la neutralité belge; 2° assurer au roi de Hollande une partie assez considérable du Luxembourg pour qu'il restât membre de la confédération germanique; 3° donner à la Hollande, non-seulement ce qu'elle possédait, en 1790, dans le Lim-

bourg, c'est-à-dire la moitié de Maëstricht, Venloo et 53 villages; mais encore tout le territoire qui pouvait lui permettre, en s'étendant le long de la Meuse, d'acquérir une consistance continentale et de former contre la France une forte barrière.

Eh bien, tout cela fut décidé par le *traité des 24 articles*. Et la décision fut prise à l'unanimité! La signature de M. de Talleyrand, depuis le commencement de ce siècle, n'avait manqué à aucun des actes funestes à notre pays.

Ici se termine, dans ce qu'il avait eu de plus important, de plus héroïque et de plus orageux, le mouvement européen que la révolution de 1830 avait enfanté. Au plus vaste bouillonnement dont il soit fait mention dans l'histoire des agitations humaines, succédaient le calme de l'épuisement et un silence universel.

Victime de son propre gouvernement, la France n'avait plus d'autre spectacle que celui de la joie qu'inspiraient aux Puissances ennemies de sa gloire leurs succès inattendus.

La Prusse, en effet, voyait rentrer paisiblement sous l'empire de ses lois les provinces rhénanes où le nom de la France n'éveillait plus d'écho.

L'Autriche était rassurée et satisfaite. En provoquant les insurrections de Modène, de Parme, de Bologne, la révolution de juillet n'avait servi qu'à fournir au Cabinet de Vienne l'occasion de faire consacrer d'une manière éclatante ses prétentions sur l'Italie.

L'Angleterre avait tenu, durant toute l'année, le sceptre de la diplomatie et avait fait tourner à son profit cette révolution belge que la fortune semblait avoir envoyée à la

France comme un dédommagement des revers de 1815. Le bill de réforme, adopté par la Chambre des communes, venait d'être rejeté par la Chambre des lords ; mais l'indignation que ce rejet avait excitée dans toute l'Angleterre assurait une prochaine victoire à l'aristocratie des Whigs, aristocratie non moins hostile que celle des Tories au peuple, à la France et à la liberté du monde, mais plus habile à voiler ses haines et à colorer les calculs de son égoïsme.

La Russie venait de perdre, dans la dernière campagne, un nombre considérable de soldats ; mais elle ne portait plus dans son sein, comme un foyer de rébellion, la Pologne vivante. D'ailleurs, sa domination à Constantinople, loin de s'être affaiblie, s'était fortifiée par le concours de nos fautes et des circonstances. Car, dépeuplée par la peste, troublée par une sorte de guerre religieuse, menacée par les révoltes des pachas de Bagdad et de Scutari, la Turquie penchait de plus en plus vers sa ruine. Aux réformes de Mahmoud, les vrais croyants répondaient par des incendies ; naguère encore, l'embrasement du faubourg de Péra avait attesté la haine qui animait contre les Giaours les adorateurs du prophète. Et pendant ce temps, le réformateur de l'Égypte, Méhémet-Ali, premier sujet du Sultan, son émule, son ennemi secret, Méhémet-Ali équipait une flotte de 22 bâtiments, levait une armée de trente mille hommes, et, couvrant de ses rancunes contre le pacha d'Acre, les projets de son ambition, se préparait à fondre sur la Syrie, avec ou sans l'autorisation de la Porte, que bravait son orgueil. Jamais la Turquie n'avait été plus impérieusement soumise au joug d'une protection étrangère. Or, le rappel du général Guilleminot lui avait montré

combien était inévitable pour elle le protectorat des Russes, et Constantinople était à leur merci.

Telles étaient pour les grandes Puissances, ennemies de notre pays, les conséquences de la révolution de juillet, et elles jouissaient avec étonnement de leur inconcevable prospérité.

Pour ce qui est des peuples que devait protéger la France, ils étaient rayés de la carte ou réduits en servitude. La patrie des Polonais n'existait plus que sur la terre étrangère. On ne parlait plus de l'Italie. Le parti apostolique, en Espagne, l'emportait sur la reine, aiguillonnait la férocité de Ferdinand, et se vengeait des tentatives de Torrijos par des cruautés sans nom. Une insurrection, étouffée dans le sang, et les succès du comte de Villaflor, heureux champion de dona Maria, avaient mis le comble, en exaspérant don Miguel, aux infortunes de la nation portugaise. La Belgique, enfin, la Belgique elle-même désormais languissante et mutilée, se courbait sous la dictature de la Conférence, tandis que le roi de Hollande prononçait des discours remplis de menaces et semblait appeler une seconde fois son peuple aux armes.

Et pour tout cela, il avait suffi d'une année; tout cela était l'œuvre de quelques hommes sans génie, sans grandeur, sans prestige, sans habileté, n'ayant d'autre prévoyance que la peur du lendemain et d'autre profondeur que celle du mal voulu avec persévérance. Ainsi, l'égoïsme restait triomphant; en face des monarchies promptes à se concerter, les peuples soulevés n'avaient pu ni se rapprocher ni s'unir; et le problème de la solidarité humaine, posé devant le monde sous deux formes différentes, venait d'être résolu dans un sens misérable. Pour surcroît de

douleur, le choléra s'était étendu sur l'Europe et la dévastait.

Quant à la France, coupable d'avoir manqué à sa mission et d'avoir souffert qu'on fît violence à son génie, elle allait être plus rudement frappée qu'aucune autre nation. Dans leur amour pour la paix, qui répondait aux sentiments de la classe dominante et à ses intérêts, compris d'une manière étroite et frivole, les ministres français avaient violé les notions les plus élémentaires de la science politique et les règles de la plus vulgaire prudence. Au lieu de conserver la paix, en inspirant aux puissances la peur de la guerre, ils avaient donné lieu à nos ennemis de nous imposer leurs volontés en nous faisant peur à nous-mêmes. Le vice de cette politique venait d'être clairement démontré par Guillaume qui, nous l'avons déjà dit, eut la gloire de dicter presque les conditions de la paix, en se montrant résolu à ne les point subir. De la conduite du gouvernement français il devait résulter et il résulta que la voix de la France perdit toute autorité dans les conseils de l'Europe, et que notre diplomatie tomba sous le joug de cette inexorable fatalité d'abaissement que créent des concessions inhabiles. Il n'était pas jusqu'à nos conquêtes en Afrique qui ne dussent être pour nous, comme la suite de cette histoire le montrera, une source de fautes et de calamités.

Il y avait, du reste, une singulière petitesse de vues à croire qu'on obtiendrait, au prix des faiblesses, le repos intérieur. Quand les passions d'un peuple sont fortement éveillées, il faut, si on ne sait pas les employer, se résigner à les combattre. Aussi allait-on voir la France seule agitée au milieu des peuples redevenus immobiles. Par

une juste et mémorable expiation, elle était condamnée à troubler, pendant long-temps encore, ce morne silence qu'elle avait laissé s'établir autour d'elle ; et les passions généreuses, qui partout étaient refoulées, allaient en quelque sorte refluer sur elle, pour se convertir en tumulte et en guerre civile. Je raconterai ces malheurs, ces désordres ; et j'ai le désir sincère de ne pas mêler une amertume trop grande à ce récit des souffrances et des humiliations de mon pays ; car les devoirs de l'historien sont austères, et l'on exige de lui qu'il commande le calme à son cœur.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A L'EMPEREUR DE RUSSIE. — ARRÊT DE LA COUR DES PAIRS CONTRE LES MINISTRES DE CHARLES X. — NOTE DE M. DE SAINT-AULAIRE AU CARDINAL BERNETTI.

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A NICOLAS.

Monsieur mon frère,

J'annonce mon avénement à la couronne à votre majesté par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites de la catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir.

Il y avait long-temps que je regrettais que le roi Charles et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin, pourtant, de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la Charte et de nos institutions, qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération, pour que ce gouvernement pût aller long-temps comme il allait. Mais, depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du nouveau ministère m'avait fort alarmé. Je voyais à quel point cette composition était odieuse et suspecte à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre, ont fait de tels progrès en France que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie

des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la Charte et par l'abolition de toutes les garanties de notre liberté nationale, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social; et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théorie politique qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi. Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus, peut-être, pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant-général, qui laissait tout en question, excitait une confiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont feu l'empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait été très-compromise, si on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits.

Il n'échappera ni à la perspicacité de votre majesté, ni à sa haute sagesse que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que votre majesté veuille bien ne pas perdre de vue que tant que le roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment que j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés. Elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent votre majesté impériale.

Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaliénable amitié avec laquelle je suis,

Monsieur mon frère, de votre majesté impériale, le bon frère,

LOUIS-PHILIPPE.

ARRÊT PRONONCÉ PAR LA COUR DES PAIRS

EN AUDIENCE PUBLIQUE DU 21 DÉCEMBRE 1830.

« La Cour des pairs, ouï les commissaires de la Chambre des députés en leurs diverses conclusions, et les accusés en leur défense.

« Considérant que par les ordonnances du 25 juillet, la Charte constitutionnelle de 1814, les lois électorales et celles qui assuraient la liberté de la presse, ont été manifestement violées, et que le pouvoir royal a usurpé la puissance législative;

« Considérant que si la volonté personnelle du roi Charles X a pu entraîner la détermination des accusés, cette circonstance ne saurait les affranchir de la responsabilité légale;

« Considérant qu'il résulte des débats qu'Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, en sa qualité de ministre-secrétaire d'État des affaires étrangères, de ministre de la guerre par intérim et de président du conseil des ministres; Pierre-Denis, comte de Peyronnet, en sa qualité de ministre-secrétaire d'État de l'intérieur; Jean-Claude-Baltazard-Victor Chantelauze, en sa qualité de garde-des-sceaux, ministre-secrétaire d'État de la justice; et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, en sa qualité de ministre-secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, responsables aux termes de l'article 13 de la Charte de 1814, ont contresigné les ordonnances du 25 juillet dont ils reconnaissent eux-mêmes l'illégalité, qu'ils se sont efforcés d'en procurer l'exécution et qu'ils ont conseillé au roi de déclarer la ville de Paris en état de siége pour triompher par l'emploi des armes de la résistance légitime des citoyens;

« Considérant que ces actes constituent le crime de trahison prévu par l'article 56 de la Charte de 1814;

« Déclare :

« Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac;

« Pierre-Denis, comte de Peyronnet;

« Jean-Claude-Balthazard-Victor de Chantelauze,

« Et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville,

« Coupables du crime de trahison;

« Considérant qu'aucune loi n'a déterminé la peine de la trahison, et qu'ainsi la cour est dans la nécessité d'y suppléer;

« Vu l'article 7 du Code pénal, qui met la déportation au nombre des peines afflictives et infamantes,

« Vu l'article 17 du même Code, qui porte que la déportation est perpétuelle ;

« Vu l'article 18, qui déclare qu'elle emporte la mort civile ;

« Vu l'article 25 du Code civil, qui règle les effets de la mort civile ;

« Considérant qu'il n'existe, hors du territoire continental de la France, aucun lieu où les condamnés à la peine de la déportation puissent être transportés et détenus,

« Condamne le prince de Polignac à la prison perpétuelle sur le territoire continental du royaume, le déclare déchu de ses titres, grades et ordres, le déclare mort civilement, tous les autres effets de la peine et la déportation subsistant ainsi qu'ils sont réglés par les articles précités ;

« Ayant égard aux faits de la cause, tels qu'ils sont résultés des débats ;

« Condamne le comte de Peyronnet, Victor de Chantelauze, le comte de Guernon-Ranville, à la prison perpétuelle ;

« Ordonne qu'ils demeureront en état d'interdiction légale, conformément aux articles 28 et 29 du Code pénal, les déclare pareillement déchus de leurs titres, grades et ordres.

« Condamne le prince de Polignac, le comte de Peyronnet, Victor de Chantelauze, le comte de Guernon-Ranville, personnellement et solidairement aux frais du procès ;

« Ordonne qu'expédition du présent arrêt sera transmise à la Chambre des députés, par un message, sera imprimée et affichée à Paris et dans toutes les autres communes du royaume, et transmise au garde-des-sceaux, ministre-secrétaire au département de la justice, pour en assurer l'exécution.

« Fait et prononcé au Palais de la Cour des pairs, où siégeaient MM....., lesquels ont signé [1]. »

[1] Par un arrêt du 11 avril 1831, la Cour des pairs, prononçant sur les contumaces des trois autres ministres compris dans l'accusation (baron d'Haussez, baron Capelle, et comte de Montbel), les a condamnés à la prison perpétuelle, etc., etc.

NOTE

DE M. DE SAINT-AULAIRE AU CARDINAL BERNETTI, SECRÉTAIRE-D'ÉTAT.

Le soussigné, ambassadeur de France à Rome, a reçu avec reconnaissance la communication que son éminence le cardinal Bernetti, pro-secrétaire d'État du Saint-Siége, a bien voulu faire d'une pièce imprimée à

Ancône, et de laquelle il résulterait que les promoteurs et les partisans de la révolte dans les États du pape, ont osé chercher une excuse de leur conduite dans de prétendues promesses de protection que leur aurait faites le gouvernement français.

Le soussigné n'a pu voir sans un vif ressentiment les auteurs de cette assertion aggraver ainsi leurs fautes par des calomnies aussi contraires à l'évidence des faits qu'offensantes à la France. Le soussigné sait que ces assertions sont appréciées à leur juste valeur par les hommes sages de tous les pays, et le sentiment de la dignité de la France lui interdit toute espèce d'apologie. Néanmoins, le soussigné se prête à rappeler les témoignages d'intérêt et de sollicitude que le gouvernement du roi très-chrétien a donnés au saint-père, aussitôt qu'il fut informé de la révolte qui venait d'éclater à Bologne, et sa volonté manifestée plusieurs fois de rester fidèle aux traités qui garantissaient la souveraineté séculaire du Saint-Siége.

Rome, 29 avril.

Signé : SAINT-AULAIRE.

FIN DES DOCUMENTS HISTORIQUES DU TOME DEUXIÈME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

OCT 2 192